UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01897078 0

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lareligionnouvel00tave

LA

RELIGION NOUVELLE

DU MÊME AUTEUR

La Morale et l'Esprit laïque (Paris, P. Lethielleux) In-12 . . . . . 3.50

Du Journalisme, son histoire, son rôle social, politique et religieux (Paris, H. Oudin) In-12. . 3.50

L'Auteur et l'Éditeur réservent tous droits de traduction et de reproduction.

Ce volume a été déposé, conformément aux lois, en mars 1905.

EUGÈNE TAVERNIER

La Religion Nouvelle

PARIS (VIe)
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

CHAPITRE PREMIER

Vingt-cinq ans de destructions et de conquêtes

I. « L'enseignement congréganiste subsistera... ...Usez de la liberté ! ». Gambetta, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau. — II. La marche de la sécularisation officielle. La crise morale. — III. La séparation de l'Eglise et de l'Etat en vue. Le Laïcisme intégral. La « Religion de l'humanité ».

Par la propagande, envahir les administrations, les assemblées politiques et le gouvernement ; par les influences officielles, envelopper et dominer tout le pays : cette double manœuvre, cette double conquête occupe la libre-pensée et remplit déjà vingt-cinq années de l'histoire de France.

Ni trop de temps ni trop d'efforts en comparaison des succès obtenus : une vaste législation civile et morale ; le bouleversement des habitudes traditionnelles ; une atteinte profonde à l'âme et à l'esprit d'un peuple.

Le nom de Dieu est rayé de la langue politique. Il n'a pas été prononcé une seule fois officiellement par les chefs de l'État qui, depuis

vingt-cinq ans bientôt, se sont succédé : MM. Grévy, Carnot, Casimir-Perier, Félix Faure, Loubet, tous catholiques cependant et qui se défendaient d'avoir des desseins hostiles à la religion. Dans aucune circonstance, même solennelle, glorieuse ou tragique, la puissance divine n'a reçu l'hommage officiel ni d'un président de la République ni d'un fonctionnaire civil. Les représentants de l'autorité publique ne pénétrent dans l'église que pour assister à un mariage ou bien à un enterrement ; et là ils se comportent comme si les convenances mondaines leur servaient de règle unique. Parmi les quatre-vingt-six préfets, pas un ne peut faire ses Pâques ni entendre la messe dominicale. Sans doute, aucune loi ne le lui défend ; mais les usages qui se sont formés le lui interdisent ; et s'il osait les enfreindre, il se verrait immédiatement dénoncé par la presse libre penseuse militante ou par quelque comité anticlérical ; il encourrait infailliblement la suspicion de ses chefs et serait bientôt destitué sous un prétexte quelconque, en réalité pour ce seul motif-là. De même, les autres agents du pouvoir politique et une foule d'administrateurs qui dépendent plus ou moins du gouvernement ; de même, en province comme à Paris, les chefs du service de l'instruction publique. S'ils ont des sentiments catholiques, les hommes qui occupent ces places sont voués à une apostasie de fait.

Que l'exemple du monde civil officiel se pro-

page au loin, personne n'en pourrait être surpris. L'indifférence religieuse systématique pratiquée par tant de personnages s'accorde trop bien avec les théories scientifiques ou philosophiques en vogue depuis longtemps déjà. La littérature, les romans et les journaux ont vulgarisé l'idée que l'humanité se suffit à elle-même, qu'elle ne reçoit rien d'une puissance supérieure ou plutôt qu'elle est la véritable et unique puissance supérieure.

La foule, principalement d'abord dans les milieux ouvriers, puis à présent dans les campagnes, s'est laissé envahir par cette conception qui correspond aux révoltes de la souffrance et aux vœux de l'envie. Enfin, une multitude d'instituteurs primaires officiels répandent l'indifférence ou l'hostilité religieuse, à l'exemple de leurs chefs, qui se considèrent comme ayant mission de former des esprits et des consciences complètement émancipés de la foi. Ce sera plus tard, pour les historiens et pour les philosophes, un surprenant sujet d'étude que le rôle rempli par la pédagogie née de l'esprit laïque.

Jadis, pour dresser l'inventaire de notre état moral et social, il fallait dépouiller des statistiques variées, enchevêtrées, parfois mystérieuses ; posséder les méthodes et le langage de l'Institut et même faire partie de l'Institut ; car le particulier qui se mêlait plus ou moins d'économie publique avait l'air d'un profane présomptueux et maladroit, d'un simple touche-à-tout.

Maintenant, les pièces de l'enquête sont à la portée de n'importe quel citoyen qui veut y jeter un coup d'œil pour se distraire. Elles s'étalent comme une exposition permanente.

La famille en est à fournir par an dix mille divorces ou davantage. Les magistrats chargés de dissoudre les mariages succombent sous la besogne, tout en pratiquant le système des fournées. A Paris, telle chambre du tribunal civil a, dans une seule audience, prononcé *deux cent quatre-vingt-quatorze* jugements de divorce. En une seule audience ! On les avait laissés s'accumuler ; on les a réglés en bloc, pour débarrasser les cartons où d'autres demandes de divorce se sont tout de suite engouffrées en tas. La population décroît ; le divorce augmente et va s'augmenter d'autant plus que nombre d'écrivains, d'avocats et de législateurs travaillent à le rendre d'un usage plus facile et plus expéditif.

Religion, famille, propriété, devise d'un temps qui n'est pas loin de nous, devise inapplicable aujourd'hui. Le général Trochu déclarait que c'était la sienne, quand, au lendemain de Sedan, les membres du gouvernement de la Défense nationale le désignaient pour leur chef. Parmi eux figuraient Jules Favre, Gambetta, Ferry, Picard, Eugène Pelletan, Crémieux, d'autres vieux débris, d'autres jeunes espérances. Ils n'aimaient pas la religion, s'en étaient affranchis pour leur compte personnel et rêvaient d'une société qui ne lui accorderait aucun prestige ex-

térieur ; mais ils ne songeaient pas à faire de la guerre religieuse un programme politique. Une autre lutte les absorbait, celle qu'il fallait soutenir contre les Prussiens, maîtres des routes qui conduisent vers Paris. Alors, la plupart des libres-penseurs eux-mêmes comprenaient le besoin de puiser aux sources pures pour réconforter le patriotisme. Ils le disaient volontiers dans la conversation. Ainsi en témoigne un des deux volumes où subsiste l'émoi de cette période tragique ; livres pleins de chefs-d'œuvre écrits au jour le jour, lorsque Louis Veuillot, frémissant de douleur et de fierté, lançait coup sur coup l'appel indomptable dont la vibration sublime dominait dans les âmes les cris de la populace et de la Prusse victorieuses.

« M. Pelletan, député des fières et joyeuses banlieues de Paris, m'apparut avec une mine plus contente que la mienne, lorsque j'eus l'honneur de le rencontrer le 5 septembre, dans la rue Taranne, dès le matin. Il était membre du gouvernement d'une république qu'il venait de faire ; je me trouvais citoyen de cette république-là. A son sourire, j'admirai que la sécurité fût pour lui, l'inquiétude pour moi... »

Louis Veuillot exprimait l'inquiétude causée par le désordre des esprits et surtout par certains emportements des passions antireligieuses. Pelletan répondait : « Nous pouvez-vous croire si stupides, que nous voulions gêner qui que ce soit dans son droit et dans sa liberté et descendre à

persécuter l'Eglise ? Non, *religion, famille, propriété,* c'est la République. Il faut oublier de vains discours. Et quand même vous nous croiriez des persécuteurs, ne voyez-vous pas là Trochu ! Trochu nous a dit hier, au conseil, pour première parole : — Je suis catholique et je veux mourir dans ma peau de catholique. — Et certes, aucun de nous n'y a vu sujet de l'écarter ou de le contredire »[1].

Religion, famille, propriété, la formule paraissait encore très respectable et très nécessaire jusqu'aux environs de 1875. Puis elle fut reléguée à l'arrière-plan, bientôt voilée, ayant été mutilée déjà.

Peu à peu l'idée religieuse disparut complètement de l'ancien palladium. Au fait — se dirent les maîtres de la société nouvelle — au fait, quel besoin pourrions-nous avoir de la religion, si ce n'est pour la combattre et vivre de ce combat ? Et ils entreprirent la laïcisation, dont ils vécurent, en effet, vingt-cinq ans.

***

I. — « L'enseignement congréganiste, renfermé « dans ses légitimes proportions, *subsistera...* « Votre liberté est entière, absolue ; vous fondez « *autant d'écoles congréganistes que vous vou-* « *lez...* De quoi vous plaignez-vous ?... *Usez de* « *la liberté !* »

Qui donc a donné ces assurances, dont l'énoncé apparaît comme un invraisemblable souvenir, et comme une impossible dérision ? Qui ? Jules Ferry, devant le Sénat, le 9 décembre 1879, pendant les débats mouvementés qui préparaient la sécularisation des écoles communales.

Alors, la tactique des sectaires voulait que l'œuvre laïcisatrice se présentât sous les apparences de la justice et de la liberté et même avec toutes les grâces de la délicatesse et du scrupule. Jules Ferry exhibait sa pudeur indignée, se plaignant d'être en butte aux critiques aveugles et aux soupçons injurieux. Lui, rêver de priver qui que ce fût d'une seule liberté légitime ? Il ne pouvait souffrir qu'on lui attribuât cet inconcevable dessein ; et il prodiguait son indignation, ses preuves, ses promesses, appliqué à procéder selon toutes les règles du genre persuasif.

« L'enseignement congréganiste subsistera...
« Usez de la liberté ! »

Elles produisent aujourd'hui un bel effet de dérision les garanties offertes solennellement par le ministre libre-penseur.

On aurait tort, sans doute, d'accuser Jules Ferry de s'être, à ce moment-là, conduit d'après une mauvaise foi positive, complète et délibérée. Peut-être, et même probablement, jugeait-il nécessaire d'accorder aux congrégations enseignantes un délai presque indéfini ; mais si, par habitude et par nature, il était très tenace, il sa-

vait varier avec énergie ; curieux penchant qui se trouve indiqué, involontairement, jusque dans le titre de l'ouvrage destiné à retracer le rôle de cet homme politique : *Discours et opinions de Jules Ferry*. Plus tard, le laïcisateur devait consacrer la théorie des « opinions successives », lesquelles, comme lui répondait M. Andrieux, « pour être successives n'en étaient pas moins contradictoires ».

Mais que valait, en somme, sa sincérité partielle et toujours instable ? Au fond, rien ; puisqu'il travaillait pour le parti qui poursuivait la ruine complète des Ordres religieux. Jules Ferry connaissait à merveille les aspirations et la volonté du monde libre-penseur militant, aspirations et volonté que Paul Bert exprimait avec un lyrisme abondant et brutal ; avec une assez grande dissimulation aussi, puisque les discours préparés pour la Chambre différaient considérablement des diatribes prononcées devant des assemblées d'instituteurs et paraissaient admettre le maintien, au moins provisoire, des congrégations par lui dénoncées et condamnées ailleurs. C'était la procédure adoptée.

Jules Ferry s'y rangeait d'instinct, chargeant l'avenir de conserver ou de supprimer les droits dont la légitimité était alors reconnue ; suivant les besoins du moment. Il reprochait même aux congréganistes une injuste défiance vis-à-vis de l'administration et il offrait de les autoriser !

Quelques mois avant de promettre que l'ensei-

gnement congréganiste subsisterait, il disait devant la Chambre [2] :

« Qui peut empêcher les congrégations non autorisées de se ranger à ce régime de l'autorisation dans lequel des congrégations tout aussi pieuses, tout aussi *recommandables*, vivent depuis de longues années ?... » Et M. Keller s'étant écrié : « Vous ne donnez plus d'autorisation », le ministre se hâtait de répondre que la nouvelle loi n'interdisait « en aucune façon les congrégations de femmes », lesquelles, si elles voulaient se faire autoriser, n'avaient qu' « à pro- « duire leurs statuts ». Et « un décret du pou- « voir exécutif y suffirait ». Plus encore : Jules Ferry déclarait que « la loi ne s'opposerait même pas à ce qu'une congrégation d'hommes vînt devant la Chambre apporter et *faire approuver ses statuts* ». L'*Officiel* note ici des *exclamations* à droite et un *mouvement* à gauche.

Le ministre voulut devancer la réplique et avoua que les Jésuites n'avaient rien à espérer ; mais il continua son raisonnement et précisa ses promesses en désignant les Picpuciens, les Maristes et « *quelques autres congrégations* ». La droite, ne pouvant prendre au sérieux ces offres insinuantes, il employa une sorte de défi, prévoyant que le défi ne serait pas relevé : « Qu'est-ce qui vous autorise à croire que si elles (les congrégations) apportaient ici leurs statuts, la Chambre refuserait de les autoriser, sans exception ni distinction ? Qu'est-ce qui vous le dit ?

En tout cas, elles ne l'ont jamais fait ; elles n'ont jamais pensé à l'essayer ».

Et si elles l'avaient essayé ? Il n'eût pas sans doute engagé une nouvelle lutte à leur profit cette fois et rompu avec le gros du parti, qui entendait bien que toutes les assurances plus ou moins perfides tourneraient finalement en cyniques brutalités. Au sujet des congrégations de femmes, Jules Ferry affirmait que la question était très simple et qu'un décret suffisait. Il savait bien au fond qu'il ne s'engageait à rien. Se fût-il trouvé engagé, la méthode des « opinions successives » aurait fourni les procédés nécessaires à une volte-face nouvelle.

La majorité jacobine ne se méprenait pas sur le caractère dérisoire de ces insinuations et de ces garanties. Vingt-cinq ans après, mis en demeure de demander l'autorisation, les Religieux et les Religieuses ont obéi pour la plupart ; et, cette fois, ce n'est pas un décret du président de la République qui a suffi... pour les abolir : c'est le gribouillage d'un Rabier.

Et tout ce qui se dit et s'écrit encore contre les congrégations vise positivement le clergé séculier et aussi les laïques, ne l'oublions pas. Les doctrines incriminées sont celles que tout chrétien professe et doit professer. Les maniaques qui nous gouvernent veulent frapper l'enseignement religieux dans les églises et dans les familles.

Que ce parti ne puisse se rassasier de persé-

cuter et de détruire, on se l'expliquerait peut-être par la force de l'entraînement et de l'exaltation. Mais qu'il n'éprouve aucune fatigue, aucune gêne, aucune honte, à se démentir et à mentir de la sorte et qu'il ne ressente pas l'appréhension des désastres préparés pour lui et par lui !...

Il a cependant une apparence d'excuse, puisque les hommes les plus intelligents, de même que la foule inepte, laissent d'ordinaire se perdre les leçons qui surgissent à leurs yeux et, d'accusateurs, deviennent victimes, n'apprenant d'ailleurs dans le second état rien de plus que dans le premier.

Trois fois, depuis vingt années, nous en aurons eu le saisissant exemple : Gambetta, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau.

Est-il arbitraire le rapprochement de ces trois noms contemporains, sous l'autorité d'une même loi mystérieuse et vengeresse ? Non ; il s'impose.

En pleine apogée, Gambetta vit s'anéantir la puissance qu'il avait acquise par une pratique coupable et qu'il souhaitait tardivement de mieux employer. L'un des premiers, sous prétexte de renforcer l'unité morale, il avait soufflé la haine. La formule : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » présageait tous les fléaux qui se sont abattus sur la religion, sur l'armée, sur l'ensemble de l'ordre public : elle résumait le pacte conclu entre Gambetta et les ennemis de tout droit. Le tribun qui aspirait à se changer en homme d'Etat avait

souscrit l'esclavage et la complicité, condition de la faveur révolutionnaire, prix habituel de la popularité et de l'influence. Quoiqu'il ne fût pas sectaire, Gambetta s'était assujetti à l'autorité des sectaires, espérant, bien entendu, leur imposer plus tard un frein et même, sans doute, se dédommager contre eux de l'abaissement qu'il avait cru devoir accepter. Eux le favorisèrent et le soutinrent à ce point qu'il put se considérer comme le maître de la situation, puisque, sous le drapeau de la lutte religieuse, il régnait et gouvernait vraiment, quoique sans responsabilité. Croyant saisir le moment de pratiquer une politique nouvelle, il se mit à parler de concorde et groupa autour de lui des hommes qui représentaient plus ou moins les opinions dont il s'était fait l'adversaire. Tout en dirigeant l'assaut contre les congrégations, il avait médité un programme d'apaisement religieux pour la période suivante. Dès le commencement du pontificat de Léon XIII, il exprimait (dans sa correspondance privée), l'espoir de voir s'accomplir entre l'Eglise et la République « un mariage de raison ». Il poursuivait cette pensée, partie essentielle d'un programme de pacification générale. Vers la fin de 1882, jugeant terminé son rôle de président et opportune une seconde campagne ministérielle, il disait : « Je rentrerai en janvier, par un discours de bonne humeur ». Mais la maladie le tenait déjà. Un accident vulgaire en précipita l'aggravation. Le 1er janvier 1883,

Gambetta devenait la proie de la mort et l'instrument des vaines apothéoses.

Jules Ferry, après un opiniâtre labeur pour appliquer la laïcisation scolaire, essaya lui aussi d'un retour aux idées libérales. Les déceptions, comme les jouissances du pouvoir, avaient, dans l'âme autoritaire et positive du tenace Vosgien, stimulé le désir de consolider par la modération les résultats d'une lutte ardente et prolongée. Il avait d'ailleurs fait quelques découvertes, celle de l'Eglise entre autres, dans laquelle il apercevait une puissance morale trop difficile à vaincre, qu'on ne savait comment remplacer et dont, suivant lui, les libres-penseurs pouvaient espérer concours et renfort. Il se souvenait à peine d'avoir été jadis, selon sa formule, l'homme des « destructions nécessaires ». En somme, secoué par l'ébranlement qu'il avait déterminé et envisageant la ruine accomplie, Jules Ferry estimait que son parti et la France avaient surtout besoin d'hommes capables de construire. Il le dit avec netteté, s'adressant aux adversaires de la veille, les vaincus ; répétant coup sur coup ses invites du haut de la tribune de la Chambre, d'où il allait bientôt disparaître, étonné que ses propositions eussent été si mal accueillies ; convaincu toujours que l'influence qu'il avait possédée pour une œuvre mauvaise il en disposerait aisément pour le bien. Repêché dans la déroute d'un scrutin et transformé en sénateur, Jules Ferry continua de combiner des plans et des programmes

destinés à l'avenir prochain, réglé par lui. L'élévation à la présidence du Sénat semblait un présage très clair, une garantie de succès ou plutôt le succès lui-même. L'agitateur allait restaurer la paix, l'ancien démolisseur montrerait qu'il savait se servir de la truelle, encore mieux que de la pioche... La mort l'attendait, l'enleva, l'engloutit.

Du trépas de Jules Ferry, trépas inopiné et plein de leçons comme celui de Gambetta, nul enseignement ne fut tiré, sauf peut-être par Waldeck-Rousseau, persuadé qu'il saurait, lui, réussir où les deux autres avaient succombé. Ce n'est un secret pour personne que Waldeck-Rousseau tenait depuis longtemps en réserve un programme de revanche libérale et pacificatrice. On peut même dire qu'il l'avait conçu dès la première heure, comme la suite et la contrepartie nécessaires de l'aventure qu'il risquait en se faisant le fauteur de la politique jacobine. Ayant enrégimenté les énergumènes anticléricaux ou collectivistes et utilisant le concours de l'anarchie militante, Waldeck-Rousseau avait créé une armée d'invasion, de conquête et de pillage, armée contre laquelle il comptait bien guerroyer plus tard et qu'il aurait décimée lui-même, à la tête d'autres troupes recrutées, celles-là, dans les anciens contingents gouvernementaux. Trop avisé pour ne pas prévoir les nécessités qui se dresseraient devant lui, au lende-

main de l'inquiétante victoire en perspective, il ne l'était pas assez pour évaluer justement la force impulsive qu'il donnait aux instincts destructeurs par lui organisés. D'avance aussi, les complices et les maîtres, que, naïvement, il s'imaginait conduire, s'assuraient les moyens et guettaient l'heure de châtier sa fatuité. Quand il quitta le pouvoir, il n'exerçait plus aucune direction. Atteint dans son énergie morale et dans sa vigueur physique, troublé, dérouté, excédé, il ne sut faire qu'un geste arrogant et vain. L'émérite pêcheur à la ligne avait supposé qu'on prend les requins comme les carpes ; et son futile engin brisé entre ses doigts, il regardait, stupéfait, s'agiter les requins, qui digèrent à merveille même de gros hameçons. Quand Waldeck-Rousseau regagna la haute mer, il n'était plus bon que pour les croisières en yacht, et il démontra ce qu'il continuait d'ignorer lui-même : à savoir que pour se diriger il avait besoin d'avoir le vent en poupe. N'ayant pas supposé que le vent tournerait, voilà déconfit et à la dérive l'amateur de pêche qui s'était pris pour un vrai marin. Deux fois, depuis qu'il avait cessé de gouverner, il essaya de morigéner la bande par lui amenée au pouvoir et qui lui avait fait connaître la douceur d'être adulé. Deux fois, il s'aperçut que son éloquence (comme son ancien libéralisme soudainement réveillé) détonnait, heurtait le dédain ou se perdait dans le vide, chancelait, étourdie, creuse et flasque. Donc il s'en alla épuisé, irrité,

s'imaginant avoir recueilli de nouvelles raisons de mépriser l'espèce humaine. L'ingratitude et la sottise sont-elles donc d'hier ou d'aujourd'hui ? C'est lui surtout qui fut ingrat en livrant aux passions jacobines les intérêts et les principes de la société où il faisait figure de personnage. C'est lui surtout qui donna un exemple de sottise en s'imaginant qu'il serait plus fort que les instincts déchaînés par sa rhétorique. Jusqu'à la fin d'une longue domination et après, il n'a pas compris l'essentiel de son rôle. Il ne se doutait pas qu'il n'était qu'un manœuvre dans les mains des hommes qui l'avaient pris pour chef. Il se persuadait qu'on avait de lui la belle idée qu'il savourait en son for intérieur et aussi publiquement. Les vulgaires jacobins, ayant rencontré un complice que dévorait la vanité, l'ont embauché, l'ont employé, l'ont servi, l'ont payé et l'ont congédié... Ensuite, ils l'ont laissé se morfondre, parce qu'ils n'attendaient plus rien de lui. Quel autre profit pouvait-il raisonnablement espérer d'eux ?

Comme sa surprise, impardonnable était le dépit qui, s'abattant sur sa santé en ruines, le poussait vers la tombe. Le sort encouru par Ferry et par Gambetta n'avait-il donc pas une signification suffisante ? Ni même celui de Mirabeau, ni d'autres encore ? Car enfin, la terrible leçon se rencontre dans toutes les annales !

On cite souvent l'exemple des hommes qui ont réussi par l'immoralité. C'était même jadis un

argument préféré des sceptiques pour incriminer la Providence. Très vieille histoire encore, puisque le livre de Job la raconte. Mais il faut observer les suites ou le lendemain du succès. Alexandre Dumas fils, qui s'embrouilla maintes fois en jouant le penseur, le docteur et le casuiste, a pourtant vu clair, certain jour. A propos du scandale causé par les prétendus triomphes des hommes sans scrupules, il disait : « On ne regarde pas assez longtemps ». Gambetta, Ferry, Waldeck-Rousseau donnèrent cet insupportable scandale de l'injustice prospère. On ne fait pas attention qu'ils l'ont expié.

Qu'ils furent imprévoyants et maladroits ces adeptes de la politique pratique et quel tour leur a joué leur malice orgueilleuse ! Tous trois s'étaient beaucoup divertis au détriment des gens naïfs, que la fierté et la conscience maintiennent dans la servitude des principes moraux. Gambetta, d'une ignorance lamentable, mais doué d'un instinct et d'un souffle puissants ; Jules Ferry, audacieux, mais rude et lourd et empêtré dans une demi-culture épaisse ; Waldeck-Rousseau, fin, élégant, ferme, glacé, muni seulement des aphorismes juridiques et parlementaires, sur la valeur desquels il n'aurait pas dû se méprendre, les ayant maintes fois déformés et falsifiés selon la circonstance ; tous trois ont honoré surtout l'habileté dont chacun d'eux se croyait la personnification supérieure et exclusive. Ils ont réussi ; mais en fin de compte leur

succès leur a fait horreur. Ce sont, paraît-il, des noms glorieux. Alors, la gloire pourrait être un simple vernis qui, à peine séché, se fendille et s'écaille, trop mince pour masquer les crispations soulevées par l'agonie sur la figure du héros.

II. — Un *Manuel des lois de l'enseignement primaire,* publié en 1889 par M. Le Provost de Launay, alors député, aujourd'hui sénateur, résumait ainsi la législation établie pendant une période de quatorze ans : « De 1875 à 1889, une douzaine de lois ont été promulguées, créant toute une organisation nouvelle, exagérant les droits de l'Etat, modifiant les prérogatives des Conseils généraux et des Conseils municipaux, grevant les finances départementales et communales, restreignant la liberté de l'enseignement privé et des associations, imposant des obligations étroites aux pères de famille... La loi du 30 octobre 1886, la plus importante, qui comporte 68 articles, a été interprétée par une douzaine de décrets dont l'un, celui du 18 janvier 1887, ne compte pas moins de 195 articles. Ces décrets eux-mêmes ont donné lieu à un certain nombre d'arrêtés, et l'arrêté du 18 janvier 1887, complété le 24 juillet 1888, se développe en 271 articles. D'autre part, ces décrets et arrêtés ont été commentés, du 11 novembre 1886 jusqu'à ce jour, par une trentaine de circulaires ministérielles » [3].

Cette vaste et confuse législation s'est encore étendue et compliquée en accentuant son hostilité à l'influence religieuse. La nouvelle loi sur les associations (1901) et d'autres que l'on prépare augmentent beaucoup l'importance de la lutte engagée depuis vingt-trois ans, toujours dans le sens primitivement marqué et au moyen des mêmes formules.

Deux mots, neutralité et laïcité, résument le plan qui a réglé tant d'efforts. La neutralité est le prétexte ; la laïcité, le moyen.

Le programme de l'entreprise était complet dès l'origine ; mais il n'a été mis en application que d'une manière successive et avec un remarquable esprit de dissimulation méthodique.

Dans la première phase, nous voyons établir la gratuité (16 juin 1881) ; moins d'un an après (28 mars 1882), l'obligation. Alors, et pour quelque temps, la neutralité conserve un rôle restreint et une attitude modérée ; déjà, néanmoins, une atteinte très profonde est infligée aux principes traditionnels et au prestige de la foi : l'enseignement de la religion disparaît des écoles primaires communales (publiques). A sa place surgit l' « instruction morale et *civique* ». Une révolution s'accomplit en une ligne et par un mot ; et ce mot va donner lieu à un extraordinaire effort pédagogique qui montrera déçues et désemparées, aussitôt que triomphantes, la moderne philosophie et la pédagogie encore toute neuve et toute fraîche.

Mais la laïcisation du programme faisait prévoir que la situation des congréganistes comme instituteurs publics deviendrait de plus en plus illogique et difficile ; d'ailleurs, l'idée de leur interdire l'enseignement officiel, idée annoncée depuis assez longtemps, s'approchait, et bientôt agiterait le monde parlementaire. Tout en exhortant les Frères et les Sœurs à faire tous les sacrifices possibles pour user de leur droit et conserver leur influence dans l'école communale, les évêques encourageaient partout la fondation de l'école privée, prochain et indispensable refuge de l'instituteur ou de l'institutrice congréganiste. Suivant le langage du cardinal Guibert, les écoles chrétiennes devenaient « l'œuvre capitale de notre temps ». Elles avaient pour unique ressource financière la générosité des catholiques. Ceux-ci, qui supportaient, comme tous les citoyens, la surcharge d'impôts produite par le développement des écoles publiques, devaient, en même temps, faire les frais des écoles privées. Ils payaient donc *deux fois,* dans leur pays, le budget de l'enseignement.

L'aggravation prévue se réalisa par la loi du 30 octobre 1886, qui, après avoir laïcisé le programme, laïcisait le personnel enseignant et mettait les congréganistes hors des écoles officielles.

Si impatients que fussent les auteurs de la réforme, ils subissaient la nécessité de procéder d'une manière graduelle, pour remplacer tout ce

qu'ils supprimaient en fait de personnel, de constructions et de revenus.

Jusque-là, jusqu'en 1886, le nombre des congréganistes qui donnaient l'enseignement dans les écoles publiques, c'est-à-dire dans les écoles communales, restait encore élevé, quoi qu'il eût été réduit continuellement, à mesure que les laïcisateurs en trouvaient l'occasion et les moyens. Beaucoup des écoles dont disposaient les communes avaient été, souvent de vieille date, fondées par des familles, par des particuliers, au moyen de dons et de legs, et sous la condition que l'argent serait employé pour l'enseignement congréganiste. Quand on laïcisait une école de ce genre, la condition se trouvait violée. Les héritiers des donateurs réclamaient le remboursement des sommes qui avaient été versées au profit des Frères ou des Sœurs et que la laïcisation détournait de leur but ; ensuite, ils rétablissaient l'école congréganiste, devenue institution privée. Depuis 1886, les procès relatifs aux fondations scolaires n'ont pas cessé en France. La plupart du temps, les communes ont dû rembourser, puis, par conséquent, prendre à leur charge l'entretien de l'enseignement, laïque cette fois.

Toute une série de combinaisons financières a été essayée pour effectuer la transformation et aussi pour multiplier les écoles. Les villes, les départements et l'Etat unissaient leurs efforts. Même avant la loi de laïcisation, une caisse spé-

ciale, dite Caisse des écoles, avait absorbé 172 millions pour le seul enseignement primaire. Elle avait disparu en laissant un programme de dépenses nouvelles représentant 460 millions [4]. Deux ans après la mise en train de la laïcisation générale, M. Combes, alors simple sénateur, annonçait que le budget de cet enseignement était destiné à atteindre bientôt le chiffre de 240 à 250 millions par an.

En 1889, un relevé total et détaillé des laïcisations et de leurs résultats fut entrepris par l'autorité ministérielle. Il démontra que, durant une période de dix années (1879-1889), les municipalités avaient enlevé aux congréganistes 5.218 écoles. Presque toutes celles-ci avaient été bientôt rétablies avec le titre d'écoles libres, et grâce aux subsides volontaires fournis par les catholiques.

En vingt ans (1879-1899), outre leur part d'impôts pour l'enseignement officiel dirigé contre eux, les catholiques ont entretenu plus de 13.000 écoles congréganistes privées (2.798 pour les garçons ; 10.245 pour les filles ; 339 mixtes) qui avaient un chiffre d'élèves de 1.217.586 [5]. Pour Paris, la fondation de ces établissements avait, en 1890, coûté 23.350.000 francs, et leur entretien annuel représentait une dépense volontaire de 2.548.000 francs. Chaque diocèse de France soutenait la lutte.

En même temps que la laïcisation retirait les écoles publiques aux congréganistes, ceux-ci

étaient atteints encore par un régime fiscal particulier, créé pour eux, c'est-à dire contre eux. Il s'appela la loi d'accroissement, puis la loi d'abonnement.

La lutte prit en 1900-1901 une extension nouvelle, soudaine et prolongée, par suite de l'arrivée aux affaires du ministère Waldeck-Rousseau, qui résultait lui-même de l'affaire Dreyfus. L'émoi prodigieux que causait cette affaire parut aux libres-penseurs militants l'occasion, toujours attendue, d'exécuter contre les congrégations une attaque générale.

Tout d'abord, on procéda d'une façon indirecte en affectant de laisser de côté la question de l'enseignement, qui, en réalité, demeurait l'un des grands soucis du nouveau ministère et de sa majorité.

Le prétexte et le système choisis consistaient à présenter une loi complète concernant les associations de tout genre, les associations laïques, professionnelles et autres, aussi bien que les associations religieuses. La loi nouvelle étendait et réglait les droits de tous les gens associés pour un but quelconque. Elle offrait ainsi, au premier abord, le caractère d'une grande réforme libérale.

Seulement, la formule adoptée pour définir l'association en général était rédigée de telle manière qu'elle excluait du droit commun tous les couvents. Ceux-ci tombaient sous le coup

d'un régime d'exception et se trouvaient moralement condamnés.

D'après la loi proposée, les seules associations normales et licites étaient celles dont les membres conservaient ce qu'on appelait la plénitude de la « personnalité civile », c'est-à-dire le droit de se marier et de faire « ce qui est dans le commerce ». Liés par les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, les congréganistes encouraient ainsi une véritable interdiction.

On le vit abondamment lors des longs débats qui occupèrent les Chambres en 1900-1901. Le vœu devint le sujet de nombreuses dissertations philosophiques, morales, juridiques. Waldeck-Rousseau et beaucoup d'autres orateurs soutinrent que le vœu, par lequel un congréganiste s'engage à vivre dans l'obéissance, dans la pauvreté et dans la chasteté, constitue une renonciation à la personnalité civile et entraîne une déchéance au moins partielle. Suivant la thèse maintes fois développée, on cesse d'être citoyen en faisant ce vœu, et par conséquent on ne peut plus bénéficier des droits reconnus aux autres citoyens. Par conséquent, aussi, on perd certains avantages que les lois garantissent. Mais on continue de supporter des obligations spéciales, que les lois prescrivent ; notamment la nécessité de demander des autorisations. Au premier abord, ce système paraît absolument contradictoire et incompréhensible. Frappés d'une flétrissure morale et juridique ; déclarés

incompatibles avec le droit public de la société ; condamnés à disparaître, comment les couvents auraient-ils pu obtenir, d'une manière quelconque, l'autorisation qui leur aurait permis de subsister ?

Bien que la contradiction fût flagrante, Waldeck-Rousseau y restait quand même attaché, pour des raisons d'ordre politique. Il ne voulait pas détruire l'ensemble des congrégations. Il se proposait d'en conserver un certain nombre, notamment celles qui, depuis longtemps, étaient munies d'une autorisation et plusieurs de celles qui s'étaient formées sans avoir encore rien demandé.

Il fallait donc que toutes les congrégations non autorisées demandassent l'autorisation au Parlement. La plupart (sauf les Jésuites, les Bénédictins, les Carmélites, etc.) se soumirent à cette mesure ; et une énorme quantité de documents concernant statuts, liste des personnes, état de la fortune, fut remise entre les mains des députés, afin que ceux-ci pussent accorder ou refuser l'autorisation en connaissance de cause.

Un fait incroyable se produisit alors.

La Chambre décida que tout le travail, si agité et si prolongé, qui d'abord avait pour but de contraindre les associations religieuses non autorisées à solliciter l'autorisation, devait se terminer par le rejet de *toutes* ces demandes!

Ainsi la loi de 1901 déclarait qu'il ne devait plus y avoir que des congrégations autorisées ;

et le parti politique qui appliquait cette loi notifiait que pas une seule autorisation ne serait accordée ! La loi qui devait réglementer l'existence des maisons religieuses jusque-là non autorisées ne leur réservait plus que des rigueurs : interdiction de vivre, dispersion, sous peine d'amende et d'emprisonnement.

Plus encore : frappées et détruites comme les autres, les maisons religieuses *autorisées*. Certaines exceptions sont faites en faveur des œuvres de charité et des missions lointaines ; mais les congrégations autorisées, surtout celles qui s'occupent de l'enseignement, sont condamnées à leur tour. Le programme adopté par la majorité de la Chambre est celui-ci : aucune congrégation contemplative et surtout aucune congrégation enseignante ne doit plus exister en France.

Ce ne sera pas tout, il s'en faut encore. L'idée d'interdire l'enseignement aux simples prêtres *séculiers* gagne les esprits. On se prépare à l'appliquer, bientôt peut-être, aux maisons de l'enseignement secondaire. Elle procède aussi de la théorie réprobative du vœu, puisque les prêtres séculiers vivent dans le célibat, s'abstiennent du commerce et sont astreints à l'obéissance envers l'autorité spirituelle. Maint discours retentissant et des centaines d'articles publiés chaque jour dans la presse libre-penseuse proclament que tout individu qui s'incline devant le *dogme* religieux se dégrade et encourt

la déchéance civile, du moins au point de vue de la liberté d'enseigner.

Nul ne sait combien de temps les simples laïques chrétiens resteront encore à l'abri de la sécularisation officielle, qui supprime les congrégations après leur avoir offert l'école privée comme un asile inviolable et qui, tout d'abord, devait se borner à la neutralité dans le programme des études ; car la libre-pensée, soigneuse si longtemps de feindre envers la religion et envers les croyances un respect absolu, s'en prend aujourd'hui à l'Eglise concordataire, pour aller ensuite plus loin.

III. — Dans la crise actuelle, le maintien du Concordat apparaît, au premier coup d'œil, comme une invraisemblance extrême. Comment un parti et un régime qui ont en vue la lutte contre l'Eglise et contre la foi peuvent-ils conserver des liens administratifs avec le Saint-Siège ? La libre-pensée militante et gouvernante annonce toujours l'intention d'abolir le Concordat et elle multiplie les efforts qui doivent le rendre impraticable ; mais, en même temps, elle veille à retarder la rupture. Et le monde observe l'étonnant spectacle d'une nation où le gouvernement est antireligieux et où les évêques et les curés sont nommés après un accord avec ce gouvernement et rétribués par son intermédiaire.

Etrange au premier aspect, l'anomalie a cependant des causes très simples. Le budget des

cultes n'est, en aucune manière, quoiqu'on l'insinue souvent, une générosité provenant de l'Etat. Il ne représente qu'une partie des revenus des propriétés ecclésiastiques confisquées dès le début de la Révolution. Pie VII ne passa sous silence l'œuvre spoliatrice qu'en retour d'une indemnité versée au clergé sous forme de traitement. D'ailleurs, l'acte de confiscation (la formule en fut rédigée par Mirabeau lui-même) contient cette reconnaissance et cette promesse formelles :

« Qu'il soit déclaré premièrement, que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation ; *à la charge de pourvoir* d'une manière convenable *aux frais du culte*, *à l'entretien de ses ministres* et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces. Secondement, que selon les dispositions à faire pour les ministres de la religion, il ne puisse être affecté à la *dotation des curés* moins de 1,200 livres, non compris le logement et jardin en dépendant ».

Approuvé par 568 voix contre 346 (40 voix nulles), ce texte législatif date du 2 novembre 1789, c'est-à-dire de l'aurore de la période révolutionnaire. En général, les Jacobins ne le connaissent pas ; mais l'eussent-ils sous les yeux qu'ils le déclareraient nul ; la monarchique théorie du « fait du prince », pour laquelle ces démocrates éprouvent une impétueuse inclination, leur permettant toujours d'accommoder la justice selon leurs appétits.

Néanmoins, les mots « à la charge de pourvoir » constituent bien une obligation correspondante au titre de propriétaire que l'Etat s'attribue. L'engagement est explicite et perpétuel. De plus, il fut souscrit avec empressement par les légistes de la Constituante, qui ressentaient le besoin de donner à leur confiscation une figure aussi honnête que possible. Ils avaient imaginé de développer à outrance la thèse que la nation possède tout, dispose de tout et a le droit de tout régler. Mais de leurs raisonnements il résultait toujours que le droit qu'ils affirmaient ne pouvait, du moins, être revendiqué que par un état catholique.

Car enfin, un gouvernement libre-penseur qui prétend employer légitimement à des œuvres libres-penseuses l'argent accumulé par des catholiques pour des œuvres catholiques... c'est d'une morale peut-être très civile à présent, mais, en tout cas, fort peu civilisée.

Elle a cependant ses adeptes résolus, parmi lesquels M. Jaurès veut être compté. Dans un grand discours prononcé à Rouen [6], le bruyant sophiste rhéteur a soutenu que les biens d'Eglise n'étaient pas le patrimoine du clergé. Il paraît croire que ce patrimoine était d'avance réservé à la libre-pensée de notre temps. Il a d'ailleurs une manière d'écrire l'histoire qui vaut sa façon de comprendre la propriété. D'après lui, en 1789, l'Etat, confisquant les biens ecclésiastiques, reprenait une administration et une

gestion qu'il avait « *momentanément* abandonnées à l'Eglise ».

Douze siècles enfermés dans ce *momentanément!* A force de brasser la matière sophistique, M. Jaurès confond parfois le majestueux et le cocasse.

En général, les plus fermes partisans de la séparation hésitent devant l'acte décisif qui la rendrait inévitable et prochaine. Résolus d'avance à s'attribuer, quand sonnera l'œuvre favorable, les intérêts et le capital qui ne leur appartiennent pas, ils hésitent, par un double et curieux instinct de prudence.

A en juger d'après l'ardeur dépensée, surtout depuis deux années environ, et en prenant au sérieux les déclarations des individus étranges qui nous gouvernent, il paraît certain que rien ne permettra de retarder la crise. Promesses catégoriques et surabondantes ; préparatifs précipités ; impulsion générale donnée aux volontés et aux esprits : voilà de graves raisons de prévoir une secousse prochaine. La foule des sectaires étant en mouvement, par quel moyen la retenir ? Et puis, les préliminaires de la rupture définitive et radicale sont accomplis déjà.

Donc, selon les apparences, nous avons atteint le bord du fossé ; et la France, conquise et entraînée par les nouveaux jacobins, va faire un saut dans l'inconnu...

Cependant, à plusieurs égards, la réalité est juste l'opposé de ce qu'elle paraît être.

Parmi tant de libres-penseurs qui demandent

la séparation, beaucoup la redoutent et, au fond, n'en veulent absolument pas. Cette disposition se rencontre même chez tels et tels qui accusent M. Combes de simuler une résolution énergique et de songer encore à gagner du temps. En somme, les uns et les autres réclament la séparation parce qu'ils se croient sûrs de ne pas l'obtenir.

Une des rares idées que les jacobins aient débrouillées, et peut-être l'idée unique sur laquelle ils soient fixés, c'est la nécessité pour eux de conserver à tout prix le droit d'intervenir dans la nomination des évêques et des curés et même d'acquérir le moyen de se mêler de la désignation des vicaires. On n'aurait pas besoin de les presser beaucoup pour leur faire avouer qu'ils ambitionnent aussi un contrôle sur le choix des bedeaux, des suisses et des enfants de chœur. Un clergé qui se gouvernerait en dehors de l'administration officielle ; des évêques qui seraient installés et qui exerceraient leur charge sans que l'Etat et sans que nul parti politique laïque aient à donner une autorisation et à disposer d'un contrôle hiérarchique quelconque, c'est, pour un bon nombre de libres-penseurs, une conception effrayante, inadmissible, intolérable. Si l'alternative leur était posée : ou de diminuer l'autorité de l'Etat ou d'augmenter le budget des cultes, ils préféreraient augmenter le budget des cultes. Voilà comment ils sont partisans de la séparation.

Est-ce que ce n'est pas l'un deux qui écrivait, l'année dernière : « La formule l'Eglise libre dans l'Etat libre a toujours été pour moi un non-sens... » ? Le monde jacobin raisonne là-dessus avec une application entêtée. Un clergé libre, même partiellement, c'est, à ses yeux, l'impossibilité par excellence. Même, sous le nom de police des cultes, une loi spéciale, inflexible, inquisitoriale, arbitraire et spoliatrice, même un formidable régime de surveillance et de contrainte, tout cela paraît aux jacobins une garantie puérile, s'ils n'ont plus leur mot à dire au sujet de la nomination des évêques et des curés.

Il s'ensuit que ladite séparation ne serait pas du tout une séparation et que d'ailleurs elle n'aurait pas lieu, ni maintenant, ni plus tard.

Mais pourtant, l'agitation à laquelle sont en proie les jacobins; l'élan qu'ils ont pris; les promesses qu'ils répètent parce qu'ils ne savent pas comment les faire oublier, tout ce travail et tout cet émoi ne se dissiperont pas sans avoir produit un résultat. Le bloc en mouvement ne redeviendra pas immobile avant d'avoir, sinon renversé, du moins ébranlé quelque vieille et vaste muraille. Ou bien, il se serait fendu en route ?

Le père du comte de Paris avait, par son testament, recommandé au futur roi, qui ne devait pas régner et qui devait mourir en exil, d'être toujours « du parti de la Révolution ». Et les « hommes d'ordre », dont Thiers personnifiait

à merveille la mentalité et le type, résumaient l'esprit du gouvernement de Juillet dans la fidélité à la Révolution.

Cependant, cette Révolution-là et celle que chante M. Jaurès ont l'air assez différentes l'une de l'autre. La Révolution offrirait donc des aspects variés, au point que ses enfants risqueraient de lui donner des noms qui ne lui conviennent pas. Ce qu'elle est au juste, on croyait le savoir depuis longtemps et on a toujours besoin de le découvrir.

Beaucoup en ont parlé ; mais peu l'ont bien connue.

Ce qu'elle est au juste ? Un besoin de réformes légitimes ; le mouvement des esprits en marche dans la voie du progrès continuel : mais aussi un violent instinct de révolte ; une folie d'émancipation, qui, à la surface sociale, amène successivement des couches nouvelles et qui les expulse l'une par l'autre. Née de l'envie, la révolte engendre l'esprit tyrannique. Le révolté veut maintenir ses conquêtes. Il les défendra donc et en imposera le respect par tous les moyens, puisqu'il se considère comme la source du droit. Une telle conception est essentiellement désordonnée ; et il ne reste d'un peu régulier que le va-et-vient furieux qui se constitue entre l'anarchie et la tyrannie.

L'émancipation d'il y a cinquante ou soixante ans était limitée au monde bourgeois, qui, se croyant assez civilisé pour s'affranchir de Dieu,

gardait quelque chose de la religion à l'usage exclusif de la classe populaire. « Il faut une religion pour le peuple », disaient ces vainqueurs et ces héritiers de l'aristocratie voltairienne. Et ils entendaient bien n'avoir pas d'égaux non plus en perspicacité. Avec une énorme et naïve assurance, Jules Ferry et ses acolytes se chargèrent de contenir et de gouverner les instincts affranchis. Alors le positivisme absorbait la Révolution et lui donnait une forme définitive, scientifique et civilisatrice. Mais le positivisme n'est plus qu'un souvenir. Quelle école et quelle formule apparaissent à sa place ? Le collectivisme de M. Jaurès, une demi-émancipation intellectuelle, politique, économique, à l'usage et au profit des prolétaires : pour eux aussi, désormais, le droit à la jouissance et surtout au blasphème. On leur a livré la morale : on leur livrera l'Eglise et la Religion ; et comme tout ce qui doit être détruit a, pour être vraiment détruit, besoin d'être remplacé, on les aidera dans l'œuvre séduisante de se procurer une église, une religion, qu'ils façonneront eux-mêmes, suivant leur goût et sur leur modèle.

Ce complément apparaît nécessaire à beaucoup de laïciseurs, qui, s'accusant d'imprévoyance et de timidité, regrettent aujourd'hui de ne pas l'avoir réclamé tout d'abord. Suivant eux, c'est parce qu'il a fait défaut jusqu'ici que la morale laïque ne parvient pas à se tenir en équilibre et menace de s'effondrer comme l'ins-

truction laïque. On n'est pas allé assez loin, non plus qu'aux temps de la Terreur, où les bourreaux n'osèrent pas couper assez de têtes. Il fallait donc, il faut plus que jamais attaquer directement, détruire et *remplacer* le catholicisme. Les apôtres se sont mis à l'œuvre ; et ils organisent maintenant la *Religion de l'Humanité*.

CHAPITRE II

Le dogme et la foi laïques

I. Le « droit humain » et le « doute » transformés en dogmes. — II. La religion catholique « laïcisée ». — III. Dogme et neutralité pédagogiques. — IV. La foi laïque et civile. — V. Le syllabus laïque. — VI. La tolérance intolérante.

I. — « Le seul *dogme* de la *démocratie* c'est « qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir de « limite à la liberté de l'esprit, c'est qu'aucune « conception préalable ne peut lier la liberté de « la raison humaine explorant l'univers ».

Ainsi a prononcé M. Jaurès [1] dans un des innombrables articles consacrés par lui à célébrer la libre-pensée et à notifier les exigences dont elle palpite. Elle s'imagine avoir inventé toutes les vertus. Néanmoins il ne paraît pas qu'elle ait songé à la modération.

Peut-être s'imagine-t-elle donner l'exemple de la retenue parce qu'elle se contente d'un dogme. Un dogme, un seul, c'est peu en général ; mais c'est trop, infiniment trop, pour une personne qui met hors du droit commun les citoyens cou-

pables, suivant elle, de s'incliner devant des dogmes quelconques.

S'il faut un dogme et n'en fallût-il qu'un seul ; et si la libre-pensée se soumet à ce besoin, elle réfute les prétextes qu'elle invoque contre les croyants ; elle s'inflige dès le début un démenti ; elle ruine ses prétentions et son orgueil.

Plus de dogmes et néanmoins un dogme toujours ; c'est entendu. La libre-pensée a beau faire l'arrogante : elle a la tête vide.

Qu'elle se flatte de créer elle-même et elle seule son dogme unique, lequel, par suite, ne reçoit rien des Eglises ni de Dieu : elle avoue qu'elle est sans droit pour commander aux hommes, à qui pourtant elle veut commander. Ceux qui raisonnent leur confiance et leur obéissance lui répondront par un éclat de rire.

Et comment les empêcherait-elle de rire aussi devant sa liberté absolue qui a d'abord et toujours besoin d'exercer une contrainte et qui ne sait se tenir debout que devant des fronts inclinés?

M. Jaurès contemple avec ravissement cette libre-pensée qui s'insurge contre les dogmes et qui brandit un dogme. Il la presse de n'admettre aucun scrupule et de revendiquer tous les monopoles :

« Jamais (dit-il), une société n'eut davantage le droit et le devoir de s'enseigner elle-même que celle qui est essentiellement liberté » [2]. Pour une société, s'enseigner soi-même revient prin-

cipalement à enseigner autrui, puisqu'elle gouverne les âmes de ses contemporains et puisqu'elle forme les jeunes générations. Or, la société laïque, ambitieuse de la toute-puissance, dit maintenant : — La liberté, c'est moi ! — Encore un pas, encore un accès ; et elle s'écriera demain : — La vérité, c'est moi ! — elle qui a nié le droit d'invoquer la vérité et qui s'est recommandée surtout du droit à l'erreur. Nous verrons la logique laïque rédiger son *Syllabus* au nom de la doctrine qui flétrit tout *Syllabus*. L'étonnante et profonde prophétie de Bonald se réalisera : « La Révolution, qui a commencé par la proclamation des droits de l'homme, finira par la proclamation des droits de Dieu ». Mais Bonald n'avait pas prévu que les athées revendiqueraient le droit divin en leur faveur.

D'ailleurs, M. Jaurès est-il athée ? Il paraît bien l'être, comme personnage politique. Cependant il ne l'était pas du tout dans sa thèse de doctorat [3]. On a toujours infiniment de peine à savoir ce que pensent ces libres-penseurs ; car législation, morale, métaphysique, ils improvisent tout cela selon les besoins de la circonstance ; et ils sont voués à éprouver autant d'étonnement qu'ils en causent.

Le mot « dogme » étant néanmoins difficile et périlleux à manier, M. Jaurès s'en sert avec discrétion. Mais quel emploi fréquent il fait du « droit humain » ! Cette formule, au fond, est encore un dogme ; et d'ailleurs elle en a pris le

nom plus d'une fois. Le libre-penseur qui se voue à détruire tous les dogmes s'en réserve deux, déjà, pour commencer.

Harangués par M. Jaurès, les trois cents législateurs du Bloc multiplient les acclamations en l'honneur du « droit humain » [4], qui peut tout, excepté cependant indiquer son origine. Car, s'il pouvait remplir cette formalité, il ne s'y refuserait pas... On l'en a dispensé expressément. C'est dommage. Parmi tant de pédagogues, de politiciens, de littérateurs, voire même de juristes, animés de la plus grande joie, eux aussi, à la même occasion, on voudrait en rencontrer un, du moins, qui expliquât pourquoi le « droit humain » lui inspire une telle confiance et une telle fierté.

Cet homme persiste à ne pas se montrer. De là un réel dommage, pour lui et pour les autres ; car il serait la lumière de son siècle, fonction toujours très glorieuse et très utile. Malheureusement, la fonction reste vacante et, fait plus curieux et plus fâcheux encore, elle n'est sollicitée par personne. Un poste à prendre et que nul amateur ne convoite ! Ce détail indique que nous vivons dans un temps peu ordinaire.

Maintenant, en effet, il n'est plus besoin du tout de savoir ce que l'on dit. Voilà le fond de la mentalité nouvelle, qui puise là ses titres à remplacer l'ancienne. Jadis, il fallait chercher des preuves et des causes ; et l'humanité a peiné assez longtemps à cette besogne. Abolie, la

vieille sujétion. Inutile de se comprendre pour agir, pour parler et pour prospérer. Par là, M. Jaurès se croit en état de proclamer notre affranchissement. Avec de longues et fréquentes aspirations, criez: « droit humain ! droit humain » ! C'est une affaire de poumons et non pas de cerveau. La raison libre-penseuse habite les poumons. Son souffle puissant balaye le droit divin, purifie l'atmosphère, distribue la fécondité ; et désormais vous ne manquez plus de rien.

Il faut bien que le contentement soit complet, puisque personne du Bloc ni des alentours n'exprime le désir d'obtenir rien de plus. Aucun libre-penseur (sauf peut-être M. Clémenceau, et cela ne dure pas longtemps, et on l'accuse d'avoir une bizarre tendance à la métaphysique) aucun libre-penseur ne souhaite de savoir par quel hasard le « droit humain », engendré dans le hasard, précisément, a grandi, se soutient et triomphe. Si quelqu'un éprouvait le besoin d'être renseigné, il risquerait une demande, un vœu. Nous n'entendons pas un mot et pas un soupir de ce genre. L'invocation au « droit humain » signifie-t-elle que nous avons pris la place de Dieu et que nous sommes la source de la vie, de la justice et du reste ? Evidemment. Cependant, d'après la science libre-penseuse, nous ne connaissons pas notre origine, ni l'origine du monde, ni le but de la vie, ni la loi de la vie ; et M. Jaurès, dans une harangue nécessairement très sonore, appela un jour la matière « la su-

prême inconnue » ; ce qui veut dire, probablement, que l'esprit, bien plus subtil que la matière, nous reste, lui aussi, très mystérieux? On n'y songe pas du tout ; et voilà en quoi consiste le progrès. Les libres-penseurs ont pris conscience qu'ils sont la source de la vérité et du droit : que désirer de mieux ? Ils développent indéfiniment ce thème, soit sur un ton modéré, soit à pleins poumons ; accomplissant ainsi le rythme universel, qui atteste leur souveraineté et qui leur apporte un immense bonheur. Alors, quand on a prononcé un certain nombre de fois les mots « prendre conscience » et « droit humain », on est au bout des idées et il n'y a plus qu'à se reposer, pour recommencer, après avoir repris du souffle ? Oui ; et tout un monde libre-penseur en témoigne, qui ne suit pas d'autre régime, qui n'a pas et ne veut pas d'autre occupation intellectuelle.

II. — Ayant adopté l'idée de « laïciser la religion » (catholique), suivant la formule du défunt pasteur-journaliste Auguste Sabatier, M. Ferdinand Buisson, pédagogue universel, a tracé pour l'œuvre présente et future un vaste programme dont il dirige en personne la réalisation ; investi, par ses propres mains, d'une sorte de pontificat suprême. Le programme remplit tout un volume, qui enseigne ainsi la religion nouvelle :

« Et pourquoi, et de quel droit demanderions-nous

à l'homme de renoncer à chercher le mot de l'énigme universelle, même à titre de rêverie, de conjecture ou d'hypothèse, de ne plus essayer de se faire une explication à sa portée de l'ensemble des choses, ou encore de ne plus se permettre de traduire en *symboles*, en formes de *culte*, d'art ou de poésie, en *manifestations* individuelles ou *collectives* les *croyances* qui lui sont chères ? De tout cela, nous n'entendons rien retrancher, rien interdire à la *religion de l'avenir*. Seulement, et c'est par où elle différera de celles du passé, quelque prix qu'elle attache à telle croyance, quelque satisfaite qu'elle soit de telle hypothèse, quelques bons effets qu'elle tire de tel poème ou de tel chant religieux, à aucune de ces expressions de la *vie religieuse* elle ne prétendra donner le caractère de l'absolu, la portée surnaturelle d'une vérité révélée ou la vertu transcendante d'une opération magique[5].

... « Volontiers ceux qui affectent de douter de la puissance d'une religion qui ne serait que *religion pure*, se la représentent comme n'ayant pas de contenu, comme réduite à un vague et à un vide désespérant. C'est que nous n'avons pas réussi à leur faire entrer dans l'esprit la notion toute nouvelle de ce qu'elle contiendra. Autrement ils seraient obligés de convenir que ce sera au contraire *la religion la plus pleine*, la plus chaude et la plus féconde qui ait jamais été, qu'elle se montre incomparablement *plus riche en croyances*, *plus riche en beautés*, *plus riche en efficacités morales* que ne le fut aucune des religions partielles d'autrefois : son *dogme* sera fait de toutes les vérités connues, son *culte* sera fait de tout ce que l'art a trouvé et trouvera de plus beau pour *élever l'âme jusqu'à Dieu* ; sa morale sera faite de

tout ce que la conscience humaine connaît et rêve de meilleur, de plus pur, de plus saint » [6].

... « *Vraiment catholique* et vraiment sociale, la *religion future* substituera au salut individuel le salut de la société, à la rédemption de quelques-uns la rédemption de tous, *au pâle et vague paradis d'outre-tombe le paradis vivant et actif*, celui qui sera créé et entretenu par l'effort de tous, par la justice pour tous et par l'amour entre tous » [7].

Seules, les personnes qui ne connaîtraient rien des procédés philosophiques et littéraires de M. Buisson pourraient supposer qu'il songe à maintenir l'idée du Dieu créateur, lorsqu'il promet d'utiliser dans sa religion, ou plutôt dans le culte futur, « tout ce que l'art a trouvé et trouvera de plus beau pour élever l'âme jusqu'à Dieu ». Le même volume nous informe, à la fin, que « croire en Dieu ce n'est pas croire que Dieu est », mais seulement et follement « vouloir qu'il soit » [8]. Jadis on admettait que Dieu a fait l'homme : désormais, l'homme fera Dieu, grâce à un décret de la simple volonté humaine.

Et ce Dieu, à peine lui a-t-on réservé quelques chances de naître, qu'il se trouve atteint par une sentence de bannissement et de mort. Le même M. Buisson requiert, décide, exécute, le même M. Buisson, le maître laïcisateur, celui que jadis M. Léon Bourgeois saluait comme un fameux maître d'école, capable de nourrir l'intelligence de plus d'un ministre. (Etant donnée la catégorie des gens où, depuis nombre d'années déjà,

se recrute le personnel gouvernemental, on a, en effet, des raisons de dire qu'ils ont le plus grand besoin d'aller à l'école). Ecoutons le prophète, revenant de manifester en l'honneur d'Etienne Dolet :

« L'État sans Dieu, l'école sans Dieu, la mairie sans Dieu, le tribunal sans Dieu, comme aussi la science et la morale sans Dieu, c'est tout simplement la conception d'une société humaine qui veut se fonder exclusivement sur la nature humaine, sur ses phénomènes et sur ses lois »... « Détacher de l'Eglise la nation, *les familles, les individus*.., la démocratie, poussée par un merveilleux instinct de ses besoins et de ses devoirs prochains, s'y prépare... » [9].

Il décrit avec une ardeur voluptueuse la société nouvelle où l'athéisme régnera « totalement, absolument », puisque l'Etat, l'école, la mairie, le tribunal, la science, la morale, se seront enfin constitués « sans Dieu ».

Quel refuge conservera la croyance, chrétienne ou simplement déiste ? Aucun. Outre les pouvoirs publics, séparés de Dieu, les « *familles* et les individus » se trouveront aussi *détachés* de « l'Eglise ». *Détacher les familles et les individus*, la formule est claire vraiment ; et c'est pourquoi M. Buisson l'embrouille d'un artifice en assurant que ledit athéisme, complet, *total* et *absolu,* ne sera pas cependant « obligatoire ».

En effet, il n'y aura pas lieu de décréter une obligation qui aura été réalisée déjà par toutes

les influences sociales, requises et captées à cette fin. Les institutions publiques, les familles et les individus ayant été pénétrés d'athéisme, nul besoin de renforcer de l'obligation un athéisme qui aura tout pris déjà. Possédant tout pour son usage exclusif, il se donnera le plaisir de dire qu'il abandonne le reste aux croyants, lesquels pourront d'autant moins se plaindre qu'ils n'existeront plus.

M. Buisson montre dans les cérémonies publiques et plus ou moins périodiques inspirées par le culte d'Etienne Dolet « une force sociale en mouvement, en voie *d'organisation* », qui préparera « la religion de l'humanité ».

Cette religion devra régner sur les consciences, puisque son prophète et son fondateur envie surtout à l'Eglise catholique l'honneur d'avoir eu en mains, durant des siècles « *le monopole de l'unité de direction spirituelle* ».

III. — Au commencement de l'année 1898, un inspecteur d'Académie, destiné à devenir Recteur et puis un des grands pontifes de la pédagogie libre-penseuse, M. Payot, adressait à des instituteurs, ses subordonnés, des leçons officielles sur la manière de défendre la laïcisation. Il enseignait que ce système est *une œuvre religieuse*, conçue et réalisée par des hommes très religieux. Comme patron de la laïcisation, il choisissait et il désignait saint Louis !

Dans une circulaire, il exhortait les institu-

teurs à ne pas s'émouvoir des reproches dont leur mission était l'objet.

« Conservez toujours le calme qui convient à des éducateurs, disait-il, et surtout conservez le calme qui convient aux ouvriers *d'une œuvre qui a pour elle l'avenir, parce qu'elle est profondément religieuse.*

« La République a voulu l'école laïque, héritière en cette œuvre des grandes traditions nationales et *en particulier de saint Louis, le premier des laïcisateurs.*

«... La République a voulu l'école laïque, parce qu'elle l'a voulue religieuse au large et noble sens du mot ; elle n'a pas, comme le crie une presse ignorante et peut-être de mauvaise foi, chassé Dieu des écoles » [10].

Depuis, M. Payot, étant arrivé à la haute situation de Recteur d'Académie et se servant de son prestige, endoctrine les instituteurs au moyen d'un recueil spécial, intitulé le *Volume.*

Edité en livraisons hebdomadaires, ce *Volume* est consacré principalement à la prédication libre-penseuse ; chaque numéro contient deux ou trois prêches où l'histoire, la littérature, la science, la politique composent un pêle-mêle qui a pour but d'insuffler aux maîtres et aux maîtresses d'école le mépris de l'Eglise, le mépris de la foi catholique. C'est une diatribe continuelle et (bien que prétentieuse) commune et badaude ; systématiquement contradictoire, d'ailleurs, puisque, si le *Volume* combat les dogmes

avec une obstination suivie, il enseigne au hasard une foi laïque et un dogme laïque [11].

L'influence de ce recueil est étendue et profonde. Elle tient à la vulgarité même des conceptions qu'il propage dans un milieu où les règles de la pensée ont été réduites en poussière... Et puis, l'autorité du personnage dirigeant exerce là un véritable empire. Les subordonnés de M. le Recteur Payot sont naturellement enclins à recommander et à colporter son *Volume*. Soit par zèle intéressé, soit par faiblesse de caractère ou d'esprit, beaucoup de simples inspecteurs se font les missionnaires de cette espèce de Bible laïque. Les instituteurs et les institutrices doivent inévitablement la lire et la méditer, car on les interroge, pour vérifier s'ils s'inspirent bien de la pensée propre à M. le Recteur Payot et à ses collaborateurs et pour faire comprendre la nécessité de remplir avec une scrupuleuse et déférente assiduité ce nouveau devoir pédagogique. L'avenir des instituteurs et des institutrices dépend de leur soumission aux fantaisies intellectuelles de M. le Recteur-Pontife qui, pour décrier les dogmes catholiques, fabrique son dogme chaque semaine, en toute arrogance, en toute incohérence.

Le *Volume* s'honore extrêmement d'habituer les maîtres et les maîtresses d'école à se défier de la foi, non seulement religieuse, mais humaine ou laïque. Défiance « à l'égard des préjugés, des passions, des partis-pris » etc. Il

veut former des « enfants intelligents et énergiques... résolus à n'accepter aucune *affirmation essentielle*, qu'elle vienne du maître, du livre, du journal, de la conversation, sans l'avoir vérifiée, c'est-à-dire confrontée avec leur expérience, avec les données de leur raison... » [12].

Et vis-à-vis de la raison elle-même comment se conduira le *Volume* ? Il s'inspirera de la foi. Oui. La *Direction* (ce doit être M. le Recteur Payot en personne) la Direction déclare qu'elle a « foi dans la raison individuelle ».

Ainsi, l'enseignement dont le but est de dissiper la foi a pour appui et pour principe la foi !!!

Dans l'officieux *Volume*, comme dans ses autres ouvrages, la raison et la foi s'opposent, se confondent, se suppléent, s'identifient, s'excommunient, se détruisent et se soutiennent réciproquement. D'une page à l'autre on apprend que la raison a dissipé la foi, puis que la raison est tout entière gouvernée par le doute et que le doute c'est finalement la foi véritable, bien qu'il ne doive plus y avoir aucune foi.

Cet étrange équilibre d'esprit n'est point particulier à M. Payot. D'autres pédagogues, rédacteurs du *Volume*, trouvent leurs aises et une assurance parfaite dans la même contradiction fondamentale et permanente. Un directeur d'école normale, M. Mironneau, qui, aux côtés de M. Payot, traite de l'éducation civique, puise, lui aussi, toutes ses lumières dans la Déclaration des Droits de l'Homme. C'est un fervent apôtre

de la raison. Il n'admet que les vérités qui se démontrent... Mais il déclare aussi le contraire, tout de suite après et sans nul embarras : « Les principes de 89, dit-il, sont une émanation directe de la raison ; ils sont la vérité elle-même, et, par suite, *ils n'ont pas besoin d'être démontrés* » ! Cette affirmation catégorique et nébuleuse s'étale dans la livraison où M. Payot annonce le ferme projet de « donner à chaque enfant le besoin de vérifier ses idées ». D'abord, tout vérifier, tout, absolument... Ensuite, s'abstenir de vérifier les principes de 89 et la « foi en la rectitude de la raison individuelle », c'est-à-dire ce qu'il y a de plus important.

Car, enfin, la foi dans la rectitude de la raison individuelle, on serait curieux de savoir d'où elle tire son origine et son autorité ; envie très légitime dans tous les cas et surtout quand on vient d'entendre M. le Recteur Payot célébrer la complète souveraineté du doute. Le doute qui résume la foi et la doctrine nouvelle... la raison qui néanmoins échappe au contrôle du doute... Cette pédagogie qui s'enferme pour toujours dans le domaine rationnel et qui en sort brusquement cinq minutes après sans esprit de retour et qui bientôt y revient et qui le quitte de nouveau suivant son caprice, c'est une pédagogie bizarre.

Elle commande au nom de la raison et elle a pour règle le caprice. M. Payot a déclaré que le devoir est un pieux reste de superstition théolo-

gique et hypocrite ; mais M. Mironneau n'en est pas ému et il enseigne la pleine autorité du devoir et il parle abondamment de tout ce que l'homme doit à la société[13]. Il parle de bien d'autres choses encore ; et aussi de la manière dont l'animal a engendré l'homme ; ce qui paraîtrait assez extraordinaire aujourd'hui, mais ce qui, sans doute, fut jadis un événement très simple et très naturel.

Si ces messieurs daignaient quelque jour indiquer comment ils se représentent la nature et le naturel, ils s'apercevraient qu'ils ont besoin de mettre leurs idées en ordre et aussi de se recueillir ; par quoi ils auraient pu commencer. Ils sont prêts ? Ils savent, au moins suffisamment, ce qu'ils diraient sur la nature et sur le naturel s'ils en voulaient parler ? Qu'ils essaient donc ! Leur public lui-même, qui leur a fait un si long crédit, finira par les mettre en demeure de s'expliquer.

Un autre rédacteur du *Volume*, pédagogue aussi, qui signe A. A, note les impressions recueillies autour de l'école publique toujours neutre et néanmoins disposée en vestibule de la religion libre-penseuse.

Les faits qu'il constate sont sinistres ; mais il s'en réjouit, parce qu'il aperçoit là une méthode excellente pour inspirer aux enfants le mépris des « dogmes catholiques ». Il montre un instituteur faisant des conférences scientifiques après

les heures de classe. Ce conférencier, muni d'une lanterne à projections, expose la théorie scientifique moderne « de la Terre et du monde » et rend visible le transformisme universel tout-puissant, à l'œuvre depuis des millions d'années. Un cultivateur prend ensuite la parole : « Ce que vous nous dites-là ne concorde guère avec ce qui nous a été enseigné au catéchisme. Comment pouvons-nous accorder tout cela ? » L'instituteur répond qu'il s'occupe de science et non de « dogmatique » et qu'il n'est pas chargé de « mettre en harmonie avec les découvertes scientifiques *les conceptions puériles de la Genèse,* les petits contes chaldéens recueillis par l'Eglise ». Heureux de l'effet produit, M. A. A. prend soin d'en signaler toute la portée, afin que les nombreux instituteurs, abonnés au *Volume,* mettent en pratique une méthode si efficace. Ecoutez les conseils du pédagogue, adepte de la neutralité : « Quand l'enfant, élevé dans cet esprit et dans ces principes, aura grandi, il se posera lui aussi la question : Comment puis-je accorder tout cela ? — Mais il se fera lui-même la réponse. Il se dira que la cosmogonie biblique est une *conception surannée :* si, comme il est probable, *les dogmes catholiques* ne s'en dégagent, *ils en mourront* » [14]. Triomphe de l'école neutre, faite pour assurer le respect des croyances !

Un professeur d'école normale, M. Moulet, a

composé une brochure sous le titre *L'idée de Dieu et l'éducation rationnelle*. Il demande[15] que l'idée de Dieu soit, « *dès l'école*, déférée au tribunal de la raison », pour y être condamnée.

La raison humaine se connaîtrait donc suffisamment et saurait d'où elle vient et pourquoi elle existe ? Non ; et M. Moulet l'avoue. Bien que « révélée dans ses effets » cette raison, dit-il, demeure *mystérieuse* encore dans son *essence*[16] »

Combattre le mystère en se servant de la raison, qui est encore essentiellement un mystère ! Ces choses-là se disent maintenant dans l'Ecole normale, pour le profit des maîtres, qui les enseigneront aux bambins. Si quelques lecteurs trop curieux s'étonnent que l'on puisse ainsi assembler deux idées contradictoires, M. le professeur Moulet répondra qu'il a pris ses précautions en exprimant l'espérance que la raison cessera d'être un mystère. Il a cette espérance parce qu'il possède une foi *humaine*, *suspendue* à la seule raison [17]. De la sorte, tantôt la foi soutient la raison ; tantôt celle-ci devient le support. La laïcité réalise son équilibre à force de cabrioles.

Il y en a une que M. le professeur Moulet répète souvent et qui n'est pas la moins étrange. Coup sur coup[18], il répudie l'idée de Dieu, parce que, d'après lui, Dieu ne serait qu'une invention des hommes, un être conçu à leur image. Pas d'anthropomorphisme ! dit-il. Surtout, pas d'anthropomorphisme ! — Soit ; pas d'anthropomor-

phisme ; c'est entendu. — Néanmoins, nous voyons, coup sur coup également et dans la même brochure, l'anthropomorphisme présenté comme la seule solution digne de la pensée laïque : « Dieu est le reflet de l'âme humaine sur l'infini » [19]. «... L'éducation scientifique... achemine irrésistiblement la raison à la conquête de Dieu » [20]. «... La raison absorbe Dieu et substitue son règne au sien » [21]. «... Le destin de Dieu « est lié à la raison de l'individu qui le conçoit » [22]. « ... A la lettre, il sera vrai que l'homme nourri des fruits de l'arbre de la science du Bien et du Mal est semblable à Dieu » [23]. En résumé : pas de Dieu qui soit conçu à l'image de l'homme ; mais aussi : pas d'autre Dieu que celui que l'homme imagine. 1° A bas l'anthropomorphisme ! 2° Vive l'anthropomorphisme !

L'habitude prévaut, et largement, de remuer au hasard une demi-douzaine de vocables : humanité, raison, nature, infini, conscience, idéal. Qu'ils forment un sens... s'ils peuvent ; de même que l'univers imparfait s'est perfectionné *comme il a pu*, dit M. le Recteur Payot, l'un des maîtres de M. le professeur Moulet.

M. le Recteur Payot dit cela, en effet, et beaucoup d'autres choses singulières.

Sans aucun inconvénient pour la logique et pour la sincérité, l'école neutre peut devenir libre-penseuse, puisque, plus elle sera libre-penseuse, plus elle sera catholique ! M. le Recteur

Payot, qui l'a d'abord assuré en termes didactiques, l'affirme ensuite sous forme d'apologue; car il pratique des genres divers, avec une égale autorité. Dans une de ses historiettes, un certain Pierre Beyle, personnage pédagogique affublé du rôle de docteur et de casuiste, déclare que « l'école laïque, au sens étymologique du mot (*Katholicos*, universel) est véritablement *l'école catholique* »[24].

Bien que stupéfiante, la conclusion est toute simple suivant ces messieurs, tellement ils sont persuadés que le progrès leur a conféré le mandat de fonder la religion universelle. Ecole universelle, religion universelle, les deux termes se joignent sans effort. La libre-pensée devient le véritable catholicisme; merveille annoncée déjà par M. Buisson, grand pontife.

En fin de compte, appuyée sur la foi et sur la défiance, qui se soutiennent l'une l'autre, alternativement et sans que l'on devine comment, (de là résulte le mystère, indispensable à une religion bien organisée), par quel principe supérieur se distinguera la religion libre-penseuse ? M. le Recteur Payot n'a pas négligé de nous en instruire, encore sous le pseudonyme de Pierre Beyle. Enregistrons l'oracle : « La théorie de l'évolution admet un *univers* imparfait qui a produit, *comme il l'a pu,* une race intelligente, elle-même en voie d'évoluer vers plus de raison : seule, cette théorie, en permettant aux âmes religieuses d'imaginer un Dieu en voie lui-même

d'évoluer, les libère du problème de l'existence du mal »[25].

Comme il l'a pu est admirable, surtout en manière de symbole philosophique et religieux. Si l'on en doutait, si l'on critiquait, M. le Recteur Payot répondrait qu'il s'est exprimé *comme il l'a pu*, lui aussi, selon l'exemple de l'univers imparfait et maladroit, lequel cependant a trouvé moyen de réaliser un prodige incomparable : l'intelligence infirme produisant, par ses seules forces, l'intelligence supérieure ! Pierre Beyle, c'est-à-dire M. Payot, tient absolument à cette conception ; aussi, quelques semaines plus tard, a-t-il pris soin de préciser : « Il n'y a, hélas ! pas d'autre bonté que celle que réalise peu à peu l'humanité, et la seule religion qui pourra réunir l'*unanimité des esprits pensants* ne pourra être qu'*une religion purement humaine*, juste, fraternelle... Il n'y a de justice dans l'univers que celle que réalisent les hommes justes », puisque la Nature est « indifférente à nos intérêts humains »[26].

Quelle floraison de bonté et quelle consommation de surnaturel au sein de cette Nature tout entière égoïste et infirme ! Et quel épanouissement d'esprit logique chez le pédagogue libre-penseur, chef des *esprits pensants*, prophète et philosophe !

Aucune analyse ne parviendrait à introduire un peu d'ordre dans cet exposé où se déroulent, s'enroulent, s'amalgament, des conceptions con-

tradictoires entre elles et contradictoires en elles-mêmes. Un univers absurde et immoral qui, par ses seules forces, fait naître une espèce intelligente capable de progresser indéfiniment en raison et en bonté, c'est un miracle et un miracle incohérent, bien plus extraordinaire que tous les miracles attribués au Dieu des chrétiens. Que ce Dieu, possesseur de la toute-puissance surnaturelle agisse sur la nature qui dépend de lui totalement, la logique ne peut s'en étonner, une fois admise l'existence de Dieu. Mais une nature qui se surpasse, en produisant ce qui n'est pas en elle, ce qu'elle ne possède pas, voilà du surnaturel à outrance... et à rebours. Dans l'ordre naturel, nous avions l'habitude de voir les phénomènes résulter les uns des autres suivant la loi de la mesure et de la proportion: jamais le moins ne fournissait le plus. *Nemo dat quod non habet.* Le vieil adage demeurait souverain. Va-t-il être renversé ? Oui, paraît-il, c'est-à-dire seulement pour ce qui concerne l'origine et l'existence de l'homme, le progrès intellectuel et moral, la religion laïque. A l'égard du reste, chimie, physique, géologie, astronomie, etc., il va se maintenir sans difficulté, prédominant et inattaquable ; là toujours une force produira des effets selon sa nature. Mais pour l'histoire de l'humanité, tout change : ici on veut nous faire voir un monde inepte donnant naissance à la raison ; l'égoïsme, à la bonté ; le chaos, au progrès. M. Payot, prophète de la

nature, veut que l'humanité se soit formée et développée en dehors et à l'encontre des lois naturelles. Cet adversaire des miracles exige des miracles, pourvu que ce soient des miracles absurdes.

M. le Recteur n'a pas plus égard à la justice qu'à la logique. Car cet univers primitif traité avec tant de rigueur et qui ne bénéficie de dédaigneuses circonstances atténuantes que grâce à sa maladresse constitutive, il a fait un prodige inouï, ayant produit une race intelligente, en voie d'évoluer vers plus de raison, par conséquent vers plus de raison qu'il n'en possédait lui-même. *Comme il a pu*, dit M. Payot, c'est-à-dire tant bien que mal et avec des ressources radicalement insuffisantes, opération extraordinaire au point d'être inconcevable et inconcevable à la manière de l'impossible, le prétendu maladroit a réalisé cette chose impossible !

De l'opération inouie que M. Payot nous révèle résulte une conséquence plus merveilleuse encore ; mais qu'il ne soupçonne pas. Nous sommes amenés à conclure que l'univers, accusé d'une maladresse constitutive et gratifié néanmoins de talents prodigieux, a su d'abord exister par soi-même. Il était sa propre cause. Il possédait l'*aséité*, l'attribut qui désigne le comble de la puissance. Sa nature imparfaite, mauvaise et misérable disposait pleinement du surnaturel. Miracle laïque à faire pâlir tous les miracles divins. Sans y songer, M. Payot en-

seigne à ses milliers d'instituteurs cette doctrine-là.

Le Recteur publiciste, qui remue au hasard les notions philosophiques fondamentales, qui s'est fait prophète et thaumaturge, guide des « esprits pensants », ne pouvait hésiter à construire une religion humaine. Faust lui dirait comme à « l'esprit qui toujours nie » (*der Geist der stets verneint*) : — « Quelle autre chose cherches-tu à entreprendre, étrange fils du chaos :

Was anders suche zu beginnen,
Des Chaos wunderlicher Sohn !

A l'avant-garde du parti athée, les *Annales de la Jeunesse laïque* se défendent ordinairement de préparer une religion. Pourtant le même besoin les anime et leur fait souvent souscrire des aveux :

M. Béret : « Et *nous prétendons être même plus religieux que nos adversaires*, si, par une politique dont l'Eglise saura leur rappeler vite les dangers, il leur plaît d'appeler religieux ce qui fait la grandeur de l'homme ; la pleine liberté de la pensée ne reconnaissant à aucune puissance le droit d'arrêter ses libres investigations, et demandant à la nature, au monde, à la création immense, à côté du sentiment de ce rien qu'est l'homme, perdu entre deux infinis, les joies infinies de l'*orgueil humain* en présence de ce qui

a déjà été fait, et les joies infinies de l'espoir en présence de ce qui reste à faire » [27].

M. Georges Renard repousse le dogme ; puis il s'en rapproche, par la voie de la *communion*. « La liberté du rêve, c'est précisément la négation du dogme, noyau dur et résistant de toute religion constituée ; c'est le refus de se laisser enchaîner à des suppositions qu'on se flatte de placer au-dessus de la critique ; c'est le droit perpétuel à l'insurrection contre tout ce qui n'est pas démontré ; c'est le *dernier mot remis à la raison humaine* en matière de *vérité ;* c'est *la haute main* dans ce domaine définitivement acquise et réservée à la science, qui peut seule réaliser ce qu'ont vainement tenté toutes les religions : *la communion* de tous les habitants du *globe* dans un certain nombre d'*affirmations précises et incontestables* » [28].

La religion de M. Aulard, athée, est toute guerroyante pour la conquête des âmes : « Dire : Nous ne voulons pas détruire la religion », c'est dire que nous renonçons pour notre doctrine au droit qu'a toute doctrine, *se croyant la vérité*, de *supprimer la doctrine adverse* qu'elle croit être l'*erreur*. Et ce n'est pas seulement à un droit que renonceraient ainsi les libres-penseurs ; c'est à un devoir, au plus impérieux des devoirs, celui d'éclairer les hommes, de les affranchir, de les rendre plus forts par la liberté.

«... Parlé-je ici du libre-penseur d'avant-garde, à l'audace lucrétienne ou hébertiste ?

« Non. Supposez le libre-penseur le plus timide d'esprit, le plus bourgeois d'habitude, le plus poltron. Niera-t-il que cette idée doive se répandre, à savoir que la morale doit être indépendante de la foi ; or, vouloir répandre cette idée, c'est vouloir détruire la religion.

«... Continuerons-nous à dire que nous ne voulons pas détruire la religion, quand nous sommes obligés d'avouer, d'autre part, que cette destruction est indispensable pour *fonder rationnellement la nouvelle cité* politique et sociale ?

« Point d'équivoque. Ne disons plus : « Nous ne voulons pas détruire la religion ».

« Disons au contraire : « Nous voulons détruire la religion ! » Mais ajoutons aussitôt : « Nous voulons la détruire dans les âmes par la paix, par la persuasion, par la fraternité, par l'instruction publique, par la liberté des cultes et par la liberté de conscience » [29].

Mais ce programme, qui se termine par des amabilités si imprévues, comporte, ne l'oublions pas, toutes les mesures nécessaires : « la *communion* de tous les habitants du globe dans un certain nombre d'*affirmations* précises et *incontestables* », c'est-à-dire l'équivalent d'une religion.

IV. — Le ministre Combes, apôtre et serviteur du progrès, s'inspire surtout de l'ancien régime ; et il l'a dit devant le Sénat :

« ... La France a connu autrefois ce genre d'unité. La fameuse devise : *une foi,* une loi, un roi, traduisait précisément cette communauté de *foi* et d'aspirations, bien cruellement déçue, dans la suite, par l'égoïsme et l'orgueil de la monarchie. Pourquoi la France ne connaîtrait-elle pas, sous la République, cette *unité morale,* qui a fait la force de la monarchie ? » [30]

Il avoue d'ailleurs qu'il n'espère pas faire prédominer sur la France tout entière une seule et même conception politique, philosophique et sociale. Mais, un seul roi, une seule loi, une seule foi, c'est une seule et même conception politique, philosophique et sociale. Si l'on adopte la première formule, on adopte la seconde, puisqu'au fond elles sont identiques.

M. Combes et son parti ne s'embarrassent pas d'être pris en flagrant délit d'incohérence. Il leur faut bien dissimuler quelque chose tout en révélant peu à peu leur projet. Par tactique, ils nient ce qu'ils affirment, au moment où ils l'affirment, comptant que leurs dénégations, de simple forme, empêcheront le public de se cabrer et ouvriront le chemin à la théorie jacobine. Malgré leurs précautions pour dissimuler, ils laissent deviner qu'ils n'ont dans la tête et dans le cœur qu'une seule pensée, qu'un seul désir : la contrefaçon.

M. Combes, qui a déjà montré un goût singulier pour les expressions audacieuses et imprudentes, s'est surpassé, cette fois. Dans son

parti, on a dû être tenté de le rabrouer et de le secouer, comme il le fut lorsqu'il confessa soudain que l'instruction laïque n'était pas encore capable de remplacer la morale religieuse. Peut-être se serait-il démenti, comme alors il accepta de se rétracter[31]. Mais nulle correction n'effacera les paroles prononcées du haut de la tribune du Sénat et enregistrées dans les comptes rendus. O précieux *Journal officiel !* O sténographie salutaire !

Une foi, la libre-pensée a une foi et elle en poursuit le triomphe et la prédominance ! Elle apparaît comme une église ; elle veut être une église ; elle revendique le pouvoir spirituel.

En réalité, la même prétention existait, dès l'origine, au fond des premières ardeurs laïques. Longtemps, toutefois, elle demeura cachée même aux esprits qu'elle animait ; car les sectaires les plus résolus et les plus ingénieux subissent l'invincible et vengeur esclavage de l'étourderie. La passion à laquelle ils se sont livrés les entraîne où elle va, poussée elle-même par une logique fatale. De nos jours, l'idée d'une foi laïque a pris place dans le langage commun. Nous arrivons au credo laïque, au dogme laïque, à l'église laïque, au pouvoir spirituel laïque. L'ancienne liberté s'est changée en un instinct autoritaire, qui convoite surtout le domaine de la pensée et de la conscience.

Il y a vingt-deux ans que Paul Bert exprimait

cette prétention, avec l'audace embarrassée de l'homme qui, ne sachant pas au juste de quoi il parle, se rend compte parfois qu'il en dit trop. A la fin d'une conférence (faite au Cirque-d'Hiver et présidée par Gambetta, le 28 août 1881), Paul Bert s'écriait : « Nous *préparerons des consciences* solides, qui porteront en elles leur sanction ». Le cri insolent et inepte lui échappait à moitié. L'orateur ne voulait pas le retenir et il craignait un peu de le lancer. Cet embarras s'est prolongé, puisque M. Aulard, compilant un recueil des discours prononcés par Paul Bert, a cru préférable d'abréger la citation et de ne pas reproduire la formule qui indiquait trop brutalement le but essentiel de l'œuvre laïcisatrice.

Préparer des consciences, c'est-à-dire les dresser, les former, les triturer, au nom de la liberté de conscience ! La complète mainmise sur la conscience, en vertu d'un droit inexplicable, c'est bien cette énormité qui les passionne.

Et ceux qui veulent quand même, et malgré eux-mêmes, garder du moins une apparence de fidélité au programme libéral, se laissent entraîner par la logique de leur attitude et de leur instinct. M. Clemenceau, homme d'action de premier ordre, conduit, par incrédulité obstinée, à fabriquer quotidiennement dans l'*Aurore* une métaphysique où il s'imagine voir la somme des erreurs engendrant la vérité (voilà un fameux miracle !) ; M. Clemenceau a montré, lui aussi, qu'il se propose bien de soumettre la conscience

à un régime sévère, toujours pour mieux garantir les droits de la conscience. Dans la *Grande Revue,* il avouait qu'il compte provoquer, par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un « *déménagement de l'espérance* » [32]. Détourner l'humanité de Dieu et la replier sur elle-même, en la privant d'ailleurs des moyens de se connaître ; l'enfermer de force dans le monde terrestre, sur lequel les *déménageurs* revendiquent une autorité absolue !

Le dimanche, et parfois aussi dans la semaine, mais le dimanche surtout, nos ministres s'éparpillent, sous prétexte d'inaugurer une ligne de chemin de fer, une école, un marché, une statue, un buste, un pont.

En réalité, ils vont prêcher. Ils entendent bien exercer ainsi une fonction religieuse et donner aux populations ce dont elles ont besoin en fait d'enseignement moral. Même, ils leur assurent qu'elles n'ont pas besoin d'autre chose. « Suprématie de l'enseignement laïque et du pouvoir civil », c'est ordinairement la substance du prône dominical et ministériel. Les ministres de la guerre et de la marine exaltent cette foi et ce dogme, aussi bien que les ministres de la justice ou de l'agriculture. Pontifiant, selon les rites du culte officiel, inaugurant quelque chose, M. Chaumié, grand maître de l'Université, a de nouveau, dans la Sarthe [33], proclamé la « suprématie de l'enseignement laïque et du pouvoir civil ».

La formule sacro-sainte désigne non seulement un dogme, mais un mystère. D'elle on ne sait rien, excepté qu'elle est destinée à nous tenir lieu de tout. Même pour les ministres pontifiants, elle remplace études, expérience, réflexion.

Par la magie de la formule, *Suprématie de l'enseignement laïque et du pouvoir civil*, ils croient pouvoir impunément dire aux catholiques : Pour vous, la liberté n'existe que lorsque vous êtes les maîtres ! Le droit commun ne vous suffit pas. Vous voulez dominer. C'est votre crime et votre malheur. L'hostilité dont vous vous plaignez n'a pas d'autre cause. Vous êtes coupables d'aspirer à la suprématie, et comme vous ne pouvez vous corriger quand même vous le voudriez, et comme vous ne sauriez même avoir ce désir sans cesser d'être catholiques, vous devez être combattus par tous les moyens. — Soit ; mais comment les ministres et les simples laicisateurs peuvent-ils légitimement revendiquer à leur profit une suprématie quelconque et spécialement celle de l'autorité civile ?

Régner parmi les autres et sur les autres, c'est, paraît-il, l'ambition dont le catholique est possédé et la volonté perverse qui le rend digne de toutes les rigueurs, celles qui sévissent déjà et celles qui se préparent en abondance, toutes justifiées et consacrées par le droit commun.

Il ne devrait donc plus exister de suprématie, et cependant il y en a deux : la mauvaise et la bonne. La mauvaise, la nôtre ; la bonne, celle de ces messieurs.

Le grief impardonnable sous lequel on veut accabler les catholiques, c'est la tendance à la suprématie. Longtemps la libre-pensée ne les a poursuivis que pour ce motif. Maintenant encore elle l'affirme souvent, et parfois elle s'applique à répudier toute visée de suprématie. Personne, ni individu, ni parti, ne doit ambitionner d'être le maître. Le monde de M. Chaumié professe ce dogme-là ; et sans doute M. Chaumié lui-même l'a professé et le professe par moments. Pourquoi donc l'enseignement laïque et le pouvoir civil convoiteraient-ils et posséderaient-ils légitimement la suprématie qui, d'après le dogme libre-penseur, ne doit exister nulle part ? Peut-être le ministre aurait envie de dire que supposer un pays où nul parti ne dominerait, c'est une sottise. Mais cette sottise représente la tradition fondamentale du parti qui possède aujourd'hui la puissance. Il a fini par s'en apercevoir ; le plaisir de gouverner et le désir de rester le maître lui ayant suffi pour se réconcilier avec l'autorité. Alors, il a conclu que la sienne est la seule autorité convenable.

Que le droit des consciences soit au-dessus du pouvoir civil, ces messieurs s'en trouveraient fort humiliés et très gênés. Comme il faut que

quelqu'un commande, ils préfèrent que ce soient eux qui commandent aux consciences.

M. Clemenceau disait devant le Sénat, en combattant à la fois les congrégations et le monopole et en délimitant la portion de droit qu'il accorde aux catholiques : « La liberté qui me suffit doit leur suffire ». Admirable simplicité. Un tel ne se trouve pas suffisamment libre, parce que l'esprit chrétien garde encore de l'influence sur l'enseignement et sur les mœurs : il exigera le monopole pour la foi laïque. Un autre fera de l'union libre un dogme social et un principe intellectuel. Quant à l'excommunication, les socialistes témoignent qu'ils en apprécient beaucoup l'usage.

Contre-religion et contrefaçon, la foi et la suprématie laïques s'épanouissent sous ce double aspect.

V. — Les catholiques désignent une erreur dans le principe de la liberté absolue. Pour ce motif l'incrédulité les réprouve... puis elle fait comme eux..., en invoquant leur doctrine... qu'elle continue de nier !

On proscrit les congrégations et on condamne toute l'Eglise catholique parce qu'elles n'admettent pas la liberté absolue. Il y a donc un parti capable de pratiquer cette liberté absolue ? Oui ; du moins le parti libre-penseur se donne pour tel. Il va donc, pour résoudre les conflits d'opinions, s'appuyer sur la liberté seule, lui aban-

donnant le soin de se défendre elle-même par l'unique ascendant de sa supériorité ? Non ; car les apôtres de la liberté absolue sont énergiques à la désavouer et à s'attribuer la prétention des catholiques d'affirmer la vérité, tout en incriminant et en dépouillant les catholiques pour cette prétention-là.

Or, s'il est permis de distinguer entre les libertés et de déclarer nuisibles celles dont profitent les congrégations et le reste des chrétiens, le principe du *Syllabus* se trouve admis par la libre-pensée, au rebours du catholicisme, mais selon le droit que les catholiques proclament. Le choix entre les bonnes et les mauvaises libertés, c'est tout le fond du *Syllabus*; c'est le *Syllabus* en abrégé. Il n'y a donc pas de liberté absolue ; et la liberté est mauvaise quand elle favorise la foi ; donc, si libre-penseur que l'on puisse être, on a toujours besoin d'un *Syllabus*.

Entendu : mais, s'il vous plaît, comment les mêmes personnages seraient-ils reçus à flétrir tout *syllabus* de n'importe quel genre et à se munir d'un *syllabus* façonné suivant leurs besoins ?

Avant le *Syllabus* et depuis, jusque vers 1880 environ, l'ensemble du parti révolutionnaire a vécu de l'espoir et de la prétention d'établir un régime où la liberté régnerait sans admettre aucune exception, sans se servir d'aucune contrainte, puisant en elle-même et en elle seule toute sa force et tout son invincible ascendant.

Des libertés nuisibles ! Proudhon, Barni, Eugène Pelletan, maint autre, dénonçaient là le blasphème contre la civilisation moderne. Il n'y avait rien à craindre de la liberté. Elle n'éprouvait nul besoin d'aucune autorité religieuse ou simplement morale et ne les craignait pas non plus. Elle possédait par nature toutes les garanties. Elle engendrait, elle vivifiait, elle purifiait le droit, la vérité, la vertu et se tirait toujours d'affaire toute seule.

C'était absurde. Mais cette absurdité eut la séduction d'une longue et folle ivresse.

En 1871, il fallait encore que Louis Veuillot, discutant avec Adolphe Guéroult, qui fulminait à la fois contre la Commune et contre le *Syllabus*, lui démontrât que tout homme se dirige d'après certaines maximes réputées incontestables et observe, par suite, un *Syllabus*. Louis Veuillot écrivait :

« Le caractère du *Syllabus* Guéroult est de dire : article premier, qu'il n'y a point de *Syllabus*. Ensuite, et dès l'article 2, il commence à défiler ses syllabes, lesquelles égalent en nombre celles du *Syllabus* papal et, qui plus est, sont identiquement les mêmes, sauf la différence du oui et du non... Il y a un article du *Syllabus* partout où l'expérience nous a montré un péril et partout où le simple instinct de la conservation nous fait pressentir un remède » [34].

Adolphe Guéroult, qui ne voulait pas se rendre, restait embarrassé.

Une dizaine d'années encore, le parti révolutionnaire se débattit dans les entraves qu'avait accumulées autour de lui la prétendue liberté absolue, qui n'était véritablement qu'une absurdité absolue.

Sacrifiée enfin tacitement, elle n'a pas été éliminée tout entière. Des débris du sophisme continuent de flotter dans les ondes troublées de la pensée incrédule et parfois ils sont ramenés à la surface par un courant impétueux.

Dans le *Volume*, M. le Recteur Payot (toujours retardataire, en sa qualité d'homme qui se croit plus avancé que les autres) M. le Recteur Payot s'est engagé à redevenir catholique « le jour où le catholicisme admettra *la liberté absolue* de penser sur les questions religieuses et philosophiques »[35]. Ainsi, la liberté absolue s'imposerait toujours? Oui, mais combien amendée, corrigée, restreinte, au point de comporter un nombre infini d'exceptions, surtout celles qui se tournent contre les chrétiens. Quand l'Eglise catholique sera devenue libre-penseuse, les pédagogues et les autres pontifes lui reconnaîtront droit de cité. Que l'Eglise abjure son *Credo* propre et qu'elle adhère à celui de MM. Payot, Jaurès, Clemenceau, Buisson, Hubbard, Bérenger, alors ces messieurs lui permettront d'enseigner; du moins chacun suivant qu'il le jugera bon. Car MM. Payot, Jaurès, Clémenceau, Buisson, Hubbard, Bérenger n'ont pas le même tempérament, ni la même encolure. Ces inflexibles ennemis du

Syllabus en général ont chacun leur *Syllabus* particulier ; et non seulement ils l'opposent à l'Eglise, mais ils se l'opposent entre eux, les uns aux autres, toujours au nom de la sacro-sainte liberté absolue, laquelle devient essentiellement relative et se réduit à une multitude de libertés particulières, autoritaires et capricieuses.

Liberté absolue, ce devrait être la formule claire par excellence. Quand on l'emploie, on semble bien vouloir désigner une liberté qui n'admet pas de réserves, qui ne supporte pas d'exceptions ni d'interdictions, qui n'est refusée à personne, qui ne peut devenir autoritaire ni exclusive. Sinon, ce n'est vraiment pas la peine d'ajouter au mot *liberté* le mot *absolue*. Pourtant, l'adjectif qui devrait amplifier sans limites la liberté sert surtout et même uniquement à la restreindre. La liberté absolue, c'est celle qui s'attribue le privilège d'interdire et de proscrire, précisément parce qu'elle a l'honneur d'être absolue !

Hors du droit commun, hors de la vie civile, condamnés les congréganistes enseignants, contemplatifs ou autres. Pourquoi donc ? Parce qu'ils repoussent la liberté absolue. Et ses disciples, à elle, quel métier lui font-ils faire ? Ceux qui la proclament, et ceux qui l'invoquent, quand se décideront-ils à la respecter et à l'appliquer ?

Ils se vantent d'avoir sur nous cet avantage de croire à la liberté sans réserve et sans arrière-

pensée, de reconnaître à n'importe quelle opinion un droit incontestable.

Or, la vie religieuse est une opinion mise en pratique. Les hommes et les femmes qui habitent les couvents et qui s'imposent une règle commune ont choisi cette existence pour mieux pratiquer leur foi. On leur reproche de ne pas admettre la liberté absolue... Eh bien ! et ceux qui admettent la liberté absolue vont-ils enfin... admettre ladite liberté absolue? Ce serait le cas. Ils croient en elle pour de bon et voilà pourquoi ils s'imaginent, modestement, nous être supérieurs : qu'ils se montrent donc tels qu'ils prétendent être et qu'ils étalent leur supériorité ! Que M. Payot réclame la liberté pour les couvents, pour les congrégations enseignantes, pour toutes les doctrines religieuses, et nous promettons de lui rendre un hommage empressé, enthousiaste, inépuisable. Aussi longtemps que ce pédagogue le désirerait, les catholiques diraient de lui : — Il y a un partisan de la liberté absolue qui croit vraiment à la liberté absolue ; il y en a un, c'est M. le Recteur Payot.

Avouons que nous risquons trop peu de chose à nous engager ainsi. Avec une inflexible résolution, M. Payot proscrit les couvents et la doctrine qui engendre les couvents et même tout dogme catholique. Nous ne risquons rien ; pas même que le haut pédagogue apporte une explication. Là-dessus, aucun libre-penseur n'a jamais entrepris de se justifier. Tous ont soin de

dire (et M. Payot le répète pour ainsi dire chaque semaine) que le dogme et le *Syllabus* ne peuvent pas bénéficier de la liberté absolue ; mais personne n'essaie de dire comment, alors, la liberté prétendue absolue l'emporte sur le dogme et sur le *Syllabus* et même comment elle peut continuer d'en différer. Le dogme ou le *Syllabus* pose des interdictions, et voilà pourquoi il faut le réprouver : soit ; cependant, puisque la liberté absolue en pose, elle aussi, elle encourt le même reproche, au point de vue libre-penseur.

M. le Recteur Payot ne comprendrait pas que la liberté absolue laissât vivre tranquillement et peut-être prospérer le dogme et le *Syllabus*, qui ne veulent point d'elle... Cependant, puisqu'elle a la prétention de leur être supérieure en dignité, en force, en générosité, elle est tout à fait tenue de faire cette preuve. Elle s'effare et même elle s'indigne ; elle s'écrie qu'on veut la conduire au suicide. Mais elle n'a aucun droit de se plaindre, puisque c'est elle qui a fixé les conditions de la lutte. Si elle s'est engagée au-delà de ses forces, qu'elle en fasse l'aveu. Qu'elle dise qu'elle a besoin, elle aussi, d'avoir son *Syllabus*, pour empêcher l'extension des libertés nuisibles.

Car, au fond, il s'agit surtout de cela. On ne peut pas dire en même temps et sous le même rapport : — Il n'y a pas de libertés nuisibles, — et puis : — Il y a des libertés nuisibles. — M. Payot et les autres autoritaires veulent com-

biner et confondre les deux propositions qui s'excluent.

C'est l'erreur inouïe dans laquelle a vécu tout un monde qui, depuis quarante ans bientôt, déclame contre les fameuses propositions jointes à l'Encyclique *Quanta cura*. Comment tant de littérateurs, de « penseurs », de savants, de pédagogues et d'autres gens cultivés pourraient-ils confesser qu'ils ont maudit à tort, et sans réfléchir, ce *Syllabus* plein d'une doctrine très sage, très simple, inévitable à ce point que les gens qui la répudient se voient obligés de la mettre eux-mêmes en pratique !

L'énorme contradiction est un peu excusée par une vieille habitude et aussi par la nécessité d'observer une espèce de pudeur, en ne manquant pas trop brutalement à des promesses traditionnelles.

Jadis, en somme, on invoquait la liberté et on visait surtout à conquérir l'autorité.

Mais, l'autorité conquise, on désire la garder, la transformer en privilège. Lancer l'interdit sur les congrégations, préliminaire de l'interdit sur le clergé séculier et ensuite sur les pères de famille coupables de faire baptiser leurs enfants, ces excès ont besoin de se justifier par des doctrines. Alors apparaissent les *Syllabus* laïques et les dogmes, appuyés sur les principes qui les repoussent.

Alors, les *Droits de l'Homme*, honorés comme

la Charte de la civilisation libérale, subissent un traitement qui les falsifie ; surtout les articles X et XI :

Article X : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses,* lorsque leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Article XI : « La libre communication des pensées et des opinions est *un des droits les plus précieux de l'homme ;* tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».

Ces articles ne sont-ils pas un peu oubliés? Il semble. Et pourtant leurs illustres auteurs avaient entrepris de les rédiger « afin que cette « déclaration, constamment présente à tous les « membres du corps social », leur rappellent « sans cesse leurs droits et leurs devoirs ». Ainsi s'exprime le texte officiel et solennel.

Dans les écoles laïques on enseigne et on commente ladite déclaration, qui sert de catéchisme laïque, mais qui, envisagée au point de vue des faits actuels, a l'air d'une farce. La jeunesse qui l'étudie prend là une inoubliable leçon d'incohérence ; et les malheureux instituteurs supportent l'obligation pénible et dangereuse de faire fonctionner leur cerveau à l'envers.

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, *même* religieuses ». Les congréganistes et les prêtres sont assurément très attachés à leur opi-

nion religieuse : or, c'est pour ce motif qu'on forge contre eux des lois répressives, que tout le pays est agité, que la Maçonnerie vocifère et se surmène. Frappés de l'interdiction et de la spoliation, lesquelles vont se combiner avec l'amende et la prison, ils sont « inquiétés » autant que possible. Quand même ils se verraient simplement dépouillés de la faculté de préparer au baccalauréat et aux carrières libérales, ils subiraient encore une considérable diminution des droits dont jouissent les autres citoyens.

Là resplendissent, dans la plus discordante harmonie, la conception et l'application de la liberté et de l'égalité. L'instituteur doit expliquer que la liberté, reconnue en théorie, a ordinairement besoin d'être supprimée en fait.

— Elève Balanchard, répondez. D'après la Déclaration des droits de l'homme, les Religieux peuvent-ils être libres ?

— Oui, m'sieu.

— Et la nouvelle loi qui leur prend leurs collèges et leurs habitations, leur laisse-t-elle la liberté nécessaire ?

— ...J'crois qu'non.

— Petit étourdi, vous n'avez pas fait attention à la seconde partie de l'article X, qui contient cette réserve : « lorsque leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

— ... Sais pas...

— Cela veut dire que les Religieux et les prê-

tres et aussi les laïques chrétiens vivront en paix aussi longtemps que personne ne sera ennuyé de les voir vivre. Par exemple, MM. Jaurès, Clemenceau, Brisson, Hubbard, Bérenger, Pochon et Cocula considèrent avec ennui l'influence de l'enseignement chrétien, scolaire ou cultuel. De leur mécontentement résulte la preuve que l'ordre public est troublé ; et alors la première partie de l'article n'existe plus pour les Religieux, pour les prêtres séculiers ni même pour les chrétiens laïques trop fervents.

— Ah ! oui, le même article sert à promettre la liberté et à la refuser.

— Parfaitement, Balanchard. Vous avez saisi. Cherchez un autre exemple plus simple.

— Ben, c'est comme le jeudi, quand papa me donne deux sous pour bien m'amuser. Il me dit: T'auras soin de me les rapporter ce soir.

— A peu près.

Maintenant, comment comprenez-vous l'article XI qui déclare que la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme?

— Ça signifie que chacun peut dire, écrire, imprimer, prêcher ce qu'il pense.

— Et les prêtres et les chrétiens laïques fervents peuvent-ils avoir autant de liberté que les autres ?

— Oui, m'sieu.

— Pourtant, lorsque les libres-penseurs, symbolisés par le nom de Cocula, éprouvent de l'a-

gacement devant les croyances religieuses, que faut-il faire pour pratiquer la liberté selon la Déclaration des droits de l'homme ?

— ... Sais pas.

— Mais lisez donc jusqu'au bout... « sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». Dès que les Cocula sont mécontents, concluez qu'un abus a été commis. Alors on doit fermer les couvents et les collèges.

— Ah ! oui, c'est comme tout à l'heure.

— Parfaitement, Balanchard. C'est toujours comme tout à l'heure.

Et en effet, si le maître poursuit son commentaire, il démontre que les lois en faveur de la liberté religieuse débordent de dispositions qui ont pour but de confisquer la liberté du croyant. A la Chambre, on professe que l'ordre public est fait surtout pour l'agrément des Cocula. Ces messieurs savent ce qui est bien, ce qui est vrai, et ils se chargent de mettre la jeunesse à l'abri des idées fausses. Ils possèdent une doctrine. Quand on les invite à la justifier, ils répondent par un fier sourire, qui signifie : « Je proscris, donc je pense » et qui prouve que le travail intellectuel est désormais très simplifié.

Est-il mort le glorieux libéralisme d'autrefois? On s'occupe de lui comme on s'empresse aux enterrements. Il a même déjà son épitaphe, rédigée par M. Emile Faguet, de l'Académie fran-

çaise, épitaphe monumentale et pittoresque : trois cents pages pleines de réflexions et d'idées [36]. Il est vrai que le style n'a rien de funèbre, tant s'en faut : une logique alerte jusqu'à la désinvolture ; de l'esprit et de la verve en abondance ; une bonne dose de fantaisie ; au fond, un sérieux très sincère mais extrêmement dégagé. M. Faguet traite de philosophie politique sans plus d'embarras qu'il n'en fait dans les *Débats* ou bien ailleurs, pour rendre compte d'un vaudeville, d'un drame ou d'autre chose. Le brillant académicien n'aime pas du tout la solennité. Il n'admet pas que les Droits de l'Homme, les Droits de l'Etat et une douzaine de sujets analogues prescrivent une voix caverneuse, une attitude sombre, des airs mystérieux ou simplement guindés. Il cause suivant son humeur naturelle ; et c'est charmant, amusant, parfois même étourdissant.

Mais le vieux libéralisme sentencieux, majestueux, filandreux, entortillé, ne verrait-il pas là de quoi se troubler et s'offusquer ? Bah ! s'il est mort !

Toutefois, d'après M. Faguet, il ne serait pas mort dans le sens rigoureux du terme, ce qui s'appelle mort, après avoir eu la vie. Précisément, il n'aurait pas vécu. Même, il marquerait les plus grandes dispositions à ne vivre jamais. « Je crois bien qu'il n'y a pas de libéraux en France », dit M. Faguet ; et il produit des raisons historiques propres à démontrer que cette espèce ne supporte point notre climat.

Elle a paru cependant parmi nous, et elle s'y est adjugé la première place ; oui ; mais ces libéraux ne voulaient pas être des libéraux, ne savaient pas le moins du monde pourquoi ils se qualifiaient libéraux et ils avaient à ne pas comprendre le libéralisme une aptitude particulière, naturelle, cultivée, invincible.

Et parce qu'ils songeaient uniquement à établir leur domination ; parce qu'ils faisaient de la liberté leur bien exclusif, avec les procédés d'un propriétaire jaloux et féroce ; parce qu'ils ont gouverné l'enseignement, la justice, les associations civiles ou religieuses, comme la police et l'armée ; parce qu'ils répétaient continuellement : — La liberté c'est nous ! — chacun disant dans son for intérieur : — La liberté c'est moi ! — pour cette raison étrange ils se sont crus libéraux !

M. Faguet les met en face de leur inconséquence, les y plonge, les y retourne, les en barbouille, avec une aisance et une sûreté et une tranquillité qui composent un art délicieux. Pourquoi le brillant académicien ne se donnerait-il pas cette satisfaction surabondamment légitime, nécessaire, qui venge le sens commun et qui nous venge, nous aussi, de tant de griefs calomnieux et d'une oppression misérable ? Il a raison de rire. Il a raison de bafouer, et d'ailleurs si finement, ces prétentieux ahuris, ces affamés d'autoritarisme, qui, déguisés en apôtres, en gardiens et en pontifes de la liberté, déployèrent

l'insolente candeur de Soulouque établissant la civilisation sur la terre d'Haïti.

Presque tous, il y a vingt-deux ans, expulsaient des écoles communales les Sœurs et les Frères, dispersaient les Jésuites et leur enlevaient le droit d'enseigner. Spuller a produit l'effet d'un héros quand il a eu l'énergie de déclarer, du haut de la tribune, qu'il s'accusait d'avoir, à cet égard, commis une faute.

Finie, la liberté qui se suffit à elle-même et qui par sa seule présence ferait germer l'ordre, la prospérité, le bonheur. Elle s'effondre dans une totale banqueroute.

M. Faguet, lui, ne prend pas son parti de cette dégringolade. Toutefois, il n'ignore pas qu'il est seul, ou peu s'en faut, à concevoir encore le libéralisme comme un système de liberté complète : liberté individuelle et collective, liberté de la presse (il ne veut même pas de loi spéciale sur la presse), totale liberté d'association et d'enseignement, liberté des fonctionnaires, liberté judiciaire, l'Etat réduit aux fonctions de la défense publique, à la protection et à l'emploi de l'armée et de la police. Enfin, voilà un homme conséquent.

Hé ! mon Dieu ! conséquent d'une manière absolue, non, puisqu'on ne peut pas l'être. Ainsi, après avoir dit que l'Etat ne possède que les attributions d'un soldat et d'un commissaire, il lui accorde, en passant, le droit de la surveillance morale dans l'intérieur des écoles. C'est

une concession beaucoup plus importante qu'elle ne paraît tout d'abord. Au fond, elle contredit le principe de la liberté pure et simple et elle ramène tout doucement et invinciblement vers la théorie du *Syllabus*. M. Faguet n'en veut pas, du *Syllabus*. Il le déclare. C'est entendu. Mais, il en a un, cependant, comme tout le monde d'ailleurs, puisque le *Syllabus* est le code des principes fondamentaux.

Par exemple, vis-à-vis des libéraux de nouvelle sorte, qui proclament eux, carrément, la liberté autoritaire, la liberté qui a pour fonction essentielle de commander, de contraindre, d'interdire et de proscrire, M. Faguet se rattrape. Il les arrange aussi bien que les libéraux ancien modèle. Il a fait une vraie découverte : des articles où M. Camille Pelletan répudiait dans la *Justice*, en 1880, les attentats contre l'enseignement congréganiste ! Oui, le même Camille Pelletan d'aujourd'hui et d'hier, l'orateur du *bloc*, le marin de notre ministère. Cela est joli à ravir et parachève on ne peut mieux la démonstration si littéraire, si vigoureuse et toute spirituelle. Bravo !

Un autre fidèle du libéralisme et qui vient de plus loin, M. Henry Maret, a le mérite, lui aussi, de braver et de ridiculiser la prétention dogmatique dont sont animés les adversaires du dogme. Il emploie à cette tâche le style agile et ferme, pétri d'excellente littérature, la verve infatigable et spontanée, l'esprit clair et judicieux qui ont

fait de lui un des plus brillants journalistes contemporains. Maintes fois, avec une aisance et une sûreté qui exaspèrent ses amis politiques, il a dévoilé le ridicule de la manie jacobine. Tel jour, par exemple, il écrivait : « Une seule question est prépondérante : à savoir si nous aurons une foi religieuse ou si nous n'en aurons plus... Malheur à ceux qui déclarent que cela leur est parfaitement égal »[37]. Cet article et bien d'autres firent éclater des applaudissements auxquels s'unirent des colères. M. Henry Maret vit sa prose mise en interdit par le *Radical*, qu'il avait fondé. Il s'en alla au *Rappel*, feuille libre-penseuse aussi, mais où l'anti-cléricalisme peut se permettre une allure indépendante et intelligente. Là, de sa plume élégante, preste et vigoureuse, il continue de railler et de démonter le pompeux et pontifical autoritarisme des laïciseurs. Avec ses articles il a composé plusieurs volumes, dont un, destiné à défendre la *Liberté de l'enseignement*, flagelle l'abandon que la plupart des radicaux ont fait de leur ancien programme, lorsque la République, encore en perspective, répandait si volontiers les généreuses et tout aimables promesses.

Cette leçon rappelle la raillerie qu'entendit un jour, il y a une quinzaine d'années, la tribune des journalistes, à la Chambre. Considérant le spectacle parlementaire, si vite fastidieux de là haut, un républicain de la vieille école disait à son jeune voisin :

— Vous êtes royaliste, n'est-ce pas, mon cher ?

— Oui, répondait l'autre.

Et le premier reprenait :

— Vous avez bien de la chance !

— Ah ! bah ! Pourquoi donc ?

— Mais parce que, ainsi, vous ne possédez pas encore le gouvernement de votre choix.

Comme on s'étonnait autour d'eux, le républicain de la vieille école sourit, goguenard : — Hélas ! moi, je l'ai le gouvernement de mon choix. Tenez... — et avec un geste qui semblait écraser le ministère d'alors où trônaient divers Tirards et autres sous-Ferrys, — tenez : le voilà le gouvernement de mon choix !

Aujourd'hui, c'est M. Henry Maret qui interprète le mieux ces sentiments de déception, de pitié, de colère et d'ennui, provoqués par la vue d'une troupe triomphante et brutale.

Il réprouve les lois persécutrices ; il veut même moins de lois encore que n'en accepte M. Faguet. Seulement, quoiqu'il résume toute la morale dans l'honneur, il a bien, malgré lui, son *Syllabus*. L'honneur est un précieux et noble mot, mais qui peut, lui aussi, égarer la confiance et même la conscience. « Il y a des vices que nous honorons », dit Bossuet dans le *Sermon sur l'honneur*, où l'on voit la morale si souvent livrée sans recours aux exigences cruelles et aux lâches complaisances de l'opinion. Ce qui n'empêche pas que M. Henry Maret a bien raison de berner les jacobins.

VI. — Présidant la distribution des prix aux élèves des écoles laïques de Castres[38], M. Jaurès a pris soin d'expliquer ce que c'est que l'enseignement laïque et l'éducation rationnelle.

Il a proclamé « l'égalité des droits » et il a reconnu que cette égalité n'existe pas « si l'attachement de tel ou tel citoyen à telle ou telle croyance, à telle ou telle religion est pour lui une cause de privilège ou une cause de *disgrâce* ». Il a déclaré que « dans aucun des actes de la vie civile, politique et sociale, la démocratie (laïque) *ne fait intervenir, légalement, la question religieuse* » ; et qu'elle n'interdit point l'accès de la propriété, la pratique de tel ou tel *métier* à ceux qui refusent de signer tel ou tel *formulaire* et d'avouer telle ou telle orthodoxie ».

Cependant, la politique laïcisatrice qui reçoit l'appui de M. Jaurès est justement... le contraire de la politique dont il traçait ainsi le programme.

Car la *disgrâce* causée par l'attachement à telle ou telle religion, rien n'est aujourd'hui plus fréquent ni plus général et ne paraît à nos laïciseurs plus légitime, plus avantageux, plus nécessaire. Ils assurent même, et sans se faire prier et avec orgueil, que, d'ici longtemps, nulle autre besogne ne sera digne de leurs soins. Les milliers et les milliers de Frères et de Sœurs aujourd'hui dispersés et mis hors du droit commun ont bien subi leur « disgrâce » par

suite de leur attachement « à telle ou telle religion ». Ils avaient choisi le « métier » d'instituteur ou d'institutrice ; et on leur a notifié qu'ils ne pouvaient pas l'exercer à cause de leurs croyances. Cette « question religieuse » que la démocratie laïque ne doit pas faire *intervenir légalement*, elle est intervenue par une série de lois et elle va intervenir encore par beaucoup d'autres lois, dont plusieurs déjà sont à demi votées. Un « formulaire », une « orthodoxie », il n'en faut pas dans la démocratie laïque : et cependant la même démocratie retire le droit d'enseigner aux citoyens et aux citoyennes qui n'acceptent pas pour « formulaire » la Déclaration des Droits de l'Homme et qui ont une autre « orthodoxie » que celle de ladite Déclaration. On leur enlève aussi « l'accès de la propriété » : combien de liquidateurs administrent en maîtres les propriétés des congréganistes, dispersés et dépouillés pour leur « attachement » à la religion catholique ! Voilà, sans doute, une *disgrâce* assez complète. A moins de remettre en vigueur la méthode, très laïque, pratiquée par les guillotineurs, qui massacraient les femmes et les enfants ainsi que les hommes, on ne voit pas comment les congréganistes pourraient être plus abondamment *disgraciés* qu'ils ne le sont et pour des motifs exclusivement religieux.

Suivant les circonstances, selon la période du discours, M. Jaurès possède l'étonnante faculté d'oublier soudain les attentats commis en

masse et en bloc et auxquels il a lui-même contribué de toutes ses forces. Il fait le plongeon dans l'abstrait. Là, n'est-ce pas, aucune des innombrables disgrâces infligées aux congréganistes ne peut gêner un raisonnement ; et, sans le moindre souci des faits abominables et innombrables qui démentent son raisonnement, M. Jaurès nage d'un élan rapide et fort aisé.

Mais il faut reprendre pied sur le terrain des choses réelles. Alors le sophiste retrouve la mémoire et la vue. Cette fois, il ne peut éviter de se souvenir que les interdictions, les confiscations, les disgrâces de tout genre pour cause exclusivement religieuse composent le milieu dans lequel la France se débat comme un peuple livré au pillage... Eh bien ! M. Jaurès fait marcher son argumentation à rebours. Tous les actes qu'il vient de condamner, il les justifie, en assurant que la démocratie a le droit absolu et le devoir impérieux de « faire pénétrer la laïcité « dans l'éducation ». Elle ne saurait permettre « au principe contraire de s'installer dans l'éducation, c'est-à-dire au cœur même de l'organisme » ; et la véritable éducation ne peut se passer de « bases laïques » ; et, enfin, « l'enfance a le droit d'être éduquée selon les principes mêmes qui assureront plus tard la liberté de l'homme ».

En dépit de cette désinvolture arrogante, M. Jaurès n'en a pas moins flétri tout à l'heure les actes qu'il glorifie maintenant. Ceux-ci ne

devaient jamais avoir lieu : pas d'interdictions, pas de *disgrâces pour un motif religieux*, pas d'entreprise sur la conscience. Dix minutes après, toutes les interdictions deviennent justes, toutes les disgrâces méritées ; et, pour que la conscience des hommes soit plus sûrement assujettie au joug du laïcisme, le tribun philosophe annonce la résolution de mettre la main sur la conscience des enfants.

Il vient d'assurer le contraire... Précisément, et raison de plus. La logique de ces messieurs se meut en sursauts fantasques.

M. Jaurès a bien osé dire qu'en fait d'enseignement, comme de libertés publiques et comme de défense nationale, « le ressort d'action doit être *dans un parti* ». Un *parti*, voilà l'instrument de la justice et la garantie de la liberté ! Un *syllabus* laïque, suggéré par l'esprit de *parti !*

M. Clemenceau fait un grand usage du *Syllabus*, non seulement par la distinction entre les libertés salutaires et les libertés nuisibles (la liberté nuisible, c'est celle dont les Religieux profitent), mais par un attachement spécial à plusieurs des propositions contenues dans le célèbre recueil que le violent logicien s'imagine mépriser tout entier.

Souventes fois, M. Clemenceau a répudié la suprématie du nombre et la valeur morale attribuée aux majorités. Il ne se rappelle pas que, lors de la promulgation du *Syllabus*, la philoso-

phie libérale fut particulièrement offusquée par la proposition LX, qui condamnait la maxime suivante : « L'autorité n'est autre chose que la force du nombre et des forces matérielles ». On affectait de voir là une offense au suffrage universel ! Il y eut une indignation violente, qui, peut-être, subsiste encore en plus d'un endroit du monde libre-penseur. Indignation aveugle. Si M. Clemenceau la partagea, c'est qu'alors il était jeune. En tout cas, aujourd'hui et sans y songer, cela va de soi, il applique aux majorités la proposition LX du *Syllabus*.

Et la proposition LXI ? Elle réprouve l'opinion d'après laquelle « une injustice de fait couronnée de succès ne porte aucune atteinte à la sainteté du droit ». La proposition LXI du *Syllabus*, ce n'est pas M. Clemenceau qui la contesterait, lui ennemi de la justice d'Etat.

Non plus la proposition LIX, qui nie que tous les faits humains aient force de droit ; — non plus la proposition LVIII, qui nie que toute la morale consiste dans l'accumulation des richesses ; — ni la proposition LXIV, qui flétrit la violation du serment, même inspirée par l'amour de la patrie (ou, naturellement, par l'esprit de parti) ; — non plus la proposition III, qui refuse à la raison humaine le caractère « d'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal » ; car, lors de la première période dreyfusarde [38] M. Clemenceau exaltait « la volupté divine d'aller, pour la souveraine beauté du bien, *au*

delà de ce que la *raison* commande » ; et, reprenant à son compte, sans y songer encore, la maxime tertulienne si abhorrée des libres-penseurs, *credo quia absurdum,* il disait aux dreyfusards trop prudents suivant lui : « Soyez *déraisonnables* tout un jour. Vous aurez, pour *la triste* raison, tout le reste de la vie... Envions celui qui, par acte de *déraison*, donne aux âges à venir la leçon de volonté » [39] ; évidemment il n'invoquait pas l'autorité divine, mais il imposait à la raison un rôle subordonné ; et, par là encore, il ratifiait la proposition IV, qui refuse à la raison l'honneur d'être la règle supérieure « d'après laquelle l'homme puisse acquérir la connaissance des vérités de toute espèce » ; — de même pour la proposition XXXIX, qui refuse à l'Etat la prérogative d'être « l'origine et la source de tous les droits » et de « jouir d'un droit que ne circonscrive aucune limite ». Que d'articles du *Syllabus* catholique se trouvent admis et professés par cet incrédule qui ne veut pas de syllabus et qui est surtout préoccupé d'en faire un... parce qu'il en faut un !

La leçon d'aujourd'hui est brutale, mais il y en eut de piquantes et d'élégantes.

Chef du fameux ministère de la Défense républicaine, chef en exercice et disposant du maximum d'influence qui devait, pensait-il, lui permettre de bifurquer vers l'Académie, Waldeck-Rousseau eut un jour la cuisante surprise

de s'entendre accuser d'argumenter d'après le *Syllabus*. Ce grief était formulé par un journal très pondéré, le *Temps*.

Waldeck-Rousseau commençait à publier ses œuvres oratoires. Le volume intitulé *Associations et congrégations* contenait les discours, tout frais, que le chef du ministère avait prononcés pendant la période récente ; mais aussi une sorte de préface, beaucoup plus ancienne, destinée à prouver que l'homme d'Etat jurisconsulte restait fidèle à des théories et à des formules énoncées dès 1883. Alors déjà, en effet, Waldeck-Rousseau voulait mettre les Religieux hors du droit public, et il disait : « Il n'y a pas une liberté *vraie* qui puisse être une menace pour l'Etat ». L'inévitable épithète reparaissait en 1901. Le *Temps* releva l'épithète et adressa au juriste ce petit discours : — Puisque vous distinguez entre les fausses libertés et les libertés *vraies*, vous parlez le langage de l'Eglise et vous pratiquez la méthode du *Syllabus!*

Leçon amère, quoique méritée.

Il est vrai qu'elle retombait aussi sur le *Temps*, qui la donnait, car il n'admet pas la liberté absolue en toutes choses, ni même en aucune.

Puisque (d'après M. Clemenceau et la plupart des réformateurs) tout est à refaire et sans doute, d'abord, le commencement, le Bloc devrait ordonner une intégrale refonte de la

Déclaration des Droits de l'Homme. Il le fera peut-être, pour deux raisons entre autres : 1° parce qu'il ne peut, si Bloc soit-il, se passer d'une doctrine morale et philosophique ; 2° parce qu'il ne soupçonne aucunement la difficulté d'une pareille entreprise. Ces Pères de la laïcisation sont capables de se lancer en avant avec l'audace d'une ignorance superbe ; de s'assembler en un Concile — le *vrai*, comme aurait dit Waldeck-Rousseau — et d'annoncer pour une date prochaine la promulgation du syllabus laïque — le *vrai* aussi...

CHAPITRE III

Le Concile de Rome et le Concile d'Amiens

I. La « Méthode libre-penseuse ». — II. La morale laïque.

I. — Il a dépassé nos espérances ce congrès libre-penseur siégeant à Rome, en face de la Papauté. On devait prévoir qu'il n'attirerait qu'un nombre insignifiant d'autorités scientifiques : or il n'y avait là, pour ainsi dire, personne de ce genre, sauf le professeur Haeckel, remarquable surtout par son air de savant allemand dépaysé. Des socialistes et des anarchistes bousculèrent le programme des séances, lesquelles, plusieurs fois, devinrent un gâchis. Faut-il citer l'aveu des Maçons français ? Leur délégué, M. Lafferre, déclara que « l'Italie n'est pas mûre pour les grandes réformes de fond et pour l'affranchissement définitif des cerveaux et des consciences ». Les Pontifes libres-penseurs venus à Rome pour enterrer l'Eglise ont découvert qu'elle existe toujours. Ils s'étaient trompés d'enterrement.

Faute de mieux, M. Buisson a rapporté un papier qu'il a rédigé et auquel le congrès a donné une consécration pénible et incohérente [1]. C'est le décret du concile laïque, un ensemble de canons, muni d'anathèmes arrogants et hypocrites. On y voit que la libre-pensée se défend d'être une doctrine ; ce qui ne l'empêche pas de se vanter d'avoir des principes. Elle ne serait qu'une méthode ; et la méthode se réduirait au libre examen. Modestie imprévue. Mais ici la modestie ne dure pas plus que la logique. Ayant décidé que nulle autorité n'a « le droit de s'opposer ou de se superposer à la raison humaine », la libre-pensée « *exige* que ses adhérents aient expressément rejeté non seulement toute croyance imposée, mais toute autorité prétendant imposer des croyances ». L'abjuration préliminaire est la condition du baptême libre-penseur. Le congrès rejette encore les principes *à priori* d'une philosophie ou bien d'une religion, mais il entend régler « l'usage normal » des facultés individuelles. Il faut être bâti sur le modèle de M. Buisson pour constituer un être normal. Le congrès poursuit la réalisation de « l'idéal humain », mais il affirme que cet idéal n'a rien d'absolu ni d'immuable. Il est toujours prêt à « rectifier » le résultat de ses recherches. Ainsi, que des théories nouvelles enseignent l'absurdité du devoir et de la justice, le congrès devrait admettre la possibilité que tout soit faux et absurde, excepté lui peut-être, ou bien lui com-

pris et lui principalement ; après tout, on ne sait pas. Cette libre-pensée qui n'est pas une doctrine et qui n'est qu'une méthode, elle prétend toutefois, ou pour cette raison même, « fournir une règle de vie, aussi bien aux sociétés qu'aux individus ». Une règle de vie, rien de moins ! et appuyée sur l'autorité de l'Etat, puisque la libre-pensée veut surtout que nous soyons libres ! La société laïque aura donc « pour premier devoir d'*enlever* à tous ses services publics (administration, justice, instruction, assistance, etc.), tout caractère confessionnel » et de rendre ces services publics « non seulement neutres, mais étrangers et *réfractaires* à toute influence religieuse ». Donc, « laïcité intégrale de l'Etat » qui s'empare de tout et qui nous abandonne le reste. Mais il va « garantir la liberté aux opinions religieuses ». En effet ; et d'une jolie manière : « En leur déniant tout droit d'intervention dans les affaires publiques ». On leur dénie leur droit : donc on les protège. La libre-pensée est « logiquement génératrice d'une science sociale, d'une morale sociale et d'une esthétique sociale ». Il faudra comprendre le beau selon le goût de M. Buisson ? Certainement : le beau fait partie de l'idéal humain ; tous les services publics seront employés à la réalisation de cet idéal et lesdits services publics régleront l'usage de tous les droits individuels ou, ce qui est encore plus pratique, les absorberont. Et nous serons libres enfin, puisque M. Buisson nous aura

tout pris ; et nous pourrons nous flatter d'être devenus des hommes, puisque nous ne penserons que ce qu'il pense et à la manière dont il le pense !

N'ayant pu triompher au Capitole avec une majesté suffisante, le pontife maniaque, rentré à Paris, s'est décerné, dans le *Radical*, un témoignage de victoire complète. Il s'est hâté d'écrire : « Si tous les partisans de toutes les réactions sont amenés par la force des choses à se grouper autour de l'Eglise, la même force oblige tous les partisans du progrès à se constituer en *un grand parti pour la défense de l'idée laïque*. C'est le drapeau de la laïcité dans l'*Etat* et dans l'*école*, dans *les lois* et dans *les mœurs*, que ce congrès a dressé haut et ferme devant le pays ».

«...Si nous affirmons les droits souverains de la raison, ce n'est pas pour les appliquer seulement aux idées philosophiques et religieuses. Il faut que la raison s'applique *au gouvernement même de l'humanité*, au règlement des relations entre les peuples, bref à l'établissement de la justice et à la réalisation de l'idéal de la solidarité humaine organisée suivant la justice » [2].

Les mœurs, l'école, les lois, l'État, le gouvernement de l'humanité : par conséquent, une religion, une église, un temple ? Oui, un anglais, M. William Heaford, a désigné assez clairement le but vers lequel M. Buisson, d'ordinaire, ne s'avance que par des voies obliques, cuirassé de dénégations... contradictoires. M. Heaford a

salué, dans l'avenir, le « Temple de l'Humanité » [3].

Avec raison, on a fait remarquer que les encouragements envoyés au congrès libre-penseur de Rome par M. Berthelot présentent un certain caractère ironique. En félicitant les congressistes, ce savant illustre recommandait la tolérance. Or, de cela, principalement, les congressistes ne voulaient point. Donc, M. Berthelot les raillait : mais, en somme, pas beaucoup ; et il leur apportait un appui bien plus utile que n'était gênante pour eux la critique qu'il leur adressait. Il encourageait le mépris que le congrès témoignait aux croyances. Il fortifiait l'idée que la science, même invoquée par des ignorants (comme il y en avait un bon nombre assemblés là-bas), est en état de balayer et de remplacer les dogmes religieux. De la critique partielle indiquée par M. Berthelot, les libres-penseurs n'ont pris aucun souci. Au contraire, ils ont tiré profit de l'adhésion générale qu'il leur envoyait : et ce sont surtout la vérité et le sens commun qui se sont trouvés bafoués. Que la science, elle aussi, risque d'encourir un détriment par une telle compromission, le grand chimiste aurait bien dû s'en apercevoir.

Mais la logique et la précision, auxquelles il s'astreint pour ses expériences de laboratoire et qu'il recommande d'ailleurs comme des autorités suprêmes, il s'en affranchit dans ses discours philosophico-religieux. Là, le célèbre

personnage, qui veut tout assujettir à la méthode scientifique, se conduit sans autres règles que son préjugé et son humeur. Depuis longtemps, il collabore avec la tribu des athées, comme s'il partageait leur athéisme. Or, on peut se demander s'il est athée ; et l'on a même des raisons de supposer qu'il ne l'est pas.

En 1886, dans son volume intitulé *Science et philosophie*, M. Berthelot rééditait une assez longue lettre qu'il avait, vingt-trois ans plus tôt, adressée à Renan. Il reproduisait là, sans désaveu, sans nul indice d'un changement d'opinion, le passage suivant, où la foi en Dieu est assez nettement exprimée :

Au sommet de la pyramide scientifique viennent se placer les grands sentiments *moraux* de l'humanité, c'est-à-dire le sentiment du beau, celui du vrai et celui du bien, dont l'ensemble constitue pour nous l'idéal. Ces sentiments sont des faits révélés par l'étude de la nature humaine. Derrière le vrai, le beau, le bien, l'humanité a toujours senti, sans le connaître, qu'il existe une *vérité souveraine* dans laquelle réside cet idéal, c'est-à-dire DIEU, le centre et l'unité mystérieuse et inaccessible *vers laquelle converge l'ordre universel.* Le sentiment seul peut nous y conduire ; ses aspirations sont légitimes, pourvu qu'il ne sorte pas de son domaine avec la prétention de se traduire par des énoncés dogmatiques... etc... etc. [4].

En 1886, M. Berthelot avait soixante ans. Il atteignait l'apogée de son influence scientifique

et il possédait, sans nul doute, quelques conclusions définitives, surtout à propos d'une affaire si importante. (La page citée plus haut contient un lapsus ou une faute d'impression. Evidemment, M. Berthelot a voulu désigner Dieu comme « le centre *de* l'unité mystérieuse et inaccessible vers laquelle converge l'ordre universel ». Même au seul point de vue grammatical, on ne peut écrire : « Le centre *et* l'unité... vers *laquelle* ». Nous devons donc lire *de* au lieu de *et*). Ainsi en 1886, M. Berthelot, âgé de soixante ans et illustre, croyait pouvoir, comme vingt-trois années auparavant, affirmer une « vérité souveraine » où réside l'idéal et il appelait cet idéal : « Dieu, le centre de l'unité *mystérieuse* et inac-« cessible, vers laquelle converge l'ordre uni-« versel ».

Sans doute, plus tard et à maintes reprises, M. Berthelot a donné congé au mystère et s'est moqué des gens qui continuent d'y croire. Il se moquait donc de lui-même, tel qu'il était à soixante ans. Ou bien peut-être voulait-il accentuer la séparation entre le sentiment et la science, détacher absolument la science du mystère et laisser le mystère au sentiment. Mais il a, depuis, et avec une obstination remarquable, dit et répété que tout, y compris la morale, doit dépendre de la science. Il a bien l'air d'assimiler la vertu à une combinaison chimique, dont la formule sera découverte quelque jour, probablement par lui.

Au sujet de Dieu, M. Berthelot a-t-il changé de conviction ? Ecrirait-il encore les lignes qu'il traçait à soixante ans ou bien les désavouerait-il comme un enfantillage... tardif ? Une réponse là-dessus serait beaucoup plus intéressante que les amplifications qu'il rédige pour les fêtes libres-penseuses. Mais, probablement, l'illustre chimiste ne prendra pas le soin de la fournir. Autant il exige de précision et de logique pour les travaux du laboratoire, autant il aime l'incertain, le vague, l'insaisissable et le contradictoire dans sa philosophie pour banquets et pour congrès, c'est-à-dire dans ses fonctions, singulières vraiment, de pontife libre-penseur. Soit ; mais du moins qu'il cesse d'affirmer que tout doit être assujetti aux méthodes scientifiques, puisque lui-même s'affranchit complètement de ces méthodes-là, dès qu'il s'occupe de religion, de philosophie, de politique, de morale, d'histoire, d'art, d'éducation et de tant d'autres choses dont il aime à discourir en sa qualité de chimiste.

Si c'est le savant qui parle, qu'il parle comme un savant, avec la manière, les procédés et surtout la précision et la logique du savant. Qu'il dise s'il conserve la notion de Dieu et comment, dans le cas affirmatif, il croit pouvoir favoriser les espérances et les efforts des athées de tout acabit. S'il est devenu athée lui aussi, à soixante ans, ou plus tôt, ou plus tard et pour quelle raison, le monde a besoin et

peut-être a le droit d'en être informé, puisque d'ailleurs M. Berthelot s'est chargé d'enseigner tout le monde.

Aller à Rome en troupe pour proclamer pompeusement la revanche de l'humanité sur Dieu, voilà beaucoup d'ambition et beaucoup de témérité ; mais une ambition et une témérité qui, par leur excès même, dénoncent encore plus de candeur et d'enfantillage. On pouvait le deviner sans effort. Les preuves surabondantes sont venues tout de suite ; car les nouveaux pèlerins n'ont pas attendu d'être arrivés à destination pour révéler quelques-uns des oracles dont ils allaient gratifier le monde. C'est étonnant d'insignifiance.

Et pourtant, toutes les pièces lues au congrès n'émanaient pas de déclamateurs quelconques. Lorsqu'on voit, comme à Genève, M. Gustave-Adolphe Hubbard se camper, déclarant que l'homme a pris la place de Dieu, et quelques centaines de congressistes rassemblés au hasard s'épanouir et se pourlécher à la pensée d'une si glorieuse aventure, on sourit et l'on regarde d'un autre côté. Mais il semblait que cette fois, du moins, nous dussions recueillir quelque chose d'intéressant. Cette fois, nous entendions des professeurs. Hélas ! Ils sont arrivés tout de suite au ton et au fond de M. le prophète Gustave-Adolphe Hubbard. M. Georges Renard, le sociologue aux manières graves et

plutôt sévères, a composé un morceau intitulé : *Déclaration morale de la libre-pensée*, et destiné à servir de préliminaire pour la future doctrine libre-penseuse. D'abord, M. Renard notifie qu' « une morale est essentielle à toute société humaine ». On s'en doutait depuis quelque temps ; et peut-être un congrès laïque n'était-il pas indispensable à la consolidation de cette vérité.

Quelle morale va-t-on nous offrir, ou plutôt nous imposer ? Elle n'est pas faite encore ; et c'est même pour activer le labeur laïque que le grave professeur de sociologie a rédigé une Déclaration. Celle-ci, en effet, « invite tous les libres-penseurs, et en particulier les philosophes et les savants à *élaborer*, perfectionner, propager et dresser *fièrement* en face des morales religieuses qui sont les morales du passé cette morale laïque qui est la morale de l'avenir ». Dresser fièrement... surtout dresser fièrement... Les libres-penseurs ont un extrême souci de la fierté. Ils commencent et ils continuent par la fierté, au point de n'avoir plus pour la logique ni temps ni place. M. Renard veut « soustraire à la diversité des dogmes » certaines « règles d'action qui doivent être universelles ». Un catéchisme ? Non ; mais cependant oui, peut-être, car après avoir formulé une série d'accusations où nous voyons le salut éternel représenté comme une faveur *arbitraire* (!), l'auteur du préambule propose de « proclamer », entre

autres, le principe suivant : que « l'accomplissement du bien trouve en soi-même sa récompense ».

Ce principe devrait être sujet à la critique, puisque la Déclaration porte que le congrès n'a pas « l'ambition de fixer à jamais la morale laïque », laquelle, « étant toute humaine, a *l'immense avantage* d'être toujours sujette à critique, à discussion, à *revision...* » Il devrait l'être ; mais M. Renard entend bien qu'il ne l'est pas et ne le sera pas ; et que la glorieuse théorie de la vertu sans récompense ultra-terrestre ne sera pas *révisée ;* car une des bases essentielles de la morale laïque croulerait alors tout entière. Par fierté, on a supprimé le châtiment ; par fierté, on se passe de récompense (sauf la satisfaction du devoir accompli, doctrine que les libres-penseurs conservent sans savoir comment, d'autant plus qu'elle est pleine de métaphysique) ; il faut que l'humanité se suffise à elle-même et à elle seule. Soit ; mais du moins le principe est absolu, et M. Renard ne permet pas qu'on en doute. Jamais la libre-pensée doctrinale ne supposera que peut-être le bien est une illusion et une duperie. Elle continuera, comme la morale spiritualiste, à jurer que le bien est la réalité suprême, supérieure aux humaines volontés. Ledit principe ne sera ni revisé ni critiqué.

Soit encore ; mais comment le même M. Renard peut-il continuer de croire que la morale

laïque possède « l'immense avantage » de supporter et de s'imposer toute critique ?

Quoique la Déclaration fût contradictoire à ce point, elle constituait la partie sérieuse du Congrès-concile.

II. — Du 28 septembre au 2 octobre 1904, les habitants d'Amiens ont pu se croire gouvernés par la Ligue de l'enseignement, dont le congrès remplissait le Cirque municipal. La Ligue, en effet, a déclaré la prétention d'installer une morale nouvelle ; ce qui, sans doute, dans l'histoire du monde, n'est pas un petit événement.

Selon la formule du cirque, cette morale a été *présentée en liberté*, comme les chevaux qui exécutent des pirouettes et des cabrioles. On l'a même fait, de préférence, marcher la tête en bas ; et, naturellement, elle en demeure toute congestionnée. Ecuyers, gymnastes, équilibristes, clowns de la pédagogie libre-penseuse se sont prodigués pour enseigner aux enfants une morale évidemment différente de l'ancienne, la morale qui se passe de la religion et qui bientôt remplacera la religion. On leur a plusieurs fois expliqué que ce procédé constitue la véritable *communion* avec l'humanité. On leur a fait comprendre que, pour communier, ils doivent aller, non plus à l'église, mais au cirque ; car l'humanité va vivre dans le divertissement perpétuel ; et la science et la morale vont devenir amusantes, comme tout ce qui se trouve à la foire.

M. Chaumié, le ministre de l'instruction publique, est apparu pour clôturer, par une harangue orgueilleuse et banale, ce congrès auquel il s'est montré tout à fait digne de prendre part.

Entre les parades auxquelles s'est livrée la pédagogie libre-penseuse, deux ont été spécialement et justement remarquées. La Ligue a répudié la devise patriotique et presque militaire que, dès l'origine et pendant longtemps, Jean Macé lui imposa. *Pour la patrie, par le livre et par l'épée,* cette formule ne cadre plus aujourd'hui avec le sentiment des ligueurs, du moins d'une assez grosse partie d'entre eux. De plus en plus, ils sont gagnés à l'esprit pacificateur, celui qui tourne contre la religion et contre l'armée toute sa faculté de mépriser et de haïr. Enfantée par un instinct de discorde (sous prétexte d'union), la Ligue se gâte et se divise.

L'anarchie intellectuelle, mais autoritaire, règne dans ce milieu pédagogique ! Là, les pontifes, de même que les moindres associés, disent des insanités, au nom de la science et de la raison. Pour être plus sûr de se débarrasser de Dieu, le congrès, en masse, a couvert d'applaudissements les orateurs qui ont déclaré rompre avec la métaphysique, expulsée comme une vieillerie ridicule et dégradante, non moins, bien entendu, que la religion.

Le décret rendu à propos de la morale théorique suffirait pour prouver que les laïciseurs ont décidément rompu avec le sens commun.

Ils disent : « La morale est *un produit de l'évolution humaine ;* par son perfectionnement méthodique, elle deviendra de plus en plus scientifique ; elle est donc absolument indépendante de toute doctrine religieuse ou *métaphysique...* »[5]. Ces ignorants surpassent la grotesque et vaniteuse naïveté du *Bourgeois gentilhomme.* S'il faisait de la prose sans le savoir, eux font de la métaphysique, non seulement sans y songer, mais, de plus, en prétendant n'en pas faire.

Il faut bien, quand on veut parler raisonnablement de morale et de raison, chercher à savoir ce que contiennent ou plutôt ce que désignent les idées de morale et de raison et tant d'autres idées et tant d'autres principes dont nous sommes continuellement obligés de nous servir. La métaphysique n'étudie pas seulement la cause première ou la cause finale ; elle creuse et éclaire toute idée de cause et de phénomène, c'est-à-dire tout ce qui remplit les sciences, tout ce qui résume le labeur intellectuel et rationnel, religieux ou laïque, la vie de chaque jour, la pensée de chaque moment.

Donc les pontifes de la Ligue (on a eu de la peine à les y décider !) ont entrepris enfin de définir la morale et d'en indiquer le principe, l'origine et le but. Ils ont cru éviter la métaphysique en inventant l'évolution !... Pas de chance ; ils n'en méritaient guère d'ailleurs. Fuir la métaphysique et y faire le plongeon ! S'ils n'étaient pas aveuglés par l'ignorance et par

l'étourderie habituelles, ils se seraient aperçus que ce simple mot *évolution* désigne tout un ensemble d'idées qu'ils auraient grand besoin d'approfondir. Pour comprendre quelque chose à l'évolution humaine, il faut discerner, du moins à peu près, ce que c'est que l'évolution en soi, et comment une évolution peut se produire et pourquoi il y a, ou bien il y aurait, une évolution. Ils s'imaginent que c'est un souci puéril ; mais ils ont pourtant été obligés de s'y astreindre, puisqu'ils ont essayé de définir la morale, après avoir si longtemps affirmé qu'elle s'expliquait par son seul nom. Réfléchir sur la morale (et l'on doit, bon gré mal gré, s'y résigner avant d'en parler), réfléchir sur la morale en général, c'est s'imposer un travail métaphysique, puisque c'est étudier la morale en soi ; de même que lorsqu'on étudie la matière, l'esprit, le corps, l'âme, l'homme, l'humanité, le mouvement, la vie, la force, l'espace, le temps et, sans doute encore, le bien, la justice, le droit, le devoir, qui ont des rapports assez visibles avec la morale. Si les pontifes du congrès soumettaient leur définition à M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, un laïque qui est au courant des choses philosophiques, ils l'entendraient leur répondre, selon son ouvrage si répandu dans les lycées : « Il n'y a pas de grande école de philosophie qui n'ait eu une psychologie et *une métaphysique* ». Et M. Liard, le vice-recteur de l'Université ? Il leur expliquerait,

conformément à ce qu'il soutient dans son livre *La science positive et la métaphysique*, que « la question métaphysique a surtout un *intérêt moral* »[6] ; et que la métaphysique doit exercer « une haute magistrature morale »[7]. Claude Bernard, dans son discours de réception à l'Académie française, a reconnu qu'il n'y a « aucune contradiction entre les sciences physiologiques et métaphysiques ». N'est-ce pas lui encore qui écrivait : « La métaphysique tient à l'essence même de notre intelligence : nous ne pouvons parler que métaphysiquement » ?

Les pontifes laïciseurs de la Ligue et de tant de congrès ne connaissent rien de ce qu'ils enseignent. Leur oracle, M. Buisson, pour être onctueux, n'en est pas moins un cuistre ; et, pour être un cuistre, n'en est pas moins un ignorant.

D'après l'un des orateurs les plus applaudis par cet étrange et mémorable congrès, la morale... laïque c'est « le bréviaire de l'humanité ». Là, on trouve « le résumé de toutes les connaissances humaines, de toutes les inventions humaines, de toutes les merveilles du génie humain, et aussi de la patience inlassable, incessante et féconde du peuple, sans lequel le génie des grands hommes ne serait rien et s'en retournerait à la terre ». Etant si volumineux, ledit résumé ne doit pas être portatif le moins du monde et ne peut même, par conséquent, offrir avec un *bréviaire* aucune ressemblance exté-

rieure. Cependant, il faut qu'il soit dénommé « bréviaire » pour que rien ne manque à la religion que les ligueurs et les congressistes laïques sont en train de constituer.

Ils ont une *foi!* Ils la proclament à chaque instant : ils ont foi dans la raison. Or, la foi appelle un culte et une doctrine.

Ces messieurs avaient voulu faire à la tombe de Jean Macé une visite qu'ils ont, de propos délibéré et d'un ton solennel, qualifiée *pèlerinage*. Cinq ou six fois ensuite, toujours au milieu d'applaudissements unanimes et solennels, ils ont parlé de la *communion* laïque. M. Buisson, notamment, juste à la minute où il se défendait de vouloir fonder une religion, n'a pas manqué de se contredire et de se réfuter, en désignant la cérémonie du congrès par le nom de *communion*.

Des rites et des sacrements ne peuvent guère se passer de dogme. C'est pourquoi le congrès (la prochaine fois sans doute on se décidera à l'appeler concile) le congrès a défini un dogme.

M. Le Foyer, un des plus zélés parmi les apôtres de la foi laïque, était chargé de préparer cette opération. Il y a mis tout le savoir, tout le recueillement et toute l'ardeur qui le distinguent. C'est lui qui a baptisé la morale laïque « bréviaire de l'humanité », ayant choisi ce terme après un examen prolongé, attentif et scrupuleux. De cette méditation M. Le Foyer était

sorti tout vibrant d'autoritarisme enthousiaste et il apostrophait le genre humain : « Nous avons dit à l'homme... » Qu'a-t-il dit à l'homme ? Que le véritable bréviaire de la vraie religion c'est la morale laïque. Et cette morale ? Eh bien ! voici. Ecoute donc, toi, homme universel, au profit de qui travaillent tant de publicistes et de pédagogues qui se sont improvisés philosophes et pontifes pour assurer ton bonheur. Ecoute et hâte-toi de comprendre :

« Nous avons dit à l'homme : la morale c'est l'étude d'ensemble de l'homme et des conditions de sa vie dans le monde ; la morale est le plus beau des arts et la plus utile des sciences, car elle permet à l'homme de s'adapter à son milieu, car elle est la forme supérieure du devoir, du passage de l'*homogène à l'hétérogène*, la conciliation du *moi* et du *non moi*, du *subjectif* à l'*objectif*, l'accommodation de l'homme au milieu et du milieu à l'homme » [8].

Ne te laisse pas déconcerter par ce tintamarre, homme favorisé, objet d'une telle sollicitude. Ne te trouble pas à la pensée d'absorber l'homogène, l'hétérogène, le moi, le non-moi, le subjectif, l'objectif et tant d'autres ingrédients qui te sont plus ou moins inconnus ou suspects. M. Le Foyer les manipule et les absorbe sans difficultés. Il en a fait d'ailleurs une mixture mieux accommodée à tes dispositions actuelles. Ecoute encore. Tu vas avoir la claire vision et la complète certitude de ton bonheur.

Depuis le congrès de Caen (1901), M. Le Foyer s'est imposé le devoir d'élucider l'origine et le but de la morale ; car il avait compris alors la nécessité de préciser « le point de départ et le point d'arrivée ». Voici ce qu'il raconte :

« C'est mus par cette idée que nous avons essayé de montrer l'*origine humaine* de la morale, de dire quelle est la *fin humaine* de la morale, de faire voir que la morale c'était tout l'homme, que la morale c'était l'homme s'apprenant lui-même, que la morale c'était l'homme proposé en exemple à l'homme et qu'après un certain nombre d'efforts plus ou moins malheureux — je ne me permets pas de juger — qu'après un certain temps de tentatives plus ou moins vaines, plus ou moins douloureuses, qu'après avoir sauté un certain nombre de fois dans le vide pour avoir voulu atteindre l'Absolu, l'homme devait enfin *rentrer en lui-même*. Nous avons dit que l'origine de la morale est une origine humaine ; que les générations dont nous sommes sont redevables de tout le trésor humain aux générations qui nous ont précédés » [9].

As-tu compris ? Cette morale signifie que tu as en toi-même tout ce qu'il te faut, bien que tu manques souvent de choses très essentielles. Ne sachant pas d'où tu viens, ni souvent ce que tu fais, ni ce que tu dis, tiens ferme néanmoins dans la conviction que tu es Dieu, et que tu peux désormais dire autant d'insanités que tu voudras, et au nom de la raison encore ! Tu souhaitais d'atteindre l'absolu. Imprudent et mal-

heureux ! Souviens-toi de ce qu'il t'en a coûté. L'idée d'absolu t'avait conduit vers un Dieu trop différent de toi. Rentre en toi-même, comme te le conseille et te le prescrit M. Le Foyer. Là, tu seras le maître. Et si tu n'y trouves que l'absurde et le vide, peu importe : mieux vaut régner dans l'absurde et dans le vide que de ne pas régner du tout. Arrange-toi de cette morale à la mode de Caen. Fais-en ton profit. Tu as des sacrements, des rites, des dogmes et tu es Dieu... Tu ne vas pas réclamer davantage...

Hélas ! l'homme est pressé de se plaindre. Sans retard, après le congrès d'Amiens, le *Temps* gémissait [10], accusant d'ignorance les pontifes qui venaient d'enseigner dans le cirque : « C'est le vide, disait-il, le vide sonore et prétentieux, le vide gonflé de mots ». Certainement.

CHAPITRE IV

La famille. Le mariage. L'enfant.

I. Le divorce et les vœux. — II. Libres-penseuses. — III. « L'enfant appartient à la société ».

I. — Qui veut réformer la vieille institution conjugale ?

Qui possède un plan, un programme, un aperçu ? L'heure favorable a sonné et déjà l'émulation se dessine. Les conditions du concours sont les plus larges : n'importe qui, premier venu, dernier venu, a voix consultative et délibérative. Nulle contrainte pour le choix de la méthode ou de la solution. Chacun propose ce qui lui convient, selon sa situation particulière, son tempérament, son goût et son humeur. C'est de cela désormais que dépend la famille ; et l'on a découvert que, en fin de compte, c'est de quoi elle est faite. Dieu n'étant plus là pour régenter hommes et femmes, nulle autorité ne saurait légitimement et réellement les empêcher

de se donner la loi que réclament leurs passions ou de changer la loi au gré de leur désir.

Nous avions le divorce, employé déjà par un bon nombre des prisonniers du mariage ; mais l'issue libératrice est étroite ; la porte qui la commande ne tourne pas facilement sur ses gonds et reste encore munie de verrous. Prenons la hache ; et que le corridor resserré devienne une avenue spacieuse, lumineuse, gazonnée, fleurie.

Par amour du bien, MM. Paul et Victor Margueritte ont, dans un manifeste, demandé que la volonté d'un seul époux fût suffisante pour provoquer le divorce. Le manifeste est devenu roman, mise en œuvre de leur système et lu comme un programme de rénovation sociale. Le roman à thèse s'est continué par une pétition, dont la Chambre s'occupera peut-être assez prochainement ; et voici les réformateurs en rapports suivis avec un groupe parlementaire. M. Naquet favorise ce perfectionnement de ses bienfaits.

L'inévitable concurrence apparaît. A la vérité, elle ne procède pas selon les voies ordinaires, puisque le projet que présente M. Coulon, avocat, est plus restreint que celui des frères romanciers. M. Coulon s'en tient au divorce par consentement mutuel. Dans cette combinaison, il faudrait encore deux volontés pour dissoudre le mariage, comme il en a fallu deux pour le contracter. A moins de prôner carrément la léga-

lisation du « collage », M. Coulon ne pouvait pas enchérir sur l'idée que MM. Margueritte ont lancée. Mais les adeptes de l'union libre vont sentir leur ardeur croître à cet exemple. Il y aura bientôt entre les réformateurs de la morale un véritable et continuel *steeple-chase*. La vogue du pari mutuel présageait toute une transformation sociale, qui s'accomplira par le consentement mutuel, en attendant l'heure de l'absolue liberté. Droit au bonheur par des moyens quelconques, cet énorme sophisme possède pleinement une foule d'esprits.

Ceux-ci en raisonnent comme de la seule doctrine certaine et respectable, invoquant avec une sorte d'onction la justice et la dignité, qu'ils croient servir ; la justice surtout, car ils trouvent abominable qu'un seul individu soit victime. Ils ne réfléchissent pas que le salut de quelques particuliers sacrifiera toute la masse, pour laquelle le mariage indissoluble a été une garantie d'ordre et de paix. Ce sont des milliers de victimes qui fourniront la rançon d'une seule. Belle justice ! Beaux sentiments d'humanité ! Voltaire, racontant les grandes secousses du moyen âge, disait, avec un bon sens qui triomphait parfois des pires fureurs : « Il résulte de toute l'histoire de ces temps-là que la société avait peu de règles certaines chez les nations occidentales ; que les Etats avaient peu de lois et que l'Eglise voulait leur en donner ». Par l'énergie des pontifes romains, intrépides à

combattre les emportements des princes, l'Europe a connu quinze siècles de civilisation. Aujourd'hui, ce sont les peuples qui se révoltent contre la loi morale, contre le sacrifice héroïque et contre le renoncement ; et leurs chefs ne savent plus où sont les titres de la véritable autorité. Sous le second empire, de prétentieux philosophes avaient l'habitude de dire que la morale, rendue indépendante de la religion, se soutiendrait toute seule et que la famille ne pouvait subir aucun préjudice. On l'affirmait encore à la Chambre et au Sénat, lors des premières lois sur l'instruction laïque. Allègre et souriante, la foule s'avance vers un *désastre* bien autrement affreux que celui que MM. Margueritte ont mis en roman.

Un juriste s'en mêle, un magistrat en fonctions.

Bien qu'il ait vu le jour sur le sol gascon, le « bon juge » est en train de donner à la ville de Château-Thierry plus de célébrité qu'elle n'en reçut de La Fontaine. Par M. le président Magnaud, le tribunal de Château-Thierry s'est transformé en une institution extraordinaire, contre laquelle les autres magistrats, le gouvernement et les Chambres elles-mêmes ne savent plus se garer. C'est une citadelle, un fief et mieux encore, puisque l'ancien *édit du prêteur* s'y déroule en toute circonstance, avec une audacieuse et systématique fantaisie. Droit romain, droit seigneurial, droit moderne, philosophie

libre-penseuse, morale anarchiste, M. le président Magnaud, dans ses opérations judiciaires, emploie tout ce qu'il veut. Prêteur, de par sa volonté, il légifère autant qu'il juge ; et même, pour lui, l'acte de juger consiste principalement à corriger les lois, à en faire de nouvelles, à mettre en pratique celles qui n'existent pas encore.

Toutefois, quand ce président devra prendre le soin vulgaire de justifier sa conduite (car les incidents qui s'accumulent finiront peut-être par rendre inévitable une répression) il pourra dire que l'encouragement à bousculer le droit public lui est venu de haut. M. Combes, ministre, a bien appliqué contre les écoles congréganistes des lois qui n'étaient pas votées. M. Magnaud, qui n'est pas d'ailleurs enclin au scrupule judiciaire, aura la ressource d'invoquer cet exemple.

On se rappelle sa première action d'éclat. Elle protégeait une pauvre femme qui, dans un jour de misère extrême, avait volé un pain. Le magistrat rendit un jugement favorable à l'accusée et le fortifia de « considérants » qui malmenaient certain esprit juridique étroit et impitoyable. L'intention était bonne ; plusieurs des motifs allégués s'appuyaient solidement sur la morale, qui domine le droit écrit ; et M. le président Magnaud s'attira ainsi la dénomination de « bon juge ».

Mais il ne sut point se contenir et prit l'habitude de faire dans ses jugements la critique et

la réforme des lois qu'il est chargé d'appliquer, Désormais tout procès, qu'il s'agisse de mur mitoyen, de bornage ou d'une affaire entre maquignons, pétitoire, possessoire, emphythéose ou paraphernaux, tout lui sert à refondre la jurisprudence et la législation.

On dit que la cour d'appel d'Amiens, de qui relève M. Magnaud, accueille avec une défiance irritée n'importe quels jugements expédiés de Château-Thierry. On dit que ces hauts magistrats, agacés par les laborieuses fumisteries du président, lui démolissent ses sentences coup sur coup et qu'un plaideur ayant gagné à Château-Thierry affronte la cour d'appel dans des conditions difficiles. Entre les deux pouvoirs la lutte est permanente ; et le droit est passé à l'état de volant que se renvoient de hauts justiciers armés de raquettes.

Où en est, pour le quart d'heure, M. Magnaud ? Très loin. Il a institué *le divorce par la volonté d'un seul*, lorsque la proposition Margueritte traîne encore à l'état de projet dans les couloirs de la Chambre ; lorsque M. Naquet ose tout au plus se nourrir d'espérance. Le meilleur moyen de préparer une loi c'est de la mettre, non pas en délibération, mais en application.

Aussi M. Magnaud se hâte. Il abolit la séparation de corps, qu'il déclare une solution bâtarde, hypocrite et contre nature :

Attendu que la séparation de corps est une solu-

tion bâtarde, hypocrite et contre nature, favorisant les unions clandestines d'où sortent ces malheureux êtres sans complet état civil, sans filiation régulière, que, si indignement, *notre législation*, subissant le joug des *stupides préjugés de la société actuelle,* traite en véritables parias ;

Que, quand elle n'est pas imaginée par l'un des époux dans le but de troubler indéfiniment l'existence de l'autre, elle est, dans la plupart des cas, en raison de son caractère conventionnel, imposée *par l'influence néfaste des personnes vouées au célibat et n'ayant pour tout foyer que celui des autres ;*

Attendu que le divorce, au contraire, lequel d'ailleurs renferme la séparation de corps, est une solution large et claire qui, en dégageant franchement deux époux du lien conjugal noué entre eux *par erreur,* assure non seulement leur indépendance de corps et d'esprit, mais ouvre la voie *à tous leurs espoirs de bonheur futur ;*

Qu'entre ces deux solutions, des juges convaincus que, surtout en matière d'ordre si intime, leur mission est au moins aussi sociale que juridique, ne sauraient hésiter à choisir *la plus humaine et la plus conforme aux réalités de la vie,* c'est-à-dire le divorce...[1].

M. le président Magnaud croit que c'est lui qui donne à des créatures humaines le droit de vivre ensemble conjugalement ! Il arrange la morale et gouverne les consciences comme il règle le bonheur, comme il réforme les lois, comme il fait tout ce qui lui passe par la tête. Il est allé à Rome proclamer la déchéance de la

Papauté et il a présidé une des assemblées des congressistes libres-penseurs internationaux. Ne le défions pas d'organiser l'union libre. Il y a un autre anarchiste qui propose de régulariser le contrat par lequel une femme louerait ses aptitudes amoureuses comme un ouvrier loue la force de ses bras ; et le contrat pourrait être enregistré. Sans doute, M. Magnaud serait capable d'établir cette réforme. Il finira par faire prévaloir encore une autre opinion : c'est que le « bon juge » est bon à enfermer.

Les libres-penseurs qui raisonnent contre les vœux en leur opposant l'idée de la famille et du mariage, croient fortifier cette idée. Au contraire, ils ouvrent les chemins par lesquels on lui donnera l'assaut.

Dans les vœux, ils incriminent surtout l'engagement par lequel un homme ou une femme restreint sa liberté de penser et d'agir. Or, le mariage contient un engagement réciproque, un double vœu, qui enchaîne la liberté individuelle, liberté des sens et du cœur.

Est-ce une comparaison forcée ? Non pas. Tout un monde de moralistes émancipés et plusieurs générations de prophètes très laïques ont déblatéré et déblatèrent contre le mariage en employant les arguments mêmes dont on se sert contre les vœux religieux. Par exemple, les héros de George Sand dépensent leur lyrisme à répéter ce refrain : « Le mariage est une des

plus barbares institutions que la société ait ébauchées. Je ne doute pas qu'il ne soit aboli, si l'espèce humaine fait quelques progrès vers la justice et la raison ; un lien plus humain et non moins sacré remplacera celui-là et saura assurer l'existence des enfants qui naîtront d'un homme et d'une femme, sans *enchaîner* à jamais *la liberté de l'un et de l'autre* ». La phrase est tirée de *Jacques*. On la retrouvera maintes fois en puisant au hasard dans les écrits de George Sand. Et le roman d'aujourd'hui ? C'est un débordant appel à la liberté, opprimée par le mariage. Le roman dénonce la tyrannie que la vieille conception familiale fait peser sur le pauvre et noble cœur humain, sur le sublime esprit humain, sur la chair humaine, innocente, sacrée, divine. Les titres mêmes des volumes sont des plaidoyers. Frémissant d'émulation, le théâtre se donne pour but essentiel de prêcher l'amour libre, aux dépens de la cruelle famille qu'une incroyable incohérence laisse encore subsister.

Argumenter en même temps et par les mêmes raisons contre le mariage indissoluble et contre les vœux religieux, c'est une méthode parfaitement conforme à l'esprit et aux traditions révolutionnaires.

En l'an V (4 pluviôse), le citoyen Darracq la pratiquait devant le conseil des Cinq-Cents. Il citait l'article 15 de la Déclaration des Droits et l'article 352 de la Constitution, lesquels ne re-

connaissent ni vœux religieux ni *aucun engagement contraire aux droits naturels de l'homme.*

Or, s'écriait-il, « quel engagement est plus contraire aux droits naturels de l'homme que celui que nous contracterions d'aimer toujours la même personne, dès qu'il n'est pas plus en notre pouvoir d'aimer que de haïr ou de demeurer indifférent ? »

Outre le motif tiré de la mobilité et de l'incompressibilité de nos sentiments, l'orateur invoquait encore le motif qui avait fait condamner les vœux religieux comme illégaux et antinaturels. Il signalait dans le mariage indissoluble « l'aliénation mutuelle des personnes ». Admettre cette aliénation, ce serait, disait-il, « nous replonger dans les *erreurs sacerdotales* dont nous sommes heureusement sortis ».

Assurément, un bon nombre de nos réformateurs qui ont établi le divorce croyaient ne pas affaiblir le mariage et même le protéger contre des révoltes trop brutales.

L'espèrent-ils encore, avec une conviction entière ou simplement suffisante ? Ce serait un bel exemple de foi laïque.

Car le divorce, la prétendue soupape de sûreté, s'est élargie comme s'étend une lézarde et menace de laisser sans aucun appui cette vieille famille que les libres-penseurs un peu raisonnables voudraient tant pouvoir conserver. Ainsi que M. Naquet le constate avec joie (et aussi avec gratitude, car il a l'âme bien placée), le

roman et le théâtre ont fait faire de grands progrès à l'idée du divorce très large, aussi large que possible, tellement large que la famille y disparaîtrait comme un caillou jeté dans un précipice. En général, nos gouvernants, nos philosophes, nos littérateurs et les autres prophètes ne savent plus quel principe ils pourraient bien opposer aux partisans de l'union libre. Puisqu'il s'agit surtout d'émancipation ; puisque les interprètes de la doctrine révolutionnaire croient avoir rendu un grand service aux Religieux et aux Religieuses en les délivrant d'un lien contre nature, on va continuer d'émanciper. Il n'est pas douteux que le mariage indissoluble n'opprime parfois terriblement les instincts de la personne humaine et que le divorce limité ne leur donne qu'une satisfaction très incomplète et, en somme, dérisoire. Le divorce à la volonté d'un seul époux est réclamé par la logique. D'un pas allègre et impérieux, M. Naquet mène la société vers l'union libre, ayant pris soin d'aplanir la voie : « Il n'est même pas indispensable qne la dissolution (du mariage) en soit subordonnée à des formalités coûteuses, rebutantes parfois et à des *décisions judiciaires*... Il suffit que la rupture de l'union soit authentique... » [2].

Ainsi le veut « l'athéisme scientifique » que M. Naquet se flatte d'avoir toujours « professé ». Nous vivons bien sous le régime de l'athéisme scientifique, n'est-ce pas ?

Gardons-nous des craintes imaginaires. M. Na-

quet ne veut déchaîner aucune précipitation. Il estime que le mariage, livré à l'influence croissante du divorce complet, subsistera encore longtemps et que nous nous acheminerons sans secousses vers le bel état où le « communisme » permettra de donner enfin à « l'amour » un « affranchissement total ».

Comme l'a notifié Victor Hugo, comme le répète M. Naquet, l'œuvre révolutionnaire inaugurée en 89 tend

A mettre en liberté l'amour.

On ne saurait maintenir en servitude l'amour, après avoir délivré la pensée, après avoir annulé tous les contrats antisociaux et antinaturels par lesquels l'homme et la femme eurent la singulière idée de s'assujettir. Rompre le lien des couvents et des séminaires et laisser subsister les *tenailles* du *mariage*, ce serait la flagrante inconséquence, la banqueroute, le déshonneur. Emancipons ! émancipons ! Le citoyen Darracq a si bien exposé, dès l'an V, les raisons logiques qui condamnent à la fois le vœu religieux et le vœu matrimonial !

Par horreur du vœu religieux, certains libres-penseurs prennent leur parti de compromettre plus ou moins la famille, persuadés que l'humanité y gagnera enfin d'effacer la dernière trace de l'esclavage. C'est une erreur complète, dont

les conséquences jaillissent comme une explosion d'ironie.

En quoi consisterait l'indigne esclavage des moines ? Dans le vœu de chasteté, d'obéissance et de pauvreté ; et, plus encore peut-être, dans le fait même et dans l'idée du vœu, quoique les incrédules admettent qu'un engagement pris en pleine liberté, en connaissance de cause et pour un motif élevé, puisse lier un homme. Voyez le prestige et l'autorité attachés à l'honneur. On en fait une espèce de sacrement laïque, respectable au point de justifier ou même d'imposer les plus grandes privations. Dans le monde libre-penseur, on exalte le sacrifice du bien-être, de la tranquillité, de la vie, quand l'honneur est en jeu. Evidemment, l'homme peut se donner tout entier à une cause, à une idée, à une œuvre. Disposer de sa force, de son autorité, de sa volonté, de son existence, le libre-penseur réclame ce droit pour lui. Ce n'est pas, sans doute, une raison d'en priver les autres.

On peut s'engager noblement et même héroïquement. Il y a, dans l'ordre inférieur et dans l'ordre *secondaire,* une servitude très favorable à la dignité et à la grandeur humaines.

Chaque année, l'Académie glorifie quelque pauvre créature qui, pour nourrir des vieillards ou de jeunes orphelins, a fait le plein abandon de soi, vivant dans les privations, s'interdisant l'amour vulgaire et les joies de la famille dite naturelle, renonçant à toute espérance de profit

terrestre, en somme, abdiquant sa liberté. Voilà une « renonciation totale ou partielle aux droits de la personnalité civile », renonciation qui est punie par la loi Waldeck et qui entraîne la mise hors du droit commun ! Cependant, l'Académie décerne un hommage public à une telle vertu ; et même les gens qui ont l'habitude de narguer la Coupole se croient, dans la circonstance, obligés de faire chorus avec les académiciens. Sans exception, la presse et le public saluent l'héroïne de la bonté, l'esclave volontaire.

Il y a donc un esclavage licite, légitime, sublime.

La libre-pensée confond cet esclavage avec l'existence des nègres. Eux cependant n'avaient pas ou n'ont pas en vue le soulagement d'autrui ; ni une idée générale, ni une cause, ni aucune œuvre d'ordre plus élevé que leurs soucis personnels. Enfin, ils ne choisissaient pas ou ne choisissent pas leur sort.

Comme l'humble servante devenue, par un choix héroïque, esclave volontaire et, à ce titre, admirée des athées et des croyants, beaucoup de Religieux et de Religieuses se sont consacrés aux pauvres, aux malades, aux orphelins. D'autres enseignent, c'est-à-dire remplissent une fonction très utile puisque la libre-pensée lui attribue le premier rang dans l'activité sociale. Tous et toutes ont réfréné l'ambition et l'affection terrestres : et c'est pourquoi ils peuvent se

donner tout entiers, disposant d'un surcroît d'indépendance qui se tourne en générosité intellectuelle et morale. Le renoncement les a rendus plus riches ; la contrainte, plus libres.

J'ignore si Rousseau comprenait bien ce qu'il voulait dire, quand il demandait : « Est-ce que la liberté ne se maintient qu'à l'abri de la servitude ? » Mais, en tout cas, sa pensée prenait une bonne direction.

Sans hyperbole et sans rhétorique, on peut qualifier servitude nécessaire la loi qui gouverne notre existence de chaque jour. Pour employer, pour accroître, pour conserver nos forces de tout genre, nous sommes attachés à quelque habitude remplie de contraintes subies ou bien exercées par nous. Un homme dont le travail, le repos, l'alimentation et même le plaisir n'ont aucune règle est bientôt mûr pour être admis à Bicêtre, en vertu d'une contrainte encore. Le mépris de l'hygiène élémentaire amène vite le détraquement. Pour vivre d'une vie raisonnable, il faut nous astreindre à de multiples et continuelles obligations et les faire prédominer sur les caprices anarchiques dont frémissent la chair, le sang et l'esprit. *Militia est.* Au prix de la guerre, nous établissons, en nous-mêmes et aux alentours, un certain ordre, souvent un minimum variable et confus, le seul état de paix accessible à la généralité des espérances terrestres.

Du demi-impulsif que nous rencontrons quo-

tidiennement, jusqu'à l'homme dont la volonté agissante et souple, c'est-à-dire bien disciplinée, se meut dans le plan d'une harmonique et spacieuse doctrine, jusque-là le chemin est long et les degrés sont innombrables. Sur la hauteur sereine réside la vie religieuse, faite de l'ordre supérieur ; l'anarchie rebelle étant réduite en esclavage, l'homme étant affranchi par le profond accord de sa conscience et de son vouloir, par la prédominance de ses meilleurs instincts.

Mais la libre-pensée refuse de rien devoir à Dieu et elle jure de se constituer en pleine indépendance, ne procédant que d'elle-même et ne s'inclinant que devant le Droit-Humain.

Ici se dévoile une erreur énorme qui pèse sur la France depuis près d'un demi-siècle : l'incroyable illusion du Droit-Humain. (N'oublions pas les majuscules).

Bien qu'il soit encore le palladium de la libre-pensée, ce Droit-là montre une figure de moins en moins imposante et de moins en moins rassurante. Un jour, M. Floquet ne sachant que dire, selon l'ordinaire, le proclama de nouveau. La Chambre, aussi peu renseignée que son président, trouva opportun de manifester beaucoup d'enthousiasme. Cependant subsistait un embarras mélangé d'inquiétude. Le Droit-Humain, c'est le Droit appliqué aux hommes *fait par des hommes* avec les seules ressources humaines. Or M. Floquet professait que l'homme ne doit

pas commander à l'homme ! Quelques esprits inquiets exprimaient l'opinion que la nécessité reconnue et la garantie présentée se contredisaient catégoriquement. L'Humanité n'est jamais unanime. Si, par impossible, elle l'était pour établir quelque droit, elle s'abstiendrait de l'établir, puisque le droit est toujours destiné à favoriser un certain nombre d'hommes contre d'autres hommes. Unanime, elle n'aurait plus à légiférer. Divisée, elle a un prétexte pour instituer des droits... à sa guise, bien entendu, puisqu'elle est la source du droit. C'est l'esclavage complet.

En effet, les hommes se trouvant débarrassés de toute autorité entre eux et au-dessus d'eux, les uns décident souverainement du droit des autres. *L'homme commande à l'homme*. Donc le vieil esclavage renaît, renforcé par des principes modernes où l'Humanité salue le suprême aboutissement de l'effort humain : l'esclavage du corps et de la pensée.

II. — Dans le monde de l'enseignement féminin, diverses conférencières prêchent l'émancipation aux institutrices pour que celles-ci persuadent les jeunes filles de se débarrasser des vieux scrupules et des vieilles contraintes.

Une de ces prédications a été faite à Lyon avec un apparat qui donnait presque l'idée d'une cérémonie officielle.

On inaugurait plus ou moins une *Société*

d'éducation et d'action féministes, fondée d'après un modèle excellent, mais dans un but détestable, une contrefaçon de l'œuvre précieuse que les catholiques et les véritables réformateurs sociaux doivent à Mlle Rochebillard. L'incrédulité et l'immoralisme font à la vaillante chrétienne l'honneur de lui emprunter sa méthode. Ainsi, les statuts de la nouvelle société libre-penseuse sont presque textuellement copiés sur ceux de l'organisation que Mlle Rochebillard a établie. D'ailleurs, l'idée d'imitation et de contrefaçon est enseignée par un conseiller municipal de Lyon, M. Justin Godart ; et le fait est relevé par le bulletin *Le travail de la femme et de la jeune fille.* Cet intéressant bulletin dit en effet : « M. Justin Godart... qui détient, au *Lyon républicain*, la rubrique de la sociologie..., chaque semaine y développe, comme des produits de son cerveau inventif, des idées que, depuis longtemps, nous avons réussi à faire passer dans le domaine pratique ».

Mais où le désir de l'imitation disparaît, c'est dans l'enseignement répandu au moyen de la nouvelle doctrine féministe. Ici on reconnaît la passion antireligieuse déchaînée, qui va tout de suite jusqu'aux théories du célèbre Robin, de Cempuis.

Empruntons au bulletin *Le travail de la femme et de la jeune fille* un intéressant compte rendu où Mme Léonie Talsans mentionne les principales déclarations faites par la conférencière, Mme Nelly Roussel [3].

Protester contre l'inégalité des sexes et déclamer contre la tyrannie de l'homme, c'est l'habitude des dames qui se produisent dans les assemblées libres-penseuses. Mme Nelly Roussel n'y a pas manqué, mais elle a voulu aussi relever les banalités par une prédication qui envoie promener tous les vieux préceptes moraux.

Elle a préconisé, non seulement le système Robinesque de l'éducation commune pour les enfants, filles et garçons, mais aussi pour les jeunes gens et pour les jeunes filles ; et enfin elle a montré l'avenir émancipé dans le pêle-mêle qui supprimera le mariage et où la femme sera instruite à se prémunir contre le fardeau de la maternité. Citons le résumé que donne le bulletin *Le travail de la femme et de la jeune fille :*

Pour assurer cette émancipation, a-t-elle dit, il faut l'entreprendre dès le début, et puisque les deux sexes sont égaux, leur donner non seulement une éducation identique mais une éducation commune. On a jusqu'ici, sous un ridicule et absurde prétexte de convenances, séparé les filles des garçons ; qu'on les élève désormais ensemble, suivant l'admirable exemple qui en a été donné par M. Robin...

Bien entendu, quand ces enfants sont devenus grands, il ne peut y avoir que des avantages à persévérer dans une telle voie. Ils ont pris l'habitude de vivre les uns avec les autres, en toute liberté et sans contrainte, car toute discipline serait une tyrannie ; il y a toute sorte de bonnes raisons pour qu'ils conti-

nuent. Donc, plus de mariage, cette institution étant un des instruments les plus exécrables qui aient été inventés pour assurer et perpétuer l'assujettissement de la femme. La loi conjugale, ô honte, et ô infamie, oblige la femme à prêter serment d'obéissance à son mari. Conçoit-on qu'elle puisse s'astreindre à une si dure et si effroyable humiliation ?

Ce n'est pas tout. Vous pensez peut-être que, même dans l'union libre, qui est le régime rêvé par Mme Nelly Roussel pour la société de l'avenir, la femme est appelée à une fonction spéciale, qu'elle tient de sa nature et de sa constitution particulières, et que ce sera elle encore qui, comme dans le passé, sera chargée de pourvoir au recrutement des générations futures. On voit bien que les ténèbres de l'erreur obscurcissent toujours vos cerveaux et que vous demeurez fermées à la lumière de la justice et de la vérité. La femme ne sera mère que si elle le veut, que quand elle le jugera convenable et utile. Il y a une ligue qui s'appelle la *Ligue de la régénération humaine*, dont on distribuait, l'autre jour, les prospectus, à la porte du palais Saint-Pierre, dont Mme Nelly Roussel est l'apôtre, et qui prêche, qui recommande ouvertement le malthusianisme. « On paie les soldats qui poussent la stupidité jusqu'à se faire tuer sur les champs de bataille, s'est écriée la conférencière dans un mouvement d'indignation bien jouée, et on n'a même pas songé à rétribuer celle qui donne des enfants à l'humanité ! A ceux qui prétendent que notre repopulation est trop lente, je réponds, moi, qu'elle est trop active ». Et Mme Nelly Roussel a longuement disserté sur l'urgence qu'il y a à tarir la source des naissances, pour diminuer le nombre des misérables et des déshérités.

Le bulletin *Le travail de la femme et de la jeune fille* constate que le nombreux auditoire qui applaudissait cette prédication contenait une majorité de jeunes gens et de jeunes filles.

Le haut enseignement féminin figurait là aussi, représenté par une directrice de lycée de jeunes filles.

Comme le dit l'auteur du compte rendu, Mme Talsans, une grande partie de notre peuple vit aujourd'hui dans un habituel état de griserie où la raison semble abolie définitivement. Avec la raison, la morale subit le même préjudice et la même ruine.

On bavarde prodigieusement sur et contre la morale, que d'innombrables improvisateurs ont entrepris de réformer sans s'être demandé de quoi elle se compose. Les femmes s'y mettent à leur tour. Sans doute, c'est surtout des libres-penseuses que viendra le châtiment réservé à la libre-pensée ; mais elle coûtera cher l'affreuse *leçon de choses*, leçon rendue bientôt inévitable.

Un ancien député radical, illustre pour avoir prêché la croisade antireligieuse, M. Gallot, de l'Yonne, laisse sa fille se marier à l'église. L'*Action* fulmine [4]. M. Gallot s'étonne et se plaint qu'on ne lui permette pas de faire ce qui lui plaît. Il croyait, depuis le temps qu'il se dépense à dépouiller les catholiques de leurs droits, avoir acquis ce droit et pouvoir bénéfi-

cier d'une protection solide et de la paix complète, privilèges attachés à l'œuvre libre-penseuse. Pourquoi troubler ce libéral qui a si bien tracassé autrui ?

M. Jaurès, lui, savoure la joie de voir un libre-penseur militant houspillé comme il le fut, pour des raisons analogues. Elle restera célèbre l'avanie qui lui fut faite parce qu'il n'avait pas introduit de force la libre-pensée dans son ménage ; mais enfin il y a des compensations à toutes les épreuves ; et précisément l'amertume dont souffre M. Gallot devient un baume à l'usage de M. Jaurès. Ainsi l'on se console dans le monde révolutionnaire, où le bonheur ne consiste pas à voir les autres heureux autant et plus qu'on l'est soi-même, mais à contempler le prochain en butte aux ennuis qu'on a endurés. Ici la liberté générale se réalise par l'infortune des particuliers. Plus il y a d'individus dénoncés et persécutés, plus le régime libéral se développe et, de même, mieux la paix et la joie sont garanties. « O Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! » gémissait Mme Roland, amenée devant l'échafaud pour y mourir. Avec un à-propos égal, la prêtresse révolutionnaire aurait pu déplorer aussi le débordement de sottise qui accompagnait l'explosion de fureur. D'ordinaire ces deux fléaux se suivent. Les têtes ne tombent pas encore ; mais elles tournent.

III. — « *L'enfant appartient à la société* ». M. Buisson a dit cela, du haut de la tribune.

Puis, ailleurs, il a produit une explication par laquelle il a essayé d'atténuer ses paroles, en les confirmant de biais et à dessein.

Tout d'abord, le *Temps* avait conclu que le pédagogue considère l'enfant comme le bien de l'Etat. M. Buisson a protesté ; et il a envoyé au *Temps* ce passage du discours critiqué :

L'enfant n'est pas une chose qui appartient à quelqu'un, il est une personne que nul n'a le droit de traiter comme sa chose, ni les parents, ni l'Etat, ni l'Eglise, ni des éducateurs quelconques... L'Etat a le droit de protéger la personne en formation contre tout abus d'autorité de la part des personnes adultes qui en ont charge...

Même en acceptant le raisonnement, dans les termes qui l'expriment et suivant l'esprit qui l'a dicté, on aurait encore le droit de soutenir l'accusation formulée par le *Temps*.

Car d'après l'*Officiel*... Mais M. Buisson, qui invoque l'*Officiel*, ne le cite pas. Il a pris la peine de faire une analyse juste aussi longue que le passage analysé. D'ordinaire, un orateur qui se plaint d'avoir été mal compris cite ses paroles textuelles. En deux coups de ciseaux, M. Buisson pouvait détacher du compte rendu officiel les quinze lignes nécessaires à l'explication de sa pensée. Au lieu de ce procédé simple, normal et concluant, il s'est appliqué à s'analyser lui-même, en quinze lignes.

Pourquoi donc ? Il a préféré, tout en réclamant, ne pas mettre dans une lumière trop crue la doctrine indiquée par lui et qu'il ne veut pas abandonner.

Oui, il a dit que ni les parents, ni l'Etat, ni l'Eglise n'ont le droit de confisquer l'enfant ; mais il a dit encore ceci : « L'enfant s'appartient à lui-même ; il appartient à la *société* ».

La phrase se trouve à l'*Officiel* [5], page 1201, première colonne, lignes 16, 17, 18.

Société, société, tout le monde sait très bien que, du droit de la société au droit de l'Etat, la distance est courte et que très souvent, surtout de nos jours, on la franchit sans s'en apercevoir.

M. Buisson ne réclamait que pour ménager de vagues apparences et aussi, sans doute, pour le plaisir de falsifier la logique. Lui et les autres maniaques d'autoritarisme sont impatients de voir leur Etat, leur *société*, c'est-à-dire *leur* autorité, organiser au sein de la famille la surveillance et la répression. Ils entreprennent de protéger, c'est-à-dire de former et de triturer la conscience de l'enfant. Ils se chargent d'elle, puisque, M. Buisson l'a dit, « l'enfant appartient à la société ». Or, *la société c'est eux*.

Bientôt, nous les verrons faire du baptême un acte soumis à la législation civile et à la juridiction pénale. Des textes seront proposés, et sans doute votés, qui auront pour but d'interdire que le baptême soit administré aux nouveau-nés. L'âge dit de raison ne suffira pas pour per-

mettre la réception des sacrements. Seuls les électeurs auront le droit de devenir chrétiens ; et l'on compte que le régime obligatoire auquel ils auront été soumis jusque-là les aura détournés de toute influence religieuse. Enfin, la nation ne pratiquera plus et ne croira plus : mais elle pensera comme le Bloc.

Cette mainmise sur les consciences, si souvent et aujourd'hui encore condamnée et flétrie par la libre-pensée, c'est ce que la libre-pensée ambitionne surtout. Le jacobin ne dédaigne ni les places ni l'argent, mais il veut les âmes.

La neutralité scolaire, qui aboutit à la destruction des écoles congréganistes, prépare la police du culte et de l'enseignement familial.

Insurgés contre la doctrine, ces gens fabriquent une doctrine au fond de laquelle on ne trouve que l'instinct de domination. Ils professent qu'ils tiennent lieu de tout et que le peuple doit penser et respirer à leur manière.

Les couvents dépeuplés ; les moines dispersés, emprisonnés ou bannis ; de saintes femmes jetées dans la rue, traquées comme un gibier de tribunal correctionnel ; les écoles libres saccagées en vertu d'une loi qui, (Waldeck-Rousseau l'a dit et répété du haut de la tribune), ne devait pas toucher à l'enseignement, tout cela n'est qu'un prologue. D'autres conquêtes du même genre se préparent, d'autres atteintes, d'autres dévastations, dont le programme se déroule selon un plan tracé d'avance.

Après les couvents, la famille. Après l'enseignement distribué par des Religieux et par des Religieuses, l'enseignement donné par le père et par la mère.

Des conférenciers annoncent la nouvelle et y préparent les esprits. Un dreyfusard militant, un professeur, M. Louis Havet, colporte des discours dans lesquels il dit aux parents :

Votre devoir d'éducateurs, c'est d'écarter de votre fils ou de votre fille ce curé, même excellent, qui dépend de Rome ; ce vicaire, qui dépend de Rome ; à plus forte raison, ce moine, fût-il un saint, qui obéit à Rome d'une façon plus étroite encore. Si vous êtes vraiment Français, votre enfant ne fréquentera pas les cérémonies de l'Eglise étrangère ; il ne recevra aucun enseignement de l'Eglise étrangère ; il ne sera pas reçu, *par la première communion*, membre effectif et conscient de l'Eglise étrangère[6].

M. Havet ne propose pas encore d'obligation ou d'interdiction légale sur ce sujet ; pour le moment il se contente de persuader. Mais on voit très bien la conséquence pratique, sans doute voulue, qui, certain jour, sera formulée par un autre jacobin. Ce qu'est devenue la neutralité scolaire annonce ce que deviendra la neutralité familiale.

M. le professeur Havet se moque si bien de la logique qu'on le réfute en le citant. Il condamne l'autorité du Pape au nom du patriotisme, parce

que le Pape est un « étranger ». Mais le patriotisme de M. Havet s'accommode volontiers de la disparition des patries. Le même conférencier a prophétisé (et il s'en vante) « la fusion totale des races..., l'unité de législation, l'unité de langage..., *l'abdication sublime des diverses patries*, qui se sacrifieront volontairement à un idéal plus élevé qu'elles » [7].

Comment cet apôtre de la religion dreyfusienne, si désireux de voir « la communion de l'espèce humaine dans la possibilité d'une même pensée collective », comment peut-il imaginer de mettre hors le droit commun l'autorité universelle, l'autorité catholique, au nom même de l'idée exprimée par le mot catholicisme ? Le motif est absurde : il a donc des chances d'être approuvé.

Il y a dans le culte laïque bien d'autres absurdités. Ainsi, selon M. le pontife Havet :

Tout petit, l'enfant doit savoir que son père est électeur et que les petits garçons sont destinés à le devenir. Tout petit, il doit lui être expliqué que son père, qui a des droits politiques, et sa mère, à qui la loi actuelle les refuse, font tous deux partie d'une association ayant en vue l'intérêt public ; que son père et sa mère, par exemple, se sont fait inscrire à la Ligue des *Droits de l'homme ! ! !*

D'autres propos, non moins ridicules au fond, traduisent mieux l'instinct qui grandit parmi les sectaires :

La vérité, c'est qu'il n'y a pas de « droit » du père de famille, ni de la mère de famille. Il y a, ce qui n'est pas la même chose, une *concession* forcée que leur fait *la société*... [8].

La société (l'ensemble des Havet) veut former les consciences et les détourner de la foi. L'intervention légale et pénale n'est pas loin.

Elle se dessine à l'horizon.

La future réglementation de l'enseignement permettra aux agents de la société civile d'envahir le foyer familial et d'y surveiller encore les pratiques religieuses, puisque celles-ci constituent un *enseignement* et que tout enseignement relève, plus ou moins, de l'Etat libre-penseur.

Ces mesures insensées, au premier abord jugées impossibles, on en a parlé déjà et on les prépare.

N'oublions pas que la folie a sa logique et sa séduction.

CHAPITRE V

Quelques physionomies de Docteurs, de Pontifes et de Prophètes

I. Le tribun sophiste. — II. Le Titan moderne et son « Bloc ». III. Deux pontifes officiels. — IV. L'onctueux et tortueux M. Buisson. — V. Pétrone.

I. — Pour dépeindre l'éloquence de M. Jaurès, il faudrait assembler des images qui n'ont pas l'habitude de voisiner dans aucune rhétorique : le gong, le trapèze, le feu de bengale.

Comment, sur un trapèze, ou bien entre deux trapèzes, ou même en plein double saut périlleux, comment peut-il tenir et manier ses accessoires, projeter des flammes qui aveuglent et des fumées qui suffoquent, enfin, avec une sorte de fureur inépuisable, marteler son tam-tam déchirant ? Cet exercice oratoire rappelle certaines sensations particulières aux foires de Neuilly, des Invalides, de l'ancienne place du Trône et de quelques autres endroits favorisés. Ahurie par le tournoiement des chevaux de bois, des

balançoires, des lumières, et par la cacophonie des orgues à vapeur, la foule défaille et demande grâce : alors le tam-tam entre en vibration, mugissant comme toute la ménagerie d'à côté. A lui seul, le tribun Jaurès produit ces effets d'une intensité vraiment extrême. Il est constitué et il fonctionne ainsi, incapable de mettre en marche une argumentation qui ne soit pas animée d'un souffle de tempête et qui ne déborde pas et qui ne rebondisse pas dans tous les sens, accompagnée du fracas du tonnerre.

Sa philosophie a le même tempérament, offre le même aspect et suit les mêmes allures. Elle va par sursauts et par explosions, fantaisiste, amoureuse des élans majestueux qui doivent la porter vers les sommets et qui la laissent ordinairement glisser dans le vide, où elle ne se fait point de mal. Au contraire, c'est là qu'elle se remet d'aplomb.

Quelles absurdités diluviennes, pompeuses, vacarmeuses, n'a-t-il pas répandues sans répit depuis que la Chambre, qui se souvenait de lui comme d'un jeune orateur centre-gauche surabondant, le retrouva, devenu prophète socialiste, encore plus impétueux, sortant de la Faculté de Toulouse en passant par Albi, muni soudain d'un programme nouveau qui avait le ton d'une prise de commandement !

C'était en 1892. M. Jaurès débordait de théories apprises pendant son intermède de professorat ou bien improvisées sur quelque inci-

dent fortuit. Les discours de trois, quatre ou cinq heures devinrent sa mesure ordinaire. Il lui arriva de remplir deux séances. En l'écoutant, on se rappelait une expression pittoresque d'Albert Millaud, employée certain jour à propos d'une de ces immenses harangues où Gambetta s'épanchait : « M. Gambetta a pris la parole ; il a *fui* ». Moins redoutable au sens commun l'enfant de Cahors, que l'ignorance complète, l'inaccoutumance ou l'inhabileté aux exercices philosophiques, un certain flair pratique et parfois pénétrant, prémunissaient contre le vertige des tentations. Chez M. Jaurès, la demi-culture, l'irrésistible penchant au lyrisme, le mauvais goût sans nul contre-poids ont gâté une imagination puissante. Le jugement subordonné au rythme de la phrase, l'oreille faussée par le continuel usage du tam-tam, il s'était mis et il est resté assujetti à vociférer pêle-mêle des métaphores, des théories et des sophismes.

En mai 1898, battu dans sa circonscription du Tarn, le tribun annonça que l'heure de la retraite avait sonné pour lui. L'expression devait s'entendre d'un repos passager qu'il aurait voulu rendre obligatoire pour les hommes politiques. C'était aussi essentiellement et inconsciemment une pratique de religion et de piété. Suivant l'exemple que les cléricaux étaient seuls à donner jusqu'alors, le terrible orateur allait se recueillir, faire un examen de conscience, s'imposer un règlement de vie et d'action. Peut-

être se confesserait-il, en public, au hasard, car il n'avait pas réappris ses prières et ne savait plus trop quel est le pouvoir qui peut absoudre validement. Pour ses amis et pour les simples citoyens, les uns et les autres déroutés de recevoir de tels conseils d'une bouche laïque, M. Jaurès écrivait : « Il me semble... d'une façon générale, que notre parti aurait tort d'user et d'abuser jusqu'à épuisement des forces de ses élus. Il devrait, au contraire, leur *imposer de loin en loin une retraite* où ils pourraient *renouveler leur énergie, rejoindre le mouvement des idées, retrouver les vastes horizons de pensée et de lumière*. Ils rentreraient ensuite dans l'action immédiate avec plus de force et de sûreté ».

Dans le fond, c'est le genre de méditation qui est recommandé aux catholiques par les maîtres de la vie spirituelle. Nos moines et nos prêtres mettent en usage cette méthode. On les voit, soit tous les ans, soit tous les deux ans, se réserver plusieurs jours de calme profond pour procéder à une sorte d'inventaire intellectuel et moral. Beaucoup de laïques chrétiens aussi s'astreignent au même devoir. Installés dans quelque résidence religieuse, ils prient ensemble et à part, écoutent des exhortations sur les vérités fondamentales, méditent, prennent certaines résolutions précises qui ont pour but et pour effet de redresser ou de fortifier la direction habituelle de leurs pensées et de leurs actes. La Chambre même a entendu parler des retraites

de patrons et d'ouvriers qui ont lieu dans le Nord, à Mouveaux. Elle en fut très surprise et témoigna un mécontentement très vif de ce qui lui paraissait une véritable conspiration. Eclairée par l'exemple significatif que donnait M. Jaurès, allait-elle se faire des pratiques pieuses une idée plus exacte ?

On ignorait dans quel couvent l'orateur fatigué se proposait d'aller goûter le repos et le recueillement. M. Jaurès en retraite et en méditation, M. Jaurès adoptant nos procédés et notre vocabulaire !

Le résultat de la retraite, faite on ne sait où, fut considérable : hélas ! très fâcheux pour tout le monde. D'abord, le tribun déclara vouloir reprendre ses fonctions de professeur, mais de professeur en grand. Il se mettrait à instruire le peuple entier, directement, face à face. C'était bien mieux que n'avait imaginé M. Fournière, tout fraîchement transformé en législateur. Celui-ci, pour réparer l'injustice du scrutin et l'injure faite à l'éloquence socialiste, parlait de créer une chaire de sociologie en plein Collège de France. M. Jaurès reçut la proposition comme si on lui eût offert les Invalides. Il voulait, par le professorat, combattre, régner et gouverner.

Il s'offrait solennellement aux prolétaires et les invitait à s'unir sous son autorité.

Comme gage, il répudiait de nouveau le christianisme, jurait de le détruire et de le remplacer.

Il promettait même au genre humain une *noce* formidable, quelque chose comme le Paradis de Mahomet, établi sur la terre et fort amélioré.

Déjà il avait annoncé le désir de réaliser la « perfection humaine et sociale pour consoler l'humanité des grands rêves disparus et lui en ouvrir de plus beaux ». Il répondait ainsi à une question posée par un brillant écrivain, M. Paul Bosq. On se souvenait de l'avoir vu, en 1895, se poser à la tribune en égal de Dieu[1]. Il maintenait donc cette attitude fière et sotte. La retraite, fort mal commencée, aboutissait au plus mauvais dessein.

Et cependant, pour un homme doué d'éloquence et habitué à remuer des théories, il y avait un rôle capital à jouer dans le milieu où s'est introduit M. Jaurès. Débrouiller le chaos des idées, projeter la lumière sur certains principes essentiels que notre génération a perdus de vue, rappeler le fondement de la vérité, de la justice et de la morale, voilà de quoi tenter une noble ambition. A notre époque de plein désarroi, aucune tâche n'eût été plus utile et plus glorieuse. La société contemporaine a faim de vérité autant que de pain et de viande ; elle implore, elle supplie : son sauveur lui offre des hyperboles et lui promet des rêves !

Sorti de la retraite, M. Jaurès se trouve en butte à des tracas singuliers ; mais il s'est réservé le moyen de les surmonter et d'assumer un rôle nouveau.

On reproche au tribun d'avoir respecté dans sa famille les croyances et les pratiques religieuses. Il répond : « Ma mère et ma femme sont chrétiennes et pratiquantes. Je n'ai pas le droit, je n'ai jamais eu la pensée de gêner leur liberté ou de contraindre leurs sentiments ». Mais il a pris des précautions : ses enfants n'ont pas été « confiés un seul instant à l'enseignement congréganiste ». Ils ne le seront pas désormais, soyez-en sûrs, prolétaires ! Ses enfants serviront à répondre de lui.

Quant à sa conduite publique, la sincérité en sera prouvée par tous les coups portés au christianisme :

« Il (le christianisme) se perpétuera encore, tant que la classe opprimée n'aura pas foi tout entière dans *la justice immédiate et terrestre*, et tant que la classe privilégiée aura intérêt à maintenir une tradition de servitude et de passivité.

« La Révolution sociale, en appelant à la justice, *aux joies vivantes de la terre, les multitudes réveillées*, et en brisant toutes les puissances de privilège, arrachera les racines profondes par où le christianisme tient à notre société ; ainsi déraciné, il se dessèchera vite à la surface ».

Afin que nul doute ne subsiste sur la nature de l'entreprise annoncée, il indique ce que lui, Jaurès, demande :

« Tels que nous sommes, *le prolétariat nous accepte-t-il* pour ce combat ?[2] »

C'est bien d'un traité qu'il s'agit.

Survient une extraordinaire occasion d'engager la lutte contre le régime social, contre la foi, la famille et la propriété. Durant l'affaire Dreyfus (quand finira-t-elle ?) M. Jaurès est un des principaux chefs du combat et il fournit chaque jour plusieurs colonnes d'imprécations fulminantes. Il gouverne la Chambre de concert avec Waldeck-Rousseau ; puis, sous M. Combes, il régente le ministère. Le voilà passé Protecteur.

Bien que M. Loubet signe quantité de décrets quotidiens, circule entouré des pompes officielles, passe en revue des corps d'armée et préside les chasses dans les forêts de l'Etat ; bien que M. Combes, pourvu, lui aussi, d'une escorte militaire, inaugure et pérore n'importe où et que, de la place Beauvau ainsi qu'en voyage, il déclame, gourmande, menace, destitue, détruise, avec des allures de pacha tout-puissant, l'autorité effective n'est entre les mains ni de l'un ni de l'autre.

C'est un simple député qui règne, qui administre et qui gouverne. Il commande même la Chambre ; car elle ne reconnaît en M. Combes qu'un exécuteur subalterne toujours révocable ; et devant elle M. Loubet ne pèse pas lourd. Rendons à M. Jaurès ce qui est dû à M. Jaurès. Il tient tout. On le savait : et pourtant, M. Combes a jugé digne et nécessaire de lui faire hommage de vassalité. A Tréguier, au milieu des fêtes bruyantes qui composaient la canoni-

sation laïque de Renan, le chef du ministère, tout en jurant, pour la forme, qu'il n'était le prisonnier d'aucun groupe ni d'aucun individu, s'est agenouillé devant la suprématie exercée par le député socialiste-opportuniste : « J'admire, comme la Chambre entière, sans distinction de partis, le talent prestigieux du député. Je rends aussi très volontiers hommage à l'élévation de son caractère et à son incontestable désintéressement. Son groupe est un des éléments constitutifs de la majorité ». Jamais on n'avait passé sous les Fourches-Caudines avec cet empressement allègre. M. Jaurès n'en pouvait, pour le quart d'heure, désirer davantage ; et nous devons supposer qu'il fut content.

Son organe, la *Petite République*, ensuite l'*Humanité*, fixe la loi du pays et la loi du bloc, grosses questions ou mesures de détail. L'orateur au « talent prestigieux » est journaliste en permanence, journaliste bavard, mais attentif et résolu. De sa plume épaisse, il règle les manœuvres qui s'accomplissent au loin, comme aux alentours.

Suivant l'exemple de Gambetta après la guerre, il a introduit dans la Chambre un parti qu'il mène méthodiquement et avec lequel il familiarise la masse du pays. Déconcertés, impuissants, les opportunistes et les radicaux d'hier qui croyaient détenir, pour une période indéfinie, la force gouvernementale, n'ont plus de programme. Ils se demandent s'ils ont encore une

idée. Quel chemin parcouru par la nouvelle couche dont Gambetta, plus ou moins au hasard, prophétisait l'avènement ! C'est une conquête véritable réalisée par M. Jaurès depuis l'heure où, cherchant à qui offrir ses services, il demandait : « Tels que nous sommes, le prolétariat nous accepte-t-il ? »

On l'a accepté. Il a combattu en dirigeant le combat. Il a remporté la victoire, malgré les excommunications de M. Jules Guesde, qui accusa ce nouveau venu de trahir la cause sainte et d'en dénaturer la doctrine. M. Jaurès a dans son milieu l'autorité de Bebel parmi les Allemands, mais pour marcher à l'écart de Bebel. Tandis que celui-ci fait prévaloir l'incompatibilité de l'action socialiste et des emplois plus ou moins officiels, le tribun... français (?) pousse ses adhérents vers tous les postes administratifs, politiques, parlementaires. Par l'inertie de quelques conservateurs qui, ce jour-là, sans doute, gémissaient au loin et au frais sur le malheur des temps, il a occupé la vice-présidence de la Chambre. Désormais, il est en situation de prendre le titre correspondant au rôle qu'il joue. Sans lui, M. Combes redeviendrait ce qu'il était hier et ce qu'il est foncièrement, un furieux grotesque. Grâce à lui, M. Combes peut saccager notre pays impunément et avec une insolence qui excite l'enthousiasme.

Des concessions, M. Jaurès en a su faire de nombreuses et de graves, qui furent surtout des

répudiations. Il est prêt à en souscrire d'autres. Prestige et force de la France, liberté, morale, religion, on ne sait lequel de ces abandons lui a le plus coûté ni si aucun lui fut douloureux. Il ne semble pas avoir aperçu encore le caractère et la portée détestables de son attitude subordonnée aux visées de la révolution allemande ou italienne. Les libertés qu'il célébrait jadis, il les a sacrifiées aux caprices de son « doute » autoritaire. Le Dieu qu'il adorait tout le long de sa thèse de doctorat, il le blasphème, le bannit, le supplante. La politique anti-religieuse et anti-patriotique a d'un coup absorbé les doctrines du pseudo-philosophe, dont la rhétorique boursouflée habille un socialiste de raccroc, lequel, en fin de compte, se trouve réduit aux proportions d'un vulgaire opportuniste.

II. — Fougueux laudateur de la société moderne et violent apôtre du progrès, M. Clemenceau, toutefois, n'a jamais dépassé la conception exposée par Hésiode dans un poème mythologico-historique, il y a 2700 ans, et vieille elle-même autant que la première époque de l'humanité, si ce n'est beaucoup plus encore. La « sublime escalade des cieux » [3], les ardeurs du « Titan » insurgé et *bégayant* « d'étranges paroles », M. Clemenceau, en une vie de discussions, d'expériences et de luttes, n'a, somme toute, découvert que cela, qu'il savait d'ailleurs avant d'avoir rien étudié. Comme les discours auxquels il s'adonna

d'abord exclusivement, les livres composés par lui sur le tard sont pleins de cette idée primitive. Toujours un instinct de rebellion l'a fait se dresser en ennemi de la divinité. Foi chrétienne et foi païenne, il a combattu l'une et l'autre au nom du seul orgueil humain. L'existence du mal physique ou moral, qu'il a coutume de maudire, tout en le bénissant aussi, ne suffirait pas pour maintenir le titan moderne dans l'état d'insurrection inflexible et permanente : l'autorité divine, comme autorité supérieure à l'homme, c'est la loi et le fait que M. Clemenceau repousse et veut détruire. L' « escalade des cieux », cette idée le hante, le possède et l'enivre, à la façon des héros que chanta le vieil Hésiode : « L'esprit à peine libéré de ses chaînes, osant envisager dans l'espérance le domaine infini de sa *liberté reconquise*, se prépare à l'accomplissement de la prodigieuse destinée... Plus d'ignorante crédulité ; la raison. Que l'homme, maître enfin de lui-même, fasse sa destinée » [4]. C'est, en substance, l'habituelle déclamation de M. Jaurès et de quelques autres, mais tendue par une colère et par une âpreté qui ne laissent point de place à la cuistrerie dont les pontifes libres-penseurs sont généralement gonflés.

Pontife, M. Clemenceau ? Le titan se moque d'une pareille qualification : cependant, il enseigne. Il soutient, bon gré mal gré, le rôle qui semble comique, rapproché de son nom. Il aura bien, lui qui se donne pour un apôtre de

la pitié et qui se croit tel, traversé la société ayant continuellement le sarcasme et l'invective à la bouche et le pistolet en main.

Pontife singulier, avouons-le. Il traite la religion par la méthode rudimentaire qui s'appelle simplement, exactement, la haine. Ce n'est pas surtout parce que les doctrines et les convictions religieuses lui paraissent fausses qu'il les déteste : c'est plutôt parce qu'il les déteste qu'il les tient pour fausses. Les arguments qu'il emploie contre elles lui sont d'ordinaire suggérés par une aversion foncière, souvent frémissante, impétueuse, acharnée. Son raisonnement frappe, mord, déchire, maudit, aussi bien de propos délibéré, aussi bien sur un ton bref et méprisant que dans la chaleur de la fièvre. Phénomène plus curieux : probablement, en fin de compte, M. Clemenceau n'est qu'à moitié athée. Ayant gardé un certain sens positif, il soupçonne dans l'existence et dans la marche des choses et des êtres une force d'une autre nature, qui les dirige et qui leur commande. Il refuse de s'incliner devant cette puissance. Il la brave, il la défie, avec ténacité, avec entrain, avec ivresse. Ce n'est pas une pose : c'est une passion qui se nourrit de son ardeur, une passion titanique.

De même, quelque désinvolture qu'il montre à jeter les moines et les prêtres hors du droit commun, il ne se confond pas avec la plupart des jacobins, flatté de se différencier d'eux,

prompt à les semoncer et à leur reprocher de ne pas aimer la liberté. Non qu'il y croie beaucoup : mais il veut y croire. De tant de théories qu'il a rencontrées toutes faites ou qu'il a forgées suivant les circonstances, ce vouloir obstiné lui demeure comme seule ressource. Il y a du Schopenhauer dans son cas ; du Schopenhauer optimiste et rageur, du Schopenhauer à rebours. M. Fournière ou un autre a, certain jour, exprimé l'opinion que M. Clemenceau restait paralysé par une espèce de métaphysique très inférieure. On le comprend mal et il se comprend peu, lui qui passait pour avoir l'esprit clair.

Une métaphysique, certes, il en a une, comme n'importe qui, puisque l'on ne s'en passe point : assujettissement inévitable que ne soupçonnait pas du tout le penseur titanesque, lorsqu'il commença de se révolter et même encore assez longtemps après. Elle surgit dans des efforts capricieux où elle s'égare : « Les joies de la vérité sont telles qu'elles dominent le malheur » aime à dire M. Clemenceau. « Se connaître, se mettre et se voir à sa place dans l'ordre mouvant des choses, c'est s'égaler à tout. L'espoir de retourner au grand repos d'avant l'être vaut tous les rêves menteurs d'éternelle félicité » [5]. Que ces amplifications lyriques puissent contenter un homme qui tient beaucoup à son titre de penseur, le fait est toujours bizarre en soi, quoique très fréquent de nos jours. Ainsi, avec quelques notions médicales et sans connais-

sances historiques, on raisonne au nom de la science et de l'histoire.

La métaphysique de M. Clemenceau n'en impose pas à M. Jaurès, qui d'ailleurs...

Ces deux pontifes se sont souvent heurtés ; d'abord, quand M. Jaurès était centre-gauche et s'entendait railler par le titan, comme un jeune bourgeois asservi aux idées antiques ; puis, quand M. Jaurès, tout frais encore du baptême socialiste, fit une rentrée fracassante et prit la direction du parti avancé. Finis, les exercices qui, durant dix-huit années, avaient occupé M. Clemenceau.

Celui-ci, aux beaux temps de l'ancienne extrême-gauche, représentait beaucoup plus qu'il ne conduisait. Ayant l'autorité dédaigneuse et capricieuse, il n'a jamais pu gouverner qu'une pincée de journalistes. A la Chambre, il démolissait des ministères, fort étonné qu'on lui demandât s'il ne possédait point, par hasard, d'autre talent. Sans doute, il a maudit l'échec qui le jeta hors du Parlement ; et pourtant il avait lieu de remercier la Providence, à laquelle il ne croit pas. Elle le tirait d'un endroit où il se serait trouvé, lui, l'ardent lutteur, fort embarrassé de son personnage, les conditions de la lutte telle qu'il la pratique ayant complètement changé. De journaliste amateur qu'il avait été jusque-là, il se fit, à cinquante ans passés, journaliste chroniqueur, déployant, non sans succès, une énergie et une application extraordinaires.

Il cherchait les idées autant qu'il travaillait sa prose. Il était en progrès et il avait même corrigé certaines grosses erreurs de sa première formation. Vint l'affaire Dreyfus qui le ramena sur le terrain de la lutte quotidienne, directe et personnelle. Il y gagna de reconquérir, après huit ans d'exil parlementaire, un mandat électif, auquel il tient beaucoup, mais dont, au fond, il reste humilié. Sénateur, lui qui jadis accablait le Sénat de moqueries méprisantes ! Si on lui avait annoncé qu'il accepterait là un asile, comme il se serait raillé de l'oracle ! Et voici que l'aventure invraisemblable lui apportait consolation et dédommagement !

Par malheur, durant l'intervalle, M. Jaurès était devenu le tribun qui règne et qui gouverne, ayant constitué le programme et le parti socialistes. De ce côté-là n'a jamais penché M. Clemenceau, très défiant d'instinct envers la grande organisation professionnelle. Il la dénonce comme un Etat dans l'Etat. Mais les socialistes, si antipathiques qu'ils soient à M. Clemenceau, maintiennent en équilibre le Bloc, le Bloc intangible, que cet homme non-baptisé baptisa longtemps d'avance, prophète sans le savoir.

Thermidor, l'une des innombrables pièces de M. Sardou, se jouait au Théâtre-Français et provoquait du tapage. Les fidèles de Robespierre (il y en avait et il en reste encore beaucoup) se plaignaient que le pédant féroce montrât une

figure repoussante. Le gouvernement interrompit les représentations. Un débat politique s'engagea ; c'est-à-dire que l'incident était transféré de la Comédie-Française au Palais-Bourbon, deux scènes qui se ressemblent peu, quoiqu'elles soient d'ailleurs, l'une et l'autre, subventionnées. Le débat du 29 janvier 1891 mit aux prises MM. Clemenceau et Reinach. Celui-ci adressait des reproches au ministère et plaidait pour la liberté des théâtres, pour l'histoire, pour la justice. Le premier, qui prétendait pratiquer aussi la liberté, approuvait néanmoins l'interdiction notifiée et concluait, au nom de la tolérance, que « si le gouvernement n'avait pas fait son devoir, les citoyens auraient fait le leur ».

Un moment plus tôt, M. Clemenceau avait, lui aussi, mais dans un sens opposé à l'argumentation de M. Reinach, plaidé pour la vérité historique. C'est alors qu'il prononça la phrase mémorable, tout à fait contradictoire historiquement et philosophiquement : « La Révolution française est un bloc, dont on ne peut rien distraire ».

Quoique prophète, M. Clemenceau ne prévoyait pas que, sept ans après, il dresserait un vaste scenario révolutionnaire en collaboration avec M. Reinach ; et M. Reinach, historien aspirant, avait, de son côté, commis une *distraction* que M. Clemenceau, suivant son habitude, eut soin de lui faire sentir par un argument personnel. « Ah ! vous n'êtes pas pour le tribunal révo-

lutionnaire ! Mais vous avez la mémoire courte. Il n'y a pas longtemps, nous en avons fait un *ensemble*, un tribunal révolutionnaire, et *le pire de tous*. Nous avons livré des hommes politiques à des hommes politiques, leurs ennemis, et la condamnation était assurée d'avance », s'écriait M. Clemenceau, désignant le procès du général Boulanger et de quelques boulangistes devant le Sénat constitué en Haute-Cour.

Fringante ironie, mais combien aventurée ! Elle assimilait à des exécuteurs vulgaires les membres de la Haute-Cour, qui cependant s'étaient pris pour des juges et pour un Sénat de Grands Juges. L'inflexible sentence qu'ils s'imaginaient avoir empreinte d'un caractère auguste ne valait rien de plus qu'un papier d'enregistrement. Pauvres sénateurs !... les futurs collègues de M. Clemenceau. Et il insistait, répétant une parole qui rappelait à la Chambre un moment de malaise : « En politique, il n'y a pas de justice ! » Cette maxime avait été assez récemment improvisée, au hasard, par un député peu connu, de l'Aisne peut-être, et qui s'appelait quelque chose comme Dupuis ; bientôt ensuite brouillé avec le suffrage universel et enfoncé dans le silence. Après un pareil discours, on a le droit de se taire. Neuf mots, une phrase de ce calibre, un cri et un accent pareils peuvent suffire parfois à fixer l'attention de la postérité.

Pas de justice en politique ? M. Reinach suf-

foquait, lui, l'auteur d'un travail mémorable en l'honneur des « justes lois » et tout rempli de souvenirs cicéroniens. De nouveau, il invoquait les justes lois et faisait serment de n'avoir jamais suivi d'autre autorité. Insistant toujours, M. Clemenceau gouaillait ferme, comme un moqueur qui se sent tout à fait en train ; mais hélas ! de quoi s'avisait-il ?

La période révolutionnaire, qui est un prodigieux pêle-mêle, a fait surgir, parmi tant de problèmes, celui de savoir où elle commence et où elle finit. D'après les historiens, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt ayant réveillé Louis XVI pour lui annoncer la prise de la Bastille, le roi demanda : « C'est donc une révolte ? » et le duc répondit : — « Non, sire, c'est une révolution ». On a le droit aussi de la faire remonter au serment du Jeu de Paume, lorsque les représentants des Etats, malgré l'injonction du souverain, résolurent de délibérer en un seul corps, brisant ainsi une règle séculaire. La Révolution part-elle de Louis XVI, proclamé par la Constitution « restaurateur de la liberté française » ? S'arrête-t-elle devant Napoléon ? Peut-être. Il la refréna ; mais il en procédait bien et il disait, non sans motif : « Je suis la Révolution à cheval ». Distraire du Bloc de la Révolution l'empire amené par elle ou séparer de Napoléon le général Bonaparte, étrange problème. Très difficile à cuber, le Bloc !

M. Clemenceau n'en éprouve pas trop d'em-

barras, parce qu'il s'est accoutumé à voir les inconséquences sortir naturellement de sa logique.

Sept ans plus tard, il se vouait furieusement à cette justice qu'il avait bannie du domaine politique.

Justice, justice ! a-t-il clamé sans repos contre les juges qui ont, deux fois, condamné Dreyfus. De quoi les accusait-il et les accuse-t-il encore ? D'avoir rendu une sentence dictée par la raison d'Etat. Mais cette prétendue raison d'Etat, il en avait fait l'apologie en glorifiant le tribunal révolutionnaire et en se vantant d'en avoir fabriqué un, de concert avec M. Reinach, qui, lui, plus avisé, se réservait la faculté de distinguer et refusait de s'assujettir à l'esclavage d'aucun bloc.

Logiquement, pour avoir le droit d'incriminer des juges quelconques, militaires ou civils, ou des autorités quelconques coupables, *selon lui,* d'avoir appliqué la raison d'Etat, M. Clemenceau devrait, maintenant, permettre de discuter le tribunal révolutionnaire et de découper le Bloc. Mais alors, une fois entamé, le Bloc se changerait en débris. Et l'œuvre politique de M. Clemenceau pourrait également subir des atteintes radicales. Défions-nous des théories improvisées ! C'est très beau l'argumentation, sous n'importe quelle forme. Laromiguière, je crois, disait : « Voulez-vous voir un miracle ? Regardez un syllogisme ! » Qu'il y ait de la raison dans le monde, voilà un phénomène qui mériterait bien d'être étudié. Chose admirable, la logique ; mais

il faut la manier avec soin et surtout ne jamais entreprendre de la violenter. Sinon, elle joue des tours terribles, même à un titan.

M. Clemenceau est logicien comme il est libéral. Il veut être reconnu pour un libéral à ce signe qu'il combat le monopole de l'enseignement officiel. Mais il dépouille du droit d'enseigner les Religieux, les Religieuses et tous les prêtres séculiers!.. Sans doute ; et c'est par là principalement qu'il se montre libéral. Il l'a expliqué souvent ; il aime à l'expliquer et il donne des raisons qui se suivent, s'emmêlent et se heurtent ; et cet assemblage fournit un exemple d'argumentation propre à déconcerter le plus tenace et le plus volontaire logicien :

— La preuve que je suis libéral, c'est que je supprime les congrégations ; c'est que je ferme leurs écoles et aussi les écoles des prêtres séculiers... Vous, quand vous êtes les maîtres, vous prononcez des interdictions ; et voilà une chose abominable. Nous, quand nous sommes les maîtres, nous interdisons aussi ; mais, alors, la mesure est légitime, louable, excellente, puisque c'est nous qui la prenons. On n'y doit jamais recourir ; mais nous avons le droit et le devoir de l'appliquer. Elle nous appartient comme un monopole, bien que nous soyons fiers de repousser tout monopole de ce genre. Et n'oubliez pas que je suis logicien. C'est précisément parce que je suis logicien que je puis me payer cette contradiction illimitée, laquelle,

dans ma bouche, a l'autorité d'une logique supérieure ; ceci encore en vertu de l'égalité. Nous la concevons à notre guise, mes amis et moi, qui avons le privilège de penser librement. —

Que la logique doive se soumettre aux capricieuses aspirations humaines, un titan ne saurait en douter. Donc, il décide librement et impérieusement pour autrui comme pour soi. En fait de morale comme en fait de droit civil, sa liberté est prompte à rendre des arrêts proscripteurs. Ecoutez-la répudier le monopole universitaire :

« Au lieu de s'entêter dans un monopole de l'enseignement, qui n'est pas autre chose qu'une doctrine catholique retournée, anti-naturelle et anti-sociale par excellence, combien il serait plus simple de refuser la capacité d'enseigner — puisqu'on reconnaît à l'Etat le droit d'exiger des garanties de l'enseigneur — à quiconque fait profession de mener une vie contre nature » [6] !

La nature... Où donc M. Clemenceau prend-il la nature? Il ne se met pas en peine de l'expliquer ni de le deviner; car un titan raisonne en toute indépendance. Celui-ci rirait sincèrement s'il entendait dire qu'il s'occupe de fonder une religion. Il aurait bien ri, de même, il y a vingt-cinq ans, lorsqu'il en était encore à combattre le simple cléricalisme, si on lui avait annoncé qu'il prendrait le soin d'élaborer une morale et se poserait en interprète de la nature ; entreprise équivalente à l'établissement d'une doctrine religieuse. En

proclamant que l'homme « maître enfin de lui-même » va *faire sa destinée*, il traduit à l'aventure la maxime de Feuerbach : « Que la volonté de l'homme soit faite » ! (Feuerbach daignait aussi déclarer que nous sommes ce que nous mangeons !). Conférer à la volonté humaine le caractère de la toute-puissance, c'est la transformer de fond en comble et sans savoir comment. Lui attribuer le pouvoir de s'engendrer toute seule, au sein du néant, c'est la doter d'une force surnaturelle contradictoire. M. Clemenceau veut accomplir des miracles ; et des miracles fantastiques.

III. — Au mois d'août 1903, M. Lavisse, académicien, historien de profession et moraliste de circonstance et parfois de hasard, s'indignait qu'on reprochât à l'école laïque de manquer d'un enseignement moral. C'était, disait-il, un « mensonge ». En prononçant ce gros mot, il croyait atteindre les catholiques ; et, en effet, pour qu'on ne se méprît point sur ses intentions, il dénonçait un certain nombre « d'erreurs graves » qui, d'après lui, seraient souvent « propagées du haut des chaires d'église ».

Du haut des chaires d'église, soit ; mais n'y a-t-il pas encore d'autres endroits, très laïques, où la morale laïque, toujours très arrogante, fait néanmoins très piètre figure ?

M. Lavisse semblait n'avoir jamais feuilleté les revues pédagogiques libres-penseuses, pas

même le *Volume*, qui, dirigé par un Recteur d'Académie (M. Payot) et répandu en abondance parmi les instituteurs et les institutrices, analyse continuellement l'état de la morale moderne. D'après le *Volume*, celle-ci en était à ne plus comprendre la notion du devoir ! Oui, le vieux mot, qui, selon les partisans de l'enseignement neutre, pouvait, à lui seul, suffire pour éclairer les consciences débarrassées des dogmes et des doctrines, le vieux mot avait perdu sa valeur et même sa signification. Il ne désignait plus qu'un débris de la « superstition théologique » [7]. Cette intéressante nouvelle avait été donnée dans le *Volume*, par M. Payot en personne.

Plus de devoir, plus de base pour l'antique notion dont une morale ne peut se passer et sans laquelle elle se réduit elle-même à un nom vide et menteur.

M. Lavisse commettait donc une erreur énorme en accusant de mensonge les prêtres catholiques, alors que les pontifes de la neutralité avaient d'avance justifié les jugements les plus sévères prononcés contre l'enseignement neutre. Plus de devoir ? impossibilité de maintenir debout l'étendard tant de fois séculaire ? Mais nulle humiliation et nulle défaite ne pouvaient atteindre si rudement tout l'ensemble du système dont M. Lavisse célébrait la parfaite solidité ! Observons que l'appréciation insérée dans le *Volume* par M. Payot n'avait rien d'une boutade. C'était une conclusion délibérée, comme

d'ailleurs les avis théoriques ou pratiques distribués ainsi chaque semaine en manière de prêche. Les quinze mille instituteurs ou institutrices qui puisent dans le *Volume* leur règle de conduite et la substance de leur enseignement ont, ce jour-là, recueilli quelque chose de bien précieux : — Au rancart, le devoir, puisque décidément on ne sait plus ce que c'est. Empêchez cette vieille superstition théologique de fausser l'esprit des élèves. Par quoi le devoir sera-t-il remplacé ? On l'ignore. Persuadez-vous qu'on s'en préoccupe dans les laboratoires pédagogiques ; et attendez tranquillement la semaine prochaine ou celle des quatre jeudis !

Si l'on ment en disant que l'école laïque est dépourvue de morale, M. Payot et ses collaborateurs mentaient toutes les semaines, du moins d'après la formule donnée par M. Lavisse ; et ils continuaient de mentir, puisque la suivante livraison du *Volume* avouait que l'immortalité et même l'existence de l'âme subissaient les vicissitudes dont souffrait le devoir : « L'âme existait-elle, ou non ? C'est une question du domaine de la philosophie, et celle-ci ne l'a pas encore résolue. On n'a donc pas le droit, dans l'état actuel des connaissances humaines, de se prononcer sur ce point, et la seule chose qu'on puisse affirmer, c'est que la question n'est pas tranchée et qu'il n'est pas permis de la considérer comme résolue avant d'avoir apporté de nouvelles et décisives raisons » [8].

M. Lavisse avait décidé au jugé et tranché d'autorité, lui qui, en matière d'histoire, dans le domaine où il est compétent, serait très sévère à l'égard des gens qui se permettraient d'affirmer quoi que ce soit sans avoir réfléchi et sans s'être renseignés.

M. Lavisse aurait pu se renseigner en feuilletant le *Volume*, qu'il doit d'ailleurs connaître, puisqu'il y est d'ordinaire traité avec bienveillance. Assez souvent même, l'historien-professeur-prédicateur a eu la satisfaction de recueillir là des compliments chaleureux. Alors, il aurait remarqué l'acharnement que M. le Recteur Payot et d'autres pédagogues considérables, tous très laïques, déploient pour précipiter la ruine des principes moraux. Serait-ce une « chaire d'église », le *Volume* ? Rien ne donne une plus fâcheuse idée de la situation où se traîne la morale laïque. On ne comprend pas du tout que M. Lavisse ait choisi un pareil moment pour célébrer les avantages de la morale en question.

Autre surprise. M. le Recteur Payot, qui venait de constater la misérable faillite de cet enseignement, reproduisit aussitôt dans le *Volume*, avec force louanges et sans aucune réserve, le discours où M. Lavisse célébrait la pleine prospérité de la morale laïque ! A quoi pensaient donc les deux pédagogues : l'un, qui traitait d'une affaire qu'il connaissait si mal ; l'autre, qui, la

connaissant bien, faisait semblant de n'en rien savoir ?

L'année suivante, récidive. M. Lavisse encore adressait un nouveau discours aux élèves des écoles communales de Nouvion-en-Thiérache, son pays d'origine et de villégiature. De la part d'un professeur en Sorbonne, publiciste, auteur renommé, académicien, c'est un bon exemple de montrer tant d'intérêt pour l'enseignement primaire et de composer des discours destinés aux enfants des familles rurales. Le conférencier réussit à conserver un ton de bonhomie qui s'accorde bien avec la circonstance. Il s'inspire d'idées simples, auxquelles il sait donner un tour agréable. Malheureusement, il est porté à s'imaginer que, parce qu'elles sont simples, elles sont justes ; et il lui arrive d'énoncer, avec une candeur appliquée, des énormités incroyables. Il ne se doute pas qu'en présentant ainsi la pensée moderne, traduite et vulgarisée, il prouve que cette fière pensée moderne demeure empêtrée dans l'incertitude prétentieuse et incohérente. M. Lavisse a développé, sur l'histoire, des considérations nombreuses, assez diverses, et qui se valent toutes par le fond, ou plutôt par l'absence de fond. Il a aussi raconté des historiettes, notamment au sujet de son arrière-grand-oncle, qui fut d'abord professeur de mathématiques, « se fit prêtre » pour entrer dans les cadres de l' « Eglise catholique nationale », déposa la soutane, vécut et mourut « proprié-

taire herbager », non sans avoir, en 1848, écrit pour le peuple français une constitution, dans le préambule de laquelle l'Etre suprême était invoqué. Ledit arrière-grand-oncle, simple et de goûts instables, mort en 1856, à 90 ans, avait connu des octogénaires contemporains de Louis XIV. Et alors ? Eh ! bien, alors, on doit conclure que les hommes appartenant à des générations diverses ne sont pas, en somme, très éloignés les uns des autres et qu'une série de siècles est un objet qui ne tient pas beaucoup de place. Entendu. Munis de cette indication, nous pouvons mieux apprécier les progrès qui se sont accomplis depuis Louis XIV, en si peu de temps. Soit, encore. Mais est-il concevable qu'un historien de profession juge le XVIIe siècle comme le font les auteurs des pires manuels scolaires ? On croirait écouter un Paul Bert bonhomme. Que le XVIIe siècle ait eu ses côtés lugubres, personne ne le conteste : il a bien aussi manifesté, avec un éclat spécial, plusieurs aspects de la grandeur française. Les bambins, les pères et les mères de famille exhortés académiquement à Nouvion-en-Thiérache, ont dû croire qu'il ne se composait que de misères. De quoi donc est fait le nôtre, dans lequel le suicide est devenu un fléau social et qui frémit de clameurs sinistres ou furieuses ? M. Lavisse a parlé aussi de sa grand'mère, à qui il arriva de tomber en enfance et qui voulait continuellement retourner dans une ancienne maison, alors

démolie. Cet exemple a pour but de démontrer qu'on ne doit pas se laisser dominer par les impressions du passé : « Ne parlons donc pas de retourner aux maisons détruites, mais plutôt tâchons de bâtir des maisons plus belles », dont le type, naturellement, est l'école laïque. M. Lavisse assure qu'elle apprend « ce que c'est que d'être un homme » !

Justement, elle est surtout incapable de cela; et l'éminent professeur d'histoire se fourvoie en fait de morale et de philosophie, comme un écolier naïf et présomptueux.

C'est lui qui nous force à employer cette comparaison. Elle lui paraîtra le comble de l'inconvenance. Il faut néanmoins parler net, de temps en temps, et bousculer un peu l'édifice de bavardage où les pontifes laïques abritent leur solennelle quiétude.

Que M. le professeur-académicien accepte d'y réfléchir une demi-heure. Bien entendu, nous n'avons pas la naïveté de lui demander de se justifier. Il ne répond pas : il enseigne. Il enseigne même les matières qu'il ignore. Mais chez lui, dans son cabinet, seul avec sa pensée, qui lui paraît si bien pourvue de substance et d'équilibre, il devrait se demander ce qu'il a dit exactement, en affirmant que l'école laïque explique « la signification de la vie humaine ». Nous lui promettons une joie vive mais courte et suivie d'une anxiété croissante. Au prix d'un petit effort, M. Lavisse croira découvrir que les

laïciseurs se vantent justement d'enseigner « ce que c'est que d'être un homme », puisqu'ils invoquent sans se lasser la raison et la conscience. Etre un homme, c'est posséder la raison et la conscience et obéir à ces deux autorités. Telle est la minute de plaisir intense que nous avons annoncée à M. Lavisse. Elle ne lui manquera pas. Qu'il la savoure amplement, car après..., mon Dieu, après..., en fait d'explications valables, il ne trouvera plus rien, rien du tout ; et il sera réduit à répéter la même chose indéfiniment, sans avancer d'un pas sur la voie qu'il comptait parcourir avec l'allure d'un triomphateur.

Assurément, la raison et la conscience sont des dons très nobles et très précieux. Aussi devons-nous en faire un usage éclairé et, par conséquent, prendre soin de les connaître, ne fût-ce que pour savoir vraiment de quelle manière on doit s'en servir ; sinon, ce serait les gâter et les profaner. Or, les deux mots « raison » et « conscience » étant prononcés avec respect et avec solennité, un autre souci s'impose, essentiel bien que d'apparence vulgaire : distinguer et définir les deux choses que ces noms désignent. Il le faut bien. Sinon, autant vaudrait assembler au hasard et envelopper de rhétorique française quelques mots puisés dans un dictionnaire chinois. D'ici, on entend M. Lavisse murmurer avec impatience et avec pitié : — Allons donc ! La raison et la conscience... Mais rien n'est plus clair et tout le monde le sait...

Alors, éminent historien, si, parmi les laïciseurs, tout le monde le sait, comment se fait-il que personne ne le dise ?

Car, de ce côté-là, personne ne le dit, personne absolument.

Regardez, écoutez autour de vous. Qu'est-ce que vous entendez ? Une espèce de ron-ron, monotone ou frénétique ; rien d'autre. Vous apercevez des gestes qui se perdent dans le vague. Les voix s'enrouent à répéter deux mots sacrés qui passent pour tout éclaircir et qui demeurent obscurs.

La raison, dans son origine et dans son principe, n'est pas notre œuvre ; et non plus la conscience. L'une et l'autre nous dominent ; et si nous nous appliquons à les fausser, elles nous contraignent encore. Comment nous les représenter ? Un ensemble de règles qui nous gouvernent et par lesquelles seules nous réalisons en nous l'équilibre, comme, sans le savoir, nous observons la mécanique pour nous tenir debout et pour marcher droit. Une loi intellectuelle et morale, une loi implantée en nous : d'où vient-elle et comment peut-elle subsister ? S'imposant à tous les hommes, elle n'est pas l'œuvre des hommes. Alors de qui ceux-ci l'ont-ils reçue ? M. Lavisse a l'air de croire en Dieu. Il prononce quelquefois ce nom, à l'aventure. Mais, dans le *Volume,* M. le Recteur Payot explique toutes les semaines à vingt mille instituteurs et institutrices que Dieu est un être impuissant ou cruel ;

il incrimine la nature « indifférente aux intérêts humains » et il conclut qu'en ce monde toute la justice vient des hommes, uniquement. Ces inepties blasphématoires sont présentées aux maîtres et aux maîtresses d'école comme des sujets de méditation et d'enseignement. N'oublions pas que c'est un Recteur qui donne ainsi l'impulsion, avec la force qu'il reçoit de son autorité administrative. D'autres fonctionnaires, des inspecteurs d'académie, interrogent les instituteurs et les institutrices au sujet des leçons de M. Payot, lesquelles deviennent un catéchisme laïque presque officiel. Parmi les enfants et parmi les parents, l'absurdité pénètre avec le concours de l'ascendant hiérarchique.

Ah ! « l'école laïque apprend ce que c'est que d'être un homme » ! Mais les hommes formés par la méthode de M. le Recteur Payot sont persuadés que leur destin est de prendre définitivement la place de Dieu. Les gens qui se croient Dieu sont fous. Cette folie remue la pédagogie libre-penseuse.

M. Lavisse n'y a pas réfléchi. Il s'est lancé dans les balivernes parce que telle est aujourd'hui l'habitude d'un certain nombre d'hommes importants ou distingués, comme aussi du vulgaire. Un chimiste, qui aura passé vingt ans à étudier la chimie ; un historien, l'histoire ; un jurisconsulte, le droit ; un bavard, la rhétorique ; tous ces gens-là, s'ils sont libres-penseurs, se sentent, pour traiter de la morale,

autant de dispositions que s'en attribue M. de Pourceaugnac devant n'importe quelle science. Ils professent, ils inventent, ils improvisent la morale, au petit bonheur... Cependant, ils ne sont pas sans excuse. Des spécialistes les ennuient de théories morales qui ne signifient rien ou qui tournent continuellement autour de la question parce que leurs auteurs ont décidé que tout doit se régler à l'encontre ou en dehors de Dieu. Il y a un livre, imprimé avec beaucoup de soin, qui contient le résumé de graves conférences et de vives discussions entre professeurs de lycée ou de faculté : il prouve qu'en général la haute pédagogie réduit l'instruction morale à un simple système d'habitudes sans doctrine et sans principes, de formules flottantes, de procédés routiniers. Comme ressources principales, tels et tels maîtres préconisent « l'accent », « la chaleur de l'intonation » [9], l'allure, le ton, l'attitude, le geste.

Etranger aux études philosophiques, M. Lavisse s'est dit probablement qu'il s'en tirerait aussi bien qu'un autre ; et il y est allé de son *tremolo* bonhomme et rustique. Il n'en faut pas davantage pour honorer la morale nouvelle, dont cet historien, cependant, croit pouvoir se faire une si haute idée.

S'il s'était renseigné près de M. Payot, pédagogue supérieur (hiérarchiquement), il aurait appris de lui que jusqu'à l'année 1903, pas un des

innombrables traités de morale laïque *ne supportait la lecture*.

Quand il rendait ce jugement, M. Payot méditait, à son tour, de publier un traité de morale, en préparation depuis quelques années. Réclame ingénieuse et hardie, qui nous montre la pédagogie familiarisée avec les usages commerciaux les plus modernes. Rien de mieux n'a été fait dans l'art qui se dépense au profit des pastilles Géraudel, des pilules suisses et du savon du Congo. Non seulement le *Cours de morale* rédigé par M. le Recteur-publiciste serait meilleur que tous les livres répandus dans la société laïque, mais ce serait le seul qui valût quelque chose !

Au fond, M. Payot n'avait pas tort absolument : la somme des ouvrages inspirés par la morale laïque représente, en général, un amas d'incohérentes et pitoyables compilations.

La profonde lacune que M. Lavisse ne soupçonnait pas et que M. Payot, en le louant, avait l'air d'avoir soudainement oubliée, elle existait toujours ; mais, selon les desseins de ce dernier, elle allait être comblée, dans dix ou douze mois environ. Une année de patience, une année seulement ! On pouvait donc feindre de posséder l'entière tranquillité qui faisait encore défaut.

Que l'enseignement moral laïque n'existât pas à l'heure où M. Lavisse discourait, le livre de M. Payot allait le prouver. Le nouveau *Cours de morale* se présentait en effet comme une œuvre

indispensable dont la pédagogie libre-penseuse était trop longtemps demeurée dépourvue. « Ce qui manque à l'école laïque, disait la préface, c'est un enseignement moral indépendant non pas seulement de tout dogme, mais de l'état d'esprit qui résulte de longues traditions confessionnelles : l'enseignement moral n'est pas laïcisé ».

Mais, du moins, il aurait fallu que le livre de M. Payot se distinguât par un mérite intrinsèque. L'auteur était pénétré de cette nécessité au point de se persuader qu'il y satisfaisait pleinement. En réalité, M. Payot ne s'était pas surmené, puisqu'il faisait entrer dans son *Cours* bon nombre des articles composés pour son *Volume* et suggérés par tel ou tel incident de la semaine ; besogne accomplie sans difficulté, presque toute seule. Mais en se laissant pousser par les événements, on risque de tourner le dos à l'idée qu'on avait d'abord en vue ; et voilà pourquoi M. le Recteur Payot, qui devait apporter une nouvelle notion du devoir ou quelque chose d'analogue, a fini par laisser de côté cette entreprise, laquelle, justement, était pour lui la principale !

Il apparaît encore victime d'autres illusions non moins fâcheuses et plus singulières. Il aurait conçu son *Cours* « d'après un plan nouveau », ayant travaillé sans suivre « aucun modèle ». Or, il s'est assimilé la théorie que Guyau imagina pour établir une morale débarrassée d'obli-

gation et de sanction, morale abaissée à une espèce de mécanisme qui, forcément, laisse la vie s'écouler entre l'incertitude et le désespoir ; et M. le Recteur a imité Guyau jusque dans les inconséquences et dans les oublis, sauf un oubli dont celui-ci n'était pas capable : négliger l'indication des sources.

Donc, selon les renseignements du *Volume*, l'antique Devoir fléchissait, délabré, usé, mort ; mort à ce point que M. Payot l'enterrait. Or, au début du *Cours*, au milieu et à la fin, le Devoir est en scène, comme un personnage très vivant, dispos, agile, influent, autoritaire, qui n'aurait pas subi de traverses et dont la considération, non plus que la santé, n'aurait souffert nulle atteinte. Ce défunt se porte à merveille et il sort de sa tombe avec la tranquillité d'un gros bourgeois qui reprend ses occupations ordinaires après une nuit excellente. Plusieurs fois, Ponson du Terrail, s'embrouillant dans les aventures de ses nombreux héros, en a fait soudain reparaître un ou deux qui, dans le volume ou le chapitre précédent, avaient été bel et bien ensevelis, à la suite d'un trépas héroïque, tragique ou mystérieux, en tout cas certifié et raconté. On pouvait passer aux Ponson du Terrail de telles fantaisies ou de telles distractions. Seraient-elles donc de mise maintenant dans les travaux pédagogiques et philosophiques ?

L'exemple en fut donné par un penseur qui possédait un savoir et un talent remarquable et

aussi une rare ingéniosité en fait de raisonnement et de critique. Guyau, ce philosophe qui mourut à 33 ans, après avoir dépensé une étonnante fécondité ; l'auteur de la curieuse et navrante *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* (qui devient très vite et inévitablement une morale sans signification), Guyau a jeté au rebut le vieux devoir, comme un débris des âges superstitieux; et puis, il a réinstallé ledit devoir, sous un aspect peu imposant, il est vrai, mais enfin il l'a réinstallé. D'abord, le devoir est sacrifié aux exigences du doute : Guyau déclare « que l'évidence intérieure du devoir ne prouve rien » et il demande si « cette dernière superstition » ne va pas bientôt s'en aller « comme les autres » ; bref, il indique qu'on fera bien de s'y résigner. Cinquante pages plus loin, il ramène par la main le pauvre devoir moribond, lui fait une toilette, le vernit et le farde : il y a encore *un certain devoir, une certaine obligation,* lesquels se réduisent à la « *puissance* de la vie et à l'action ». Ici, le philosophe ingénieux s'inspire gravement de Scarron et fait surgir l'ombre du personnage

> Qui tenait l'ombre d'une brosse
> Et brossait l'ombre d'un carrosse.

Et tout cela se justifie par le rôle prédominant réservé à l'*intensité*. Est-ce la peine de posséder du savoir et du talent pour s'occuper de narrer ces histoires ? M. le Recteur Payot

s'en montre tout séduit. On ne s'imagine pas la place que tient l'*intensité* dans son *Cours de morale*. Dès les premières pages, de chapitre en chapitre et jusqu'à la conclusion, l'intensité se déploie, envahit, rayonne. Voulez-vous connaître « le devoir essentiel pour chacun » ? Le voici, indiqué encore aux dernières lignes : « C'est de donner à sa vie consciente intensité, profondeur, étendue ». L'auteur a oublié sa promesse, inscrite dans la préface, « d'éviter les mots abstraits ».

Voués à l'oubli, de même, tous les droits de Guyau. Celui-ci, utilisé et imité continuellement, n'est pas une seule fois nommé. Ce serait un sujet intéressant de noter les emprunts ininterrompus faits à Guyau par tant de pédagogues, pour lesquels il a pensé, qu'il a approvisionnés de réflexions, de sophismes et de formules et qui se sont si bien accoutumés à ne jamais se sentir redevables envers lui.

Dans un *Cours de morale*, l'exemple d'une restitution trop justifiée pouvait trouver place, il nous semble. Si Guyau était témoin de la manière dont on l'exploite, il s'apercevrait que l'obligation morale avait du bon ; et il prendrait soin de la remettre en honneur, pour avoir le moyen de réclamer. Il est vrai que cela le conduirait à faire lui-même la réfutation de sa théorie. Cruel embarras ! Pénible et fâcheux enseignement philosophique !

Intense, très intense, principalement intense,

la philosophie de M. le Recteur Payot l'est toujours mais de désir seulement, ce qui la réduit à n'être rien. Cette machine, puissante d'intention, manque d'un indispensable point d'appui.

Sur les devoirs de la vie sociale et de la vie de famille ; sur la probité, sur l'hygiène, sur la propreté, les recommandations abondent, remplissant de bonnes pages ; mais l'ensemble du livre (outre le défaut fondamental) reste gâté par une apparente manie anti-dogmatique et qui est l'envers d'un instinct dogmatique intense, très intense. Le haut pédagogue, qui se vante de nous affranchir des abstractions, est complètement fasciné par le prestige qu'il trouve à un certain nombre de mots abstraits : intensité, profondeur, étendue, pouvoir, action. Il s'en étourdit et se persuade par là qu'il a enfin mis d'aplomb le devoir. Celui-ci continue de se dégrader sous l'atteinte de tous les caprices, lesquels n'aperçoivent plus d'autorité qui ait le droit de les gêner.

Il est vrai, M. Payot fait allusion à une puissance souveraine qui serait au-dessus de l'homme. D'elle on ne peut rien savoir, dit-il. On ne doit donc pas s'en occuper ; et cependant elle mérite l'hommage de notre foi ; et cependant, aussi, la foi doit céder devant la raison. Tout l'enseignement de M. le Recteur se traîne ainsi d'ornière en ornière.

Tantôt, le *Cours de morale* professe que les premiers hommes étaient des bêtes ; tantôt, qu'ils

différaient foncièrement des bêtes. A la page 12, les squelettes humains de l'époque préhistorique « indiquent plus des animaux que des hommes raisonnables ». A la page 13, les mêmes hommes manifestent sur l'animal « une supériorité décisive », car ils ont su « coopérer ». Ils n'étaient donc pas des bêtes, sans doute. Mais voici qu'à la page 19, la mâchoire de nos « ancêtres lointains » démontre de nouveau leur « bestialité ». Enfin, hommes ou bêtes, qu'est-ce qu'ils étaient ? Peut-être un de ces jours nous donnera-t-il une opinion là-dessus, sans préjudice ensuite d'une opinion contraire ; car il va continuer d'exposer sa morale dans une série de livres. Celui-ci, c'est le livre du maître !

Comment les hommes se sont-ils délivrés de la bestialité, si lourde et si mal définie? Parce qu'ils ont eu la capacité (très confuse toujours), ou la bonne idée, ou la chance de vivre en commun, « en société ». Tout dépend de l'existence en commun, qui permet « le développement des sentiments de bonté et de justice »[10]... à supposer qu'on soit capable de les éprouver, de les comprendre et de les aimer ; ce qui remet au premier plan la question de la nature humaine, c'est-à-dire la psychologie, la philosophie, la métaphysique, absolument négligées dans ce volume du maître. Là-dessus, le maître, instruit par M. Payot, ne saura rien dire, surtout si les enfants lui opposent l'exemple des abeilles et des fourmis, comme fait M. Payot lui-même.

Oui, ces bestioles vivent en société. Cependant, elles ne se confondent pas avec le genre humain. Alors, la coopération ne suffirait pas à faire naître l'intelligence et la conscience ? Encore un problème insoluble ; mais bientôt il se trouve résolu : une indication précieuse est fournie par « les chiens gaulois, égyptiens, grecs, romains », par les chiens « des XVIIe et des XVIIIe siècles » [11] et par nos contemporains à quatre pattes. Sur les chiens de l'âge de pierre, M. le Recteur n'a pas recueilli d'informations ; mais il croit pouvoir nous communiquer cet utile renseignement: de temps immémorial et aujourd'hui, « les découvertes précises des chiens les plus observateurs s'éteignent avec eux ». Merci.

La coopération, qui ne suffit pas et qui, néanmoins, suffit à engendrer l'intelligence et la conscience, s'épanouit dans la théorie de M. Léon Bourgeois. Vous savez : la dette sociale sempiternelle dont nous devons nous libérer et qui se multiplie indéfiniment, même par les efforts que nous faisons pour nous acquitter ! La philosophie de M. Bourgeois !!! M. le Recteur y fait des emprunts, avec tous les guillemets et tous les renvois nécessaires. C'est dommage qu'il n'ait pas pris le même soin vis-à-vis des livres de ce malheureux Guyau, livres faux et désolants mais parfois très remarquables.

La plupart des exhortations composées par M. le Recteur sur la beauté de la vie intense vulgarisent l'*Esquisse d'une morale sans obliga-*

tion ni sanction et surtout le chapitre *L'intensité de la vie, mobile de l'action.* Guyau dit : « Il y a en nous de la force accumulée qui demande à se dépenser ; quand la dépense en est entravée par quelque obstacle, cette force devient désir ou aversion ; quand le désir est satisfait, il y a plaisir ; quand il est entravé, il y a peine ». C'est une ingénieuse description de la mécanique, ou plutôt du dynamisme de la morale : il y manque le principe de la morale. M. Payot paraît s'en être aperçu. Aussi fait-il une dizaine de fois allusion à une Puissance supérieure, inconnaissable, de laquelle toutes choses procèdent. Mais il la désigne en lui reconnaissant un rôle qui va bien dérouter les instituteurs : « Elle a *produit la conscience humaine* et introduit par elle l'idée de justice dans l'univers » [12]. Enfin, voilà qui nous soulève au-dessus des brouillards où nous étions ballottés... C'est pour nous y replonger tout de suite. En effet, M. Payot se hâte d'ajouter que « nul ne connaît quoi que ce soit de la Puissance qui est au fond des choses » et que, par conséquent, nul n'a le droit de parler en son nom » [13].

Pourtant, il en parle, lui, ayant commencé par déclarer sa foi... hostile à toute foi : « Cette Puissance énorme, nous croyons qu'elle tend vers une Raison *de plus en plus* nette (!) et qu'elle travaille à la souveraineté de l'esprit dans le monde[14]. La croyance à l'orientation raisonnable de la Puissance inconnue donne un élargisse-

ment grandiose à nos sentiments et à notre espoir, si nous l'acceptons de cœur » [15].

Alors, la Puissance souveraine est essentiellement intelligente et bonne ; et, quoiqu'il s'en défende et surtout qu'il le défende aux autres, M. Payot parle en son nom. Mais elle ne l'est plus du tout à la fin du livre, puisque, dans l'univers « nous ne découvrons qu'une force énorme à qui les notions de moralité et de justice paraissent absolument étrangères » [16].

La foi de M. Payot ne l'a pas soutenu longtemps. C'est aussi qu'il en veut et qu'il n'en veut pas. L'acte de foi, raisonnable à la page 27, a été mis de côté, page 53, par le précepte de repousser tout ce qui n'est pas aussi clair que les mathématiques ; par la prédominance complète donnée à la « connaissance scientifique » [17].

Quant au bonheur, à la consolation, à la résignation, la « vie intense » y pourvoit, sans espoir d'immortalité. Pas plus de ciel que d'enfer; la terre seule, sur laquelle l'humanité doit « se suffire » [18]. Mais puisqu'un homme ne peut trouver son bonheur, sa paix et sa fin en lui, comment s'arrangera l'humanité pour puiser en elle ces biens indispensables ? Vie intense, répond M. Payot. Il goûte un intense plaisir à enseigner suivant sa fantaisie et son humeur ; et, de la sorte, il est enclin à croire que la foule ne manque de rien d'essentiel. Ainsi le marquis de la Seiglière, savourant la sieste après une partie de chasse, murmure avec volupté, un

verre de Bordeaux en main : « Que la vie est donc une bonne chose ! Je ne comprends pas comment il y a des gens qui se plaignent de l'existence ». M. le Recteur semble s'être inspiré de la comédie de Sandeau, comme il s'est approvisionné dans l'œuvre de Guyau ; et toujours sans plus citer l'un que l'autre. Va donc pour la conclusion optimiste. M. Payot est heureux. On s'en réjouira. Seulement, tout le monde ne peut pas être Recteur d'Académie.

IV. — A peine âgée de quatorze mois, la loi Waldeck-Rousseau se trouva réputée insuffisante et caduque, si rapide était l'accroissement des exigences et des impatiences libre-penseuses. La fièvre de ravage et de confiscation avait répandu autour du Bloc et autour de l'enseignement officiel une atmosphère pareille à celle des tropiques. Quelques mois, et des arbres surgissaient qui allaient servir de potences pour étrangler un nombre indéfini de libertés.

Interdire aux congréganistes la faculté d'enseigner, même dans les écoles privées, cette belle idée, qui venait de naître, réclamait d'autres mesures, plus rigoureuses. M. Buisson les indiqua par une très longue lettre (quatre colonnes de petit texte), adressée au *Temps* [19], qui la combattit avec fermeté.

M. Buisson enchérissait sur l'ostracisme qui allait, d'avance, frapper les Religieux. Il l'étendait aux prêtres des diocèses, pour désorganiser

l'ensemble des collèges libres et aussi l'enseignement supérieur. Voici la formule : « Incom-« patibilité des fonctions d'enseignement avec « la qualité d'ecclésiastique, soit régulier, soit « *séculier* ».

Claire formule, qui atteignait, outre les congréganistes, tout le clergé diocésain, tous les prêtres séculiers... Et cependant, son auteur la glissait à l'improviste, après avoir raisonné durant quatre colonnes comme s'il n'était préoccupé que des couvents ! Ce mélange de dissimulation et d'audace était si singulier que, tout d'abord, il produisait l'effet d'un lapsus. A la première lecture, on se demandait si la plume de l'auteur n'avait pas fourché et si l'ardeur antilibérale ne l'avait pas, à son insu, conduit beaucoup plus loin qu'il ne se proposait d'aller, du moins pour le quart d'heure.

M. Buisson jugeait nécessaire de réfuter la prétention des congréganistes à posséder la personnalité civile. Juriste comme il est philosophe (c'est-à-dire tout en pacotille), il imaginait de distinguer entre les individus formant une congrégation et la congrégation elle-même ; il dissertait sur le caractère officiel de ces « organismes » ; il critiquait moralement, pour la condamner civilement, « la vie exceptionnelle du couvent, vie extra-familiale et extra-sociale » ; il prenait comme types un Jésuite et une Sœur du Saint-Esprit, pour montrer les « admirables appareils de pression intellectuelle, morale, so-

ciale et religieuse » ; il proposait même un modèle de congrégation dont les membres ne composeraient qu'une sorte de « maison de famille », etc. Aucune allusion au clergé séculier, du moins aucune allusion perceptible... Tout à coup, en terminant, M. Buisson mettait en opposition *le prêtre* et le professeur ; le premier, « l'homme de la foi », incapable « d'enseigner le doute » et, par suite, indigne de professer; car le vrai maître doit être essentiellement « un enseigneur de doute ». Mais le même passage était aussitôt suivi d'un nouvel anathème dirigé contre les congrégations, comme si on continuait de parler d'elles uniquement.

En fin de compte, qu'est-ce que cela signifiait ? Comment l'auteur passait-il tout à coup des congréganistes aux prêtres séculiers, qu'il semblait avoir voulu laisser hors de cause ? Comment l'argumentation, qui ne visait que les Religieux et les Religieuses, englobait-elle soudain tout le sacerdoce ? M. Buisson attaquait l'enseignement secondaire libre et aussi l'enseignement supérieur; mais pourquoi ne le disait-il pas tout d'abord et affectait-il de ne pas le dire?

C'est sa manière. Il s'avance par degrés et par détours et ne se dresse menaçant qu'après de longues stations, en apparence inoffensif, humble, aimable, cordial même. Puis, l'heure propice ayant sonné, il bondit, condamne, étrangle, bafouant la naïveté des victimes et leur reprochant encore de n'avoir pas su deviner le

tour qu'il leur préparait. Par instinct et par calcul il s'est, durant vingt-cinq années, dirigé d'après cette méthode. Elle montre comment l'art, chez lui, perfectionne la nature. Ses anciens coreligionnaires (des protestants) l'ont un jour appelé l'homme le plus triste et le plus fanatique de la France. Mais cette tristesse, c'est une explication de son goût pour la farce. D'ordinaire les grands moqueurs ont un inépuisable fond de mélancolie. Chez M. Buisson, elle s'enveloppe de vernis onctueux. Il surpasse l'oublié Petrus Borel, le lycanthrope, qui fut célèbre par son souci des raffinements et qui rêvait de dire au bourreau : — Monsieur le bourreau, je voudrais que vous me guillotinassiez... — Attendri, incliné, fraternel, le pédagogue a soupiré à l'oreille des congréganistes un vœu cordial et grammatical : — Chers Frères et dignes Sœurs, ne voudriez-vous pas vous prêter à ce que nous vous guillotinassions ?... — Moyennant quoi, la justice, la liberté, la franchise sont satisfaites, dans la mesure où M. Buisson leur veut du bien.

En deux endroits de la longue épître adressée au *Temps*, le mot *séculier* s'ajoutait à une phrase qui continuait l'argumentation contre les seuls congréganistes. Le mot perfide et menaçant avait l'air d'avoir été amené là par mégarde. Il offrait une apparence modeste, ingénue et volontairement gauche. Mais, en réalité, le pédagogue avait, avec un soin particulier, disposé

cet adjectif destiné à demeurer presque inaperçu. De la sorte, dans l'appareil de proscription était introduit un *coin* qui, facilement et fatalement, deviendrait levier, pour que la belle machine fût installée sur un terrain plus vaste.

Vienne l'heure où le clergé diocésain s'étonnera et se plaindra d'être dépossédé, lui aussi, malgré mille promesses répétées longtemps, et de subir une loi préparée contre les seuls congréganistes: le pédagogue feindra une extrême surprise et s'indignera qu'on ose lui reprocher la dissimulation. Il exhibera, il dépliera sa majestueuse épître et montrera du doigt l'adjectif proscripteur, insinuant, insinué. Il demandera aux prêtres séculiers pourquoi ils ne se sont pas servis d'une loupe pour lire sa lettre et, avec onction, les blâmera de dédaigner les procédés scientifiques !

Sa gravité mielleuse ainsi mise à l'abri, il a expliqué devant la Chambre qu'on pouvait détruire les congrégations sans toucher à la liberté des congréganistes :

« Nous ne faisons pas un acte de tyrannie, nous faisons un acte de liberté.

« C'est la mort sans phrase des congrégations, nous dit-on, mais c'est la liberté absolue des congréganistes.

« Il ne faut pas confondre, en effet, la congrégation et le congréganiste » [20].

Mais il n'y a pas que les catholiques et les membres de la minorité qui aient l'habitude de faire cette confusion. Les procureurs qui poursuivent les membres d'une congrégation dissoute ne se contentent pas de raisonner sur des textes et de noircir des feuilles de papier. Ils condamnent et ils emprisonnent les individus en chair et en os. Ce n'est pas seulement une idée qu'ils veulent atteindre ; ils entendent bien frapper les personnes qui la représentent. Un congréganiste sans sa congrégation, qu'est-ce que c'est ? Imagine-t-on cela ? Le congréganiste a cette qualité parce qu'il se soumet à une règle qui organise la vie, la prière et l'action en commun. On disperse la congrégation, on interdit les vœux : alors le congréganiste se voit dépouillé de tous les caractères qui faisaient de lui un congréganiste ; et on lui assure qu'il peut continuer à se considérer comme un congréganiste tout de même ! Si le *Chat-Noir* n'avait pas terminé une carrière qui fut assez longue et très brillante, le public aurait pu supposer que M. Buisson s'était trompé de chemin et parlait dans la demeure du cabaretier Salis, au lieu de discourir devant la Chambre. Chez le grandiloquent seigneur cabaretier Rodolphe Salis, la fumisterie et la charge prenaient leurs ébats avec une indépendance souveraine, suivant une habitude chère à M. Buisson et qui est, en somme, M. Buisson tout entier. Mac-Nab, l'auteur et le chantre de l'inoubliable *Expulsion des princes*,

avait le coq-à-l'âne funèbre et, même pour articuler le

Faudrait qu'on les expulserait ..

ne se départait point de sa monotonie mélancolique, douce d'ailleurs.

M. Buisson non plus n'est pas gai et la douceur lui manque, bien qu'il soit adonné au genre onctueux. Son onction palpite d'arrière-pensées audacieuses, que la contrainte a rendues frémissantes. Il vise loin, puisqu'il se croit Dieu. Il l'a dit [21], l'a écrit et se prépare à faire de cette doctrine un texte légal. En attendant de pouvoir pleinement se satisfaire, il institue la liberté qui a pour fonctions propres d'interdire, de proscrire, de dépouiller. Par nécessité, elle s'impose encore une apparence de retenue et conserve un peu de fard. Gaie, elle ne l'est pas et ne le deviendra point : pourtant elle s'ingénie à se rendre aimable. Voyez comme elle a le coq-à-l'âne caressant et persuasif !

Pour que les congréganistes gardent l'usage de toutes les libertés, ils n'ont qu'à se détacher de leur congrégation. Ainsi, ils pourront demeurer congréganistes. Mais de quelle manière? En secret ? Alors, les voilà chargés d'un délit perpétuel. Si l'on apprend qu'ils habitent trois ou deux ensemble, ils voient arriver la police, qui les conduit en prison. Même disséminés, si le lien d'un vœu secret les unit encore, ils sont coupables devant la loi laïque. Ils abjurent leur

vœu ou s'en font relever ; ils n'ont plus rien à craindre de la justice pénale : mais ils ne sont plus congréganistes. Et s'ils ne le sont plus, comment le sont-ils encore tout de même ? Il y a là une équivoque et une dérision prodigieuses, qui représentent le développement régulier de toute la pédagogie de M. Buisson.

Moins habile, moins raffiné, pas onctueux du tout, M. Gérault-Richard, un admirateur de M. Buisson et qui l'a glorifié dans la *Petite République française*, dit carrément : « *Le congréganiste disparaît*, c'est vrai. Mais le citoyen reparaît en son lieu et à sa place... » M. Buisson ne reprochera pas à M. Gérault-Richard de le trahir ; car il comprend l'utilité d'un langage plus hardi, qui empêche la haine de s'embrouiller dans l'équivoque. Plusieurs langages sont nécessaires ; et l'éminent pédagogue en parle, à lui seul, deux ou trois.

Au milieu de février 1904, M. Buisson a présenté et soutenu, devant la Chambre, un long rapport (64 pages) destiné à réclamer et à justifier la mort civile de toutes les congrégations : réquisitoire haineux, hypocrite et comique.

On y voit à merveille que son auteur, qui fit longtemps figure de pédagogue et rien que de pédagogue, a aussi les instincts d'un mystificateur, jusque dans ses fonctions de procureur.

La loi qu'il analyse et qu'il vante, il la tourne lui-même en dérision. Elle supprime les congré-

gations. Est-ce donc « une loi sur les congrégations » ? se demande-t-il. Et il répond que non. Du moins cette loi, qui bouleverse l'enseignement, « est-ce une loi sur l'enseignement ? » Non plus. Alors ? Alors, elle forme « en quelque sorte » (gardons-nous de la précision) « le point d'aboutissement où viennent converger deux séries d'actes *politiques* ». Cette politique frappe les congrégations en bloc, afin de n'avoir pas l'ennui de faire « à aucune son procès en particulier ». Ainsi l'absolutisme insatiable se donne des airs de délicatesse. Puisqu'il s'agit de politique, nous n'allons pas voir sans doute se dérouler des considérations philosophiques et morales. Non, d'abord; et puis les voici qui s'installent et qui surabondent: « La loi sépare désormais l'un de l'autre ces deux mots ordinairement unis : *congrégation enseignante* » ; car l'idée de congrégation *exclut* l'idée d'enseignement. Toujours modéré, libéral, scrupuleux et même tendre, M. Buisson ne reproche aux congrégations qu'une seule chose : « leur caractère de congrégation ». Il le dit expressément et onctueusement. Sans rire et d'un ton pénétré, il explique que les congrégations sont des congrégations, et il laisse supposer qu'on aurait pu faire un meilleur sort à des congrégations qui n'auraient pas été des congrégations. Mais puisque les congrégations sont nécessairement des congrégations... Après cette belle entrée en matière, le rapporteur raisonne sur les vœux

de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Ces vœux, selon l'appréciation *classique* faite par Waldeck-Rousseau (dont M. Buisson invoque largement l'autorité déchue), ces vœux représentent la servitude personnelle et le « servage ». Or, notre droit public a depuis longtemps prononcé l'abolition du servage. Par conséquent, M. Buisson s'étonne que des congrégations aient pu subsister jusqu'à l'heure présente, même autorisées ; et l'existence de congrégations autorisées lui paraît plus extraordinaire que l'existence des autres, qui viennent d'être détruites. On aurait dû commencer par celles qui étaient autorisées. Mais ce droit public qui les repousse les a longtemps acceptées, puisque bon nombre des autorisations remontent à une date ancienne. Jusqu'à nos jours, à quoi songeait donc le droit public ?

Vers la fin du rapport, le pédagogue assure, coup sur coup, que « la loi ne fera pas la police des idées » ; et auparavant, d'ailleurs, il a déclaré que « la loi ne frappe ni de suspicion ni d'exclusion aucune forme de la pensée, aucune méthode d'éducation ». Or, la pensée congréganiste et la méthode d'éducation congréganiste sont, pendant plusieurs pages, critiquées, vilipendées, condamnées, interdites. Ainsi, M. Buisson flétrit « l'idéal de la société monastique », laquelle rabaisse « l'exercice de la liberté intellectuelle et morale » et fait envisager le « travail individuel et le gain individuel comme un souci

vulgaire et égoïste »...; laquelle enlève à l'homme « la foi dans la raison pour lui donner la foi en autrui » et lui « ôte le souci d'apprendre pour lui inspirer celui de croire ». Ces idées, ces formes de la pensée, cette méthode d'éducation ne peuvent être tolérées, dit M. Buisson. Mais il annonce que « la loi ne fera pas la police des idées » et n'exclura « aucune forme de la pensée, aucune méthode d'éducation ». Qu'est-ce que cela signifie? Que M. Buisson, précisément, se prépare à organiser, *par d'autres lois,* « la police des idées » et que d'autres lois, prochaines, excluront telle ou telle « forme de la pensée », telle ou telle « méthode d'éducation ». En même temps que le couvent, il vise tout le clergé séculier. C'est ce qu'il faisait déjà en septembre 1902, lorsque, déroulant son programme contre les Religieux et argumentant contre la seule Congrégation, soudain, d'un air distrait mais avec une volonté d'autant plus attentive, il enveloppait dans le même sort, pêle-mêle, Religieux, Religieuses, prêtres séculiers, et jalonnait de quelques écriteaux proscripteurs la route sur laquelle il espère atteindre les simples laïques, coupables de professer la foi chrétienne, bientôt délictueuse.

Une polémique avec M. Buisson, soutenue il y a quatre ou cinq ans, a prouvé que le désir et le plaisir de tromper peuvent lui faire commettre des erreurs grossières et cela aussi : que, toujours préoccupé d'enseigner, il n'a pas,

pour s'instruire, pris un temps suffisant. Il discourait contre les aberrations de la piété et leur opposait la foi de Bossuet et de Fénelon, même de Lacordaire et de Montalembert. C'était révéler (de nouveau) que la manie pédagogique, même très prétentieuse, a un penchant pour les rengaines. On pria M. Buisson de dire si, par hasard, il s'imaginait que Bossuet et Fénelon ne fussent pas pénétrés de la croyance au surnaturel et au miracle et ne fissent pas tous les jours, en célébrant la messe, un acte de foi absolu, réfléchi, éclairé, au dogme de la présence réelle ? Lacordaire aussi, sans doute ? Quant à Montalembert, qui a si bien décrit la vie monacale, piètrement bafouée par M. Buisson, il a, dans l'histoire de sainte Élisabeth, multiplié les preuves de son respect et de son attachement pour toutes les pratiques de la piété. Le pédagogue n'avait même pas eu la pensée d'élucider ce problème et s'inspirait seulement des sentences de la badauderie.

La dissertation qu'il a ensuite présentée (dans son rapport) sur les droits de la nature et sur le droit public, a la même valeur. Il ne connaît presque rien de ces choses-là, encore qu'il en parle avec des airs solennels, souvent onctueux, parfois pincés, embellis par des subtilités amphigouriques et banales. De nos jours, Pantagruel le secouerait comme le Limousin rencontré près d'Orléans et lui dirait : « Tu es Jacobin pour tout potaige » ; tortueux et mielleux jacobin.

Les pataquès du pédagogue et les perfidies du procureur donnent à la nouvelle œuvre scolaire une physionomie, une allure, une couleur, une odeur qui répandent l'inquiétude dans diverses régions de la libre-pensée ; et il y aura d'autres effarements.

De même, jadis, on enlevait aux congréganistes le caractère d'instituteurs publics, en laissant croire qu'ils conserveraient, à l'écart de tout risque, le droit de diriger des écoles libres ; de même aujourd'hui on embrouille les lois pour faire supposer que les congréganistes seuls sont dépossédés du droit d'enseigner. Mais le rapport lui-même désigne, menace et, d'avance, condamne les prêtres séculiers.

C'est le célibat qui fournit aujourd'hui la première cause d'indignité. Les prêtres séculiers, vivant eux aussi dans le célibat, seront bientôt déclarés indignes, eux aussi. L'interdiction apparaîtra comme une inévitable conséquence du principe posé. On dira d'eux, comme des congréganistes à présent, qu'ils sont coupables d'avoir voulu « se retrancher de l'humanité » et « violer la nature » [22]. Ne seront-ils pas aussi coupables d'avoir repoussé « la foi dans la raison » et d'avoir tout subordonné au souci « de croire » [23]? N'ont-ils pas des supérieurs, les évêques et le Pape, qui ne reconnaissent pas la suprématie absolue du pouvoir civil? Les voici convaincus instantanément, automatiquement. Pour les dé-

posséder du droit d'enseigner, il ne faut pas même une loi spéciale : il suffira d'ajouter quelques mots à l'un des articles de la loi qui va être votée. Le plan de ladite loi réserve une place pour cette pierre d'attente ; et le complément est fabriqué déjà. M. Buisson, qu'on doit croire quand il fait ces promesses-là, dit en effet : « Il a été d'ailleurs entendu que l'abandon de la disposition relative au clergé *séculier* n'impliquait nullement de la part de la commission un vote de rejet » [24]. Un bref retard, que les laïcisateurs sauront employer. Après ? La même loi, les mêmes théories, les mêmes formules s'appliqueront d'elles-mêmes à l'enseignement du catéchisme pur et simple. C'est l'enseignement qu'on interdit à l'autorité religieuse. Or la religion constitue un enseignement. Le *Credo*, qui nie la suprématie du pouvoir civil, et la confession, qui ouvre au prêtre l'accès des consciences, ne pourront être supportés longtemps encore, puisque les laïcisateurs ont entrepris la refonte de l'âme humaine. Beaucoup d'entre eux le disent dans leurs journaux. M. Buisson le fait entendre dans son rapport. Palpitant de l'espoir d'envahir enfin le domaine des âmes par voie d'autorité, le haut pédagogue en perd la décence et la raison. Il chantonne que l'Etat aurait le droit de « libérer malgré eux les congréganistes » [25]. Il dépeint l'expulsion des Religieuses et promet qu'« elles accepteront, *en pleurant sans doute*, l'ordre de la loi ». Cet homme

lugubre plaisante grossièrement, comme on a vu M. Combes goguenarder au même sujet. Telle est la disposition de ces messieurs. Ebriété pédagogique, jacobine, officielle ; ivresse publique, qui tombe sous le coup de la loi et qui, cependant, suggère et dicte des lois.

Ayant, dans le rapport parlementaire, appelé saint Jean de la Salle un « homme admirable », M. Buisson a voulu, du haut de la tribune, insister pour justifier ce nom, injurieux par l'intention cette fois ; et il a, sans broncher, soutenu la fourbe et impudente gageure.

Il a traduit, trahi, défiguré les pensées intimes de saint Jean-Baptiste de la Salle, lui a prêté ses discours, s'est substitué à lui, s'est confondu avec lui, l'a plaint, en gémissant, d'avoir encouru la défiance et la sévérité de plusieurs évêques d'alors, de toute l'Eglise sans doute, et l'a félicité de recueillir enfin compensation, réparation, honneur et gloire, tous ces biens décernés dans le temple de la libre-pensée, par la main des imbéciles tyrans qui détruisent l'Institut de Jean-Baptiste de la Salle, spécialement par la main du sectaire qui dirige les travaux de dévastation et qui a fait de la pédagogie un système et un art d'insigne fausseté. Que le tribun Jaurès déclame, vocifère, blasphème ; qu'il s'abîme le crâne à coups de marteau en croyant frapper sur son tam-tam ; qu'il s'envoie des feux de bengale dans l'œil et qu'il impose à la philosophie le caractère d'une hystérique ;

soit : il semble que ce délire n'a plus rien de repoussant, comparé au spectacle où M. Buisson étale son incroyable souci de tromper, de déformer et de dénaturer, sa pédagogie tout entière dérisoire, sa passion, sa manie et son vice.

Ne nous détournons pas. Regardons en face l'exemple de la fourberie appliquée, assurée, inventive, audacieuse, indomptable à force d'être incorrigible. Nulle flétrissure ne vaudra celle qu'elle s'inflige par son seul aspect. On a ri ; mais, dans le rire, la stupeur et la répulsion déversaient du malaise.

Ayant pleuré sur les souffrances de saint Jean-Baptiste de la Salle (comme s'il ignorait que les grands initiateurs ont d'ordinaire la destinée d'être méconnus de leur vivant et parce qu'il ignore, en revanche, qu'une foule de saints, entre autres les fondateurs d'ordres, ont subi de longues épreuves ; car il feint toujours, soit d'ignorer, soit de savoir) ; ayant donc pleuré, M. le pédagogue a offert des consolations. Il estime beaucoup les Frères. S'il les supprime, c'est pour les délivrer et parce qu'il les aime d'un amour particulier ; il en a donné sa parole. Il leur inflige le sort de toutes les congrégations ; mais il leur accorde dans son esprit une place de faveur. Suivant le pédagogue, ce sont de véritables instituteurs laïques, dignes de sa sollicitude, qui s'étaient trompés de route et qu'il reconduit dans la bonne voie !

Saint Jean-Baptiste de la Salle avait, paraît-

il, quelque chose de l'esprit de l'Université ! Quant aux Frères, ils sont « plus encore des *primaires* que des moines » ; et l'on peut compter que « ceux qui resteront en France », étant relevés de leurs vœux, « embrasseront la vie laïque sans arrière-pensée ». Le témoignage d'estime et de confiance décerné aux Frères par le rapporteur ne lui a pas coûté les efforts que l'on supposerait. Sans doute, M. Buisson eût préféré n'avoir pas besoin de reconnaître rien de bon et surtout rien d'admirable chez les victimes qu'il choisit et qu'il exécute ; mais il se souvient qu'il lui arriva de les honorer publiquement, lorsque, par tactique, il dissimulait l'injurieux programme déployé aujourd'hui. Le haut pédagogue a voulu s'arranger de manière à ce qu'on ne pût lui reprocher de se contredire entièrement. D'ailleurs, un procédé d'aspect délicat et presque généreux, cela produit un agréable contraste dans le tableau brutal d'où suinte l'animosité. Il faut varier les impressions du public, lui laisser quelque repos tout en l'excitant, lui procurer un peu de fraîcheur afin de le garantir de la nausée ; car M. Buisson est un artiste en faussetés et il aime son art d'une passion pleine de coquetterie. Faire contribuer l'impartialité à l'injustice, la vérité à la dérision, le scrupule à une œuvre de haine, c'est pour certains goûts un raffinement savoureux. Oppresseur et proscripteur, M. Buisson ? Oui, sans doute ; mais combien il y dépense de subtilité !

On l'accuse de détruire les associations religieuses : il répond qu'il se contente de dénouer les grains du collier qui pesait sur les congrégations. « Les grains subsistent intacts » [26].

En soupirant, il assure qu'on ne lui rend pas justice.

Le pauvre homme !

On ne lui sait pas gré de ses ménagements.

Le pauvre homme !

En vain s'est-il ingénié à consoler les victimes par de douces métaphores.

Le pauvre homme !

Et voici que les jacobins les plus ardents s'étonnent eux-mêmes et s'irritent du procédé tortueux auquel M. Buisson s'astreint avec volupté. Ils dénoncent chez le haut laïcisateur une défaillance impardonnable, équivalente à la trahison !

Nobles Religieux, nobles Religieuses voués au plus humble et au plus héroïque labeur, vous êtes vengés par la main qui vous frappe. Amis et ennemis s'écrient que c'est la main de Tartufe !

La *Lanterne* et l'*Action* s'épouvantent à l'idée de voir des congréganistes sécularisés continuer d'enseigner dans les écoles libres ou, plus tard, dans des locaux officiels, une fois le monopole établi. Mais M. Buisson estime que la sécularisation conquerra les âmes des Religieux et des

Religieuses laïcisés. Cette œuvre, il désire la conduire en personne ; par conséquent, il compte la faire réussir, car il a beau être insinuant et même, selon les circonstances, très plat : ce n'est pas la modestie qui le gêne ; d'ailleurs, il calcule toujours. Il discerne, il avoue que la pénurie d'instituteurs laïques se fait sentir et va s'accroître : recruter des agents parmi les vaincus de la veille, quelle stratégie raffinée ! L'*Action* et la *Lanterne* murmurent que les anciens congréganistes, invinciblement animés de la foi religieuse, pourront faire des recrues eux aussi et même davantage ? Rien à craindre, répond le pédagogue, puisqu'ils subiront d'abord la compression universitaire et recevront là une forme nouvelle et une nouvelle nature. Briser le « moule » congréganiste, où l'esprit de l'enseignement était « comprimé et modelé de vive force » et tout jeter dans le moule universitaire, M. Buisson en soupire d'impatience. Il sait bien que l'expression « de vive force » [27] employée au sujet des congréganistes, qui sont allés en toute liberté au couvent, il sait bien qu'elle est absurde, mais il entend la conserver à son profit.

A son tour cependant, il se sent pris d'émoi. M. Leygues a fait accepter un amendement qui stipule un délai pour la destruction des établissements congréganistes. De plus, les congrégations qui dirigent des écoles en pays étranger pourraient continuer de se recruter et d'entretenir

légalement des noviciats. En même temps, la loi préparée par le Sénat et qui doit détruire l'enseignement secondaire ecclésiastique a reçu, elle aussi, une modification libérale.

M. Buisson s'insurge et il adresse au Sénat une injonction double : 1° Que l'amendement Leygues soit supprimé dans la loi sur l'enseignement primaire ; 2° que la loi sur l'enseignement secondaire dépouille de tout droit le clergé séculier, comme les Frères et comme les Sœurs :

« Si la loi était adoptée par le Sénat en sa teneur avec l'amendement Leygues, on ne pourrait ni fermer la maison de la rue Oudinot, ni décréter la suppression de l'Institut des Frères, ni en liquider les biens » [28].

Invraisemblable infortune infligée à des sectaires ! Ne pas pouvoir fermer, ni supprimer, ni liquider, ni interdire, ni détruire !

Le haut pédagogue ne saurait s'y résigner. Aussi adjure-t-il le Sénat et le gouvernement de repousser la modification que la Chambre a introduite dans le projet de loi qui a pour but la « suppression de l'enseignement congréganiste ». Il rappelle que le gouvernement avait accepté ou plutôt choisi ce titre : « Suppression de l'enseignement congréganiste ». Voilà une formule propre à contenter les âmes jacobines. Elle n'apporte pas seulement de la joie et de la fierté : elle impose des obligations et elle montre le rigoureux devoir aux libres-penseurs qui, parfois, sont capables de défaillance. Supprimer, vous

entendez bien. La signification du mot est précise et impérieuse ; M. Buisson, d'ailleurs, ne néglige pas de le démontrer :

« Le titre était exact, parce que, soit en cinq ans, soit en dix (n'insistons pas sur la question de délai), la loi organisait la dissolution effective et définitive de toutes les congrégations enseignantes (ou du moins exclusivement enseignantes), et notamment de la plus importante de toutes : celle des Frères des écoles chrétiennes ».

L'amendement Leygues est survenu et la Chambre l'a ratifié par une petite, scandaleuse, mais, hélas! suffisante majorité de vingt voix. Et l'amendement, d'apparence inoffensive, a suffi pour déranger toute la machine qui devait, elle, accomplir une voluptueuse destruction. On détruit, mais à côté et à l'encontre de ce qu'il faut détruire. Quelle manœuvre maladroite et désastreuse, perfide peut-être, conseillée par le souci, toujours dangereux, de « l'amour-propre national » !

Comment s'est produite l'incroyable erreur ? Le pédagogue législateur a soin de l'expliquer encore. M. Leygues a réussi à faire croire qu'il y a dans le Levant beaucoup d'écoles françaises dirigées par des Frères. Pour que ces écoles ne soient pas abandonnées, il faut que les Frères les conservent et qu'ils se recrutent, par conséquent.

Alors subsisterait un noviciat en France !

Un noviciat de Frères !

Et la maison de la rue Oudinot ne serait pas fermée ni liquidée !

Cette maison hypnotise M. Buisson.

Il ne peut prendre son parti de la voir ouverte et la désigne coup sur coup, comme s'il écrivait dans un cauchemar, répétant les mêmes phrases, reprenant sans se lasser les mêmes idées et la même démonstration ; obsédé par l'insupportable pensée que la congrégation des Frères pourrait, « légalement autorisée », continuer de vivre et de « posséder valablement » :

« On ne peut donc ni la dissoudre aujourd'hui ni la faire disparaître par extinction, ni *toucher à ses biens*, ni *liquider son patrimoine* ».

Or, il veut absolument toucher aux biens et liquider des patrimoines congréganistes. Ce pédagogue devenu législateur est encore, au fond de l'âme, un ardent liquidateur, qui se sent, de plus, tout disposé à manipuler nos affaires diplomatiques, toujours par le même moyen.

Les Frères dispersés, leurs biens liquidés, leur maison de la rue Oudinot fermée enfin et leurs écoles du Levant sacrifiées, notre prestige extérieur ne va-t-il pas subir un abaissement irréparable ? M. Buisson ne le nie pas : il s'en moque. Il mentionne en gouaillant tout ce qui a été dit et même ce qui n'a pas été dit au sujet de « notre « *fameux* protectorat ». Ce protectorat lui paraît ridicule. D'un mot, le pédagogue le *liquide*, en trépignant de colère.

Quant à l'autre loi, celle que le Sénat a votée sur l'enseignement secondaire et dont la Chambre va s'occuper, le pédagogue-législateur-liquidateur notifie qu'elle ne vaudra plus rien si elle n'enlève pas aux prêtres séculiers le droit d'enseigner. Il voit et montre tous les congréganistes transformés en prêtres séculiers et conservant à ce titre tout ce qu'ils avaient perdu comme congréganistes. Alors, une seule ressource demeure : exclure de l'enseignement tous les prêtres. D'ailleurs, les prêtres sont les éducateurs les plus dangereux :

« Jésuites, Dominicains, Eudistes, Sulpiciens, Barnabites, Oratoriens et autres bons Pères font des études théologiques complètes ; ils sont tous prêtres, ils ont reçu les ordres, ils font partie du personnel ecclésiastique supérieur et ce n'est pas la moindre raison de leur prestige et des succès de leurs maisons ». Pour faire mieux comprendre avec quelle facilité les Religieux, dispersés d'après la loi, pourraient néanmoins continuer d'enseigner, M. Buisson les montre incorporés au clergé séculier. Les voilà, dit-il, libres de nouveau, « pourvu que sur la soutane ils n'accrochent plus le rabat ». Or précisément ce sont les prêtres séculiers qui portent le rabat ; et c'est le raisonnement du pédagogue qui accroche.

Dans quel état se trouve le laïcisateur ! Il répudie ses chères lois, si elles ne sont pas renforcées de tous les garrots imaginables :

Et l'on nous demande de saluer avec enthousiasme cette « abrogation de la loi Falloux ». Mais mieux vaut mille fois qu'elle ne soit pas abrogée que de l'être dans de telles conditions. Si elle ne l'est pas, il nous restera l'espoir, le droit et le devoir de travailler à la détruire, de secouer jusqu'à ce qu'elle se réveille enfin la conscience publique et de lui montrer, jour après jour, l'action dissolvante et l'œuvre antirépublicaine qu'accomplit sans relâche l'enseignement clérical à l'abri de la loi Falloux.

. . . . . .

L'insuffisance, l'incohérence, le *manque de sérieux et de sincérité* de ces deux lois dans leur texte actuel sont choses si flagrantes, il est si impossible à un homme de bonne foi de l'un ou de l'autre parti de justifier cet ensemble de demi-mesures où l'équivoque n'aurait pour correctif que l'arbitraire, que ni l'une à la Chambre ni l'autre au Sénat ne peuvent recevoir l'assentiment définitif de la majorité républicaine. Si l'on consent à les lire et à les étudier de sang froid, ces deux lois ou seront amendées dans le sens qui leur rendra leur portée et leur raison d'être *ou seront ajournées* jusqu'à ce qu'il se trouve *un gouvernement et une majorité* pour les mettre sur pied.

Catégoriquement, M. Buisson menace le ministère. Il lui reproche d'avoir pour point d'honneur « de ne pas vouloir imposer ses vues à la majorité ». Que du moins la majorité prenne l'initiative et qu'elle fasse marcher ce ministère qui attend de recevoir une impulsion, c'est-à-dire un coup de pied. Que le Sénat et la Chambre

notifient à M. Combes, et vigoureusement, leur résolution de compléter les lois nouvelles, excellentes sans doute à leur origine, « mais dont la rédaction actuelle est une véritable menace pour la cause laïque ». Faute de mesures complémentaires inflexibles, « l'œuvre de la laïcisation » serait « à vau l'eau » !

On se demandait si le frénétique liquidateur-pédagogue n'allait pas réclamer le retour pur et simple à la glorieuse et traditionnelle procédure, simple aussi, qui permit autrefois d'en finir avec Prêtres et Religieux : guillotiner les uns et les autres et de plus (les ancêtres politiques de M. Buisson guillotinaient volontiers les femmes) et de plus les Sœurs, quitte à liquider ensuite les biens, de quoi il était si impatient.

Il se calma. Contraint de patienter mais ingénieux toujours, il se prépara quelque revanche et se donna le plaisir de combattre le monopole...

Admirables ressources de l'art de fausser les idées et les mots ! Ce laïcisateur infatigable, cet intolérant champion de l'éducation athée peut sans rire et sans faire rire autour de lui, se déclarer adversaire du monopole, tout en conservant et en appliquant déjà le programme dans lequel on lit : suppression de toute Eglise d'*Etat !* dénonciation du Concordat ; suppression de *toute* congrégation ; *retrait* des autorisations ; suppression de *toute* école ecclésiastique... ; réforme de l'enseignement public, des programmes, des manuels et des règlements, dans

un sens opposé aux traditions et aux pratiques religieuses, encore beaucoup trop ménagées ; balayage des débris de la loi de 1850, c'est-à-dire institution du monopole laïque ! Oui, M. Buisson approuve ces mesures et s'en contente provisoirement (car il a mille autres projets destinés à refaire les âmes et à pétrir les consciences) et il peut continuer de se donner pour un libéral, car il a trouvé, non pas plus jacobin que lui, mais plus emporté que lui.

Certain congrès radical-socialiste a cru que le jour était venu de décider que le gouvernement, après avoir fermé toutes les écoles congréganistes, posséderait encore sans réserves le droit de nommer les instituteurs et les professeurs dans toutes les écoles et dans tous les collèges, laïques, bien entendu, puisque nul autre genre d'école ou de collège ne devrait subsister : monopole intégral et absolu.

Le brutal projet était franc : donc, suivant M. Buisson, impraticable ou dangereux. Monopole indirect et dissimulé, oui ; monopole direct et avoué, non, car il n'y aurait plus moyen de soutenir, sans même rêver de le faire croire, que la liberté a conservé quelques droits sur le sol français. Qu'elle soit trahie, bernée, violée et qu'on lui rende encore un hommage dérisoire, à la bonne heure. Mais la tuer, en fin de compte, catégoriquement et franchement, ce serait une mauvaise tactique. On se priverait des moyens d'entretenir la longue équivoque, dont les

sectaires ont tiré de prodigieux avantages.

Flairant une faute, M. Buisson sent s'éveiller ses pudeurs ; et, sous l'étendard de la loyauté, il pousse en avant sa provision de pièges. La majorité du congrès juge que la dissimulation est désormais inutile et que l'esprit sectaire peut s'offrir enfin une pleine ration de cynisme. Donc, le congrès décide qu'à chaque degré de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, les maîtres, les maîtresses et même les administrateurs, tous laïques, devront demander l'investiture de l'Etat. Désavoué comme trop libéral, le haut pédagogue ! Et pourtant, il a sacrifié les prêtres séculiers après les congréganistes et il est parfaitement décidé à combiner d'autres embûches et d'autres entraves, afin de rendre illusoire le droit dont il feint de ne pas vouloir dépouiller les simples laïques...

Battu, M. Buisson va continuer d'autant mieux de se donner pour un fidèle défenseur de la liberté. On l'est à si bon compte dans le parti de la laïcisation ! Là, il suffit de ne pas vouloir réaliser en bloc et d'un seul coup toutes les insanités de l'ivresse tyrannique ; moyennant quoi, on peut faire figure d'homme à principes et à scrupules et se payer le luxe de l'auréole.

Seulement, pour M. Buisson, ce sera beaucoup plus difficile qu'il ne suppose. Il a fatigué le public par une incroyable manie de subtilités et de restrictions et par l'emploi d'un langage où

les mots, systématiquement faussés, déformés, dénaturés, donnent aux idées l'apparence d'un carnaval lugubre. En outre, il s'est empêtré dans ses malices et dans ses perfidies, au point de ne plus savoir se tenir d'aplomb. C'est sous les étreintes de cette glu qu'il exerce son pontificat et c'est ainsi que le connaîtra l'avenir. Pour définir et pour représenter le personnage on n'aura pas besoin d'analyser tant de dissertations pédagogiques et politiques où s'est traînée, d'ordinaire insinuante, arrogante parfois, son ambitieuse et louche pensée. Les signes révélateurs surabondent jusqu'à rendre le choix fort embarrassant. Mais certains actes et certains traits dispensent de tout le reste ; et même un seul suffira pour synthétiser la méthode, le tempérament, l'esprit et les manières du pédagogue.

Six lignes, que M. Buisson a lui-même imprimées, lui serviront de passeport et d'estampille. On mettra en relief un passage du discours par lequel il garantissait les bonnes intentions de sa république laïcisatrice et adjurait la jeunesse de la servir en pleine confiance. Résolu depuis toujours à détruire les congrégations et, naturellement, à fermer leurs écoles ; guettant l'heure prochaine où le plan de tyrannie et de ruine allait enfin se réaliser, l'onctueux apôtre s'appliquait à persuader la jeunesse que les couvents et leurs écoles ne couraient absolument aucun risque. Il disait (le mot mérite de rester

dans les souvenirs et dans les documents, pour prendre place plus tard dans les anthologies et ailleurs), il disait : « Elle (la France libre-penseuse) n'a fermé ni une église, ni une chapelle, elle n'a supprimé ni *les couvents ni leurs écoles*, mais elle tâche, comme c'est le devoir d'une société civile, indépendante de toutes les Eglises, de pourvoir elle-même à l'éducation de ses enfants et de se passer de la tutelle des précepteurs religieux. Oui ou non, voulez-vous *l'y aider* ? » Le passage est recueilli dans le volume intitulé : *Morale sociale* [29].

Ces explications et ces assurances se produisaient le 10 mai 1899, à la veille de la période qui devait être remplie par la dévastation des écoles congréganistes et des couvents, dévastation dont l'idée et la marche étaient, en grande partie, réglées par M. Buisson lui-même. Dans la circonstance, comme d'habitude, il prenait soin, non seulement de voiler sous des paroles onctueuses l'intention hostile et menaçante ; mais il se réservait aussi un argument pour soutenir plus tard qu'il avait indiqué son but avec loyauté. Puisque la « société civile indépendante de toutes les Eglises » voulait « pourvoir elle-même à l'éducation de ses enfants et se passer de la tutelle des précepteurs religieux », elle avait un peu l'air de menacer les écoles congréganistes. Toutefois, comme elle se vantait de n'en avoir *supprimé aucune*, elle semblait, mieux encore, promettre de continuer à les lais-

ser vivre. Cette quasi-promesse était la chose importante, qui devait attirer la sympathie des jeunes gens. Et, de la sorte, M. Buisson comptait se trouver à l'abri du reproche, ayant exprimé, en les embrouillant, les desseins odieux qui allaient s'exécuter ; ayant surtout mis en relief les garanties dérisoires qui pouvaient capter la confiance.

Ce trait demeurera, pour consacrer la physionomie et la mémoire du personnage. On saisira d'un coup d'œil la pédagogie, la politique, le libéralisme, la morale de M. Buisson, élevé désormais à la dignité de symbole. Les historiens ne manqueront pas de noter un exemple si démonstratif, qui résume tout un parti et presque un monde. Les romanciers et les dramaturges trouveront beaucoup de ressources dans l'exploitation de ce type. Il devra bien aussi inspirer plus tard les auteurs de manuels scolaires. Et on ne pourra pas le négliger, quand on voudra faire un bon traité de *Morale en action*. C'est avec le ton et le maintien qu'il avait le 10 mai 1899 que M. Buisson, statufié, se dressera sur un socle de granit orné de l'inscription que le pédagogue aura lui-même rédigée : — *Nous n'avons supprimé ni les couvents ni leurs écoles*. — Et la foule apprendra par quelles voies souterraines on va facilement à la postérité.

S'il fallait un enjolivement à l'inscription, on la compléterait par le nom de *Port-Royal*, qui

frapperait les curieux comme une énigme imprévue et piquante.

Pour se renseigner, ils n'auraient qu'à lire la même conférence, celle où M. Buisson glorifiait la République libre-penseuse de n'avoir *supprimé ni les couvents ni leurs écoles* et, par là, semblait affirmer que, lui vivant, nul attentat de ce genre n'était à redouter. Dans la même conférence, le haut et melliflu pédagogue gémissait sur les malheurs de Port-Royal. Il condamnait l'autoritarisme qui avait forcé « Galilée à se rétracter, Descartes à *s'expatrier*, Fénelon à *se taire*, Port-Royal à *se disperser* », et qui avait envoyé « Etienne Dolet au bûcher ou Voltaire à la Bastille » [30]. Mon Dieu, en fait de rétractations imposées, on ne sait vraiment pas de quoi les gens du Bloc ne seraient pas capables. Quant aux expatriations, il y a maintenant, grâce à la politique soufflée par M. Buisson, des milliers de Français et de Françaises qui ont pris le chemin de l'exil. Quant à la Bastille, Voltaire ne se privait pas d'y faire jeter les personnes dont il était mécontent et surtout les écrivains qui osaient le critiquer.

Port-Royal était peuplé non seulement de laïques dont l'existence ressemblait bien à la vie conventuelle, mais peuplé aussi de religieuses. Et M. Buisson déplorait que pour disperser tout ce monde, on eût employé des mesures autoritaires !

Mais que fait aujourd'hui M. Buisson à l'égard

des couvents et des institutions analogues? Il les dévaste et les supprime, poursuivant d'un soupçon implacable les femmes et les hommes qui les habitaient et qu'il sait pleins de vertus et de mérites. Que pense-t-il de la flétrissure qu'il formulait, quatre ans plus tôt, contre les adversaires de Port-Royal ? Que pensait-il alors, quand, décidé à détruire tous les couvents actuels, il s'indignait qu'on eût jadis détruit ce couvent glorieux ?

Il se moquait et il se moque.

Pris en flagrant délit, il nous fait (sans le vouloir) juger de quelle manière il est libéral et de ce qu'il entend par là.

Il est libéral *dans le passé*; et autoritaire *dans le présent*. Il a, pour ligne de conduite fondamentale, adopté une des premières et des plus ingénieuses plaisanteries par lesquelles Rochefort fit perdre la tête aux ministres de Napoléon III. Agitant sa fantastique *Lanterne,* le pamphlétaire se donnait la joie malicieuse de dire : « Je suis profondément bonapartiste. On me permettra cependant de choisir mon héros dans la dynastie. Comme bonapartiste, je préfère Napoléon *deux*. C'est mon droit. J'ajoute même qu'il représente pour moi l'idéal du souverain. Personne ne niera qu'il ait occupé le trône, puisque son successeur s'appelle Napoléon III. Quel règne, mes amis, quel règne ! Pas de contributions, pas de guerre, pas de liste civile ». C'est de la même manière, quoique d'un autre

ton, que M. Buisson est libéral. Tous les actes d'autoritarisme qui eurent lieu autrefois, il les abomine, les condamne, les flétrit ; mais il ne les réprouve, ne les condamne et ne les flétrit que dans le passé, rien que dans le passé. Or, nous vivons dans le présent ; et là, M. Buisson se reconnaît le droit d'exercer tout l'autoritarisme possible ; d'autant mieux que la liberté, ayant reçu complète satisfaction... pour le passé, ne saurait plus prétendre à réclamer quoi que ce soit pour l'avenir ou pour le présent. En fait de théories et surtout en fait d'histoire, elle a son compte. Que pourrait-elle prétendre aujourd'hui et plus tard ? Ainsi raisonne et distingue le pédagogue jacobin, qui a trouvé moyen d'accommoder et d'agencer toutes les contradictions. C'est un libéral théorique, historique, *rétrospectif*. Ayant fait dans la théorie et dans l'histoire une part immense à la liberté, il faut bien qu'il se dédommage dans le domaine actuel et réel, dans le présent. Et voilà comment, malgré les apparences amassées par lui, il concevait et il conçoit le *Devoir présent*, qu'il prêchait à la jeunesse pour en obtenir une pleine et confiante adhésion. La dispersion de Port-Royal : mesure détestable, puisqu'elle porte la date de 1656 ; mais la destruction des couvents, œuvre légitime et glorieuse, puisqu'elle s'accomplit en 1903. Ainsi pensait Voltaire au sujet de la Bastille : jugeant très mauvais d'y être enfermé ; trouvant très naturel d'y enfermer les autres.

Affaire de point de vue ; méthode très avantageuse, quand on la pratique avec un profond esprit d'astuce et de dérision.

V. — Arbitre des grâces littéraires, M. Anatole France appartient à la religion de la beauté. Même il la personnifie, puisque, de cette religion-là, il est prophète, docteur et pontife. Il en fait tout ce qu'il veut ; l'appuie sur la science, qu'il connaît par ouï-dire ; la tourne contre la foi, dont il aime à blasphémer ; lui impose le soin d'enseigner une morale qui devra entretenir l'humanité dans une esthétique et perpétuelle bamboche.

La beauté a pour principe la désinvolture, laquelle atteint sa plus haute expression par le sourire. Donc M. Anatole France sourit le plus possible. A la promenade, au lit, à table et aussi, naturellement, lorsque, la pipe allumée, entouré de jeunes disciples, il donne audience ou plutôt tient séance entre les mains de son coiffeur, il a soin de sourire, ayant beaucoup emprunté de Renan, que tout d'abord il n'aimait pas et dont pourtant il a pris la suite. L'hébraïsant M. Ledrain, qui a bien jaugé le prophète de la beauté, lui a reproché d'exploiter les procédés de Renan et d'avoir répudié Leconte de Lisle, imité jadis avec tant d'application. La rupture en effet fut complète et bruyante. On se souvient d'une scène où Leconte de Lisle et M. Anatole France, tous deux adjoints à la bi-

bliothèque du Sénat, adjoints pour se reposer et pour émarger, se traitèrent comme les humanistes italiens du xve siècle qui se disputaient la faveur des grands. Ainsi Le Pogge et Philelphe, l'un expulsant l'autre de Florence, négligeaient soudain leurs raffinements littéraires et se renvoyaient les appellations de « bouc puant » et de « monstre cornu ». Dépouillant l'attitude majestueuse dont il avait fait son personnage, Leconte de Lisle proposa de dégainer. En garde, le poète impassible ! M. Anatole France n'était pas moins furieux. Peu s'en fallut que le public ne vît ces deux plumes parnassiennes se croiser comme des épées et, au lieu d'encre, se mouiller de sang. Bientôt la sérénité reprit l'empire.

M. Anatole France en arrivait cependant à éprouver quelque lassitude dans la seule compagnie du placide moqueur Bergeret, qui est précisément lui-même, lorsque l'affaire Dreyfus ouvrit une période favorable à la diversion et à la distraction. Accentuant son rôle avec aisance, le prophète de l'ironie se transforma en vengeur. Il daigna promener ses raffinements parmi le peuple et annonça l'intention de l'endoctriner, pour le divertir. Comme Renan, il aurait préféré se livrer aux exercices de la pédagogie goguenarde sous l'autorité d'un des innombrables tyrans italiens qui protégèrent à la fois le blasphème et les belles-lettres. Venu trop tard dans un monde trop vieux et n'ayant pu occuper quelque place à la cour d'un Malatesta, où il aurait

brillé, M. Anatole France voulut exposer ses talents aux regards de la foule souveraine.

Donc un soir, à Paris, le quinzième arrondissement le vit franchir le seuil de l'Université populaire pour révéler les préceptes qui doivent enfin rendre la vie heureuse.

Ce résultat nécessaire a été, jusqu'à nos jours, retardé par l'ignorance des « grandes lois physiques qui régissent le monde » [31], assura le Pétrone moderne. Faute d'avoir découvert la vraie cosmologie, on a laissé « une morale barbare » soumettre la masse des hommes à « des pratiques imbéciles et cruelles ». C'est parce que l'incalculable étendue des espaces planétaires et interplanétaires demeurait insoupçonnée que tant de gens ont cru qu'il y avait sous leurs pieds « un enfer et des diables ». Or, l'enfer n'existe pas ; et nous ne devons rien craindre, sauf de ne pas assez nous amuser. M. Anatole France, lui, se divertit énormément. Regardez-le sourire. Que les ouvriers et aussi les bourgeois notent bien la recette. Elle est précieuse et elle offre un évident caractère de haute morale :

Une longue tradition religieuse qui pèse encore sur nous enseigne que la *privation*, la souffrance et la douleur sont des biens désirables et qu'il y a des mérites spéciaux attachés à la privation volontaire. *Quelle imposture !* C'est en disant aux peuples qu'il faut souffrir en ce monde pour être heureux dans l'autre qu'on a obtenu d'eux une pitoyable résigna-

tion à toutes les oppressions et à toutes les iniquités.

N'écoutez pas, citoyens, *n'écoutez pas les prêtres* qui enseignent que la souffrance est excellente. *C'est la joie qui est bonne...* Nos instincts, nos organes, notre nature physique et morale, tout notre être nous conseille de chercher *le bonheur sur la terre*. Ne le fuyons point. *Ne craignons pas la joie!* Et lorsqu'*une forme heureuse* ou une pensée riante nous offre du plaisir, *ne refusons pas*.

En recommandant de ne pas refuser le plaisir que procure « une forme heureuse », M. Anatole France avait soin aussi de parler de Racine, de Corneille, de Shakespeare, parce qu'il aime les airs innocents ; mais il sait à merveille la signification, beaucoup plus simple, que le peuple ou plutôt tout le monde donne à ce mot. Une belle forme, c'est très clair. Vive donc la rigolade ! Ainsi, sur les marches de l'échafaud, le prophète Ravachol hurlait en ricanant :

Mes amis, pour être heureux...

La suite ne peut pas être citée ; mais M. Anatole France en a donné une traduction académique et populaire.

Renan, jadis, à Tréguier déjà (1884), racontait que souvent les protestants se demandaient ce qu'il faisait du péché ; et il répondait : « Mon Dieu ! je crois que je le supprime ». Mais il se faisait illusion. Le glorieux dupeur s'était dupé

lui-même, comme si la loi séculaire dont il se moquait avait conservé toute la prompte et précise vigueur d'autrefois. M. Anatole France, interprète et continuateur de Renan, c'est un des péchés de Renan. Encore, décidément, le péché subsiste, accuse et punit.

Renan a rabaissé Dieu à la condition d'un adjectif : alors le *divin* s'est dissipé en une fumée dont M. France s'est fait une auréole. En 1903, sur l'estrade de Tréguier, parmi les pompes civiles et militaires, le petit prophète a semoncé le grand, et, de la couronne qu'il lui présentait, lui a familièrement frotté le nez. Il a reproché à Renan de n'avoir pas assez injurié, pas assez trahi le Sauveur. Selon notre Pétrone contemporain, on devrait désormais accuser Jésus de fourberie. Ayant imaginé un entretien avec un imaginaire « prince oriental qui sait comment se font les religions », M. France a exposé ce noble grief : « Je ne sais si parfois la nouvelle école n'a pas noyé trop complaisamment le miracle dans le demi-jour de la pathologie nerveuse, s'il ne faut pas admettre, de temps en temps, l'hypothèse de la *fraude consciente* ; s'il n'y aurait pas lieu, enfin, sur ce point comme sur plusieurs autres, de concilier Voltaire et Renan ». C'est bien Jésus que visait l'élégant farceur, puisque Renan a voulu expliquer les promesses et les miracles de l'Evangile par une espèce de « pathologie nerveuse ». Les dieux, qu'il daigne traiter avec ménagements, M. France les expulse tout

de même. Il leur notifie qu'ils sont morts : « Les dieux ne sont pas plus immortels que les hommes. Il y en a qui vivent deux mille ans... » Ils doivent la vie « aux hommes ». Ainsi Renan a prolongé et embelli Pallas-Athéné. Sans doute, M. France fera, lui aussi, un dieu ; il y travaille. Il a déjà presque fait un prophète : M. Combes ! Oui, le prince en question a dit : « Quel avantage il y aurait pour les Français à ce que M. Combes fût prophète ! » Voilà l'Ancien Testament expliqué. M. Clemenceau, qui est à moitié athée et qui tient plus encore à ne pas être appelé gobeur, a témoigné pourtant un extrême enthousiasme pour ce perfectionnement du renanisme.

Cependant, la philosophie, l'histoire, la science... et l'exégèse donc !... M. France s'y connaît comme les cornacs de l'agence Cook se connaissent en peinture. Un jour il se procura un peu de grec et en fit une préface dont l'orthographe fut critiquée. Saluez la science et la pensée. Renan glorifié par l'irrespectueuse main de Pétrone ; et celui-ci manifestant les sublimes attributs de l'humanité qui a délogé Dieu et qui s'adore elle-même !

CHAPITRE VI

Eglise, gouvernement et police maçonniques

I. L'*Acacia*. — II. L'esprit et les pratiques des Loges. — III. L'ukase du convent. « La terreur maçonnique ». La police. — IV. L'instinct de caste. — V. La Juiverie.

I. — Depuis le mois d'octobre 1902, se publie à Paris la revue l'*Acacia*, consacrée tout entière à des « études maç.·. » et « rédigée exclusivement par des FF.·. MM.·. ». Sur la couverture, munie de ces trois désignations qui valent des garanties, s'étale encore, par surcroît, la branche symbolique. Enfin, l'auteur, qui daigne instruire les profanes comme les initiés, se pare d'un nom rituel : *Hiram*. Cet Hiram s'est chargé d'expliquer ce qu'il a compris aux doctrines et aux pratiques de la secte.

Que devons-nous penser de la Maçonnerie ? Que pense-t-elle et que dit-elle sur sa nature et sur son rôle ?

...C'est une *église*, répond le maître Hiram ; une *église* qui a plutôt pour caractère principal de former une *contre-église*...

Au fond, ce discours bizarre et qu'on serait tenté de qualifier de baroque n'est pas dénué de signification. Même, il en possède une très solide, très vaste, très importante : à savoir, qu'en fait de tendances, de principes, de méthode et d'organisation, la Maçonnerie c'est l'envers et la caricature du catholicisme.

Elle veut donc être une église sans l'être, et en étant cela surtout ; et voici comment maître Hiram la dépeint, suspendue entre l'inconséquence et la logique, et comment il la glorifie d'être, par nature, toute contradictoire :

La Franc-Maçonnerie c'est une association... une institution... ce n'est pas cela, c'est *plus que cela.* Soulevons tous les voiles au risque de provoquer des protestations. La Franc-Maçonnerie c'est *une église:* la *contre-église*, le *contre-catholicisme*, *l'autre église*, *l'église de l'hérésie, de la libre-pensée ;* l'église cathotique étant considérée comme l'église type, la première, celle du dogmatisme et de l'orthodoxie.

...Les caractères ou manières d'être psychiques des hommes, comme les tempéraments ou manières d'être physiques, se classent suivant leurs ressemblances et leurs dissemblances en groupes, séries, familles, genres et espèces, lesquels sont différents selon le point de vue auquel on se place pour considérer l'humanité. Le point de vue actuel est celui de l'*opinion.* Vivant, au milieu de la Nature, les hommes sont obligés de connaître celle-ci, au moins partiellement et d'avoir une opinion sur les rapports de la Nature avec eux et sur ceux des diverses parties de la Nature entre elles. Pour la formation de

ces opinions, les hommes, conformément à leur caractère, suivent deux méthodes. Tantôt, et c'est le cas de beaucoup le plus fréquent, ils acceptent les idées qui ont cours autour d'eux, qu'enseignent des hommes qui sont la personnification de la société et qu'on nomme des prêtres ; d'autres fois, et c'est le cas le plus rare, ils se font des idées propres par leurs observations et leurs réflexions. Dans le premier cas, il y a *croyance*, dans le second il y a *hérésie*; dans le premier cas également, il y a *dogme* ou enseignement : dans le second, libre-pensée ou *autodidactisme*. C'est à propos de la grosse question de l'origine du Monde et de son *gouvernement* que se manifestent principalement les deux caractères. On dit que l'opinion de la majorité est la bonne doctrine ou *orthodoxie*, et que celle de la minorité est l'autre doctrine, ou *hétérodoxie*. Les opinions communes sur l'origine du monde et son gouvernement constituent ce qu'on appelle des religions [1].

...Il y a l'hérésie négative et individuelle. Un homme exerce son esprit critique sur la religion dont il est un adepte par héritage. Le fond, ou une partie de cette religion lui paraît faux, il cesse de croire complètement ou partiellement. C'est bien un hérétique, puisqu'il a choisi : il a choisi une *opinion négative*. Souvent, l'hérétique individuel essaie de remplacer par une opinion nouvelle l'opinion ancienne éliminée; quelques-uns, très rares, acceptent l'état d'esprit qualifié aujourd'hui de *positif*, lequel consiste à ne pas avoir d'opinion sur les questions qui échappent à la compétence de la raison, c'est-à-dire sur tout ce qui a trait à la cause première et à la cause finale.

Les hérétiques individuels sont encore plus rares

que les hérétiques collectifs, ils le furent surtout autrefois, à l'époque où l'Eglise catholique, maîtresse de l'enseignement, était une institution d'Etat. Il en existait cependant et on les appelait des *libertins*, mot sur lequel les églises avec leur mauvaise foi habituelle ont jeté la diffamation, les églises sorties d'une hérésie — les églises protestantes par exemple — aussi bien que les églises orthodoxes. Les libertins ou libres-penseurs étaient condamnés à l'hypocrisie, obligés de feindre la croyance, de pratiquer ouvertement le culte officiel. Il ne leur venait point l'idée de s'associer, de constituer, *eux aussi*, *une église* pour devenir une force. Quelle aurait été d'ailleurs, la doctrine de cette église ? On s'associe pour une affirmation et non pour une *négation*. Les choses en étaient à ce point, lorsque parut en France la Franc-Maçonnerie qui affirmait la doctrine de *la liberté individuelle de conscience* : le mot de ralliement était trouvé.

L'*église de l'hérésie* — et non une église hérétique — c'est-à-dire l'association des fidèles croyants à la liberté, *était fondée*.

En fait, c'était un instrument de *lutte* qui venait d'être forgé. La raison d'être de la nouvelle église c'était *la guerre à l'église catholique* intolérante et tyrannique; le but poursuivi, c'était la conquête de la liberté, dans la Franc-Maçonnerie d'abord, dans la société profane ensuite. S'il n'y avait pas eu d'église tyrannique au XVIIIe siècle, la Franc-Maçonnerie ne serait pas née en France ou s'y serait vite éteinte ; si le parti clérical n'était pas aujourd'hui très puissant, elle serait menacée de dissolution. Le dogmatisme, tenu en échec par la nécessité de réunir le plus possible d'adversaires de l'Eglise, tenterait

de s'emparer de la Franc-Maçonnerie. Les uns voudraient imposer le spiritualisme, d'autres le matérialisme, les compétitions humaines s'en mêleraient. Il est nécessaire à la Franc-Maçonnerie d'avoir un ennemi devant elle [2].

Pour la Maçonnerie, tout ce qui ne lui appartient pas est l'ennemi.

Il lui faut donc posséder le gouvernement ; et elle en a poursuivi et réalisé la conquête. Cette « église » anti-catholique prépare, rédige et applique les lois civiles, assujettissant à son autorité les institutions sociales, les mœurs, les consciences.

II. — Entraîné jadis dans les Loges et les ayant quittées par horreur de la tyrannie et de la fourberie qu'on y respire, M. Copin-Albancelli a beaucoup contribué à éclairer le public sur leur esprit, sur leurs menées, sur leur influence. Il a engagé contre la Maçonnerie une lutte méthodique et peu à peu, avec le concours d'hommes résolus, projeté la pleine lumière sur un fait capital qui, bien que très certain, paraissait invraisemblable : en France, vingt-cinq mille individus organisés dans une hiérarchie et dans une discipline puissantes sont les agents d'une politique sectaire et d'une philosophie anti-chrétienne. Instruments à la fois volontaires et aveugles, en même temps dupes et complices, despotes asservis, pour la plupart ignorants fanatiques et vulgaires ambi-

tieux, attachés à des rites dont ils ne comprennent pas le sens, ces hommes entretiennent dans notre pays la lutte religieuse où il épuise ses forces, où il risque de se dissoudre.

M. Copin-Albancelli et, avec lui, MM. Jules Lemaitre, de Marcère, Prache, Goyau, Nourrisson, montrent agissante et envahissante la fourberie jacobine dont chaque Loge est le foyer. Ils disent au Maçon : — Quel besoin éprouves-tu de te cacher si tu aimes la lumière et pourquoi tes serments d'obéissance aveugle si tu as le souci de ta conscience et de ta liberté ? — C'est le résumé des démonstrations faites à présent devant la foule, non plus seulement par des historiens voués aux recherches compliquées dans le domaine mystérieux des conspirations ; non plus seulement par des catholiques qui suivent la voie que les Pontifes ont marquée ; mais aussi par des écrivains indépendants, que la droiture et la fierté de l'âme ont transformés en apôtres et en soldats.

On ne se représente plus guère l'époque où trois ou quatre auteurs, de loin en loin, étaient seuls occupés à recueillir des renseignements sur les procédés et l'esprit des sociétés secrètes. Alors, les hommes qui s'imposaient ce devoir passaient pour des illuminés, surtout s'ils s'avisaient de commenter les théories de l'illuminisme. Et, en effet, il est arrivé que certains sont devenus les victimes de l'ennemi auquel ils portaient des coups redoutables. Dans ces luttes,

le danger de l'obsession n'est pas le moindre. On arrive parfois à se laisser absorber par l'idée que l'on combat. L'idée est subtile ; elle a sa puissance de séduction, qui peut venir de la force même et de la profondeur de sa perversité. Mais il est bien certain aussi que ce n'est pas sans une nécessité rigoureuse que Louis Blanc, par exemple, retraçant les origines de la Révolution, consacrait tout un long chapitre à l'œuvre des sociétés secrètes. Henri Martin, anti-catholique dans l'âme, déclarait que « la Franc-Maçonnerie a été le laboratoire de la Révolution » [3].

Au milieu du siècle qui vient de finir, les conspirations italiennes étaient le centre de la politique générale. On ne pouvait l'ignorer, mais on se persuadait que cet esprit et cette activité ne convenaient qu'à un seul peuple ; et même, souvent dans leur milieu, les Maçons passaient pour de simples rêveurs. Quand les Papes renouvelaient les traditionnelles censures contre les sociétés secrètes, le gros public s'imaginait que c'était une manifestation naïve. Lorsque le Père Deschamps, par exemple, montrait la Maçonnerie ourdissant le plan de la conspiration internationale, il paraissait raconter un roman fantastique. On se persuadait que le complot avait disparu avec l'événement qui en était sorti. Bref, la foule ne croyait pas aux Maçons. Eux continuaient de se recruter et s'emparaient de la politique comme d'un bien qui leur aurait appartenu par droit naturel. Un jour on s'aperçut

qu'ils étaient partout et qu'ils possédaient la plupart des influences. Ils continuaient de déclamer contre le cléricalisme. Ils assuraient que le clergé voulait établir dans les carrières civiles l'usage du billet de confession; et les infatigables Tartufes, ayant répandu cette crainte, en profitaient pour introduire en tout lieu leur esprit, leur rite, leur sujétion. Le moindre aspirant à un emploi, le moindre candidat à un mandat électoral devait solliciter l'appui de quelque Loge. Pour avancer dans une carrière il fallait, il faut encore bien souvent montrer le signe d'affiliation, être incorporé, immatriculé, marqué. Leur étonnante victoire, remportée par une plus étonnante hypocrisie, les a rendus imprudents. Ils ont fait des prodiges d'insolence et de maladresse et ont ainsi attiré sur eux l'attention de beaucoup d'hommes intelligents, qui ne pouvaient admettre qu'un pays fût le prisonnier d'une secte. Alors, d'autres exploiteurs ont surgi, qui ont tiré parti des révélations soudainement multipliées pour les transformer en fariboles et gagner un argent très sale. Mais, heureusement, des esprits distingués, judicieux et courageux, ont réduit la part des exagérations et groupé un grand nombre de faits qui sont désormais inattaquables. Le rôle politique des Maçons apparaît dans des documents que nul sectaire ne peut désavouer. D'autres pièces, destinées à l'intimité des Loges, en sont sorties tout de même ; et l'odieuse et

abrutissante organisation s'étale au grand jour.

On a enfin devant les yeux l'armature qui soutient cette machine.

Le dessein et l'agencement en sont habiles.

Si nous avions suivi autrefois le travail des Loges, nous aurions vu se former peu à peu tout le plan dont la réalisation nous opprime et que tant de gens prennent pour une œuvre instantanée et fortuite.

Rien ne s'improvise, surtout en matière de propagande et d'institutions. Tout effet rapide a été précédé d'une préparation lente, selon une méthode logique. Comme le bien, le mal est assujetti à la nécessité du labeur persévérant et régulier. Ces explosions de haine antireligieuse qui semblent se produire spontanément, sont le résultat de longues menées. Il a fallu assiéger le monde des esprits et des cœurs, y creuser des tranchées, y répandre des matières inflammables.

Il a fallu un programme, une direction, une discipline, une hiérarchie.

Au premier abord, ce n'est rien, c'est vulgaire et ridicule cet ensemble de *trois cents loges* françaises où de simples bourgeois se réunissent périodiquement pour conquérir la pensée publique. Soit. Mais si l'on essaie de constituer, en sens opposé, une œuvre analogue, on s'aperçoit que les concours font en général défaut. Dans les chefs-lieux d'arrondissement, réunir,

tous les quinze jours, une trentaine d'individus, qui viennent s'ennuyer à en écouter un qui s'amuse, ce n'est pas une petite entreprise. Les conservateurs et les libéraux ont l'habitude de s'en moquer. Mais les Maçons la prennent au sérieux. Et qui l'emporte finalement ? La même pensée et le même instinct, cultivés dans ces trois cents Loges, acquièrent une précision et une vigueur qui leur permettront d'envahir ensuite tous les milieux. Chaque Loge a un ou deux membres qui sont moins ignorants que les autres et qui entretiennent l'activité, qui suggèrent, qui dirigent.

N'oublions pas qu'au sein de la Maçonnerie la hiérarchie et la discipline sont établies très solidement et qu'elles fonctionnent. Elles ne sont point parfaites ; elles n'atteignent pas leur effet à coup sûr ; elles n'accomplissent pas l'impossible : mais en général cependant elles agissent avec régularité et elles développent ainsi une grande force. Chez nous, un conférencier apparaît de loin en loin, prononce son discours et s'en va ; l'impression produite ne durant guère beaucoup plus que le bruit des applaudissements. Chez les Maçons, la réunion et le discours se répètent périodiquement, à chaque quinzaine. Par des degrés divers, les deux ou trois individus intelligents de chaque Loge sont rattachés à l'autorité centrale, permanente, toujours active, qui fournit des idées et provoque des résolutions. Mêlés aux imbéciles et aux ba-

dauds, les hommes importants de la Maçonnerie les exploitent et, les dominant, les font voter. Vingt-cinq mille électeurs, c'est bien peu ! Mais non, puisqu'ils sont groupés, associés, hiérarchisés et qu'en face d'eux il n'y a qu'une poussière ! S'ils représentaient la simple force proportionnée à leur nombre, on ne verrait pas tant d'avocats, de médecins, de professeurs, solliciter leur estampille.

En quelques lignes, éloquentes comme la vérité, M. de Marcère a résumé une explication qui devrait être la règle des hommes indignés par la tyrannie maçonnique : « La Franc-Maçonnerie a triomphé au sein d'une société amollie, fatiguée, intellectuelle, pharisaïque, sceptique avec indifférence, énervée par l'avortement de ses chimères ; et elle a triomphé parce qu'elle a une foi, un but et une volonté. Et de même ses disciples, qui sont des instruments serviles, ont eux aussi cette foi, ce but et cette volonté pareils. M. Combes, qui est un renégat, est aussi un croyant. Il a embrassé la foi adverse » [4].

Quant aux idées qui s'élaborent dans les hauts conseils maçonniques et qui, par le canal des Loges, pénètrent le pays en long et en large, elles constituent une force envahissante, tyrannique et destructive. Elles blasphèment, elles mentent, elles déraisonnent, mais elles étendent leurs ravages. Apprenons donc au moins comment manœuvrent nos ennemis et ce qu'ils veulent faire de nous.

Les ouvrages, livres, brochures ou rapports, de MM. Copin-Albancelli, Nourrisson, Jules Lemaitre, Georges Goyau, Prache, François Veuillot, Tourmentin, constituent un arsenal de preuves.

Un journal hebdomadaire, qui s'appela d'abord *A bas les tyrans !* et qui est devenu *La Bastille Maçonnique*, rédigé par de vaillants écrivains, à la tête desquels, selon toute justice, a été placé M. Copin-Albancelli, ce journal fournit en abondance des pièces et des indications. Là on aperçoit le plan ; là on suit la marche de la puissance sectaire ; là, les mesures préparées dans le secret et destinées à la propagande secrète sont exposées au plein jour. De cet amas jaillissent des impressions très vives et très nettes.

Révéler la force de la Maçonnerie, est-ce une méthode habile pour combattre la secte ? Quelques personnes en doutent ou sont même persuadées du contraire. MM. Copin-Albancelli et Nourrisson ont maintes fois réfuté cette critique.

Ils admettent que la Maçonnerie, ingénieuse à tout exploiter, a bénéficié parfois des attaques dont elle est l'objet. Signalée comme une autorité toute-puissante, elle a attiré vers elle mille ambitions qui cherchaient leur voie ; elle a augmenté encore son prestige de mystère et de crainte. Les intrigants et les badauds, qui se tournent d'instinct du côté de la force, sont allés vers celle-là. Aurait-elle eu vraiment la chance

d'être servie aussi bien par ses adversaires que par ses amis ? Ce serait inouï jusqu'au fantastique. L'objection émane de personnes qui ne nient pas la puissance de la secte. Cette puissance étant réelle, il faut bien la dévoiler, puisque, pour la combattre, on a besoin d'avoir avec soi l'opinion publique. D'ailleurs, si beaucoup d'ambitieux vulgaires, après avoir hésité plus ou moins longtemps sur la direction à suivre, ont couru vers les Loges, bon nombre d'honnêtes gens et d' « esprits droits », qui s'étaient laissé entraîner, ont rebroussé chemin, dit M. Nourrisson. Il constate encore que les masses populaires commencent à se défier de « ce pouvoir qui les dirige et qui les tient à l'écart ». Enfin, beaucoup d' « esprits éclairés », des hommes politiques et des écrivains, reconnaissent la gravité du mal qu'ils avaient nié jusqu'alors » [5]. Donc, il y a, dans l'opinion publique, un progrès en faveur de la vérité et de la liberté.

Evidemment, il importe de savoir par quels procédés les Loges ont étendu leur influence et se sont emparées du pays.

Un regard de ce côté permet de s'assurer que l'histoire du mouvement libre-penseur socialiste, philosophique, politique et pédagogique, se confond avec la marche de la société secrète.

Ce fut pour beaucoup de gens une surprise, lorsqu'en 1875 Jules Ferry reçut l'initiation en compagnie de Littré. Quel besoin avait-il de

l'appui de la Loge, puisqu'il faisait partie du personnel où l'on allait bientôt recruter les ministres ? C'est précisément parce qu'il voulait devenir ministre qu'il demandait l'affiliation maçonnique. L'heure de la grande opération scolaire s'avançait ; la Ligue de l'enseignement et la Maçonnerie vivaient dans une alliance étroite, visant le même but, travaillant sur les mêmes données et avec des moyens identiques : instrument de la Ligue, Jules Ferry devait posséder l'investiture par l'équerre et par le triangle. Naïf comme le sont d'ordinaire les hommes voués aux grands travaux scientifiques, Littré servait de paravent. Sans le comprendre, il remplit encore un autre rôle. Invité à dire quels sont les rapports de l'homme et de Dieu, il expliqua, avec l'imperturbable impuissance de la philosophie dite « positive », que, ne possédant aucune certitude sur l'existence d'un Créateur et pas davantage sur l'origine de l'homme, il ignorait quels rapports pouvaient exister entre eux et concluait, tacitement, qu'il ne devait pas y en avoir.

La manifestation paraissait lamentable et puérile. Au fond, elle était très importante. Alors, la Maçonnerie française se préparait à rayer de ses statuts la déclaration de la croyance en Dieu. M. Georges Goyau n'a pas eu de peine à établir par des dates la concordance de ces deux faits[6]. La secte s'appliquait à elle-même le principe de laïcisation qui allait bouleverser notre enseignement public.

On voit ici la méthode de préparation et de gradation qui dirige l'effort des énergumènes. Ceux-là vocifèrent autant qu'ils veulent et autant qu'ils peuvent, mais leur élan est dirigé. Suivant le mot très exact de M. Copin-Albancelli, on les suggestionne. Le vaillant écrivain, le conférencier éloquent cite mille preuves de ce procédé. Il montre comment toutes les lois anti-religieuses qui sont présentées à la Chambre ont été d'abord confectionnées au sein de la Loge. C'est le Conseil d'Etat de notre régime parlementaire. Chaque numéro du journal La *Bastille Maçonnique* rend visible et saisissable l'influence directe de la Maçonnerie sur la production législative.

Ce fait de 3 ou 400 francs-maçons installés dans les Chambres est vraiment le symptôme d'une situation extraordinaire.

Le premier, depuis dix ans, M. Copin-Albancelli a eu l'idée toute simple et très pratique de comparer le nombre des Maçons répartis en Loges et leur nombre au Palais-Bourbon et au Sénat. Trois ou quatre cents législateurs maçons pour vingt-cinq mille affiliés : il y a là une formidable concentration d'influence.

Et comment s'exerce-t-elle ? M. Copin-Albancelli l'a expliqué dans plusieurs discours : « Un franc-maçon député est soumis à sa Loge ; sa Loge lui demande des explications et, au besoin, le juge. La Maçonnerie convoque les députés devant le Conseil de l'Ordre pour les entendre sur

les lois qui doivent être soumises à la Chambre. Autrement dit, entre l'électeur et l'élu, un intrus s'est glissé : la Maçonnerie. Le député retrouvera ses électeurs... au bout de quatre ans. Il retrouve la franc-maçonnerie tous les jours ». L'organisation, la procédure, la surveillance et la tyrannie, l'orateur les a vues pendant six ans fonctionner comme les pièces d'une vaste machine construite avec un art supérieur. Dans les Loges on rencontre beaucoup d'imbéciles, mais ces imbéciles-là ne se dirigent pas tout seuls. Le troupeau stupide est, sans le savoir, conduit par des gens retors, lesquels reçoivent l'impulsion d'une pensée ingénieuse et même profonde. Les personnages importants choisissent leurs hommes de confiance avec une psychologie raffinée et ordinairement sûre. Envers M. Copin-Albancelli ils se sont trompés, mais pas sottement. Ils avaient très bien discerné son intelligence élevée et vigoureuse, sa volonté fière, son dévouement courageux. C'était une précieuse recrue. Aussi, après lui avoir fait franchir les échelons de la Maçonnerie... ordinaire, était-on disposé à lui ouvrir des perspectives plus hautes. Il a raconté comment de nouvelles suggestions lui furent faites, lorsqu'il devait croire qu'il connaissait tous les secrets :

« En Maçonnerie, on ne connaît que ce qui se passe autour de soi, on ignore ce qui se passe aux étages supérieurs. Quelque temps avant que je la quittasse, le Souverain Maître du Chapitre

auquel j'appartenais m'appela : « Vous êtes à même de savoir la toute-puissance de la Franc-Maçonnerie, tout en vous rendant compte de la médiocrité des éléments qui la composent — c'est le Souverain Maître qui parle, messieurs — que pensez-vous d'une association secrète de mille personnes ne cherchant pas à grossir leur nombre, mais intelligentes, se choisissant entre elles, travaillant dans un but commun et donnant aux autres leur direction ? » Je répondis qu'une pareille association serait infiniment plus puissante encore. « Elle existe, me dit-il, et j'ai le droit de vous y faire entrer ». A cette époque, j'avais déjà, fermement arrêté, le dessein de quitter la Maçonnerie. J'en fis part à mon interlocuteur, qui n'eut qu'un cri : « Oh ! supposez que je n'ai rien dit » [7].

La Maçonnerie, qui s'est emparée des pouvoirs publics et des administrations ; qui règne et qui gouverne et qui s'enivre de son triomphe, ne dédaigne pas les avantages secondaires et elle sait y voir de précieuses garanties ; par exemple dans la dispense de la loi qui concerne le dépôt des imprimés et dans la dispense de l'impôt. M. Prache, député de la Seine, a révélé ce favoritisme.

Après une attente de dix-huit mois et un nombre incalculable d'ajournements, l'interpellation de M. Prache sur la Franc-Maçonnerie vint en séance le 17 juin 1904 ; et la Chambre entendit

exposer l'organisation et, si l'on peut dire, l'esprit des Loges. M. Prache connaît bien son sujet. C'est pourquoi non seulement il l'a traité avec aisance, mais pourquoi aussi il a pu s'en tenir à un petit nombre de faits, volontairement choisis parmi les choses les plus simples. Il est évident que le fait qui concerne l'absence de dépôt du *Bulletin du Grand-Orient* se réduit à quelques détails très simples, considérés en eux-mêmes. Ce recueil devrait, comme tous les imprimés, être déposé en double exemplaire au ministère de l'intérieur, afin qu'un exemplaire fût transmis à la Bibliothèque nationale, où n'importe qui aurait le moyen de le consulter. Or, depuis 1896, ledit *Bulletin* est introuvable à la Bibliothèque. Les F.·. l'ont baptisé *Compte rendu* et, sous ce prétexte, se sont dispensés du dépôt. Petite manœuvre frauduleuse... Oui, sans doute, mais elle prend un aspect curieux et même étrange, si l'on considère qu'elle ne pourrait être accomplie impunément par aucun groupe, par aucun individu qui ne relèverait pas de la Maçonnerie. La loi du 29 juillet 1881 exige (article 3) que tout imprimé soit déposé en double exemplaire, sous peine d'une amende de 16 à 300 francs. Qu'une personne particulière ou une association, ayant fait imprimer un *Bulletin* quelconque dénommé compte-rendu ou autrement, que cette personne ou cette association s'abstienne du dépôt, vous les verrez immédiatement relancées par des agents du ministère de l'in-

térieur, déférées à la justice et condamnées. Observez encore qu'en pareil cas les magistrats de Parquet se sentent beaucoup de zèle. On les voit sans retard courir sus à l'auteur de l'infraction. En ce genre, il n'y en a pas de petites pour eux. Néanmoins, depuis huit ans, l'imprimeur du *Bulletin* maçonnique se dispense du dépôt et n'est inquiété par aucun fonctionnaire, malgré les réclamations qui se produisent dans le public. Car, bien entendu, des réclamations ont surgi, et répétées. On s'en est pris à l'éminent directeur de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle. Il a, chaque fois, été réduit à répondre en substance : — Que voulez-vous ! Voilà des années que moi-même je réclame, sans jamais rien obtenir. — Le ministère est sourd, même aux plaintes de la Bibliothèque nationale, parce que la Maçonnerie préfère demeurer à l'abri des investigations indiscrètes. Le gouvernement, qui a sur les bras tant de besognes, s'impose encore celle-ci, singulière pour un gouvernement : que le *Bulletin du Grand-Orient*, ses rédacteurs, son imprimeur, puissent toujours échapper à la loi. Les Maçons, quelque penchant qu'ils aient pour les privilèges, ont voulu cependant dissimuler la faveur dont ils bénéficient en matière de dépôt. Alors, ils ont imaginé une subtilité, inconcevable pour d'autres que pour eux : ledit *Bulletin* ne doit pas être considéré comme un document destiné à la publicité parce qu'il forme un compte rendu confidentiel... Confidentiel ? a demandé M. Prache

avec ironie. Une confidence qui est transmise à toutes les Loges et qui parvient ainsi à l'oreille de 17,000 ou de 18,000 citoyens français, enfin à bon nombre d'étrangers, puisque les fédérations étrangères reçoivent ces communications ! La subtilité devient une grosse farce, et celle-ci se continue avec la protection du gouvernement. De même, le Grand-Orient est dispensé de la taxe qui devrait atteindre le million et demi qu'il possède à Paris, en immeubles. Mais pas de taxe pour les Maçons. Ils font la loi et, pour s'y soustraire, ils obtiennent le concours de toutes les administrations publiques. Est-ce que ces deux faits, d'ordre secondaire assurément, n'ont pas une signification très étendue ?

Un résumé des principales décisions votées par quelque réunion annuelle du Grand Orient de France suffit à faire juger combien est active et complète l'influence de la Maçonnerie sur le travail des chambres législatives et sur la politique du gouvernement.

Puisons, par exemple, dans l'un des résumés que M. Nourrisson a composés avec les documents du congrès de 1902 [8]. Dès la première séance, le Convent adopte en principe la proposition de remercier le F.·. Combes pour « l'énergie de son attitude en face de la Congrégation ». Bientôt après, une adresse est approuvée, qui, portée au président du conseil par les membres du bureau du conseil maçonnique, engagera le gouvernement à « persévérer et même à

redoubler de zèle ». Le congrès adopte un vœu de l'*Egalité-Travail* de Montpellier qui accueille les plaintes des « professeurs et instituteurs républicains » et « invite le ministre de l'Instruction publique à épurer l'Administration de l'instruction publique et notamment à laïciser la direction de l'enseignement primaire ». L'injonction vise le directeur de l'enseignement primaire, accusé de « combattre clandestinement les instructions du ministre » et d'avoir empêché « la pénétration dans l'école laïque du *Manuel de morale et d'instruction civique* de MM. Aulard et Bayet fils ». A la séance du 20 septembre, on décide que les devoirs envers Dieu seront supprimés dans le programme de l'enseignement primaire, afin, d'abord, d'infliger une « leçon » au « ministre ». Autre leçon : Le convent approuve un *Commentaire de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, ouvrage « recommandé par M. Ferdinand Buisson, qui a été le directeur de l'enseignement primaire et qui est, en somme, l'initiateur du mouvement de laïcisation des écoles primaires en France ».

Les vœux en faveur de la laïcisation complète de l'enseignement se suivent, pressés, accueillis avec enthousiasme : défense aux instituteurs d'accompagner les enfants aux offices sous prétexte de faire concurrence aux écoles congréganistes ; suppression des aumôniers dans l'enseignement secondaire : les élèves dont les familles tiennent à l'enseignement religieux

seront conduits « à ces cours accessoires » comme ils le sont actuellement « aux exercices spéciaux d'équitation et de natation ». Avis à l'administration de réorganiser le lycée et le pensionnat de la Martinique avec un personnel « imbu de l'esprit laïque ». Conformément au vœu de deux Loges de Paris, le convent encourage la création de cours d'adultes, de patronages, de sociétés d'anciens élèves. Il voudrait voir dans chaque école un « foyer laïque » dont le rôle serait analogue à celui du conseil de fabrique, l'école « devant, par sa lumière bienfaisante, resplendir au lieu et place de l'Eglise ».

Le Convent adopte un rapport réclamant « la réforme de l'enseignement dans le sens de l'entière neutralité et du monopole de cet enseignement par l'Etat ». Il ratifie les vœux émis par le congrès de la libre-pensée à Genève et ces vœux entre autres : « 1° Que dans tous les pays, tous les enfants des deux sexes reçoivent, dans des écoles mixtes, la même éducation rationnelle, intégrale, commune et gratuite ; 2° Que l'enseignement devienne un service public ; à la condition que : 1° les maîtres soient laïques et ne puissent enseigner que la raison et la liberté ; 2° l'indépendance matérielle et intellectuelle des éducateurs soit garantie, comme doit l'être celle des magistrats ».

Cette comparaison pourrait faire supposer que la magistrature actuelle a l'honneur de plaire aux Maçons. Mais il s'en faut de tout.

Aussi le convent, stimulé par le F.·. Chauvin, se montre-t-il désireux et pressé de voir réformer la magistrature. La suspension de l'inamovibilité ne lui suffirait pas : il exige que les magistrats soient soumis à l'élection populaire.

La Maçonnerie règle toutes choses. Elle intervient dans le service intérieur des ministères, transmettant elle-même aux chefs ses dénonciations et ses exigences. Les traitements des prêtres sont supprimés en grand nombre : ce n'est pas assez ; aussi le F.·. Chauvin s'est, de sa personne, rendu à la direction des cultes et s'est plaint avec l'autorité dont dispose un membre du Convent Maçonnique. Le directeur ayant confessé qu'une multitude de délits et de « crimes » commis dans la prédication demeurent impunis, quoique les dossiers d'affaires si graves soient chaque jour portés au ministre et s'étant excusé de n'avoir pas fait davantage en disant que c'est l'affaire du ministre, le F.·. Chauvin reprend : « C'est aussi la nôtre ». Le Convent, en effet, se hâte de réclamer l'application, dans leur plus grande rigueur, « des mesures de punition, de répression et d'ordre » afin de « tenir les prêtres en bride jusqu'à la dénonciation du Concordat, qui ne doit pas être perdue de vue ». Le Convent se félicite d'avoir vu, dans la marine « les mômeries du vendredi dit saint » supprimées par le F. de Lanessan et revendique le mérite d'avoir dicté impérativement, lors du congrès de 1900, une mesure si nécessaire. Mais

la marine attend d'autres améliorations, pour lesquelles le zèle du F.·. Pelletan lui-même a besoin d'être renforcé. Donc, un membre de l'assemblée maçonnique, député ou sénateur, devra, par ordre du Convent, aller relancer le ministre et faire supprimer la messe de rentrée du *Borda* et « la cérémonie grotesque de la bénédiction des navires de l'Etat ». Nous savons que la volonté maçonnique a eu bientôt satisfaction là-dessus, comme sur tant d'autres objets. La Maçonnerie règle toutes choses : elle a bien réglé le service des ordonnances près des officiers, même le salaire des ouvriers dans les arsenaux, le repas des officiers en commun et même le maintien ou la suppression des musiques militaires ! En 1890 un orateur du convent annonçait que, dans dix ans, la Maçonnerie aurait « emporté le morceau ». Alors disait-il, « *personne ne bougera plus, en France, en dehors de nous !* Il a bien prophétisé, celui-là !

Contre le catholicisme, les déclarations de haine abondent au point de devenir monotones, quoique toujours furieuses, après avoir été pendant longtemps plus ou moins voilées. Maintenant, elles ont la franchise de l'animosité qui se croit toute-puissante et qui se grise de son triomphe. Les congrès et les convents dont M. Nourrisson résume les vœux ont proclamé, en frémissant de joie et de fierté, que la lutte va enfin être conduite directement contre les consciences. Au convent de 1903, le F.·. Hub-

bard, après avoir célébré la ruine des congrégations comme une des étapes du programme, s'est écrié : « Nous commençons à nous mettre en face de l'Eglise ». Le F.·. Debierre aime à dire : « Tant que nous n'aurons pas *transformé le cerveau* de nos concitoyens ; tant que nous n'aurons pas *pétri* autrement *le cerveau de nos enfants*, j'estime que nous n'aurons rien fait pour l'avenir de la libre-pensée ».

Avec l'autorité de l'homme qui s'est mêlé de près aux choses politiques, avec la vigueur et le courage du citoyen qui discerne pleinement le danger dont sa patrie est menacée, M. de Marcère montre dans l'action maçonnique « la série des événements auxquels nous avons assisté depuis près de trente ans sans bien les comprendre »[9].

Enfin l'attention s'est éveillée même dans des milieux où, jusqu'à présent, la Maçonnerie rencontrait une aveugle et tenace complicité. Là, enfin, des impressions nouvelles se font jour, ainsi que vient d'en prendre acte un publiciste de grand mérite, M. Henri Langlais, rédacteur en chef de la *Dépêche* de Lille. A propos du dernier convent, M. Langlais faisait cette remarque :

Personne ne doit bouger en France sans leur permission ; mais chez un peuple où l'on est assez friand de bouger sans demander la permission de personne et où l'on obéit volontiers, mais à condition que le fil soit ténu et que la main soit légère, la

prétention de cette autocratie quasi-sacerdotale de pontifes individuellement assez médiocres et collectivement tout à fait odieux, a paru insupportable.

Et voilà pourquoi, même dans les milieux les moins enclins aux préoccupations confessionnelles, nous assistons, en ce moment, à une sorte de répulsion instinctive en apparence, mais au fond parfaitement raisonnée et raisonnable contre la Franc-Maçonnerie,

Pour que des sceptiques jusqu'ici indifférents aient pu en arriver à cette nouvelle conception du rôle de la Franc-Maçonnerie, dégagé des diableries mystiques dont on cherche parfois à l'entourer, mais basé sur une très réelle et très tangible action anti-religieuse et antisociale, il faut véritablement que le danger se soit montré avec une netteté particulière.

Certes, les personnes dont nous parlons restent assez insensibles aux dogmes révélés et n'aspirent nullement à disputer au roi d'Angleterre le titre de « défenseur de la foi », mais elles ont cette idée très nette qu'il y a là une tyrannie insupportable et qu'il faut secouer le joug. Cette lutte contre l'action des Loges n'a, dans leur esprit, rien de confessionnel, elle se fait au cri de : « A bas les tyrans ! »

III. — En effet, par ses audaces, le Convent de 1904 a exaspéré le *Temps* lui-même, qui jusqu'alors affectait de sourire de l'importance attribuée à la Maçonnerie. Très haut, ce journal fit entendre contre l' « ukase du Convent » une protestation irritée, qui avait aussi le caractère d'un aveu :

Le convent maçonnique a définitivement réglé

l'ordre du jour de la Chambre. Lorsque les députés rentreront, dans quelques semaines, peut-être seraient-ils embarrassés pour choisir entre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'impôt sur le revenu, la loi militaire, les retraites ouvrières. Grâce au Grand-Orient de France, ces tâtonnements préalables et ces lenteurs seront épargnés à la Chambre. On sait que la maçonnerie est dirigée par un « grand collège des rites », qui remplit dans cette religion spéciale le rôle de la congrégation de la Propagande dans la religion catholique. Le Sacré-Collège des Rites maçonniques a réglé, comme il convenait, le rite de la rentrée parlementaire...La décision du convent a été rédigée en style vulgaire à cause des profanes. Elle demande au président du Conseil « de « faire discuter *simultanément* la séparation des « Eglises et de l'Etat et la Caisse des retraites ou- « vrières ». Le président du Conseil n'a plus qu'à viser cet ordre supérieur, revêtu du sceau du Sacré-Collège des Rites et à le transmettre à la *foule docile* qui s'assemble au Palais-Bourbon. En temps utile parviendront aux députés, par la même voie, les textes qu'ils devront adopter dans l'un et l'autre de ces deux projets. Ils n'ont donc pas à s'effrayer de ce mot terrible : *simultanément*. La besogne leur sera mâchée, comme on dit ; et puisqu'ils ont si bon estomac, il ne leur en coûtera rien de la ravaler... Et nos arrière-petits-neveux admireraient plus tard, au musée Guimet, salle des superstitions, un album de vues intéressantes réunies sous ce titre : *Une cérémonie religieuse au commencement du vingtième siècle ; le vote de la séparation de l'Eglise et de l'Etat par la Chambre des députés* (rite du Sacré-Collège maçonnique).

Car le *gouvernement* et les *députés obéiront* à la consigne. Le convent a été bien bon de n'ordonner que le vote *simultané* de deux projets de loi. Il aurait pu l'ordonner *mécanique* et l'appliquer à quatre projets au lieu de deux... Le prochain conseil des ministres examinera s'il est bien nécessaire de se presser pour réunir le Parlement officiel, puisque nous avons un Parlement bénévole dont l'autre n'a plus qu'à enregistrer les *volontés souveraines* [10].

Sans doute, quelques libres-penseurs importants ont refusé d'être immatriculés aux Loges: Paul Bert n'en était pas ; M. Clemenceau n'en est pas ; M. Ferdinand Buisson dit qu'il n'en est pas ; M. Ranc n'en est presque plus. Affaire d'amour-propre, de tempérament et de circonstance; et enfin peu importe, puisqu'ils travaillent pour la Maçonnerie et qu'ils bénéficient de tout l'appui réservé aux Enfants de la Veuve.

Ainsi donc, emporté par une indignation assurément très légitime mais dont il paraissait lui-même étonné, le *Temps* à son tour dénonçait l'autoritarisme qu'un évêque, l'année précédente, avait flétri d'un nom qui restera : la « Terreur maçonnique ».

En novembre 1903, devant le congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, déplorant l'assujettissement des catholiques, « auxquels il est interdit d'aller à la messe le dimanche et interdit de faire leurs Pâques, sous peine de perdre

leur gagne-pain », montrait la « Terreur maçonnique » établie sur « six cent mille fonctionnaires, plus d'un million de commerçants et de pauvres ouvriers » [11]. Cette éloquente et courageuse parole épiscopale exprimait la vérité pure et simple.

Pure et simple : incroyable pourtant. Les historiens auront peine à comprendre que les choses dont nous sommes les témoins, et aussi les victimes, se soient passées telles qu'elles se passent, depuis assez longtemps déjà. Ils diront que notre génération prit la singulière habitude de se laisser gouverner en dehors de toutes les conditions connues et même à l'opposé des conditions réputées possibles.

La France est la proie des sectaires. Ils se sont emparés de tous les services publics ; ils manient comme une pâte molle un peuple qui fut longtemps glorieux par ses instincts d'indépendance et de fierté. Ils se vantent de la pétrir à nouveau et de lui insuffler une âme nouvelle ; et ils accomplissent cette œuvre inimaginable.

Si encore ils étaient conséquents avec leurs théories : mais ils ont organisé le règne de la dérision complète et systématique ! S'ils avaient une élémentaire notion de la vie intellectuelle et morale ! Mais tout leur savoir se compose de quelques mots qu'ils dénaturent de parti pris. La liberté de conscience sert à mener la guerre contre les consciences ; l'égalité a pour but d'appliquer le système de la mise hors la loi ;

une association secrète et illégale réglemente les associations chrétiennes ; des gens asservis au serment maçonnique condamnent le vœu religieux.

Ces vœux, que les Maçons interdisent, laissent l'homme infiniment plus libre que ne peut l'être aucun Maçon. Car enfin le prêtre et le religieux savent à quoi ils s'engagent et envers quelle autorité ils se lient ; tandis que le Maçon l'ignore, lui qui d'avance et plutôt dix fois qu'une, jure et rejure de garder le secret sur ce qu'il sait et d'exécuter des ordres quelconques qui lui sont imposés par des chefs inconnus de lui. Si les serments maçonniques sont de vaines formalités, pourquoi vous, avocat, médecin, magistrat, pédagogue, qui avez la prétention de vous conduire en homme intelligent et digne, pourquoi vous y êtes-vous assujetti ? Pourquoi vous plier à cette parade ? Pourquoi faire le sot ou le bateleur ? Les serments sont sérieux et réels ? Alors ils enveloppent et ils soutiennent une association qui forme un Etat dans l'Etat et qui finit par absorber l'Etat tout entier, puisqu'elle rédige les lois, puisqu'elle domine le gouvernement. Or, c'est cette association mystérieuse qui interdit les autres associations dont la règle est connue et qu'elle accuse faussement de vivre dans le secret ! Des pontifes emmaillottés de serments font du vœu religieux un cas de déchéance civile ! Des esclaves volontaires s'attribuent le monopole de la dignité et de l'indépendance !

Nous voyons s'épanouir cette farce, transformée en théorie politique, philosophique et morale, en système d'administration, d'enseignement, de gouvernement, de législation et de... police !

Des milliers de fiches, rédigées par des Maçons et concentrées entre leurs mains, règlent l'avancement des fonctionnaires. Le public devait l'ignorer ; désormais il le sait, à n'en pas croire ses yeux et ses oreilles. Les révélations que M. Guyot de Villeneuve a préparées avec tant d'habileté et qu'il a faites avec tant de courage se sont répandues partout, comme un flot irrésistible. Dévoilée, la secte a proféré des clameurs furibondes.

Jamais aucune police ne se trouva bien de voir divulguer son organisation et sa besogne ; mais la police maçonnique, traînée brusquement sous le plein jour, a des raisons spéciales de se sentir incommodée. Quoique les Maçons prennent grand soin de se faire passer pour des amis de la lumière, ils éprouvent un malaise extrême à quitter l'ombre du secret. Plus l'ombre est épaisse, mieux ils disposent de leurs moyens. Hors de la zone protégée par une enceinte obscure, les initiés ont le vertige et suffoquent. Une police maçonnique devait donc représenter la combinaison et la multiplication des ténèbres ; quelque chose comme le mystère à la deuxième ou à la troisième puissance. Ainsi en fut-il, non seulement dès le début de l'administration nou-

velle destinée à porter si loin le crédit du Grand-Orient, mais bien plus tôt encore : dès les démarches et les délibérations préliminaires. Conçue dans le silence, elle fut instituée à *demi-mot*. C'est le terme employé par l'orateur, l'inventeur peut-être, qui la patronnait.

Ce fait singulier et significatif fut signalé à la Chambre dans l'interpellation pleine de documents authentiques et de remarques judicieuses que M. Prache développait le 17 juin 1904. Le député de Paris notait, avec une spirituelle finesse, comment avait manœuvré le F.·. Lucipia pour obtenir l'adhésion d'une assemblée générale maçonnique. C'est l'assemblée de 1894 qui fut, le 14 septembre, mise au courant du projet. Mais de quelle manière !

Comme l'a dit M. Prache, les raisons que le F.·. Lucipia présentait aux autres FF.·. étaient « fort dissimulées et fort alambiquées ». Le hardi projet se voilait sous l'inoffensive et même piteuse apparence d'un classement d'archives en désordre. La nomination et, par conséquent, la rétribution d'un employé supplémentaire s'imposaient ; de là, une demande de crédit, demande soutenue par le Fr.·. Lucipia, d'abord d'un air innocent : des employés surmenés de travail et des archives mal tenues, voilà tout.

Un des FF.·. qui ne comprennent pas répond bonnement : « Ce n'est pas le nombre d'employés qui fait que l'on travaille davantage ». Un autre dit qu'on ne doit pas augmenter le personnel

pour « un travail extraordinaire et passager » : il en est encore à la simple histoire du désordre des archives et il continue de ne pas comprendre. Le F.·. Lucipia met en ligne des considérations nouvelles, quoique mystérieuses encore : « J'espère que l'on comprend ce que je laisse *deviner* ». Le F.·. Blatin vient à la rescousse pour justifier cette réserve menaçante : « Il est des motifs dans le détail desquels il est impossible d'entrer carrément... L'affaire des fiches est un point sur lequel il est absolument impossible de nous étendre *ici* et qui demande que nous nous comprenions *à demi-mot* ». Le vote est enlevé.

Au banquet qui suit l'assemblée, on se réjouit assez clairement, tout en rappelant le devoir de la dissimulation. Le F.·. R... s'écrie : « Vous avez autorisé un de nos frères, le F.·. Lucipia, toujours si méthodiquement dévoué, à constituer au Grand-Orient *cette chose* qu'il vous disait lui aussi, à *demi-mot*, comme je vous parlais de relations extérieures à *demi-mot* ». C'est vraiment une formule rituelle parmi les prétendus disciples de la Lumière. Mais la joie causée par le résultat obtenu détermine enfin les aspirants policiers à parler sans ambages ; et le F.·. R... salue la nouvelle organisation grâce à laquelle la Maçonnerie, surveillant les faits et gestes de tous les fonctionnaires et servant de « trait d'union » entre les « groupes républicains », va devenir une « *agence* très fidèle de *renseigne-*

ments ». Comme le disait M. Prache, au mois de juin 1904, le « jeu de fiches » et « l'instrument de police » étaient créés.

IV. — Peints par eux-mêmes, les Maçons n'apparaissent pas plus sympathiques que dans les portraits où ils dénoncent des caricatures calomnieuses.

D'abord, elle n'est pas attrayante la « Revue mensuelle d'études maç.·., rédigée exclusivement par des FF.·. MM.·. » et nommée *L'Acacia*. Elle n'a d'ailleurs pas l'intention de l'être, d'autant plus, ou d'autant moins, que la Maçonnerie a très peu de goût pour la gaîté, comme pour la liberté et pour la vérité. La manie du pontificat développe dans le monde des Loges un air et un ton guindés, qui passent pour graves. On est assez facilement enclin à l'attitude guindée quand on veut jouer un rôle important sans avoir autre chose que des idées banales. Le maintien remplace la valeur.

Enfin, pourquoi certains FF.·. ont-ils fondé l'*Acacia ?* Peut-être la raison principale de cette entreprise est-elle indiquée dans un ou deux articles que contenait la livraison de janvier 1903.

Le F.·. Hiram traite des rapports de la franc-maçonnerie et du socialisme. Il laisse voir qu'une partie des Loges, de beaucoup la plus nombreuse, craint d'être envahie par un nouveau personnel non bourgeois ou du moins ne représentant pas l'esprit bourgeois. Longtemps cet

esprit tout radical (MM. Ranc et Brisson, par exemple) gardait, vis-à-vis du socialisme, une réserve qui comportait une appréciable dose de défiance. Peu à peu, les recrues ont déteint sur la masse bourgeoise ; et l'on a craint que « l'équilibre » ne fût compromis. Un si grand nombre d'ambitieux en redingote se sont avisés de se déclarer socialistes comme, trente ans auparavant, ils se seraient qualifiés libéraux !

Hiram expose ce fait avec une sollicitude et une gravité candides :

« Lors de presque toutes les initiations on demande aux néophytes : — Etes-vous socialistes ? — et ceux-ci, obéissant à une tendance fréquente dans le monde profane, répondent généralement : — Oui. — Si on leur demande ce que c'est que le socialisme, pourquoi ils sont socialistes, on s'aperçoit qu'*ils ne connaissent rien à la question* ». Pourquoi donc devraient-ils être plus instruits là-dessus qu'ils n'ont besoin de l'être sur la Maçonnerie ? Elle les trouve parfaitement dignes d'elle parce qu'ils récitent des formules liturgiques dont ils ne comprennent pas un mot. Ils ne songent pas à se donner plus de peine pour mieux connaître le socialisme ou autre chose. Ils comptent sur le Vénérable et ses acolytes, qui ont la spécialité de distribuer *la lumière*. Donc les profanes qui se déclarent socialistes se montrent incapables de dire « en quoi peut consister l'amélioration de la société, par quels moyens on peut la réaliser ». Si l'on

insiste, « ils restent bouche bée ». Mais tout en demeurant bouche bée, ils parviennent à donner des réponses « confuses » (naturellement) où l'on démêle qu' « ils désireraient qu'on fît des lois ; que le gouvernement agît ». Quelles lois et comment agir ? « Impossible de le savoir, car ils n'en savent rien eux-mêmes. Il y a chez eux tendance socialiste, mais absence de connaissance du socialisme ». Au fond, le F.·. Hiram n'en doit pas être surpris ; car enfin, il connaît sa clientèle. Assurément. Mais il éprouve de l'inquiétude en face d'un personnel qu'il ne sait pas comment diriger. Le socialisme pénètre même parmi la majorité des hommes qui prennent place *sur les colonnes ;* non seulement parmi les AA.·. et les CC.·., mais aussi parmi les MM.·. ». Ceux-ci ont-ils une teinture d'instruction ? Guère. « Quelques FF.·. seulement connaissent le système et en sont les partisans ou adversaires : c'est entre eux qu'ont lieu les discussions ». En somme, d'après l'aveu du F.·. Hiram, il existe dans les Loges « un préjugé favorable au socialisme, qui fait écouter d'une oreille plus attentive les socialistes que les individualistes et qui permet aux socialistes de concevoir d'une manière, un peu vague mais certaine, l'espérance, puis le projet de *se servir de la Franc-Maçonnerie* pour la réalisation de leur système ».

C'est l'instinct de classe, c'est l'instinct de caste qui éprouve de l'effroi et qui se plaint.

L'inquiétude est si bien tout entière dictée par cet instinct, que le F.·. Hiram ne songe pas à la dissimulation. Il explique que la Maçonnerie est d'essence bourgeoise et qu'elle ne serait plus elle-même si elle se laissait envahir par la classe ouvrière : « Que trouve-t-on dans la Maçonnerie? Des avocats, des médecins, des magistrats, des fonctionnaires, des rentiers, des professeurs, des écrivains, des ingénieurs, des industriels, des commerçants, des banquiers, des employés, des instituteurs, *quelques ouvriers, mais peu.* Les ouvriers *ne* peuvent entrer dans la Maçonnerie, pour diverses raisons : d'abord parce que l'admission *coûte relativement cher ;* ensuite, parce qu'il y a une cotisation annuelle, variable selon les loges, mais toujours *un peu lourde,* sans parler des autres frais ; parce que les réunions ont lieu généralement le soir et finissent tard ; enfin, parce que la discipline des loges, condition des discussions *courtoises,* est différente de celle des syndicats et plus stricte ».

Pourquoi Hiram éprouve-t-il le besoin de dire, même devant les profanes, que la Maçonnerie ne veut pas des ouvriers et qu'elle entend demeurer une caste bourgeoise ? Il veut prémunir les Maçons contre l'invasion d'un courant socialiste qui les absorberait. D'autres que le directeur de l'*Acacia* ont indiqué la même préoccupation. Par exemple, la *Revue Maçonnique* [12] a combattu catégoriquement l'idée d'admettre les ouvriers dans les Loges, en rappelant que « la Maçon-

nerie est une sélection » sous peine de ne plus exister et que « vouloir faire entrer dans les ateliers maçonniques la cohue informe de la place publique, ce n'est pas démocratiser la franc-maçonnerie, c'est la démonétiser ». Comme le dit M. Nourrisson, qui cite ce passage, la franc-maçonnerie cherche uniquement la *force électorale*, qu'elle croit trouver « dans l'union intime avec le socialisme » [13].

Car chaque année le rapprochement se manifeste. Dans les assemblées générales comme dans les séances particulières des Loges, tel ou tel orateur déroule une profession de foi et même tout un programme socialistes. En 1896, le Convent s'est déclaré partisan de l'impôt global et progressif sur le revenu et « la suppression de l'héritage en ligne collatérale, sauf pour les plus proches » ; en 1894, il a « mis très courageusement à l'étude la question de la propriété », désireux de se montrer libre de préjugés ; en 1899, il a approuvé la fondation d' « une caisse de retraite des invalides du travail avec les fonds provenant de la suppression du budget des cultes » et, en 1900, la limitation de la journée de travail à huit heures et l'établissement d'un minimum de salaire » [14]. Les congrès libres-penseurs les plus récents se sont appliqués à se donner une physionomie socialiste... parce que le Maçon, qui fut impérialiste sous Napoléon Ier et sous Napoléon III et royaliste dans l'intervalle, veut exploiter les grands courants

populaires et, pour diriger le monde socialiste, se mêler à lui. Il y a vingt-cinq ans, le Brésil voyait les emblèmes des Loges confondus, par force et par fraude, avec les bannières des processions catholiques ; et les sectaires eurent assez d'audace et d'influence pour provoquer l'emprisonnement d'un saint évêque, Mgr d'Olinda, qui leur avait interdit cette mascarade sacrilège, à la fois hypocrite et insolente.

Ils porteront le déguisement socialiste avec autant de désinvolture qu'un autre ; mais ils veilleront à ne pas perdre les aspirations et les traditions qui font d'eux une caste essentiellement dominatrice.

V. — Quelle organisation existe derrière ces Loges que les profanes aperçoivent de loin ? derrière ces Chapitres que les Maçons affectent de gouailler souvent, pour mieux les servir ? derrière cette hiérarchie doctrinale et gouvernementale à laquelle le F.·. Hiram donne si volontiers le nom d' « *église* » et le nom de « *contre-église* » ? D'où vient, d'où découle l'esprit ingénieux et profond, calculateur et hardi, qui stimule les vulgaires intrigants groupés entre les piliers des Temples ? Il y a certaines concordances qui, tout en demeurant encore inexpliquées, ne peuvent pas être attribuées à un simple hasard. Par des exemples nombreux, empruntés aux règlements officiels de la secte, M. Copin-Albancelli souligne le caractère juif

des rites et des formules employés dans les Loges. Pour les Maçons, c'est l'année juive qui règle le temps ; ce sont des traditions plus ou moins kabbalistes qui remplissent les rituels. Enfin, entre la constitution cosmopolite de l'association secrète et la nature cosmopolite du monde juif, la ressemblance est extraordinaire.

Un homme d'Etat anglais, très souple et très avisé, qui a encadré dans des romans beaucoup de tableaux empruntés à la vie politique ; un juif d'origine, faisant parler un de ses héros qui signale le rôle prédominant des Juifs dans le haut enseignement universel, dans la politique, dans la diplomatie, dans toutes les grandes agitations internationales, Disraeli a écrit : « Le monde est gouverné par de tout autres personnages que ne se l'imaginent ceux qui ne voient pas les coulisses (*So you see, my dear Coningsby, that the world is governed by very different personages to what is imagined by those who are not behind the scene*) [15].

Dans le courant irréligieux, qui s'élargit et se précipite, la part de l'esprit juif se montre prédominante. Elle s'accuse avec les proportions et avec l'intensité que, dès 1887, lui attribuait M. Edouard Drumont. La publication de la *France juive* produisit un émoi général, mélangé de surprise et d'incrédulité. On ne songeait guère alors aux disciples du Talmud. Ils demeuraient oubliés depuis l'affaire Mortara

(1858), qui cependant avait révélé l'existence et la redoutable puissance de l'*Alliance israélite universelle*. Les deux volumes de M. Drumont passèrent tout d'abord pour un tissu d'exagérations ; mais peu à peu le public fut contraint d'admettre que, sur les choses essentielles, l'auteur, doué d'un courage intrépide et d'un talent robuste, vibrant, ailé, montrait une pénétration de voyant. Quels que soient en effet les égarements qui ont entraîné le parti des antisémites, la thèse sociale soutenue par l'éminent écrivain s'est trouvée sans cesse fortifiée. Les complications étranges et sinistres multipliées dans le cours des années dernières obligent de conclure qu'il y a autour de nous et parmi nous un monde spécialement adonné à la destruction de l'idée chrétienne et à la conquête des peuples qui personnifièrent cette idée. Assurément les libres-penseurs sectaires pullulent, qui se flattent de n'avoir rien emprunté à la synagogue et de haïr également Jéhovah et Jésus. Mais le monde juif moderne est, lui aussi, détaché de toute croyance surnaturelle ; et la tradition messianique dont il garde le culte se réduit à considérer la race juive comme le messie véritable. De là, un profond et insatiable besoin de conquête, qui sait utiliser, parfois même domestiquer, la haine jacobine. Au fond de cette frénésie libre-penseuse, M. Drumont a montré la passion talmudique : les événements ont prouvé et d'autres, encore

plus graves sans doute, vont prouver qu'il avait raison.

Peut-être arrivera-t-on à discerner d'une façon plus visible la direction que les Loges reçoivent de la secte incrédule et judaïsante. C'est un des aspects du drame qui se développe autour du Christianisme : l'Eglise de vérité et l'Eglise de mensonge se disputant l'univers.

CHAPITRE VII

Le bras séculier

I. L'art de tyranniser. — II. La liberté-monopole. — III. Le tout-puissant parlementarisme. Une fabrique de lois et de pièges. — IV. Le Collège de France, lui-même.

I. — Qui veut confisquer la liberté d'autrui ? L'heure est favorable ; le moyen, très facile, très simple, élémentaire, à la portée du premier jacobin venu ou d'un imbécile quelconque, ce qui ordinairement signifie la même chose.

Dans un village ou dans une grande cité, quelques individus déclarent que les manifestations religieuses leur déplaisent. Ils annoncent que, si elles ont lieu, ils les troubleront. La police se trouble elle-même tout de suite, à la pensée de mécontenter des gens qui ont l'habitude des bagarres. Les autres, les milliers de citoyens accoutumés à ménager l'autorité et à lui faciliter la besogne, ceux-là ne doivent-ils pas, de préférence, être sacrifiés ? D'ailleurs, on les retrouvera toujours, si on a besoin de leur

appui moral. La police et la préfecture délibèrent hâtivement et font comprendre aux tapageurs qu'avec un peu d'audace, de cynisme et de brutalité, ils domineront la situation. Toute liberté accordée aux gens paisibles dépend de la tolérance dont MM. les braillards voudront bien user.

Ainsi encouragés, les jacobins n'ont plus qu'à suivre leur pente. Ils notifient qu'ils prétendent disposer seuls de la place publique et que, si on leur impose un inadmissible partage, ils provoqueront le désordre. Quelques énergumènes, renforcés par des voyous et soutenus par des Apaches brevetés, ce personnel existe en tout lieu.

Voilà, instantanément, compromise la liberté des neuf dixièmes des habitants. Compromise, peut-elle tarder à être sacrifiée ? Non. La police et la préfecture délibèrent de nouveau et décident que la population doit subordonner son attitude, sa conduite et ses désirs au caprice des maniaques enivrés d'ardeur tyrannique. Le coup est fait.

Quelque part, les représentants du pouvoir ont-ils voulu attendre un moment et risquer encore l'expérience de la liberté exercée dans l'égalité : alors clameurs, bousculades et batailles. Les jacobins ; les voyous, qui sont si naturellement jacobins, se transforment en policiers et en gendarmes, nouvelle manière, et font coup double, puisqu'ils dépouillent de la liberté les

catholiques et les simples libéraux et puisqu'ils infligent une leçon aux autorités constituées.

Et le gouvernement ? Est-ce que ce ne serait pas un peu dans son rôle de donner un exemple salutaire et d'agir en faveur de la justice et du sens commun ?

Cette vieille mission est, de nos jours, devenue très difficile. Pour s'assurer la solidité, faute d'autre bien, d'autre honneur, d'autre orgueil et même d'autre idée, le gouvernement s'est mis entre les mains des jacobins, des voyous et des Apaches. Il a son point d'appui de ce côté ; il puise là toutes ses ressources. Vous n'allez pas lui proposer de changer son programme et son personnel, pour manœuvrer, d'ailleurs, en pays inconnu !

Les énergumènes, il est toujours sûr de pouvoir compter sur eux. Bien entendu, c'est à la condition de leur céder, de leur plaire, d'entretenir leur belle humeur et leur frénésie. Il les contente, il les caresse, il les choie, il les gave, il les saoule. Et alors la politique marche très bien, marche toute seule.

Qu'est-ce que Montesquieu et aussi la foule de légistes, philosophes, sociologues, économistes de l'ancien temps, nous ont donc raconté sur la prétendue difficulté de gouverner les hommes ? Théories, distinctions, histoire, principes et statistiques, quel attirail démodé, vain et embarrassant ! Un ministre qui connaît son milieu et son affaire n'a plus qu'une ou deux

questions à formuler pour recueillir tous les avis dont il peut avoir besoin : « Bloc intelligent, imposant et sublime, quel parti et quel droit veux-tu écraser demain ? Messieurs et honorables Apaches, que vous plaît-il ordonner ? »

Du temps de Louis-Philippe, à moins que ce ne soit encore plus ancien, un député ordinairement ministériel s'excusait au ministre de ne pas l'avoir soutenu dans un vote important : « J'en suis désolé ; mais vous aviez tort, disait-il. — Hé ! répliquait l'homme au portefeuille, c'est précisément parce que j'avais tort qu'il fallait me soutenir. Quand j'ai raison, je n'ai pas besoin de vous ; car, il y en a bien assez qui m'approuvent ».

Dans la majorité actuelle, on ne constate jamais de ces dissidences et de ces défaillances naïves. Le gouvernement a tort ; il a fraudé la loi et violé un principe ; il est pris en flagrant délit ; il se débat dans l'opprobre : vite, vite, d'instinct, la majorité se resserre et elle manœuvre compacte, sans un moment d'hésitation, prête à recommencer tout de suite et cent fois.

Quelle harmonie profonde, quel automatisme idéal entre les braillards qui se sont attribué à eux seuls l'usage de la voie publique et les jacobins qui ont fait du Palais-Bourbon une forteresse !

II. — Ce que c'est positivement que la liberté révolutionnaire, ses apôtres les plus zélés l'ont

découvert enfin ; et ils savourent leur joie, qui se tourne en exaltation. Réalisée, constituée, régnante et gouvernante, la liberté, c'est le monopole. Epanouie, elle devient son propre contraire !

Longtemps, les amateurs de définitions avaient erré, cherchant une idée nouvelle. Longtemps, dans leurs dictionnaires, ils n'eurent d'autre ressource que d'écrire au mot liberté : « voyez *droit* » ; et au mot droit : « voyez *liberté* ». De la sorte, les fanatiques eux-mêmes étaient ballottés entre deux expressions plus ou moins synonymes ; ils n'avançaient pas, n'apercevaient aucune issue et parfois désespéraient du progrès. Ils auraient perdu la foi et la force si, par hasard et aussi par exaspération, ils n'avaient mis toutes choses à l'envers. Alors, ils ont recouvré leur pleine confiance et leur invincible énergie. L'issue était en bas ; et le haut lui-même était en bas. C'est comme dans le vieux morceau plus ou moins poétique intitulé : *L'Invitation du Marseillais*. Là, l'enfant de la vieille Phocée, montrant de loin sa maison de campagne, sa *bastide*, perchée tout en l'air, disait, engageant et imperturbable : « Vous croyez que pour y parvenir, il faut monter : eh ! non, il faut descendre ! »

O bonheur ! O miracle ! Car la puissance miraculeuse, elle aussi, est domptée, déplacée, confisquée. M. Jaurès qui, dans sa thèse de doctorat, glorifiait, durant des centaines de pages, le

Dieu distinct du monde et supérieur au monde, a compris que l'on devait simplement renverser la formule ; et il a révélé que l'homme est la mesure de Dieu. Bien entendu, l'homme déifié prodigue les merveilles, suspend le dogme sur le doute (M. Jaurès l'a expressément annoncé), emprunte la logique à l'antinomie et tire la vérité de l'absurde. On ne comprenait pas la liberté, parce que l'on s'obstinait à la distinguer du monopole. Or, justement et finalement, elle en est inséparable, elle n'existe pas sans lui, elle se confond avec lui, et c'est surtout lui qu'on retrouve en elle.

Monopole précieux, béni et libérateur, hâte-toi de remplir ta fonction salutaire et sublime ! Prends tout, donne-nous tout et laisse le reste aux autres, qui te rendront grâce, éclairés et persuadés par la sainte oppression. Noble méconnu, généreux bienfaiteur, sauve et fonde la liberté ! Sans toi, elle n'a plus de consistance ni de signification.

M. Rouanet, député, soutient que les adversaires du monopole, y compris M. Clemenceau, s'exposent à ce que la logique leur fasse quelque jour supprimer le budget de l'enseignement officiel [1]. Peu après [2], M. Jaurès en personne indique les mesures que réclame le vrai régime libéral : « Pour nous, dit-il, la plus efficace c'est le monopole, ou direct, ou sous la forme de délégation ». Directement ou bien indirectement, ou bien, encore mieux, les deux

systèmes à la fois, combinés, juxtaposés, renforcés l'un par l'autre, voilà de quoi la liberté libre-penseuse ne peut se passer. Sans le monopole et sans toutes les formes de monopole, elle meurt.

Faute d'elle et, par conséquent, faute du monopole, que deviendrait « l'Etat laïque », cette dernière divinité, qui s'incarne en M. Jaurès et ainsi dans le Bloc ? Louis XIV fut et demeure flétri pour avoir dit, ce qu'il ne dit jamais d'ailleurs : « L'Etat, c'est moi ». Mais les gens du Bloc tiennent absolument à dire : « L'Etat c'est nous »; et ils déclarent volontiers que nulle prétention ne leur est plus chère et qu'ils seraient embarrassés d'en justifier une autre, s'ils devaient abandonner celle-là.

Qu'on ne leur reproche point un autoritarisme aveugle : ils consentent à déléguer. Déléguer quoi ? Quelque partie de la puissance politique et morale, dont ils possèdent, bien entendu, la totalité. Ils daigneront procéder par la voie de l'investiture. Ils conféreront à tels et tels le droit d'enseigner, ce droit qui réside tout entier entre leurs mains, comme les autres droits, comme n'importe quel principe, comme n'importe quelle science.

Auguste Comte imagina d'unir et d'organiser les hommes par la vénération du Grand-Tout. C'était une puissante combinaison, mais elle avait peu d'effet pratique parce qu'on ne parvenait pas à découvrir ce Grand-Tout, ni à se le

représenter d'une manière suffisante et convenable. Enfin, on l'a découvert. On sait où il loge et quelle figure il a. Le Grand-Tout, c'est le Bloc, manifesté par M. Jaurès, par M. Rouanet, par M. Brisson, par M. Gustave-Adolphe Hubbard, par M. Maurice Allard, par M. Charbonnel. Il réside dans la Chambre et au delà encore. On le reconnaît aux endroits où M. Jaurès place une délégation et une investiture. M. Jaurès et les autres délèguent et investissent énormément, puisqu'ils détiennent la puissance politique, économique, sociale, morale, philosophique, religieuse. Ne cherchez pas ce qui peut leur manquer. Ils absorbent tout.

D'après Taine, la Révolution, envisagée de 1789 à 1804, se résume en une « translation de propriété ». Les uns ont pris ce que les autres possédaient ; et ainsi le fameux événement offre un aspect assez simple. Mais l'œuvre de « translation » se ranime et se développe, envahissant le domaine de la morale et de l'intelligence. Alors, on confisque des droits comme jadis des terres. On prend toujours de plus en plus. Monopole, il n'y a pas d'autre idée ni d'autre terme ; et le Bloc fournit ainsi à la France une merveilleuse simplification de la philosophie de l'histoire.

Un congrès national radical et radical socialiste [3] a émis nombre de vœux parmi lesquels celui-ci :

Que la loi Falloux soit abrogée et que *le faux principe de la liberté des congrégations* en matière d'enseignement soit effacé de la législation française ;

Que le Parlement refuse de conférer la reconnaissance légale et l'autorisation de tenir école *à toute association ou corporation non laïque,* et qu'il ne l'accorde aux établissements laïques qu'avec l'obligation pour eux, tout en gardant leur liberté de méthodes, d'être toujours ouverts à l'inspection des représentants de l'Etat.

C'est l'essentiel du vœu élaboré par M. Buisson personnellement et adopté par le congrès.

Bien entendu, beaucoup d'autres vœux animés du même esprit ont reçu la même approbation. Ainsi, suivant le désir de M. Dumont, député du Jura, le congrès a demandé :

« Que la loi Falloux abrogée, les congrégations privées du droit d'enseignement, l'*autorisation d'ouvrir une école* soit *délibérée* par le conseil supérieur de l'instruction publique et *accordée par le conseil des ministres,* assurant l'émancipation intellectuelle de la démocratie, l'égalité des enfants devant la science, l'accession des plus dignes, sans distinction d'origine et de fortune, à toutes les charges de l'Etat...

« Que le serment judiciaire soit laïcisé, le service des pompes funèbres communalisé, les manifestations rituelles interdites dans les rues

et sur les places publiques, le Concordat dénoncé et le budget des cultes supprimé » ;

Qu'une loi sur la « police des cultes » soit mise à l'étude ;

Conformément à la belle, généreuse et cohérente idée de M. Chauvin, député de l'Aube :

« 1° Que pour *tout acte cultuel,* les parents — père et mère — soient obligés de donner au préalable leur *autorisation par écrit ;*

« 2° L'*interdiction du droit de vote* aux congréganistes et ecclésiastiques, qui sont tenus par des vœux, comme les militaires par la discipline ».

C'est la *banqueroute* de la liberté.

Jadis, les jacobins s'indignèrent d'entendre dire que la science était parfois accusée d'avoir fait banqueroute [4]. Nombreuses furent les réclamations et les diatribes ; même on banqueta en l'honneur et autour de M. Berthelot, à qui des romanciers et des députés, qui n'étaient pas beaucoup mieux renseignés sur la thermo-chimie ou sur l'analyse et la synthèse chimiques que sur la philosophie ou l'histoire, délivrèrent un brevet de capacité universelle. Le célèbre expérimentateur reçut encore un autre témoignage, évidemment précieux, mais qui pourtant devait lui laisser des souvenirs désagréables. M. Bourgeois, président du conseil, ayant besoin d'un ministre des affaires étrangères, appela près de lui M. Berthelot. Dame ! puisque le chimiste triturait la morale et l'or-

thographe aussi bien que l'urée, l'oxygène ou le carbone, il devait pouvoir combiner dans des cornues la politique extérieure. Hélas ! on fut obligé de le renvoyer tout de suite, parce qu'il voulait, sans préliminaires, remplacer le protocole par la nomenclature et régler les conflits d'après le système des équivalents. Les nations devenaient des acides ou des bases. Les traités étaient passés au carbonate de soude, CO^2, $NaO + 10HO$, et l'équilibre européen recevait pour formule le signe de l'urée, $COAz^2H^4$. Ahuris, les diplomates étrangers refusèrent de fréquenter le quai d'Orsay, transformé en laboratoire ; et M. Berthelot redéménagea brusquement.

L'expérience était faite. Il en résultait que la chimie ne s'applique pas à la diplomatie ; non plus qu'à la morale, qu'on avait aussi voulu lui soumettre.

Et le jacobinisme, était-il donc capable d'administrer la liberté? Les choses les plus importantes se trouvant ainsi confiées aux gens qui les connaissent le moins, nous ne pouvons pas manquer d'aller de banqueroute en banqueroute.

III. — Le livre immortel consacré aux *Légistes* par J. B. V. Coquille nous montre le droit civil et politique propageant de bonne heure dans la France chrétienne, et par la fraude, l'idée absolutiste empruntée du paganisme romain. « La substitution du droit romain aux coutumes na-

tionales en qualité de droit commun a été le triomphe du machiavélisme le plus raffiné » [5], dit le savant auteur. Dès le XIIe siècle « à peine le droit civil commence-t-il à renaître que saint Bernard jette le cri d'alarme et dénonce les *cavillations* des légistes ». Plus tard, Roger Bacon s'effraie du péril que les légistes font courir « à la chrétienté » et il stigmatise les mêmes manœuvres, *cavillationes*. Evidemment, dit Coquille, ce n'est pas tel ou tel procureur qui est désigné, c'est tout un système ; « c'est toute la science du droit civil qui est accusée dans ses moyens de propagation » [6].

Sous la première Constituante, sous la Convention, sous Napoléon et sous les autres régimes, les légistes façonnaient sur commande et sur l'heure les doctrines et les textes dont le pouvoir civil avait besoin. Maintenant, la Chambre ayant presque tout absorbé, se sert de ses propres mains ; et souvent la législation est modifiée par des mains déshabituées de ménager quoi que ce soit. La Chambre gouverne la morale et la conscience comme elle décide sur les systèmes d'impôts : c'est le collège des jurisconsultes, des médecins, des rentiers, des cultivateurs, des politiciens, des ouvriers, tous pontifes laïques, collège universel. Dans cette concentration, dans ce tohu-bohu de toutes les autorités s'est perpétuée la rouerie des anciens « procureurs » devenue en vieillissant plus audacieuse et plus brutale.

La ruse autant que la haine anime cette législation scolaire commencée depuis vingt-cinq ans et dont on ne peut prévoir la fin. Toutes les menaces brutales, toutes les attaques directes ont pour complément les suggestions de la fourberie. On détruit et l'on pille ; mais on a soin aussi d'installer en tous lieux des chausse-trappes.

Parmi les pièges semés sur le terrain où se poursuit la guerre à l'homme et à la femme, il en est un qui ne date pas d'hier non plus, et que l'on vante comme un objet nouveau. Il s'appelle le *certificat d'aptitude pédagogique*. M. Chaumié exhibe cet engin embelli d'un aspect honnête et rassurant. Vieille connaissance. Dès 1882, la Chambre comprenait la portée du *certificat d'étude pédagogique ;* et des libres-penseurs déterminés, plus francs et plus fiers que d'autres, dénonçaient là une machine suspecte et déloyale, dangereuse pour tout le monde, un piège, un « lacet ».

Oui, un lacet propre à étrangler le clergé enseignant et qui pourrait bien, quelque jour, recevoir une autre application. Nous avons sans doute le droit de nous en rapporter là-dessus à des libres-penseurs tels que MM. Maze, Amagat, Joseph Fabre, Henry Maret, de Lanessan, Madier de Montjau ? Nous trouvons leurs déclarations dans une étude faite par M. Latouche et qu'a publiée le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement* [7].

Tout en résumant les débats qui eurent lieu en 1902 et l'année suivante, M. Latouche reproduit l'essentiel de ceux qui se déroulèrent en 1882. C'est une excellente façon de dissiper les illusions dont vivent M. Chaumié et quelques autres libres-penseurs, peu nombreux vraiment, qui ne veulent pas répudier tout scrupule et toute fierté. Etant ministre, M. Chaumié s'est défendu de vouloir, au moyen du certificat d'aptitude pédagogique, tendre un piège qui remplacerait l'autorisation, décidément jugée trop brutale et trop cynique. Il a dit : « Non, je ne veux pas tendre un piège... Si je ne veux pas de l'autorisation, ce n'est pas pour l'organiser d'une manière déloyale et hypocrite » [8].

Mais, a répondu M. Latouche dans le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement,* ce ne sont pas seulement les partisans de la loi de 1850 qui ont donné le nom de piège au certificat en question. Et le judicieux publiciste a rappelé, avec une précision et une vigueur remarquables, les critiques formulées en 1882 devant la Chambre par des sceptiques et par des athées.

Alors, Jules Ferry, Paul Bert, Marcou et M. Compayré préconisaient le certificat, déclarant volontiers qu'il constituait « le pivot » de leur loi. Les réclamations s'élevèrent à gauche comme à droite, affirmant que le certificat était incompatible avec la liberté d'enseignement et qu'il rétablissait l'autorisation préalable, aban-

donnée en apparence. « C'est une arme à double tranchant, qui nous blessera nous-mêmes un jour », s'écriaient MM. de Lanessan et Joseph Fabre. « Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille », disait Hippolyte Maze. « C'est un *piège* », répétait coup sur coup M. de Lanessan. « C'est un *lacet* dissimulé », tonnait Madier de Montjau, qui infligeait au gouvernement cette leçon : « Je ne veux pas de l'enseignement donné par le clergé, mais j'entends le dire franchement : je veux une interdiction loyale et catégorique »[9].

Que l'on remarque, si on en a le goût, que l'arme à deux tranchants, le bloc enfariné et le lacet dissimulé sont des métaphores peu concordantes. Ce n'est pas ici une affaire de rhétorique. Or, les trois figures expriment la même idée : celle de la dissimulation, celle du *piège*, comme disait M. de Lanessan. La vérité reconnue et proclamée en 1882 n'a sans doute pas perdu sa valeur et ses droits. M. Chaumié a beau protester et se débattre, comme Jules Ferry : il encourt le soupçon et le reproche qui atteignaient son prédécesseur. Non moins qu'autrefois et peut-être plus encore (car le désordre des pensées n'a fait que grandir), le certificat d'aptitude pédagogique représente soit une manœuvre frauduleuse, soit une conception vague, hasardée, imprudente, favorable seulement à l'esprit autoritaire et sectaire. Qu'est-ce donc que cette aptitude pédagogique ? demande M. Latouche. Il constate que le talent de diriger

une maison d'éducation, l'autorité morale, la fermeté, l'ascendant, ces qualités-là et les autres peuvent être soupçonnées et devinées « si on a longtemps vécu » avec la personne à qui elles sont attribuées ; mais que « jamais un examen ne pourra vous apprendre qu'on les a ou qu'on ne les a pas ». L'argument est si solide, que les inventeurs du certificat finirent par réduire l'examen à l'*histoire* des doctrines pédagogiques et à la législation scolaire. Que propose-t-on de mieux aujourd'hui ? Un règlement que le Conseil d'Etat serait chargé d'élaborer ! ce Conseil d'Etat qui est devenu comme une grande manufacture nationale de produits frelatés !

Une loi tournée contre la liberté qu'elle proclame, contre le droit qu'elle garantit, contre la procédure qu'elle organise ; une loi qui se bafoue elle-même ; dans quel pays civilisé avait-on vu cette merveille ? Car, enfin, sans nulle exagération de critique et suivant la réalité littérale et sensible, c'est bien le spectacle donné par la destruction des maisons et des écoles congréganistes.

En apparence, la loi avait été préparée pour obliger les Religieux et les Religieuses à demander l'autorisation. Cela signifiait que des autorisations pouvaient être accordées et seraient accordées en effet, et dans une mesure assez large, de manière à ce que le droit reconnu ne fût pas une faveur dérisoire... Hé, non : cela

voulait dire que toutes les demandes d'autorisation seraient repoussées en bloc !

Alors, pourquoi les réclamer ? La fermeture des couvents pouvait être ordonnée en quelques mots : « Les congrégations sont supprimées ». C'eût été simple et, du moins relativement, honnête et fier ; peut-être même habile, car la farce qui se joue depuis quatre ou cinq ans laissera l'ancien parti libéral et le parti révolutionnaire salis d'une honte dont ils ne sauront comment se décrasser. Ivres de dérision, ils ont répandu un esprit d'insolence et de risée qui fondra sur eux comme un châtiment implacable et juste.

Les conseils municipaux mis en demeure de donner un avis ; leurs délibérations et leurs décisions transmises aux Chambres, que résulte-t-il de cette enquête et de cette procédure ? Une parodie. Tous ceux qui ont défendu la liberté, le droit et le sens commun, constatent maintenant que d'avance leur effort était inutile. On se moquait d'eux. Les autres, qui ont accepté avec joie le rôle de comparses dans la comédie politique et juridique, se sentent-ils assez encouragés à conspuer la raison, la justice, l'honneur et la pudeur vulgaire ! O majesté de la loi ! Regardez le noble visage qu'elle présente. C'est une « traînée ». C'est la reine des Apaches. C'est *Casque d'or* installée au gouvernement.

La loi, un traquenard ! On invite de vertueux citoyens à se mettre en règle avec des forma-

lités nouvelles, qui doivent leur garantir une situation régulière et paisible. Ils font leurs diligences. Ils s'inclinent devant les autorités et confient leur sort au pouvoir qui a dicté la loi. Les voilà dépossédés par l'instrument qu'on leur offrait comme une sauvegarde.

IV. — Pas fier, notre Collège de France. Illustre toujours, puisqu'il l'est par fonction et qu'il éprouverait à ne pas l'être un embarras encore plus profond que son chagrin ; mais de fierté, trop peu ; pas même ce qu'il en faudrait pour alimenter la vigueur du bon sens, lequel a subi là-haut, sur un des sommets de l'intelligence, s'il vous plaît, une complète déroute.

La chaire de littérature française moderne étant vacante par le décès de M. Emile Deschanel, M. Brunetière a posé sa candidature devant les professeurs dudit Collège. Ils sont chargés (comme ensuite les académiciens) d'indiquer deux noms. Entre les deux noms, le ministre choisit.

Si, dans le domaine littéraire, une candidature et une nomination devaient se rencontrer aisément et nécessairement, c'étaient bien celles-là. Entre les belles-lettres et la personnalité de M. Brunetière, il y a des rapports notoires, d'un ordre qui rend inutile la discussion, comme aussi la comparaison. Le règlement veut que les titres des candidats soient examinés par le Collège. On a donc examiné les titres de M.

Brunetière; et puis... on leur a donné la deuxième place, après une série de scrutins, qui furent d'abords tardifs, finalement précipités, incertains en général et d'un bout à l'autre incohérents.

Qu'est-ce que cette plaisanterie ? Les professeurs du Collège de France seraient aujourd'hui enclins aux farces, même grossières, même ridicules ?

Or, il paraît que celle-là serait encore pire et qu'elle manifesterait principalement l'esprit de platitude. La belle opération professorale a été dirigée par le ministre, qui a manœuvré, intrigué, intimidé, commandé.

Quel ministre ? — Le chef de l'enseignement public, le grand-maître de l'Université, M. Chaumié. Vous pensiez que c'était M. Pelletan ? Mon Dieu, M. Chaumié se connaît en philosophie et en littérature comme M. Pelletan en constructions navales et en navigation au long cours ; et ces deux hommes politiques auraient pu échanger leurs emplois, sans augmenter d'une quantité appréciable le désordre qui remplit l'enseignement et la marine ; mais enfin M. Chaumié s'est occupé de nous instruire. La manière dont se recrutent les ministres, depuis quelques années déjà, ce sera, pour les historiens, un chapitre plein de surprises invraisemblables. Ils croiront assister à une pièce des Funambules ou bien à une représentation du Grand-Guignol. Pour avoir, comme aurait dit

Proudhon, « écharbotté quelques filasses » de jurisprudence, tel avocat de sixième ordre se croit en situation de régenter la pensée française. Poussé sur le banc ministériel par le chaotique remous des courants parlementaires, il s'exhibe, pérore, prononce, arrangeant la philosophie, la pédagogie, la littérature et n'importe quoi. Et des professeurs du Collège de France emboîtent le pas, soumis à l'incompétence arrogante et niaise ! Ils savent cependant que M. Brunetière, si courageux contre le dreyfusisme, a fait bien autre chose aussi que de combattre la libre-pensée jacobine.

L'œuvre littéraire édifiée par l'éminent critique, l'œuvre qu'ils ont dans leurs bibliothèques et qu'ils consultent quand ils veulent traiter les questions qu'elle embrasse, ils savent qu'elle n'a pas été interrompue le moins du monde durant la crise si longue et si violente, toujours ouverte, où M. Brunetière a défendu avec éclat la liberté et le sens commun, en donnant l'exemple de la dignité et de l'indépendance. Le sixième et le septième volumes des *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française* sont de 1899 et de 1903 ; et dans l'intervalle paraissait l'imposant, original et précieux *Manuel de l'histoire de la littérature française.*

Un des traits caractéristiques de la physionomie de M. Brunetière réside dans sa fidélité à son origine et à son rôle. Jamais il n'a cessé d'être ce qui a fait sa force et son autorité. La

place si importante qu'il occupe parmi les lettres contemporaines lui restera. Ecrivain essentiellement, il a appliqué à notre histoire littéraire une large et solide méthode, qui, dans ce domaine trop longtemps confus, a introduit la logique, la pensée, la vie. Aucun des nombreux sujets traités dans une suite de vingt-deux ou vingt-trois volumes (tous très variés et formant plusieurs séries distinctes), aucun de ces sujets n'a passé par la critique de M. Brunetière sans en garder quelque empreinte heureuse et durable, sans être enrichi de clarté.

Le professeur indiqué, c'est lui. Or, c'est lui qui se trouve écarté, relégué à un absurde deuxième rang !

Pourquoi ? Parce qu'il a défendu l'ordre, la liberté, la religion. Là encore ses supérieures qualités de critique et d'écrivain l'ont inspiré. Chez lui, l'art de juger et d'écrire est placé au niveau très élevé où se rejoignent toutes les idées générales et prend ainsi son ampleur et son équilibre. Rien de plus large ou de plus net que la conception que M. Brunetière a donnée de la critique. Mais par ce temps de Chaumié et de Combes...

Le littérateur désigné en première ligne, M. Abel Lefranc, a, paraît-il, composé quelque ouvrage sur Calvin et même sur... le Collège de France (bon pour les archives, alors). C'est une rumeur qui court. En attendant qu'elle se confirme, on en est réduit à répéter ce que Louis

Veuillot disait, vers le 10 septembre 1870, quand Etienne Arago surgit comme directeur des postes : « Je ne vois que des gens qui se souviennent de n'avoir jamais entendu parler de lui ».

P. S. — L'avocat transformé par hasard en Grand-Maître de l'Université et qui avait si bien malaxé le Collège de France a ensuite, indirecrement, destitué M. Brunetière des fonctions de professeur à l'Ecole Normale ! Que dire d'un tel arrêt ? On ne peut pas demander au ministre d'un Bloc d'avoir de la considération pour la philosophie et pour la littérature.

CHAPITRE VIII

Le culte

I. Canonisations laïques. — II. Un trio de saints : Quinet, Renan, Zola. — III. Prière civique. — IV. Fêtes religieuses scolaires. — V. Processions et pèlerinages laïques.

I. — Assez souvent, Louis Veuillot a signalé le goût des libres-penseurs pour les diverses formes du culte, y compris la prédication, les processions et les pèlerinages; et il a noté les rites et les pratiques dont se compose, comme il le disait, la *Religion de ces messieurs*.

Animée d'un esprit de jalousie et d'imitation, elle aurait dû, semble-t-il, s'engourdir et décroître, depuis que l'indifférence religieuse occupe de vastes domaines conquis sur le catholicisme. Mais non. Au contraire, elle grandit en prétention et en ardeur. Outre les dogmes et le *Syllabus* qu'elle s'est fabriqués de fraîche date, nous la voyons active et enthousiaste à développer sa liturgie. Elle multiplie ses autels et les encombre de figures déclarées glorieuses.

En n'importe quel lieu que ce soit, le pontife qui officie

De quelque nouveau saint charge toujours son prône.

Dans cette église, les canonisations ne traînent pas. Il est vrai que là on n'a pas besoin de miracles, bien que la foi et le miracle — à rebours — y soient fort en honneur. Chez les prêtres du laïcisme, la Pentecôte est le régime permanent, puisqu'ils peuvent enseigner tout ce qu'ils n'ont pas appris. Ils deviennent docteurs et prêtres comme ils deviennent ministres ; et en inaugurant une statue ils se trouvent munis de tout ce qu'il faut pour parler histoire, pathologie, philosophie transcendantale.

Législateurs, pédagogues, écrivains, artisans, ouvriers, persuadés qu'ils se sont débarrassés de Dieu, débordent de mépris pour la sainteté chrétienne ; mais ils entendent bien avoir leurs saints à leur tour et en très grand nombre. Nous voyons se dresser tant de statues que parfois on ne sait plus où les mettre. Chaque dimanche, pour ainsi dire, un ou deux ministres vont en province décerner à quelque citoyen défunt l'immortalité du marbre. C'est l'office dominical, c'est la religion d'Etat. Certains fonctionnaires, recrutés parmi les lauréats des lycées, ont pour emploi de composer des panégyriques sur commande, en l'honneur de héros dont la célébrité ne dépasse point les limites d'un arrondissement électoral. Ce culte ne se résume

pas dans un exercice de rhétorique administrative : il comprend aussi la vénération des reliques. Les libres-penseurs sont toujours prêts à se mettre en mouvement pour promener des cadavres illustres et pour les encenser de parfums littéraires. Il fut quelque jour question de transporter au Panthéon une cinquantaine de cercueils disséminés à travers la France.

II. — Quinet.

Dans les festivals pédagogiques, politiques et cultuels institués presque périodiquement en l'honneur de Quinet, on ne cite jamais les pages les plus intéressantes écrites par le prophète canonisé.

Celles-ci pourtant mériteraient l'attention spéciale des pédagogues frénétiques et des philosophes de pacotille qui infestent la France. Le goût pour la religion (nouvelle) et pour les pratiques pieuses devrait incliner ces messieurs à la méditation, laquelle est essentiellement un acte de piété. S'ils voulaient en essayer un peu...

D'après eux, le *divin* réside uniquement dans l'humanité ; et c'est là qu'il aurait « pris conscience de lui-même ». Comment une pareille opération a pu s'accomplir, les nouveaux pontifes dédaignent de le savoir ; et même ce qu'une telle formule signifie au juste, ils préfèrent ne pas se le demander. Elle leur sert à glorifier

l'humanité réputée toute-puissante ; à déposséder Dieu sans l'abolir complètement ; à se donner des airs de profondeur. Il y a peut-être un Dieu ; mais, en tout cas, il n'a d'autre séjour que la conscience humaine, dans le sein de laquelle il se réalise peu à peu. M. Buisson, par exemple, tient volontiers de ces propos qui ravissent le commun et aussi l'élite de nos laïciseurs. Et une foule de politiciens et de badauds vivent là-dessus.

La belle idée nous vient principalement de Hegel, qui employa son génie, vaste et puissant, à construire un monde tout en nuages. Des longues dissertations de Hegel on n'a rien retenu, excepté la formule destinée à faire croire que nous sommes identiques à Dieu, lequel d'ailleurs est identique au néant. Comment, alors, notre existence aurait-elle tant de réalité et de grandeur ? Ne le recherchons pas. Ayant gravi ce sommet, l'intelligence moderne se trouve à bout de forces et elle laisse voir qu'elle s'est vidée en route.

C'est d'autant plus dommage que l'illustre Quinet, enseveli à présent sous les plâtras de l'apothéose, a jadis bafoué la grande théorie hégélienne. Lui qui devait mourir étouffé par le prophétisme, il eut de la verve ce jour-là, vers 1840. Dans *Allemagne et Italie,* il a décrit, en ces termes ironiques, la folle découverte qui faisait sensation alors et qui vaut maintenant à Hegel un prestige incomparable :

Dieu sommeillait, depuis des millions d'années dans un rêve, moitié végétal, moitié animal ; il ne donnait d'ailleurs pas le moindre signe de vie. Moïse et le Christ le tirèrent de cet engourdissement éternel. Mais il y retomba bien vite et cette fois plus profondément que jamais. Les choses durèrent ainsi jusqu'en l'an 1804, avec quelque mélange de rêves insignifiants. Au commencement de cette même année, Dieu n'avait pas la moindre conscience de ce qu'il était ou pouvait être. Ce ne fut que vers le milieu de l'automne qu'il fit définitivement connaissance avec lui-même, dans la personne et la conscience de M. le docteur Hegel. Cet épisode important dans la vie de Dieu se passa le 23 octobre sur le chemin de Bayreuth, à trois heures et demie de l'après-dînée. Depuis ce moment, l'Eternel se sentit vivre et ne garda plus le moindre doute sur sa propre existence. Un peu plus tard, il fut nommé professeur ordinaire et directeur de l'Académie de Berlin. Alors aussi sa carrière fut assurée [1].

Devant la grande invention de Hegel, le fumeux Quinet lui-même éprouvait donc le besoin de descendre de son trépied pour rire tranquillement et de bon cœur, comme un homme ordinaire en face d'une insanité.

Que n'a-t-il cultivé cette disposition raisonnable ! Mais la manie du pontificat le tenait. Lui aussi, il s'enivra d'amphigouri. De la solennité à la frénésie le passage est rapide ; et Quinet, épuisé d'inventer des injures contre les Jésuites, alla se ravitailler dans le grenier aux ordures aménagé par Marnix de Sainte-Aldegonde.

Bien plus encore qu'on ne l'a dit, quoi qu'on l'ait répété au point d'en fatiguer tout le monde, Quinet est l'inspirateur de la présente laïcisation scolaire. Il en a exposé l'esprit, fourni la formule et tracé le plan dès 1850, dans le petit volume intitulé *L'enseignement du peuple*, dont certaines pages furent certain jour[2] récitées sous les voûtes de la nouvelle Sorbonne.

Mais le fameux et fumeux penseur a fait mieux que préparer la prétendue réforme libératrice et pacificatrice. D'avance, il a indiqué comment elle devait se développer, se transformer, se démentir, se nier enfin, c'est-à-dire comment l'égalité devait engendrer la mise hors la loi ; la liberté : l'autoritarisme ; la neutralité : le privilège et la domination ; la guerre aux dogmes : le dogme révolutionnaire ; la sécularisation : l'emploi de la *force* contre les consciences. Oui, la *force!* Suggéré dans l'opuscule pédagogique, le mot est écrit ailleurs en toutes lettres. Il résume l'introduction rédigée par Quinet pour les œuvres de Marnix de Sainte-Aldegonde, introduction où frémit la haine enragée, à la fois cauteleuse et cynique.

Mais si, d'abord, nous parlions d'*Ahasvérus*, composition que personne ne peut feuilleter sans une stupeur joyeuse ? *Ahasvérus*, c'est Isaac Laquedem, le Juif-Errant ; et son histoire se déroule comme une *Légende des Siècles* en prose, en carton, en filasse, le tout arrangé suivant la fantaisie d'un lourd pédant qui se serait imaginé

avoir la tête épique. L'épopée remonte non pas au déluge, mais bien plus loin, jusqu'avant la création, qui est du reste le second tableau, lequel précède le premier. Nous sommes à l'an 4000 après la destruction du monde. Dieu veut en créer un autre et fait préalablement représenter par les archanges la vision des temps disparus. Tous les êtres et toutes les choses entrent en scène et en danse : espace, terre, océan, lacs, rochers, fleurs, Leviathan, l'oiseau Vinateyna, le serpent, le poisson Macar, titans, géants, Thèbes, Ninive, Palmyre, Babylone, Euphrate, étoiles, orgue, lyre, pyramides, cathédrales, etc., etc. Il y a une cathédrale qui dit au chœur de tous les rois morts : « Çà ! que feriez-vous donc tous d'un royaume éternel, si je vous en donnais un ? » Voilà le ton du récit. A la fin, après des dialogues éperdus et piteux où se mêlent les Evangélistes, Sapho, Héloïse, Béatrice, Mlle Aïssé, la comtesse Guiccioli et des centaines de personnages connus ou bien inconnus, l'Eternité, qui achève de tout ensevelir, a une prise de bec avec le Néant. Lui ne veut pas être supprimé, ce qui d'ailleurs semble une opération difficile. Il donne une raison d'une logique surabondante : « Au moins, moi, vous me garderez, je tiens peu de place ». L'Eternité riposte : « Mais tu fais trop de bruit (!). Ni être ni néant ; je ne veux plus que moi. » Le Néant : « Qui donc vous gardera dans votre désert ? » L'Eternité : « Moi ». Le Néant : « Et, si ce n'est moi,

qui portera à votre place (?) votre couronne ? » L'Eternité : « Moi ! » Quelle place ? Quelle couronne ? De quoi s'agit-il ? Nous ne le saurons jamais, puisque l'auteur s'en va en nous jetant l'adieu classique :

> Icy finit le mystère d'Ahasverus,
> Priez pour celui qui l'écrivit.

C'est à peu près le seul mot raisonnable qui se rencontre dans ce salmigondis démesuré.

Si l'épopée d'Ahasverus ne nous apprend rien du tout sur les sujets dont elle parle, du moins elle fait connaître la complexion intellectuelle et morale de l'auteur. Quinet avait la manie du grandiose. Comme il était dépourvu du don de l'expression, il recherchait des effets extraordinaires par d'incommensurables tableaux encombrés. Dénué de goût et d'inspiration, obsédé pourtant du besoin de pontifier, il manipulait, pour ainsi dire continuellement, la société, l'humanité, le monde. On ne pouvait pas lui demander : — comment vous portez-vous ? — sans qu'aussitôt il racontât quelque chapitre du processus cosmique et du symbolisme universel.

Un pontife a mission non seulement d'enseigner et de bénir, mais aussi de condamner. Donc, celui-ci condamnait insatiablement la Papauté.

En dépit des vociférations contradictoires dont il l'honore, on distingue la raison particulière qui entretenait en lui cette fureur. Il enviait l'autorité spirituelle.

Le volume où Quinet a réuni ses leçons du Collège de France en 1846 contient, à propos de Grégoire VII, des pages qui débordent d'enthousiasme jaloux :

« J'aime à voir ce grand homme, les yeux fixés sur l'idéal du royaume spirituel, exercer une terreur morale sur les royaumes politiques... Quand l'âme des peuples était encore endormie, qu'ils étaient séparés les uns des autres par des barrières infranchissables, il fallait bien qu'une personne morale fût la conscience vivante du monde de l'esprit... Il y a sur la terre un homme qui, avec les yeux de l'aigle, discerne, suit les projets de l'empereur, du roi, des nobles, de l'évêque... Où est donc la force de Grégoire VII ? Dans cette idée vraie en soi que, pour le monde moderne, l'autorité politique repose sur la conscience... Dans ce sens, Grégoire VII a devancé l'avenir.. » [3].

Que faisait donc Grégoire VII ? Il prononçait l'anathème contre les puissances terrestres : et c'est pourquoi il inspire à Quinet une admiration éperdue. Mais enfin le Pontife légitime ne condamnait pas pour condamner et ne détruisait pas pour détruire : il frappait l'infidélité et l'injustice. Quinet, remarquant à peine ce caractère de la grande lutte, se hâte d'unir et de confondre Grégoire VII et... la Révolution :

« Assurément la Révolution française ne pensait pas accomplir, en l'agrandissant, l'idée de Grégoire VII ; et pourtant *elle n'a pas fait autre chose*

quand elle a établi un droit supérieur à la possession séculaire de l'autorité, de la noblesse, de la couronne » [4].

La Révolution, c'est le christianisme en progrès ; Quinet l'atteste. Or, le christianisme a toujours besoin d'un pouvoir spirituel, lequel réside dans un pontife, lequel pontife a pour fonction supérieure de prononcer l'anathème : le pontife, ce sera Quinet ; et Quinet brandit avec volupté l'excommunication.

Depuis deux siècles et demi, Marnix de Sainte-Aldegonde dormait oublié, lorsqu'en 1857 certains Belges le révélèrent à notre illustre et fumeux philosophe, qui en devint toqué et se fit son panégyriste et son éditeur. Quinet rédigea une longue circulaire, disposée ensuite en introduction, qui, depuis, fut intitulée : La *Révolution religieuse au XIXe siècle*. Là, il expliquait pourquoi il entreprenait de ressusciter Marnix :

« Marnix n'a pas voulu seulement, à l'exemple d'autres écrivains, discuter l'Église de Rome comme un point littéraire. La lutte est sérieuse et à outrance. Il s'agit non seulement de réfuter le *papisme,* mais de l'*extirper* ; non seulement de l'extirper, mais de le *déshonorer* ; non seulement de le déshonorer, mais, comme le voulait l'ancienne loi germaine contre l'adultère, de l'*étouffer dans la boue*. Tel est le but de Marnix. Voilà pourquoi, après la dialectique la plus forte, la plus savante, la plus lumineuse, il étend l'opprobre sur le cadavre qu'il traîne et l'ensevelit dans *le grand cloaque de Rabelais* ».

Ecoutez Quinet démontrant la nécessité d'employer non seulement la diatribe et la calomnie contre les croyances religieuses, mais aussi la *force :*

« Celui qui entreprend de déraciner une superstition caduque et malfaisante, s'il possède l'autorité, doit avant tout *éloigner* cette superstition *des yeux* des peuples et en rendre l'exercice *absolument et matériellement impossible*, en même temps qu'il ôte toute espérance de la voir renaître. Alors, avec la facilité qu'ont les hommes à se détacher de ce que leurs yeux ne voient plus, la première chose qu'ils font c'est d'oublier. Une nouvelle génération se forme, qui, n'ayant rien aperçu que les ruines de la religion morte, est toute disposée à porter ailleurs son espoir et sa croyance ».

Peut-être n'est-ce pas encore assez clairement exposé ; et alors Quinet entre dans les détails, d'autant plus volontiers qu'il palpite de joie à la pensée d'employer enfin la contrainte morale et matérielle :

« L'Europe, par son admiration ou sa complaisance pour la force déchaînée, a montré clairement à tous les yeux qu'elle est restée plus barbare qu'on ne l'imaginait. Il y a encore du Vandale chez elle. Et celui qui ne tirerait de cette première observation sur la *religion de la force* aucune conséquence pratique, *celui qui se croirait jeté dans une société idéale où le droit, la vérité, la justice n'ont qu'à se montrer nus et désarmés pour l'emporter, celui-là*

perdrait d'avance par sa faute et sa cause et lui-même ; il méconnaîtrait les choses ; elles s'en vengeraient bientôt sur ses théories. Je pourrais en dire davantage à ce sujet ; je m'arrête ».

Il s'arrête, puis reprend son exhortation :

« Le despotisme religieux, comme tout autre despotisme, ne peut être *extirpé* sans que l'on sorte de la légalité, puisque la légalité, c'est son caprice » [5].

Les *douleurs* qui pontifient au Panthéon et tous ceux qui pérorent depuis vingt-cinq ans ont en général la même passion de gouverner les consciences par l'anathème, par le sophisme et par la force. Ils rêvent de reconstituer, à l'envers, l'union de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle. Acharnement aveugle, condamné par là aux déceptions éclatantes. Comme le fait pressentir M. Fonsegrive, dans son grand roman social *Le Fils de l'Esprit*, très belle et très profonde étude de la crise qui bouleverse la France contemporaine : « un jour viendra où l'Etat lui-même trouvera lourde la charge de l'enseignement, où il se sentira impuissant à maîtriser ce nouveau pouvoir spirituel qu'il aura créé lui-même, où il n'osera ni lui enlever sa liberté ni prendre la responsabilité de ses audaces » [6].

Renan.

L'âme, le talent et l'œuvre de ce personnage se ressemblent au point de se confondre. Si l'on envisage à part chacun de ses aspects, c'est surtout par suite de la nécessité où nous sommes tous de donner un nom spécial à des choses ordinairement distinctes les unes des autres. Lui est d'une seule pièce ou plutôt d'un seul jet. Tout entier, il procède de la dérision.

Pour constater le phénomène, nous n'avons besoin ni de longues analyses ni même de simples recherches, puisque Renan a multiplié les preuves de sa fondamentale et volontaire perfidie. Obsédé par elle, il l'a rendue obsédante. Plus encore : il a pris à l'étaler un soin dont il était ravi. Ce gros homme s'est exhibé avec une complaisance voluptueuse, se tournant et se retournant, pour montrer son aplomb et sa prestesse. Il a su faire de la vérité la collaboratrice de la fraude. Même quand il est sincère, il se moque.

Attrait de la « nuance », a-t-il dit et ont répété ses admirateurs, qu'il accablait d'un insolent et brutal mépris et qui pourtant ne se lassaient pas de se pâmer et d'être bernés. Vaine et frauduleuse réponse. Il n'y a pas de penchant souple ou subtil qui puisse expliquer, non pas seulement les contradictions et les incohérences dont est pleine la *Vie de Jésus*, mais, chose

bien plus grave, tout l'esprit et toute la portée de cette œuvre, essentiellement déloyale. Renan a voulu bafouer le Maître qu'il affectait de vénérer et de chérir. Il a voulu lui ravir l'auréole divine. Nulle offense plus perverse et plus basse ne pouvait être dirigée contre le Christ, qui, réduit au rôle d'un prophète humain, serait un illuminé et un charlatan. Cette double injure, Renan l'a proférée avec une volonté intense et réfléchie, dissimulant la haine sous les hommages et sous les caresses. Inconcevable est l'hypocrisie du plan et de l'exécution. Rien de pareil ne s'était vu ni même n'avait été imaginé depuis le baiser de Judas, qui semblait destiné à rester un fait unique. Au cours des luttes religieuses, ils n'avaient pas manqué les scélérats possédés d'une animosité personnelle contre Jésus ; mais leur frénésie du moins ne s'embarrassait d'aucun étalage respectueux et tendre. Cette fois, ce fut une horreur vraiment nouvelle par les proportions et par le procédé, car le premier Judas n'avait sans doute que les instincts d'une brute, tandis que celui-ci !... Un lettré, un savant, un professeur, un écrivain, un artiste ! La scène formidable du Jardin des Oliviers renaissait, transférée dans le milieu des mœurs les plus raffinées et adaptée à ce milieu.

Comment l'ancien séminariste en était-il arrivé à la conception et à l'acceptation d'un tel programme ? Il parcourait la voie où l'avait engagé le refus de suivre l'appel du Christ ; et l'abomi-

nable aboutissement éclaire les circonstances dans lesquelles avait été prononcé ce décisif refus.

Qu'un homme, qu'un aspirant au sacerdoce s'arrête en chemin, succombe sous le doute et recule, le fait ne cause pas une extrême surprise; mais le cas de Renan sortait des conditions ordinaires. C'était bien l'exemple de la créature insurgée contre Dieu et résolue à garder pour elle-même et pour elle seule l'emploi des dons qui lui sont confiés en dépôt et en usufruit. Doux, modeste, hésitant d'allures, le jeune séminariste était déjà invinciblement décidé à ne pas reconnaître l'autorité du dispensateur souverain. Dans le fond de l'âme, il disait « non » à la voix qui lui demandait l'amour et l'obéissance en retour du bienfait de la vie. Il commettait le déni de justice par un orgueilleux, conscient et vicieux mépris de la justice.

Il a plusieurs fois raconté le contraire et affirmé que la critique historique seule, et non pas les difficultés de la théologie ou de la philosophie, détruisit sa croyance. Egalement, il s'est défendu d'avoir été séduit par l'ambition. Toujours il a dissimulé, en fournissant lui-même de nombreuses raisons qui le convainquent d'imposture. On a recherché, on a reconstitué l'histoire de cette crise et de cette chute qui devaient, dans l'âme de Renan, autour et loin de lui, multiplier le ravage et la ruine. Assurément, c'est une tâche difficile d'explorer la conscience d'un

homme, quel qu'il soit; c'est d'ordinaire une grande témérité et ce peut être une présomption très coupable de dire : — Voilà le ressort secret, voilà l'intime et mystérieux instinct qui a poussé tel individu dans la direction mauvaise. — Disposés comme nous le sommes à nous tromper et même à nous mentir sur notre propre compte, nous n'avons que trop de raisons de nous défier de notre clairvoyance envers autrui ; mais Renan s'est donné trop souvent le luxe d'inviter ses contemporains et les époques futures à sonder les replis de son cœur. Il s'est mis en scène sur toutes les estrades et s'est confessé à tous les échos. Naturellement, il s'est vanté d'être sincère, pur et bon ; modeste aussi ; *heureux* surtout : ce qui était sa manière constante et unique de plaindre et de soulager l'infortune. Nous pouvons bien répondre à l'invitation, regarder et juger.

Il a dissimulé avec entêtement en disant que le doute lui vint de la seule philologie. Les faits et ses aveux montrent le jeune séminariste épris de la philosophie allemande, s'emportant et perdant pied. Avant de se rebeller contre les prétendues erreurs philologiques, Renan avait laissé en lui se déformer et se gâter la notion du spiritualisme ; déjà, il en était à l'*éternel devenir* et à la métamorphose cosmologique où se dissout l'idée du Dieu personnel. Pour s'effondrer, sa foi n'avait peut-être plus même besoin d'être secouée par les contradictions phi-

lologiques. Depuis longtemps, malgré les habitudes extérieures auxquelles il demeurait fidèle, il ne voulait plus croire et, en effet, ne croyait plus.

Légende puérile, le désintéressement avec lequel ce Sulpicien aurait quitté son Eglise, désintéressement si souvent célébré et qu'on célébrera longtemps encore. De ses mains qui se jouaient de tout, Renan l'a démolie, dans un des fréquents accès où la vérité, dite par lui, prenait, comme naturellement, le ton du cynisme. Aussitôt débarqué à Paris, il se sentit mordu par une fringale de gloriole et se laissa, timidement toujours mais avec un désir croissant, envahir par les rêves de la célébrité. Ecoutons-le : « Je compris la gloire que j'avais cherchée si vainement à la voûte de la chapelle de Tréguier ». Le germe avait de profondes racines. « Au bout de quelque temps, une chose tout à fait inconnue m'était révélée. Les mots talent, éclat, réputation, eurent un sens pour moi. J'étais perdu pour l'idéal modeste que mes maîtres m'avaient inculqué ; j'étais engagé sur une mer où toutes les tempêtes, tous les courants du siècle avaient leur contre-coup. Il était écrit que ces courants et ces tempêtes emporteraient ma barque sur des rivages où mes anciens amis me verraient aborder avec terreur ». C'est encore une manière d'insinuer que ses maîtres de Tréguier étaient coupables de n'avoir pas deviné ses talents et de ne pas lui avoir préparé une destinée digne de lui.

Qu'au moment de briser avec l'Eglise, il ait éprouvé des appréhensions et des souffrances, l'aventure n'a rien d'anormal. Pourquoi aurait-elle dû lui être épargnée ? On l'admire d'avoir couru des risques : en somme, il les redoutait moins que la perspective de mener une humble existence ; et son plus grand héroïsme fut de se confier aux espoirs ambitieux.

Ne lui contestons pas le mérite, peu exceptionnel, d'avoir songé avec angoisse à la douleur dont il allait abreuver sa mère, toute chrétienne, angoisse qu'il finit bien par surmonter cependant. C'était le refuge de ce qu'il y avait encore de bon en lui. On dirait que sa mère était la seule créature qu'il fût capable d'aimer toujours. Car, même sa sœur Henriette, avec laquelle il eut une si longue et si profonde intimité de sentiment et de pensée ; qui avait, la première, perdu la foi et qui contribua beaucoup à lui faire quitter Saint-Sulpice ; qui revisait le style et l'esprit de la *Vie de Jésus* et à qui le livre hypocrite est dédié, il semble peu à peu la considérer comme un précieux élément de sa biographie plutôt que comme une affection dont la perte l'aurait laissé inconsolable. Sur cette sœur, morte en Terre-Sainte, attristée de ne plus croire au Christ, et désolée, peut-être épouvantée de voir se tourner contre toute idée du Dieu créateur l'incrédulité qu'elle avait favorisée ; sur cette sœur, évidemment distinguée et bonne, au fond énigmatique, Renan a com-

posé des pages éloquentes. Mais que de littérature, à propos d'un supplice du cœur ! Quand il gémit sur sa mère, Renan est vrai ; quand il exalte Henriette, il a l'air, de plus en plus, de se livrer à un exercice de style.

Et le reste du genre humain, quel compte en faisait le grand penseur? et les autres penseurs ? et les savants ? Il bafouait tout cela selon l'occasion. Il vibrait d'une sorte de délire joyeux et furieux en démontrant, par raison philosophique et scientifique, que les individus n'ont, aux yeux de la nature, nulle valeur. Devant les badauds qui venaient l'encenser et qui le priaient de leur révéler quelque vérité, le pontife se donnait le plaisir de notifier qu'il n'y a peut-être aucune vérité ou que peut-être elle est triste. Aux gens qui attendaient de lui des lumières morales, il disait : « Peut-être que ce monde n'est pas quelque chose de très sérieux ».

La dernière partie de son existence fut remplie par un dévergondage philosophique. Alors, selon le mot de M. Faguet, Renan se prit à « penser avec dépravation ». On ne peut parcourir ses *Dialogues philosophiques* sans un agacement continuel. Là, Dieu est en train de se faire ; et la raison humaine s'occupe d' « organiser Dieu », qui existera de plus en plus, et qui « plus il existera, plus il sera juste ». En terminant, l'ironiste invoque le Dieu qu'il vient de bafouer : « O Père céleste, j'ignore ce que tu nous réserves... Est-ce le désespoir qui a raison et la

vérité serait-elle triste ? » Néanmoins, il garantit cinquante fois que « le monde va « vers ses fins avec un instinct sûr » et il admire « le machiavélisme instinctif de la nature » étalé « dans l'énorme duperie qu'implique la bonté ».

Renan a décrit d'avance le progrès accompli « non par tous mais par une aristocratie intellectuelle servant de tête à l'humanité ». En face des Allemands victorieux campés sur le sol demeuré français, il s'amusait à écrire que « le gouvernement par la raison, s'il doit avoir lieu, paraît mieux approprié au génie de l'Allemagne ». Une aristocratie, même allemande, ce n'était pas encore assez. Le prophète saluait dans l'avenir « non une masse » mais « un homme » prédestiné pour réaliser l'œuvre libératrice. Et il sacrifiait l'esthétique si chère aux déclamateurs : « La beauté disparaîtra presque à l'avènement de la science » [7]. Au chapitre des *certitudes*, « la conscience du tout », Dieu, « ne semble pas dépasser beaucoup celle de l'huître et du polypier ». Avant d'exprimer cette belle idée en termes littéraires, il l'avait lancée parmi les associés du dîner Brébant. Goncourt, qui raconte la scène, montre Renan à la fois agressif et craintif, « comme s'il avait peur de recevoir une gifle du Tout-Puissant » [8]. L'attitude agressive caractérisait le jeune Renan, dont un portrait traduisait la pensée intime : « Tête ferme, sans sourire, avec des cheveux collés le long des tempes : une expression d'audace et

presque d'agression », disait M. Ledrain, qui a glorifié et rabaissé le glorieux penseur laïque, aujourd'hui canonisé par les athées [9]. Assuré d'avoir empoisonné une génération, Renan connut la joie de sourire et s'en donna l'ivresse laissant voir, malgré lui, qu'il avait le vin mauvais. Quand le penseur vieilli eut réalisé tout son personnage ; quand, soutenu par la gloire enfin conquise, il put déployer hardiment tous ses instincts, on s'aperçut qu'à l'égard de la vérité, de Dieu et de l'espèce humaine, il respirait la dérision et rien d'autre.

Et nous ne possédons pas encore sur lui les détails recueillis dans le monde où il a pontifié. Les biographies complémentaires viendront de là, comme l'événement se produisit pour Victor Hugo, qui, après un long prestige, fut convaincu d'avoir été, en fait d'orgueil et d'égoïsme, un monstre. Nous ne savons ce qu'il faudra plus tard dire encore de l'âme de Renan, laquelle apparut de bonne heure endurcie et contaminée.

Dans les lettres si vigoureuses, si fines et si expressives qu'il adressait à l'*Ouest-Eclair* peu de jours avant les fêtes de la canonisation et que bientôt après il réunit en brochure [10], M. Brunetière a signalé avec admiration les qualités diverses dont est fait le style de Renan. « Abondance facile » ; « suprême aisance » ; « élégance familière et pourtant soutenue » ;

« grâce enveloppante et souple », dit-il, en rappelant les « métaphores poétiques, originales, inattendues et toujours ou presque toujours d'une incomparable justesse, qui servaient à vêtir les idées les plus abstraites » ; enfin, « grâce » constante et « souveraine clarté », telle se résume l'appréciation formulée par l'éminent critique. Généreuse, elle a l'évidente exactitude de la plupart des jugements que M. Brunetière a rendus sur les écrivains français avec une incomparable compétence.

Et cependant, un détail complémentaire peut être puisé à une autre source. Chose curieuse, il est fourni par quelqu'un qui ne se connaît pas en littérature et qui a célébré Renan, comme ont fait des Chaumié, des Guieysse et tant d'autres Brissons, y compris M. Combes, habitués à tout trancher d'après la seule règle de la passion audacieuse. Nous le devons à M. Berthelot, l'inévitable ami, venu pour parler de soi presque autant que de l'illustre défunt et qui, parmi les hommages, a glissé des réclamations.

Voici déjà quelque temps que cette vieille et encombrante amitié s'est mélangée de ressentiment. Lorsque, pour la première fois, on a publié une partie de la correspondance échangée entre Renan et M. Berthelot, celui-ci a insinué, avec ménagements mais d'un ton assez résolu, qu'il avait des griefs à faire valoir. Il revendiquait la propriété de certaines idées scientifiques que l'écrivain s'est attribuées avec désinvolture.

Il se plaignait et il se plaint encore d'avoir été exploité et même un peu dévalisé par lui; ce qui n'étonnera personne. En fait de science expérimentale, Renan ne possédait guère que les notions que M. Berthelot lui avait procurées : or, de cela Renan eut toujours soin de ne jamais se souvenir. On conçoit que le chimiste ait gardé à son ami une certaine rancune.

Elle paraît s'être compliquée d'une jalousie comique, révélée encore par la correspondance. Il y a, de loin en loin, entre les deux grands hommes, comme un échange de descriptions. M. Berthelot, persuadé que tout procède de la chimie, l'art et la littérature aussi bien que la morale et le reste, M. Berthelot, candidement et tranquillement, néanmoins avec application, s'exerçait à un tableau littéraire; par exemple: un coucher de soleil dans la Seine. Renan, d'Italie ou d'ailleurs, répondait par une description pittoresque, dont la supériorité, cela va sans dire, était écrasante ; d'autant plus que le style de M. Berthelot convient à la poésie comme l'allure de Pégase à un cheval de fiacre. Le chimiste récidivait. L'écrivain l'aplatissait sous un autre tableau encore plus brillant. Renan devait beaucoup s'amuser de voir son ami s'essayer au coloris, à la grâce et à la majesté.

Des réclamations de celui-ci et des autres au sujet de la propriété des idées il avait cure autant que Sirius des événements humains. Mais M. Berthelot n'en a pas encore pris son

parti. Le discours prononcé à Tréguier en l'honneur de Renan laïquement canonisé trahit le souci de cette revendication, qui, sans doute, laissera des traces plus nettes : « *Tous deux*, travailleurs acharnés... Chacun de nous concourut à *compléter* l'éducation de son ami. Nous étions *également* initiés à l'histoire et à la *littérature* (!) Il me communiqua son admiration pour les pastorales bibliques de Herder et même pour le lexique hébraïque de Gesénius ; *je lui inspirai* quelque estime pour la géométrie analytique et pour l'anatomie ». Quelle application à rappeler combien son ami lui fut redevable ! On a parfois comparé Renan à Montaigne. Le pauvre Larroumet (mort peu avant les fêtes de Tréguier) chérissait ce parallèle ; mais il n'aurait pas osé cependant le pousser jusqu'à identifier La Boétie avec M. Berthelot, qui dit volontiers et d'un air bizarre : — Vous savez, au fond, le véritable et génial Renan, c'est moi ; et j'aurais eu autant de grâces, si je ne les avais négligées pour de plus hautes ambitions...

La rancune l'a servi, puisque, malgré sa radicale incapacité littéraire, le chimiste a fait une observation qui aide à juger le style de Renan. Mentionnant l'*Histoire comparée des langues sémitiques,* publiée en 1848, et qui commença la réputation du futur exégète-baladin, M. Berthelot note que cette œuvre est celle d'un érudit « d'un type un peu austère, tel qu'Henriette le rêvait alors pour son frère ». Il ajoute : « Le

style brillant et imagé que nous avons connu plus tard n'y apparaît pas encore, quoique la finesse critique de ses vues et de ses hypothèses perce de tous côtés » [11]. On comprend ce que cela veut dire ; et la remarque est fondée. Bien que porté à la fantaisie, Renan n'ose pas encore s'y abandonner ; aussi ne rencontre-t-il ni les effets brillants, ni les images. Au contraire, à mesure qu'il se débarrasse des scrupules scientifiques, philosophiques et même moraux, il donne à son style une allure et une couleur étonnantes. La fantaisie est le ressort de ce style qui a tant de désinvolture et d'adresse. Emancipée enfin, envahissante, elle multiplie les trouvailles, les comparaisons inattendues, l'extraordinaire assemblage des mots.

Néanmoins Renan ne s'était pas pénétré des vieux auteurs et n'a point rajeuni des expressions ou des tours oubliés. Au contraire, sa langue a un fond tout moderne. Elle exploite les vocabulaires contemporains et elle prend là les matériaux de ses machines à surprises. Il y a beaucoup de termes communs dont Renan a fait un emploi d'une habileté surprenante. La phrase se joue vraiment des difficultés de la syntaxe et combien souvent des obligations de la logique ! Elle s'amuse, elle s'exalte, elle se grise. Nulle autre règle que l'élégance, qui est aussi bien à l'aise dans les sophismes narquois et insolents que dans les insinuations doucereuses et floues ; et ces deux aspects sont presque inséparables.

Voyez la fameuse *Prière sur l'Acropole*. C'est, dit-on, le modèle achevé du genre. Or, Renan *blague* sa déesse autant qu'il l'honore et il consacre son érudition et son atticisme à *épater le bourgeois*. Ayant fait dans les dictionnaires une provision de termes pompeux, il vide d'un coup son sac : « O Eurythmie..., ô Raison..., ô Théonoé..., ô Salpinx..., ô Cora..., ô Hygie..., ô Promachos..., ô Aréa..., ô Ergané..., Energie de Zeus..., ô Archegete..., ô Hippia..., ô Salutaire !... » Devant les renaniens assemblés, une artiste de la Comédie-Française a déclamé ces appellations et ces adjurations ; et M. Guieysse a conseillé impérativement aux Bretons de « se pénétrer de l'esprit de Renan inspiré par la divine Athéné ». Voilà donc pourquoi M. Combes leur a défendu de se servir de leur langue natale : c'était pour les amener à parler grec. Mais, de l'aveu de Renan, la réforme sera très inutile, puisque la divine Athéné est décédée comme les autres déesses, ayant d'ailleurs été aussi sotte, bien que toujours sublime. Renan le lui assure, en pleine extase. Il lui dit : « Le monde est plus grand que tu ne crois... Une littérature qui, comme la tienne, serait saine de tout point, n'exciterait plus maintenant que l'ennui ». Et, supposant que la déesse se rebiffe, il se vante d'avoir le cœur dépravé. Un peu plus tôt, entre deux prostrations, il avait interpellé Minerve avec une vulgarité narquoise : « *Tiens, déesse*, quand je me rappelle... », etc. C'est, sous des

banderolles d'hermine et de pourpre, une débauche d'encens et de pommes cuites. Il a fallu un grand talent pour écrire cette prétendue *Prière sur l'Acropole ;* et elle est insupportable. De même, la *Vie de Jésus,* où, continuellement, des notes fausses brisent l'harmonie du récitatif. A la Sorbonne, un jour, Larroumet voulut lire la page qui montre le crucifiement. Il lisait à merveille et d'une voix enchanteresse. Cependant, il ne produisit nulle émotion et parut lui-même déconcerté de ne rien ressentir. Renan a-t-il donc négligé ce tableau ? Non pas : il l'a tracé avec les ressources de son habileté ; mais il n'a pu tirer aucune inspiration de son cœur, mort à l'amour de Jésus. Il affecte le contraire tout le long du volume ; aussi le volume, composé avec tant de soin et de talent, sonne-t-il faux sans répit.

Le seul de ses livres peut-être qui produise une impression différente, ce sont les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse ;* du moins la première partie. Là vibrent de longs accents réguliers, pleins et profonds ; étranges toutefois, comme un souffle de mystère et d'abîme. Tout l'être de Renan est tendu dans une seule direction. Il feint encore, puisqu'il veut démontrer qu'il a cessé de croire avant de cesser d'aimer ; mais il feint avec l'énergie fondamentale de l'homme qui, en connaissance de cause et avec une entière liberté d'intention, choisit et fait lui-même sa propre destinée; appliqué à prouver qu'il n'a

ni remords, ni regrets, ni crainte et n'en saurait plus avoir ; orgueilleux de la paix sinistre établie dans son âme par la dévastation complète. Evidemment, un pareil spectacle offre à l'éloquence certaines ressources.

Il y en a un autre, d'un ton différent, mais analogue : celui où l'on voit Renan devenu le pontife de l'ébriété philosophique, raillant ses admirateurs, bafouant la science, chantant la gaudriole en l'honneur de la vérité. Dans ce rôle, il a prononcé des discours étonnants de verve et de finesse ; il a écrit des pages qui sont des chefs-d'œuvre et il a montré qu'il était surtout le chantre de la dérision.

Sa science? Il avait acquis une érudition considérable, mais rien de plus. Les orateurs et les applaudisseurs de Tréguier ignorent que nulle part, dans les régions scientifiques de France ou de l'étranger, Renan n'est admis comme un maître. « Hébraïsant... distingué », dit M. Brunetière. C'est l'opinion juste, vérifiée aux bons endroits. Et ce savoir hébraïque, qui était ce que Renan possédait de mieux, des maîtres l'ont très souvent critiqué.

Pris d'un étrange et malsain amour pour la contradiction, Renan ne pouvait éviter d'en devenir la victime. Par suite, il devait accomplir une œuvre double et incohérente. Lui qui prétendait établir définitivement la suprématie de la science, il a, par son exemple, encouragé les ba-

dauds à confondre avec la science les suggestions de leur fantaisie.

Quelles libertés ne s'est-il pas permises envers les théories, envers les dates, envers les faits, envers le bon sens, comme envers les convenances, comme envers la morale? Aussi, de bonne heure une bizarre, mortifiante et tenace ironie vint envelopper l'ironiste résolu. Cette Allemagne savante qu'il célébrait sous l'empire, pendant nos défaites et plus tard encore, l'appelant la mère de son intelligence, elle a toujours traité Renan avec dédain. Naturellement, les brillants exercices littéraires de l'écrivain français n'intéressaient pas le moins du monde les raides professeurs teutons. *On le lui fit bien voir*. Quant à son érudition, elle subit les bourrades allemandes.... les plus allemandes et telles qu'il dut prendre le parti de feindre de ne les avoir point reçues. Dans les universités, les professeurs se moquent de Renan et de la France qui l'admire. Wellhausen, jugeant les premiers volumes de l'*Histoire d'Israël*, Wellhausen a relevé avec une dédaigneuse sévérité les « folles assertions » de Renan : « *narrische Behauptingen* », et il a reproché à l'auteur de fabuler, « *fabulieren* » [12], sur l'histoire des Juifs. C'est, au-delà du Rhin, une vieille et générale habitude. C'est, en fait de fierté patriotique, le bénéfice le plus clair procuré à son pays par l'enfant de Tréguier. Chez nous, les maîtres tiennent pour des demi-romans les ouvrages où, de-

puis la *Vie de Jésus* jusqu'à l'*Histoire d'Israël*, le grand moqueur a répandu son érudition d'ordinaire incomplète, fantaisiste et frelatée. Quand il patronnait l'art de « solliciter les textes », il indiquait toute sa méthode et donnait sa mesure scientifique. Ses admirateurs soupçonnent cette vérité fâcheuse ; et l'un d'eux, M. Anatole France, ne peut même pas avoir l'air de s'en être aperçu, s'étant mis dans les chausses, encore beaucoup trop larges pour lui, du perfide magicien.

Considérable en variété et en surface, la science de Renan n'a de l'autorité qu'aux yeux des gens qui n'approfondissent aucun sujet. Peu leur importe que leur historien et leur exégète ait parfois brouillé les dates, faussé les documents, dénaturé les institutions et caricaturé les hommes. Les libertés dont il a mésusé sont celles qui plaisent le plus à la moyenne des lecteurs, catégorie dans laquelle il fait fonction d'oracle. Là, on canonise Renan pour avoir ainsi justifié et encouragé l'à-peu-près audacieux et déluré. Quel inappréciable avantage que cette consécration de la désinvolture systématique ! A leur tour, les libres-penseurs arrangent la Bible selon leur fantaisie et savourent le plaisir d'avoir à leur disposition l'Histoire Sainte modernisée, un Christ tout humanisé, une Eglise vraiment sécularisée celle-là, enfin un Dieu dont la société laïque, soudainement rajeunie, fait, comme le monde païen, un hochet.

A-t-on remarqué que ce sont les athées surtout qui ont glorifié l'apôtre du *divin ?* Leur ardeur était si grande qu'elle opprimait les incrédules qui n'ont pas encore donné à toute idée du Dieu réel, digne de ce nom, un congé définitif et qui paraissaient n'avoir obtenu que par tolérance la faculté de prendre part à la cérémonie. M. Chaumié, qui d'ailleurs ne sait pas trop s'il croit en Dieu, n'était admis qu'en qualité de ministre ; M. Combes, parce qu'il possède toute la confiance des athées, malgré son titre, pour lui si baroque, de « philosophe spiritualiste ».

Peut-être la confusion et la honte feront-elles parler le repentir et entendrons-nous certaines dupes-complices, comme il arriva pour l'empereur Claude, réciter, après l'apothéose, l'apocolokyntose ; mais enfin la farce de Tréguier fut vraiment complète.

Elle n'empêchera pas que la partie sérieuse de Renan ne profite aux vérités qu'elle avait pour but de détruire. Depuis Voltaire, quel immense terrain la Bible a reconquis, la Bible que le dix-huitième siècle croyait enfouir dans le cimetière de la mythologie ! Ce peuple juif, dont le rôle et même l'existence étaient traités de chimère, il se montre de nouveau, incorporé tout entier à l'histoire universelle, ou plutôt constituant le fond et la trame de l'histoire la plus certaine. Renan aura fourni sa part dans ce progrès qui étonnerait fort Voltaire, jadis triomphateur, lui aussi.

Zola

La disparition soudaine du romancier aura présenté de la ressemblance avec l'art qu'il pratiquait : l'élément dramatique sous une forme banale ; une tragédie dans le cadre du fait divers. Chaque semaine, les journaux relatent des asphyxies par accidents ; et Zola, malgré sa prétention de décrire les combats de la vie et de la mort, ne sut jamais regarder plus haut ni plus loin que les horizons vulgaires.

On l'a loué beaucoup de s'être consacré à traduire les impressions et à dépeindre les aspects de la foule remuante. L'œuvre, en effet, pouvait atteindre à la grandeur ; mais le succès véritable exigeait une conception élevée, des idées claires, des moyens nobles, toutes choses dont le romancier n'était guère pourvu et dont il paraissait vouloir s'appauvrir encore, avec une obstination enragée.

Nous ne pouvons douter qu'il ne fût prodigieusement fier des défauts et des vices qui devaient infecter son énorme labeur. S'étant choisi lui-même comme règle et comme type, il entendait juger les hommes d'après les instincts grossiers dont il se sentait rempli. En 1881, dans des lettres envoyées à un journal russe et qui contenaient, sur les littérateurs contemporains, des jugements brutaux et souvent ridicules, Zola disait : « Avoir l'impression forte

de ce dont on parle et rendre cette impression avec la plus grande intensité et la plus grande simplicité, c'est l'art d'écrire tout entier... Moins d'art et plus de solidité ». Lui, pour obtenir tout l'aplomb possible, s'installait à quatre pattes. Il aurait volontiers soutenu que cette pose-là valait mieux que l'attitude de l'Apollon du Belvédère. Probablement, il reçut sans en être le moins du monde offensé, et comme un hommage précieux, la critique de Schérer, qui qualifiait ainsi tant de prétention : « L'effort d'un *illettré* pour abaisser la littérature jusqu'à lui ». Illettré, il s'enorgueillissait de l'être, décidé à se passer toutes ses fantaisies sur la morale, la politique, la sociologie, l'art, la science, y compris la linguistique. Oui, la linguistique : il a pris soin de nous en avertir, assez inutilement d'ailleurs. Sait-on ce que c'est que l'*Assommoir ?* Un tableau de mœurs ouvrières ? Pas du tout. Quoi donc ? La réforme de la langue française ! Zola lui-même le déclare dans sa préface de 1877, en se plaignant que les admirateurs, pas plus que les adversaires, ne s'en soient jamais aperçus. Citons quelques lignes de cette page, mise à la portée de tout le monde et très ignorée cependant, l'une des plus curieuses qu'il ait tracées et dans laquelle s'épanouit « l'intensité » qui lui fut si chère, l'intensité de l'ignorance volontaire et complète, follement présomptueuse : « L'*Assommoir* est à coup sûr le plus chaste de mes livres. Souvent j'ai dû toucher à des plaies autrement

épouvantables. La forme seule a effaré. On s'est fâché contre les mots. Mon crime est d'avoir eu la *curiosité littéraire* de ramasser et de couler dans un moule *très travaillé la langue du peuple.* Ah ! la forme, là est le grand crime ! Des dictionnaires de cette langue existent pourtant, des lettrés l'étudient et jouissent de sa verdeur, de l'imprévu et de la force de ses images. Elle est un régal pour les *grammairiens* fureteurs. N'importe, personne n'a entrevu que ma volonté était de faire un travail *purement philologique,* que je crois d'un vif intérêt historique et social ». Il y a de lui, ailleurs, dans une lettre au journal russe, un autre mot qui réalise peut-être encore mieux le ridicule lamentable. Zola se proposait, en diminuant l'art et en augmentant la solidité, d'accomplir « un retour à la langue si carrée et si nette du dix-septième siècle ». Il admirait donc comme il détestait : sans comprendre ; et, en effet, il avouait que beaucoup de phrases de Corneille et de Bossuet lui paraissaient à peu près incompréhensibles. Presque toujours, les raisonnements du célèbre observateur sont caractérisés par cette incohérence fondamentale, affolée d' « intensité ». Le *Journal des Goncourt* le montre, vers 1872, en proie à « une espèce d'afflux d'idées et de formules, s'engorgeant à tel point qu'il était quelquefois, au milieu de son travail, obligé de lâcher la plume ». Certes, le projet n'était pas absurde de recueillir dans la langue populaire tels mots et telles locutions

que la littérature pouvait utiliser ; et l'idée n'était pas plus sotte que de puiser au sein de la foule les impressions et les pensées dont l'art aurait tiré bénéfice. Se rapprocher des réalités : excellent procédé pour rajeunir le langage et l'esprit. Mais il faut être préparé à une besogne si délicate ; c'est-à-dire avoir cultivé la littérature, le bon sens et le bon goût.

Faute de cet apprentissage, Zola s'est continuellement traîné entre le vocabulaire des rapins et l'argot des concierges, se façonnant un style plein d'impropriétés comme de malpropretés, faux, épais, rude et gauche.

Certain jour, le romancier étant à l'apogée de sa renommée littéraire, et sans doute de son talent, on organisa une cérémonie singulière qui tenait de l'hommage et de l'exhibition. Dans la grande salle du Trocadéro, Zola lisait en public plusieurs chapitres du volume consacré à dépeindre Lourdes et alors sur le point de paraître. Les curieux étaient venus en grand nombre, alléchés par la primeur qu'on leur offrait... Sinistre fut le résultat, pour le lecteur et pour les assistants. Ceux-ci, bientôt fatigués, laissèrent libre cours aux manifestations de leur ennui. Zola, lui aussi défaillant, sentit se réveiller de douloureux souvenirs : après plusieurs tentatives déplorables, il avait soupçonné que, malgré des prodiges de volonté, il ne saurait jamais parler, ni peut-être même articuler convenablement.

Mais s'il avait raison de penser que le don de la diction lui était refusé, comme celui de l'improvisation ou de la récitation, il se trompait en supposant que son échec au Trocadéro n'avait pas d'autre motif. Dès le lendemain, il vit les critiques accuser sa littérature et son style. On disait : la phrase de Zola est « lourde et sourde » et, par conséquent, ne peut supporter la lecture à haute voix.

Malgré l'acharnement constitutionnel dont il était doué, le romancier n'essaya pas de recommencer l'épreuve ; mais il ne songea pas non plus à corriger la lourdeur et la surdité qui amenaient des effets si fâcheux ; se bornant sans doute à penser que le public n'avait pas les sens ni l'esprit affinés suffisamment ou que l'impossibilité d'être lue à haute voix était, pour la véritable prose naturaliste, la marque d'une qualité supérieure.

Cependant, ce qui est bien écrit doit se prononcer aisément et être écouté avec plaisir ; exigence légitime surtout à l'égard des récits et des tableaux qui ont pour but de traduire la réalité mieux que ne faisait l'art ancien. Si l'art doit exprimer la vie et si celle-ci n'est pas muette, comment pourrait rester muette la véritable forme artistique ?

Arrangé à la russe, à l'allemande, à l'italienne, le style de Zola ne compte plus, éliminé par l'adresse du traducteur ; alors du romancier subsiste seulement l'illustre pornographe, per-

sonnification d'un succès humiliant pour notre patrie et peu flatteur pour l'Europe. Mais en France, tel qu'il se montre par nature et par culture, Zola représente l'opposé de l'esprit français.

Même lorsqu'il ne se traîne pas dans le ruisseau, ce style déforme systématiquement le sens des mots et leurs rapports réciproques ; toute la contexture de la phrase française.

Dans l'épître dédicatoire de la tragédie de *Don Pèdre* à d'Alembert, Voltaire disait :

« Nous répétions souvent ensemble ces deux vers de Boileau qui doivent être la règle de tout homme qui parle ou qui écrit :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

« Et nous entendions par les défauts du langage, non seulement les solécismes et les barbarismes dont le théâtre a été infesté, mais l'obscurité, l'impropriété, l'insuffisance, l'exagération, la sécheresse, la dureté, la bassesse, l'enflure, l'incohérence des expressions ».

D'après Marmontel, « les grâces du style » sont l'aisance, la souplesse, la variété de ses mouvements et le passage naturel et facile de l'un à l'autre ».

Chez Zola, point de souplesse, d'aisance, de mesure, de naturel ; donc nulle grâce ; au con-

traire : exagération, déformation, lourdeur et gaucherie constantes. Par son exclusive recherche de l'effet puissant, il transporte dans le monde des choses matérielles l'activité, les impressions et aussi les intentions humaines. Il renverse la nature. Quant aux images, elles suivent la loi de l'incohérence.

L'*Assommoir* fait pressentir les énormités anti-littéraires qui deviendront le genre de Zola. Regardons le romancier en possession de ses brutaux et pauvres procédés ; sans lui reprocher d'avoir abîmé les paysages pyrénéens et Rome tout entière, dont il ne pouvait rien saisir, maladroit par un mauvais goût foncier et par une invraisemblable ignorance. Mais il a écrit aussi des phrases très ridicules, même sur ce *Paris* qu'il considérait comme son bien propre et dont il a si souvent observé, médité et voulu reproduire les aspects.

Le dégel, contemplé du haut de Montmartre :

C'était, après deux mois de froid terrible, de neige et de glace, un Paris noyé sous un dégel morne et *frissonnant*. Du vaste ciel, couleur de plomb, *tombait le deuil d'une brume épaisse*. Tout l'Est de la ville, les quartiers de misère et de travail, semblaient submergés dans des fumées roussâtres, où l'*on devinait le souffle des chantiers* et des usines ; tandis que, vers l'Ouest, vers les quartiers de richesse et de jouissance, *la débâcle du brouillard s'éclairait*, *n'était* plus qu'un voile fin, *immobile de vapeur*. *On devinait* à peine la ligne ronde de l'horizon, le champ

sans borne des maisons apparaissait tel qu'un chaos de pierres, *semé de mares stagnantes* qui emplissaient les creux d'une buée pâle, et *sur lesquelles* se détachaient les crêtes des édifices et *des rues hautes, d'un noir de suie*. Un Paris de mystère, voilé de nuées, comme enseveli sous la *cendre* de quelque *désastre*, disparu à demi déjà *dans la souffrance et dans la honte de ce que son immensité cachait*.

Un dégel frissonnant ; le deuil d'une brume épaisse ; le souffle des chantiers ; un voile fin, immobile de vapeur, ce sont des expressions forcées, assemblées avec une recherche brutale et gauche. On a peine à dérouler la phrase dans laquelle s'allonge le chaos de pierres, semé de mares... stagnantes, qui emplissent les creux d'une buée pâle, sur lesquelles... A la fin, Zola enfonce Paris dans la souffrance des souffrances qui sont cachées par l'immensité. Quant à la cendre du désastre, elle impose l'idée d'un incendie; ce qui s'accorde trop peu avec l'impression du dégel ; mais l'auteur y tient, car, plusieurs lignes ensuite, il récidive et accentue, en montrant « la cendre de désastre » épaissie sous « les rafales de la bise glacée ». On doit supposer qu'avant de frissonner sous le dégel, Paris avait été ravagé par le feu ; mais l'auteur ne dit rien de cette histoire, qui aurait compliqué son chaos, déjà suffisant.

Chaos, détresse, tourmente, débâcle, ces mots reviennent coup sur coup dès les premières pages et jusqu'à la fin, appliqués aux personnes

comme aux choses : « Pierre n'était plus qu'à sa détresse... Ces trois années, Pierre venait de les vivre dans une tourmente sans cesse accrue... Cette face aujourd'hui ravagée où montait aux minutes d'oubli le chaos de la détresse intérieure... Il se sentit tomber à une détresse plus grande... Toute la débâcle du travail sans espoir sur une face humaine... Sa détresse glacée du matin... »

Les gens riches portraiturés par Zola manifestent des phénomènes identiques. Au déjeuner chez le grand financier, « sous les rires qui sonnent faux, chacun garde sa tourmente, sa débâcle intérieure, sa détresse ».

Tableau d'un ménage de millionnaires :

Et lui, Henri, né en 1836, ne s'était mis sérieusement *aux* affaires qu'*à* trente-cinq ans, *au* lendemain de la guerre, *à* la mort du baron Grégoire, mais avec une telle *rage d'appétit*, qu'il avait encore doublé la fortune en un quart de siècle. Il était le *pourrisseur*, le *dévorateur*, *corrompant*, *engloutissant* tout ce qu'il touchait ; et il était le *tentateur* aussi, l'*acheteur* des consciences à vendre, *ayant* compris les temps nouveaux, en face de la démocratie à son tour affamée et impatiente. Inférieur à son père et à son grand-père, *avant la tare* du jouisseur, *moins de la conquête*, *et plus de la curée* ; mais *un terrible homme tout de même*, un triomphateur *gras*, *opérant* à coup sûr, *ramenant* des millions à chaque coup de râteau, *traitant* de plain-pied avec les gouvernements, *pouvant* mettre, sinon la France, du moins un ministère *dans sa poche*. En un siècle d'histoire,

en trois générations, la royauté s'était incarnée en lui, déjà menacée, ébranlée *par la tempête de demain.*

Henri s'était pris pour la beauté blonde d'Eve, alors éclatante, d'une violente passion. Il l'avait voulue, et *le père,* qui connaissait *son fils,* avait consenti, très amusé au fond de l'affaire exécrable que faisait Justus. Elle devint en effet désastreuse pour ce dernier, lorsque, chez Henri, succédant à *son père*, l'homme de proie apparut sous l'homme de plaisir, et qu'il se tailla sa grosse part, dans l'exploitation des appétits déchaînés de la démocratie bourgeoise, maîtresse enfin du pouvoir. Non seulement Eve n'avait pas *mangé* Henri, devenu à son tour le banquier tout-puissant, maître plus que jamais du marché ; mais c'était le baron qui avait *mangé* Eve, qui l'avait *dévorée* en moins de quatre ans.

Interminable continuité d'images forcées et vulgaires ; anormal groupement des mots, enfilades de participes présents et d'imparfaits ; jamais un trait lumineux, une note claire, une vibration harmonique ; toujours un roulement sourd et saccadé, toujours la sensation de l'effort acharné et brutal. Pour comble, Zola supprime la conjonction *et* chaque fois qu'elle serait nécessaire : « L'homme ne répondit pas, arrondit des yeux inquiets... Il se hasarda, traversa le cloaque... La lente pourriture avait grandi, s'attaquait au corps social ». L'arrêt brusque imposé à l'émission de la voix déroute constamment le lecteur. Par contre, la conjonction *et* apparaît en tous les lieux où elle n'a que faire : « *Et* là,

sans une étreinte... *Et* lui-même n'était plus calme... *Et c'était* alors qu'elle avait décidé... *Et c'était* un brouhaha grandissant... *Et c'était* ainsi qu'après s'être ardemment occupé de peinture... *Et c'étaient* encore toutes ces mains abandonnées... *Et c'était* cette injustice affreuse ». Ces répétitions inutiles qui précipitent une allure irrégulière rappellent l'agacement qu'on ressent dans le voisinage d'une machine à coudre : une trépidation divisée en périodes inégales, des tâtonnements heurtés, des arrêts subits, des emportements soudains.

D'autres trouvailles auxquelles Zola s'est appliqué réalisent la cacophonie burlesque : « Mais c'était de la *tristesse* qui *navrait sa bouche de bonté, ses* yeux clairs d'enfant dont le *sourire d'habitude* éclairait *sa* douce figure ronde... La baronne ne pouvait vivre sans être aimée, elle n'était née que pour être belle, plaire, passer *des jours dans des bras d'adoration et de caresse*... Gauche, droite, catholiques, républicains, socialistes, les vingt nuances des partis n'étaient que les étiquettes qui *classaient* la même *soif* brûlante de gouverner, de dominer. ... Non ! jamais le *flot de boue* ne s'épuise, il y ajoute sans cesse une *moisson* imprévue d'infamie . . . Il savait qu'il faisait plaisir à sa sœur, en allant dans cette maison, dont il lui rapportait *des nouvelles*, qu'il *décrassait* un peu *par le grand honneur de sa présence* . . . . . Le jeune homme qui se *tenait coi*, par crainte des

éclaboussures, resta mollement allongé *sans répondre...* » — Une dame qui passe des jours dans des bras d'adoration et de caresse ; des étiquettes qui classent une soif ; un flot qui ajoute une moisson ; des nouvelles décrassées par la présence d'un convive ; et ailleurs « des paroles qui repoussent sur des lèvres », « un coup de hache qui coupe toute faveur amoureuse », « des révoltes et des flots d'impatience qui *remontent chez* un promeneur » ; ce style n'est d'aucune langue ; et de la langue française moins que de toute autre ; mais il remplit l'œuvre du grand littérateur ! Des exemples surabondants surgissent au hasard : tel personnage adressait un appel « au couteau vengeur qui *ferait de* la santé et *de* la joie », comme on fait des tartines. Une mère malheureuse « *remettait* une autre tendresse et un autre devoir dans sa vie », comme on remet du sel dans le potage. L'abbé incrédule voyait toute une histoire « tomber dans sa préoccupation », comme une pierre tombe dans l'eau. On observe, à trente lignes d'intervalle, un « mar*quis qui* s'était incliné » et le même « mar*quis qui* n'osait même plus » ; « joli homme » et encore « joli homme » ; et l'on distingue aussi une baronne « qui avait été d'une extraordinaire pompe » ! Dans un salon luxueux, l'auteur, non pas un de ses personnages, mais l'auteur lui-même, signale « d'admirables fleurs *pour la saison* » et parle d'un député (pas M. Pelletan) « assez mal soigné *de sa personne* », déjà

vieux et usé « *pour ses* quarante-cinq ans ». Je ne sais plus ce qui se passe dans ce salon où « l'on se serait cru *à des milliers de lieues* du Paris actuel » ; où trônait un bonhomme « riche *à des* millions ». Zola ne dit plus « parfois », mais « des fois », comme les invités de Mme Gibou : « les *rares fois* où il la voyait ». Une demoiselle étudie un rôle « depuis des mois ». A dix-huit ans, « Gérard s'était *plaint du cœur* » ; et ensuite, il se plaignait de questions « qui lui retournaient le couteau dans le cœur ». Tel personnage a « un nez *plein* d'autorité ». L'abbé renégat, destiné à fonder la religion zolaïque (car Zola s'imaginait, lui aussi, faire œuvre de foi), ledit défroqué endure une maladie non classée encore par les chirurgiens : il souffre d'une *citadelle !* Positivement. Sa mère lui a donné des lèvres « altérées d'amour » ; mais il a hérité de son père un front en forme de citadelle ; et Zola écrit : « la citadelle dont il souffrait ».

Ce style est en rapport exact avec l'intelligence et avec les instincts moraux de Zola, qui jadis a lui-même défini son aspiration fondamentale : « peindre la bête humaine lâchée tout entière ».

Il s'est défendu d'avoir voulu corrompre. Peut-être, en effet, ne visait-il pas ce but délibérément; mais les audaces qu'il s'est permises, mais l'application inouïe qu'il s'est imposée pour manier des ordures lui ont donné un rôle

atroce. Peut-être aussi n'a-t-il tant blasphémé qu'avec une vaste inconscience et plus de présomptueuse étourderie que de haine. Ce psychologue avait très peu de discernement. « Je voudrais, disait-il encore, je voudrais coucher l'humanité sur une page blanche, toutes les choses, tous les êtres, une œuvre qui serait l'arche immense » [13]. La mégalomanie le possédait. L'intensité du bruit à provoquer, le délire de l'apothéose l'ont jeté dans la politique ; et c'est pourquoi Dreyfus a été son client. Depuis, dans ses romans, dont la foule patriote s'est détournée, Zola triturait l'Evangile, calomniait les prêtres, dénonçait les victimes innocentes.

Il meurt. Le télégraphe ne se repose pas de nous transmettre des hommages savoureux et réconfortants. C'est une surprise, et sans doute une ardente joie, de constater que la France possède un prestige salué aujourd'hui par la littérature et par la politique étrangères. Anglais, Allemands, Russes, Italiens, Suisses, Américains, Hongrois, juifs de tous pays, s'émeuvent en notre honneur et se lamentent pour nous consoler. Affectueux et magnanimes, ils nous autorisent à nous régaler encore de notre ancienne fierté, puisque nous avons fourni au monde l'unique et prodigieux Zola. Régal suprême, par exemple, car la production d'un tel génie a évidemment épuisé nos forces. On accourt à la fête funèbre. Un flot cosmopolite s'épanche en plein

Paris et en plein midi, pour manifester le pouvoir d'attraction dont jouit la France au déclin. C'est une invasion de plus, mais cette fois dégagée de toute colère et empreinte d'une compassion si généreuse que le mépris en découle.

Evidemment, il vaudrait mieux pour nous que nous fussions plaints d'une manière moins humiliante. Mais comment remédier d'un coup à une situation résultant d'un effort général et prolongé ? N'oublions pas que, discourant dans l'exercice de ses fonctions et statuant sur la diatribe d'un romancier qui venait d'accabler d'injures l'armée française, un très haut magistrat français disait humblement : « Je supplie M. Zola d'avoir pitié de la France ! » La France se mettait ainsi aux genoux de l'écrivain ordurier qui la flétrissait devant le monde.

Que voulez-vous qu'à ce moment-là, et depuis, le monde ait pensé d'elle ?

Ayant produit Zola, c'est-à-dire le peintre éhonté de la pourriture, l'observateur à la fois puissant et inepte de la vie matérielle, le représentant de l'art cynique et stupide qui consiste à tout décrire sans rien faire comprendre, à célébrer le travail et la vie sans en chercher le sens ni l'origine ; secoué par cette mécanique sale, puante et assourdissante, notre pays donnait aux autres peuples l'exemple salutaire de l'ilote spartiate. De tous côtés, avec un intérêt plein d'étonnement, on étudiait le phénomène de décomposition ; et l'agonie de Nana devenait l'agonie de

la France. Cela sentait mauvais ; mais cela était si curieux ! Et puis, il y a souvent un attrait irrésistible, quoique contrarié par la pudeur et par l'odeur, à contempler un rival aux prises avec les affres de la mort. Enfin, cet écrivain dont l'effort s'épuisait dans la méconnaissance à la fois instinctive et volontaire de l'œuvre intellectuelle s'est trouvé, certain jour, transformé en coryphée de l'intellectualisme. Incapable de raisonner, résolu d'ailleurs, de volonté comme d'instinct, à proscrire toute idée qui jetât une lueur sur l'humanité, sur la règle du bonheur, sur l'existence de la nature, sur toutes les choses qu'il exaltait, Zola, voué à la glorification d'un traître, a été, par des Français eux-mêmes, sacré représentant de la mentalité française !

En face de cette folie, les étrangers les plus hostiles à notre rôle et à notre droit ont jugé que la France avait surabondamment expié le tort qu'elle eut jadis d'être avide de raison, de pureté et de fierté. On lui a pardonné. Zola n'a pas eu pitié ; et il n'a pas plus compris que le reste les instances du très haut magistrat qui faisait devant lui amende honorable ; mais l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie furent moins inflexibles. Elles nous envoyèrent de tendres témoignages. Elles nous félicitèrent de notre héroïsme à nous abaisser. Un ministre italien, M. Nasi, télégraphia à notre ministre de l'instruction publique pour déplorer l'événement qui venait de briser le « glorieux apostolat littéraire et *civil* » du roman-

cier accusateur. C'est une manière de ratifier notre abandon du domaine militaire. Que vaut, en effet, une nation qui a glorifié Zola ? Le monde, qui a lu l'*Assommoir*, en répéta les paroles finales. Dans la langue du protocole, l'appariteur du Concert européen traduisit l'adieu prononcé par le croque-mort Bazouge, qui vient ensevelir Gervaise : « C'est moi, Bibi-la-Gaieté, dit le consolateur des dames... Va, t'es heureuse. Fais dodo, ma belle ! »

Zola fut canonisé tout de suite après sa mort. De fait, il l'était déjà de son vivant pour avoir, du haut d'une montagne d'ordures amassées par lui, péroré au nom de la science dont il ne connaissait rien du tout. Ayant feuilleté le livre de Claude Bernard sur l'*Introduction à la médecine expérimentale*, il s'était improvisé professeur en matière d'atavisme. En écrivant son roman intitulé *Rome*, il arrangeait l'histoire à la façon d'un enfant vaniteux et maladroit. Il se jeta dans l'affaire Dreyfus, attiré par un énorme relent de scandale. Donc il est saint ; et voilà son culte établi. Chaque année, des politiciens, de gros et de menus pontifes, vont processionner sur le territoire de Médan. On y voit des athées en prière. Quelques-uns y vont chercher l'extase.

Dans *Rome*, en effet, après avoir lancé le coup de pied de l'âne à l'Eglise qu'il croit expirante, Zola promène sur les hauteurs un prêtre révolté et lui souffle le cri de l'athéisme délirant d'or-

gueil : « Une religion nouvelle ! Une religion nouvelle ! » [14].

III. — Outre l'institution d'un dogme, d'une doctrine et d'un rite laïques, les pontifes et les apôtres qui organisaient la religion nouvelle étaient désireux d'établir une prière civique. La Chambre comprit cette nécessité et elle ordonna d'afficher dans les écoles *la Déclaration des Droits de l'Homme.*

Une campagne préalable avait été faite par divers organes pédagogiques, le *Volume* notamment.

Quelques jours avant le vote de la Chambre, ce recueil précisait encore le caractère religieux que les prophètes de la doctrine laïque voulaient conférer à la Déclaration. Il disait :

La déclaration des droits de l'homme étant le *credo du citoyen*, il faut *la faire apprendre par cœur*, après commentaire, la faire réciter souvent, *collectivement comme une prière civique* [15].

Ainsi, les législateurs qui votaient unanimement l'affichage de la Déclaration dans les écoles obéissaient à l'impulsion donnée par le *Volume*. La plupart ne s'en doutaient pas, et un bon nombre avaient le dessein de rendre plus visible la contradiction des sectaires ; de même, les députés qui, sous la double influence de la haine et de l'enthousiasme, proposaient de coller le

credo laïque dans les églises, dans les mairies, sur les cartes électorales ; de même ceux qui souhaitaient de pouvoir l'imprimer sur les boîtes d'allumettes et sur les mouchoirs de poche. Mais l'antériorité appartient aux pédagogues.

IV. — Grand dimanche laïque à Paris, le 19 juin 1904, grande fête scolaire avec le concours des administrations, du gouvernement et d'autres autorités plus ou moins officielles ; musique, concert, banquet, discours, défilé, kermesse, le tout pour honorer et pour encourager la société laïque, détachée de la religion chrétienne et en voie de fonder une religion qui n'aura pas de Dieu. Les gamins ont gambadé et se sont divertis. S'ils se donnaient aussi des airs de petits hommes, ils avaient l'excuse de suivre l'entraînement naturel de leur âge.

Et les pontifes de profession ou de circonstance ? Car il y avait là des pontifes, qui ne pouvaient négliger l'occasion de célébrer, devant cinq mille personnes, le triomphe de l'esprit laïque. M. Buisson a proclamé un... miracle, opéré par cet esprit :

La République a fait, dans l'espace d'une génération, ce que la monarchie et l'Eglise n'avaient pu faire en tant de siècles.

Voilà le MIRACLE de la raison et de la liberté : nous sommes ici pour le glorifier. La fête de l'école primaire n'est-elle pas celle de la France ? L'écolier, n'est-ce pas le citoyen de demain ? Aujourd'hui c'est

la République qui fait vivre l'école : demain l'école fera vivre la République.

Après l'exécution d'un hymne à grand orchestre, le ministre de l'instruction publique, M. Chaumié, a résumé l'histoire de la Ligue de l'enseignement, de la propagande et des discussions qui ont préparé l'avènement de l'école laïque. Il a montré ce système organisé pour *former des consciences*... au nom de la liberté de conscience :

Le pays tout entier applaudit à l'initiative heureuse de la Ligue de l'enseignement et, sur tous les points du territoire, il célèbre la fête de l'enseignement primaire. C'est qu'il a mis dans les instituteurs de sa jeunesse sa confiance et son espoir. Ce qu'il attend d'eux, et il sait qu'il peut l'attendre, c'est qu'ils ne se bornent pas à ouvrir et à cultiver des intelligences, à distribuer le savoir, à répandre la lumière, c'est aussi et surtout qu'ils s'attachent à FORMER DES CONSCIENCES ; ce qu'il attend d'eux, c'est qu'ils pénètrent de bonne heure les enfants de la haute notion du *devoir*, qu'ils leur en fassent goûter les grandeurs et la noblesse, qu'ils leur apprennent à s'oublier parfois, à se dévouer pour leurs frères et à les aimer, qu'ils entretiennent dans ces jeunes âmes l'amour de la patrie et le culte de l'idéal...

Comment la liberté peut former les consciences sans les pénétrer d'une doctrine ; et comment, ayant une doctrine, elle mérite encore son nom de libre-pensée ; et comment la liberté est de-

venue, dans l'esprit de tant de laïcisateurs, un indispensable monopole, M. le ministre n'a pas pris le loisir d'y songer. Il a bien invoqué Quinet, en faveur de la liberté, Quinet, qui appelait *la force* au secours de la propagande intellectuelle et morale ! L'amour de la laïcité dispense les ministres de s'être instruits, même s'ils sont chargés de gouverner l'instruction publique.

Une fête analogue avait lieu le même jour dans la France entière.

L'inquiétude ressentie à la vue d'un pareil étalage d'insanités a été admirablement exprimée par M. le chanoine Delfour, dans l'ouvrage intitulé *La Religion des contemporains*, plein d'une judicieuse critique et d'une charmante littérature. Dressant, d'après une large méthode, l'inventaire des sophismes aujourd'hui en faveur, l'écrivain si distingué formule cette remarque troublante :

« De tant de sottises énoncées avec ou sans conviction et souvent applaudies avec enthousiasme, il doit rester quelque chose. Toujours est-il que les bavardages des sophistes ont perdu la Grèce. Qui dira les torts que la pseudo-éloquence fait aux athéniens de nos jours ? » [16]

V. — Revenant de la procession bruyante qui chaque année s'accomplit autour de la statue d'Etienne Dolet, M. Buisson a exprimé la joie et l'espérance dont son âme est réconfortée par une si noble pratique. S'il ressent un regret,

c'est que l'Eglise ait, pendant combien de siècles ? été seule à savoir comprendre et contenter « l'éternel besoin humain », besoin « de se grouper, de se sentir tous ensemble animés d'une idée, d'un sentiment, d'une volonté commune, le besoin social enfin ». Donc, suivant lui, l'Eglise eut toujours un sens profond des aspirations sociales ; et les libres-penseurs entendent s'attribuer le rôle qu'elle a exercé. Eux, ne possèdent guère, outre l'instinct d'hypocrisie et de tyrannie, que l'esprit de contrefaçon ; mais ils s'efforcent de se dédommager et de regagner le temps perdu.

Alors, des cérémonies, un rite, des processions, un culte, une doctrine, une religion complète ? Oui. Et M. Buisson dit oui. Sans doute, il vient de dire non et il va le dire de nouveau. Les deux mots sont associés au point d'avoir l'air de se confondre ; car, ajoute-t-il, « les mots se laissent faire » ; mais, tout de même, le oui l'emporte.

Le pédagogue maniaque a imaginé d'exposer son projet sous la forme d'une conversation avec un sceptique qui se défie de l'enthousiasme contrefacteur et qui prévoit qu'en matière de cérémonies et de solennités, la libre-pensée ne fera jamais aussi bien que l'Eglise. — « En êtes-vous sûr ? » demande M. Buisson. — Positivement, il se propose d'instituer un culte et un cérémonial libres-penseurs, développés et perfectionnés au point d'éclipser ceux de l'Eglise

catholique. Il s'agit bien de rites religieux et nous pouvons compter voir reparaître les ineffables théophilanthropes, qui donnèrent un prodigieux et unique exemple de mascarade officielle et pédagogique... Non, dit maintenant le pontife, qui fait observer que « l'histoire ne se répète pas ». Ce « non » indique sans doute un oui, qui va s'étaler ? Précisément ; et le prophète de la religion libre-penseuse montre aussitôt qu'il est hanté par le désir de reprendre la fameuse tentative dont le récit donne la sensation d'une officielle descente de la Salpêtrière sur la place publique. La Reveillère-Lepeaux, Chaumette, Hebert, Clootz, qui inspirèrent du dégoût à Danton et à Robespierre, pourront revivre dans la libre-pensée contemporaine, recevoir une compensation et peut-être, à leur tour, l'hommage d'un culte public, si M. Buisson étend assez loin et fortifie suffisamment son « monopole de Direction spirituelle » et organise sa « religion de l'humanité » [17]. Il dépeint les processions futures qui attireront les nouveaux fidèles, par « dizaines de mille », ceux-ci accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants.

Des rites, une doctrine, une religion, « la religion de l'humanité », une Eglise laïque, souveraine des consciences... ces Messieurs de la libre-pensée s'imposent décidément un tel programme, autant par nécessité que par enthousiasme.

Entreprendre de supprimer toute religion et puis aboutir à l'établissement d'une religion nouvelle, c'est le signe accusateur d'un dessein très mal conçu, d'une imprévoyance phénoménale et enfantine. Des professeurs, des publicistes, des pédagogues, des pontifes, convaincus de s'être entièrement trompés sur un sujet très grave, sur celui-là même qui leur était spécial et qui leur a procuré un renom de compétence ! Ils s'obstinent dans la contradiction, pour se dispenser de reconnaître une erreur humiliante à ce point. Ils avoueraient plutôt qu'ils ont tué père et mère.

NOTES ET RENVOIS

CHAPITRE PREMIER

Vingt-cinq ans de destructions et de conquêtes.

1. Louis Veuillot. *Paris pendant les deux sièges.* 1er volume. Pages 337, 340, 341. — 2. Séance du 27 juin 1879. — 3. *Manuel des lois de l'enseignement primaire* (commentaires, application, jurisprudence), par M. Le Provost de Launay. — 4. D'après les calculs de M. Le Provost de Launay, le capital engagé pour le plan d'ensemble de l'instruction publique (primaire, secondaire, supérieure) dépassait 1 milliard en 1889. — 5. Rapport de M. de Fontaine de Resbecq, p. 99. — 6. 1er juillet 1904 ; l'*Humanité,* 3 juillet.

CHAPITRE II

Le dogme et la foi laïques.

1. *Petite République*, 21 août 1902. — 2. *Id.* — 3. Voir les citations faites par nous dans la *Morale et l'Esprit laïque.* — 4. Voir entre autres la séance de la Chambre du 4 mars 1904. — 5. M. Buisson, *La Religion, la Morale et la Science.* pages 134-135. — 6. *Id. Id.* pages 136-137. — 7. *Id. Id.* page 138. — 8. *Id. Id.* Page 193. — 9. M. Buisson, dans le *Radical*, 10 août 1904. — 10. *Bulletin de l'instruction primaire* de l'Ar-

dèche ; *Journal d'Annonay*. 19 février, 1898. — 11. Nous avons parlé en détail de ce recueil dans *La Morale et l'Esprit laïque*. — 12. *Le Volume*. Livraison du 3 octobre 1903. — 13. *Id*. Page 45. — 14. *Id*. Livraison du 25 avril 1904. — 15. M. Moulet. *L'idée de Dieu et l'éducation rationnelle*. Page 28. — 16. *Id*. Page 39. — 17. *Id*. page 54. — 18. *Id*. pages 36, 46, 62, 65, 73, etc. — 19. *Id*. page 68. — 20. *Id*. page 69. — 21. *Id*. page 70. — 22. *Id*. page 75. — 23. *Id*. page 92. — 24. *Le Volume*. Livraison du 25 juin 1904. — 25. *Id*. 28 mai 1904. — 26. *Id*. 30 juillet 1904. — 27. M. Georges Béret, *Annales de la Jeunesse Laïque*. Livraison de Juin 1904. Bulletin politique. Pages 4 et suiv. — 28. *Annales de la Jeunesse Laïque*. Livraison de Juillet 1904. Page 44 (Extrait d'une préface de M. Georges Renard). — 29. *Annales de la Jeunesse Laïque*. Livraison d'Août 1904. Page 86. M. A. Aulard. *Pensées d'hier*. — 30. 24 Juin 1904. — 31. Voir *La Morale et l'Esprit laïque*. — 32. *Grande Revue*, 1er mai 1903. — 33. 20 décembre 1903. — 34. Louis Veuillot. *Mélanges*, 3e série, tome VI, pages 72 et 77. — 35. *Le Volume*. Livraison du 9 mai 1903. — 36. M. Emile Faguet. *Le libéralisme*. — 37. M. Henry Maret, *Radical* du 4 février 1904. — 38. M. Jaurès. Discours du 30 juillet 1904. — 39. L'*Aurore*, 3 décembre 1898.

CHAPITRE III

Le concile de Rome et le concile d'Amiens.

1. Publié dans des feuilles diverses, notamment dans la *Raison* du 2 octobre 1904. — 2. M. Buisson. Journal Le *Radical*, 28 septembre 1904. — 3. *La Raison*, 2 octobre 1904. — 4. M. Berthelot. *Science et philosophie*. Page 36 de la première édition. — 5. Compte rendu du Congrès de la Ligue de l'enseignement. Supplément au *Radical*. 30 septembre, 6 octobre 1904. — 6. M. Liard. *La science positive et la métaphysique*. Page 478. — 7. *Id*. *Id*. page 485. — 8. Compte-rendu du Congrès d'Amiens. — 9. *Id*. — 10. Le *Temps*, au sujet du Congrès.

CHAPITRE IV

La famille. Le mariage. L'enfant.

1. 10 février 1903. — 2. M. Naquet. *La loi du divorce.* Préface. — 3. mai 1904. — 4. L'*Action*, Novembre 1903. — 5. *Journal officiel* du 20 mars 1904. — 6. Conférence faite à Arras le 22 février 1903. *Grande Revue*, 1er avril. — 7. *Id.* — 8. *Id.*

CHAPITRE V

Quelques physionomies de Docteurs, de Pontifes et de Prophètes.

1. Voir *la Morale et l'Esprit laïque.* — 2. *Petite République*, 14 juin 1898. — 3. M. Clemenceau. *Le Grand Pan.* Chapitre l'*Agora.* — 4. L'*Aurore*, 21 septembre 1903. — 5. M. Clemenceau. *Au fil des jours.* Page 425. — 6. L'*Aurore*, 30 juin 1903. — 7. *Le Volume.* Livraison du 4 octobre 1902. — 8. *Id.* 15 août 1903 (article de M. Charles Rolland). — 9. *L'éducation morale dans l'Université* (conférences et discussions). Pages 209 à 219. — 10. M. Payot. *Cours de morale.* Page 13. — 11. *Id. Id.* Page 12. — 12. *Id.* Page 194. — 13. *Id.* Page 194. — 14. *Id.* Page 26. — 15. *Id.* Page 27. — 16. *Id.* Page 193. — 17. *Id.* Page 197. — 18. *Id.* Page 197. — 19. 18 septembre 1902. — 20. Discours du 16 mars 1903. — 21. M. Buisson. *La Religion, la Morale et la Science.* Appendice, page 254. — 22. *Rapport tendant à la suppression de l'enseignement congréganiste.* Pages 18 et 19. — 23. *Id.* Page 12. — 24. *Id.* Page 29. — 25. *Id.* Page 17. — 26. *Id.* Page 35. — 27. *Id.* Page 34. — 28. Article publié dans le *Siècle*, 1er juin 1904. — 29. *Morale sociale* (Leçons professées au Collège libre des sciences sociales). Page 251. Paris. Alcan. — 30. *Id.* Page 248. — 31. Novembre 1899.

CHAPITRE VI

Eglise, gouvernement et police maçonniques.

1. L'*Acacia, Revue d'études Maç* .·. Octobre 1902 pages 3 et 4. — 2. *Id.* Pages 6 et 7. — 3. Henri Martin. *Histoire de France jusqu'en 1789*. T. XVI. Page 535. — 4. *La Bastille Maçonnique*. 24 septembre 1904. — 5. M. Paul Nourrisson. *Les Jacobins au pouvoir*. Introduction, page xiv. Paris. Perrin. — 6. M. Georges Goyau, L'*Ecole d'aujourd'hui*. Pages 52 et suivantes. — 7. M. Copin-Albancelli. *Comment je suis entré dans la Franc-Maçonnerie et comment j'en suis sorti*. Pages 72-73. — 8. M. Nourrisson. *Les Jacobins au pouvoir*. Pages 133 à 183. — 9. *La Bastille Maçonnique*, 24 septembre 1904. — 10. *Le Temps*. 14 septembre 1904. — 11. Mgr Delamaire, évêque de Périgueux. Discours prononcé au congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais. Novembre 1903. — 12. Juillet 1901. — 13. M. Nourrisson. *Les Jacobins au pouvoir* page 105. — 14. M. Nourrisson. *Les Jacobins au pouvoir*. Page 109. — 15. Disraeli. *Coninsgsby*. Chap. xv.

CHAPITRE VII

Le Bras séculier.

1. *Petite République*, 9 octobre 1903. — 2. *Id.* 30 octobre 1903. — 3. A Lyon, octobre 1902. — 4. Voir notre volume *La Morale et l'esprit laïque*. Pages 97-113. — 5. J. B. V. Coquille. *Les Légistes*. Page 217. — 6. *Id.* page 213. — 7. *Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement*. Livraison du 15 novembre 1903. — 8. *Id.* 7 novembre 1903. — 9. Journal Officiel du 25 mai 1882.

CHAPITRE VIII

Le Culte.

1. Edgar Quinet. *Allemagne et Italie.* Tome I. Page 122. — 2. 1r mars 1904. — 3. Edgar Quinet. *Le Christianisme et la Révolution française.* Pages 148, 149, 150. — 4. *Id.* Page 155. — 5. *Introduction générale aux Œuvres de Philippe de Marnix*, par Edgar Quinet. Pages xxxi à xxxvii. — 6. M. Georges Fonsegrive. *Le Fils de l'Esprit.* Pages 572-573. Paris, Lecoffre. — 7. Renan. *Dialogues philosophiques.* Page 85. — 8. *Journal des Goncourt.* — 9. M. Ledrain. *M. Renan. Sa vie et son œuvre.* Page 11. (Extrait de l'*Artiste.* Novembre 1892). — 10. M. F. Brunetière. *Cinq lettres sur Ernest Renan.* — 11. M. Berthelot. Discours aux fêtes de Tréguier. — 12. Wellhausen, *Literaturzeitung*, livraison du 28 janvier 1888. — 13. *Journal des Goncourt.* — 14. Zola. *Rome.* Page 735. — 15. *Le Volume.* Livraison du 16 mars 1901. Page 780. — 16. M. le chanoine Delfour, *La Religion des contemporains* (Du pouvoir spirituel au XIXe siècle). IIIe volume. Pages 83-84. — 17. M. Buisson. Article du *Radical*, 10 août 1904.

NOMS PROPRES CITÉS

ALEMBERT (d'), 325.
ALLARD (Maurice), 274.
AMAGAT, 279.
ANDRIEUX, 8.
ARAGO (Etienne), 293.
ATHÉNÉE, 314.
AULARD, 60, 64, 245.

BACON (Roger), 278.
BARNI, 70.
BAYET (fils), 245.
BEBEL, 152.
BÉRENGER (Henri), 71, 78.
BÉRET, 59.
BERNARD (Claude), 110, 336.
BERNARD (saint), 278.
BERT (Paul), 8, 63, 64, 170, 252, 280.
BERTHELOT, 99 à 103, 276, 277, 310 à 312.
BLANC (Louis), 231.
BLATIN, 257.
BONALD (de), 39.
BOULANGER (Gal), 160.
BOURGEOIS (Léon), 44, 183, 276.
BOSQ (Paul), 148.
BOSSUET, 197, 322.
BRISSON (Henri), 78, 259, 274.
BRUNETIÈRE, 289 à 293, 309, 310, 316.
BUISSON (Ferdinand), 42 à 46, 55, 71, 96 à 98, 110, 111, 137, 138, 186 à 218, 245, 252, 275, 292, 338, 340 à 342.

CALVIN, 292.
CARNOT, 2.
CHARBONNEL, 274.
CHAUMETTE, 342.
CHAUMIÉ, 65, 67, 107, 279 à 281, 290, 292, 310, 319, 339.
CHAUVIN, 247, 276.
CLAUDE (empereur), 319.
CLEMENCEAU, 41, 64, 68, 71, 78, 89, 90 à 93, 153 à 165, 224, 252, 272.
CLOOTZ, 342.
COCULA, 78, 79.

Combes, 22, 31, 61, 62, 119, 150, 152, 200, 210, 224, 235, 244, 284, 292, 310, 314, 319.
Compayré, 280.
Comte (Auguste), 273.
Copin-Albancelli, 229, 230, 236, 239, 240, 263.
Coquille (J. B. V.), 277, 278.
Corneille, 322.
Coulon, 116, 117.
Crémieux, 4.

Danton, 342.
Darracq, 123, 126.
Debierre, 249.
Delamaire (Mgr), 252.
Delfour (Chanoine), 340.
Delisle (Léopold), 243.
Deschamps (Père), 231.
Deschanel, 289.
Disraeli, 264.
Dolet (Etienne), 45, 46, 216, 341.
Dreyfus, 23, 158, 162.
Drumont (Edouard), 264, 265.
Dumas fils, 17.
Dumont, 275.
Dupuis (Ernest), 160.

Fabre (Joseph), 279, 281.
Faguet (Emile), 79, 80, 82, 85. 307.
Falloux, 275.
Faure (Félix), 2.
Favre (Jules), 4.
Fénelon, 197.
Ferry (Jules), 1 à 17, 34, 237, 238, 280, 281.
Feuerbach, 165.
Floquet, 130.
Fonsegrive, 300.
Fournière, 147, 156.
France (Anatole), 219 à 224, 318.

Gallot, 135, 136.
Gambetta, 1, 4, 13, 16, 17, 64, 145, 151, 152.
George Sand, 122, 123.
Gérault-Richard, 193.
Godart (Justin), 132.
Goethe, 59.
Goncourt, 308, 322.
Goyau (Georges), 230, 236, 238.
Grégoire VII, 286, 297.
Grévy, 2.
Guéroult (Adolphe), 70.
Guesde (Jules), 152.
Guibert (Cardinal), 20.
Guieysse, 310, 314.
Guyau, 177 à 186.
Guyot de Villeneuve, 255

Havet (Louis), 140 à 142.
Haeckel, 95.
Heaford (William), 98.
Hébert, 342.
Hegel, 292, 293.
Henri IV (d'Allemagne) 286.
Herder, 312.
Hésiode, 154.

HUBBARD, 71, 78, 103, 248, 274.
HUGO (Victor), 126, 309.

ISAAC LAQUEDEM, 294.

JAURÈS, 29, 33, 37 à 41, 71, 78, 86, 88, 89, 136, 143, 144 à 158, 200, 271 à 274.
JOB, 17.
JUDAS, 302.

KELLER, 9.

LA BOÉTIE, 312.
LACORDAIRE, 197.
LAFFERRE, 95.
LANGLAIS (Henri), 249.
LANESSAN (de), 247, 279, 281.
LA RÉVEILLÈRE-LEPEAUX, 342.
LAROMIGUIÈRE, 162.
LARROUMET, 312, 315.
LATOUCHE, 279 à 281.
LAVISSE, 165 à 176.
LECONTE DE LISLE, 219, 220.
LEDRAIN, 219, 309.
LE FOYER, 111 à 114.
LEFRANC (Abel), 292.
LEMAITRE (Jules), 230, 236.
LÉON XIII, 12.
LE POGGE, 220.
LE PROVOST DE LAUNAY (Louis), 18.
LEYGUES, 204 à 206, 281, 284.
LIARD, 109.
LITTRÉ, 237.
LOUBET, 2, 150.
LOUIS (saint), 46 à 48.
LOUIS XIV, 170, 273.
LOUIS XVI, 161.
LOUIS-PHILIPPE, 270.
LUCIPIA, 256, 257.

MACÉ (Jean), 107, 111.
MAC-NAB, 191.
MADIER DE MONTJAU, 279, 281.
MAGNAUD (président), 118 à 122.
MALATESTA, 220.
MARCÈRE (de), 230, 235, 249.
MARCOU, 280.
MARET (Henry), 83 à 85, 279.
MARGUERITTE (Paul et Victor), 116 à 120.
MARMONTEL, 325.
MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE, 293, 294, 298.
MARTIN (Henri), 231.
MAZE (Hte), 279, 281.
MILLAUD (Albert), 145.
MIRABEAU, 16, 28.
MIRONNEAU, 49, 51.
MONTAIGNE, 312.
MONTALEMBERT, 197.
MONTESQUIEU, 269.
MORTARA (le Père), 264.
MOULET, 52, 53.

NAPOLÉON Ier, 161, 278.
NAPOLÉON III, 217, 262.

NAQUET, 116, 120, 124 à 126.
NASI, 335.
NOURRISSON, 230, 236, 237, 244, 248, 262.

OLINDA (Mgr d'), 263.

PARIS (Comte de), 32.
PAYOT, 46 à 58, 71 à 74, 166 à 168, 173 à 186.
PELLETAN (Camille), 83, 248, 290.
PELLETAN (Eugène), 4, 5, 70.
PERIER (Casimir), 2.
PETRUS-BOREL, 189.
PHILELPHE, 220.
PICARD (Ernest), 4.
PIE VII, 28.
POCHON, 78.
PONSON DU TERRAIL, 178.
PRACHE, 230, 236, 241 à 243, 256, 258.
PROUDHON, 70, 291.

QUINET, 291, 293, 294, 296 à 299, 340.

RABIER, 10, 109.
RANC, 252, 259.
RAVACHOL, 222.
REINACH, 159 à 162.
RENAN, 100, 220 à 224, 301 à 319.
RENARD (Georges), 60, 103 à 105.
ROBESPIERRE, 158, 342.
ROBIN, 133.
ROCHEBILLARD (Mlle), 132.
ROCHEFOUCAULD - LIANCOURT (duc de la), 161.
ROLAND (Mme), 136.
ROUANET, 272, 274.
ROUSSEAU, 129.
ROUSSEL (Mme Nelly), 132 à 134.

SABATIER (Auguste), 42.
SALIS (Rodolphe), 191.
SALLE (J.-B. de la), 200, 201.
SANDEAU (Jules), 186.
SARDOU, 158.
SCARRON, 179.
SCHÉRER, 321.
SPULLER, 82.

TAINE, 274.
TALSANS (Mme Léonie), 132, 135.
THIERS, 32.
TOURMENTIN, 236.
TROCHU (général), 4, 6.

VEUILLOT (François), 236.
VEUILLOT (Louis), 5, 70, 289.
VOLTAIRE, 216, 218, 223, 319, 325.

WALDECK - ROUSSEAU, 1, 11, 14 à 17, 23 à 25, 92, 93, 128, 139, 150, 186, 281, 284.
WELLHAUSEN, 317.

ZOLA, 320 à 336.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Vingt-cinq ans de destructions et de conquêtes.

I. « L'enseignement congréganiste subsistera... ... Usez de la liberté ! ». Gambetta, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau. — II. La marche de la sécularisation officielle. La crise morale. — III. La séparation de l'Eglise et de l'Etat en vue. Le Laïcisme intégral. La « Religion de l'humanité » 1

CHAPITRE II

Le dogme et la foi laïques.

I. Le « droit humain » et le « doute » transformés en dogmes. — II. La religion catholique « laïcisée ». — III. Dogme et neutralité pédagogiques. — IV. La foi laïque et civile. — V. Le syllabus laïque. — VI. La tolérance intolérante 37

CHAPITRE III

Le Concile de Rome et le Concile d'Amiens.

I. La « Méthode libre-penseuse ». — II. La morale laïque 95

CHAPITRE IV

La famille. Le mariage. L'enfant.

I. Le divorce et les vœux. — II. Libres-penseuses. — III. « L'enfant appartient à la société ». . . . 115

CHAPITRE V

Quelques physionomies de Docteurs, de Pontifes et de Prophètes.

I. Le tribun sophiste. — II. Le Titan moderne et son « Bloc ». — III. Deux pontifes officiels. — IV. L'onctueux et tortueux M. Buisson. — V. Pétrone. . 143

CHAPITRE VI

Église, gouvernement et police maçonniques.

I. L'*Acacia*. — II. L'esprit et les pratiques des Loges. — III. L'ukase du convent. « La terreur maçonnique ». La police. — IV. L'instinct de caste. — V. La Juiverie 225

CHAPITRE VII

Le bras séculier.

I. L'art de tyranniser. — II. La liberté-monopole. — III. Le tout-puissant parlementarisme. Une fabrique de lois et de pièges. — IV. Le Collège de France lui-même 267

CHAPITRE VIII

Le culte.

I. Canonisations laïques. — II. Un trio de saints : Quinet, Renan, Zola. — III. Prière civique. — IV. Fêtes religieuses scolaires. — V. Processions et pèlerinages laïques. 289

NOTES ET RENVOIS 345

NOMS PROPRES CITÉS. 351

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES. 355

IMPRIMERIE BELLIN, A MONTDIDIER.

Tavernier BQT
AUTHOR 128
La religion nouvelle .T38
TITLE

DATE	ISSUED TO
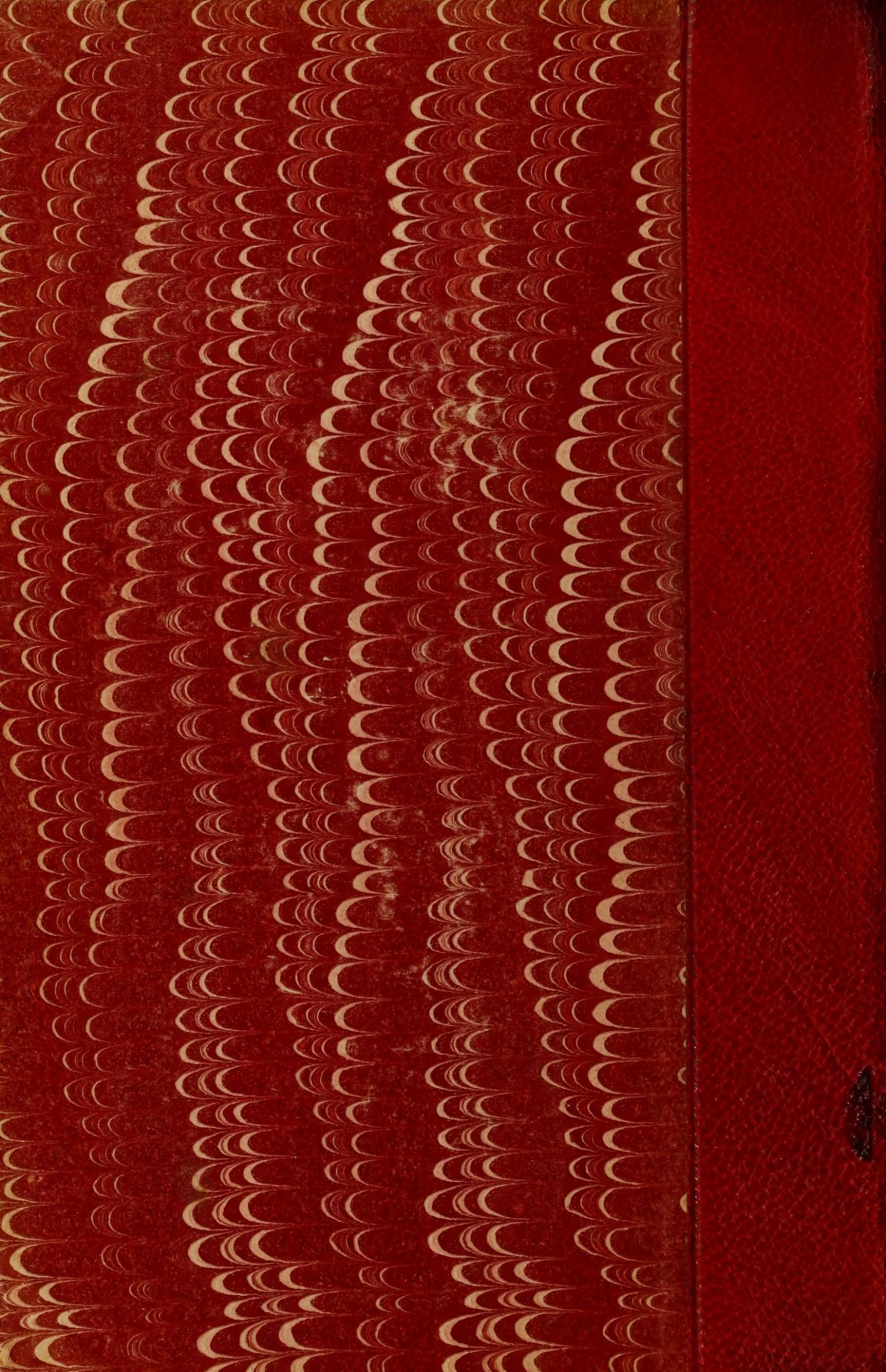
Tavernier BQT
128
La religion nouvelle .T38